

**RÉVOLTES ET OPPOSITIONS
DANS UN RÉGIME SEMI-AUTORITAIRE**

KARTHALA sur internet: <http://www.karthala.com>
(paiement sécurisé)

Couverture :

Éditions Karthala, 2010
ISBN : 978-2-8111-0078-0



SOUS LA DIRECTION DE

Mathieu Hilgers et Jacinthe Mazzocchetti

Révoltes et oppositions dans un régime semi-autoritaire

Le cas du Burkina Faso



**Éditions Karthala
22-24, boulevard Arago
75013 Paris**





INTRODUCTION

Semi-autoritarisme, perceptions et pratiques du politique

Mathieu HILGERS

Avec la collaboration de Jacinthe MAZZOCCHETTI

Les régimes semi-autoritaires ont souvent été décrits sous l'angle de leur organisation, formelle et informelle ; on sait qu'ils autorisent la liberté d'association, le pluralisme politique, que les médias libéralisés y façonnent un espace public et qu'en même temps des dispositifs non officiels rendent l'alternance pratiquement impossible. La démocratie et ses élections constituent une façade qui confère au régime sa légitimité sans l'exposer au risque de la compétition politique. Ce qu'il importe de documenter plus précisément, aujourd'hui, c'est la manière dont ces transformations institutionnelles (nouveaux pouvoirs locaux, élections, liberté d'association et de la presse...) rendent possible et façonnent un espace imaginaire et pratique au sein duquel s'élabore une critique du pouvoir établi. Les régimes semi-autoritaires sont, de fait, traversés par une tension : pour exister ils doivent nourrir et rendre institutionnellement possibles les espérances qu'ils cherchent à neutraliser. Les aménagements qu'ils concèdent pour préserver leur légitimité ouvrent de nouveaux espaces qui, même s'ils les contrôlent, affectent les perceptions et les pratiques du pouvoir.

La question est donc de savoir comment s'opèrent les oppositions de consciences et de pratiques, les insubordinations et les révoltes vis-à-vis du pouvoir dans un contexte où leur légitimité n'est pas remise en cause mais où elles aboutissent rarement aux résultats espérés. Qu'advient-il des oppositions frustrées ? Comment les transformations institutionnelles, même neutralisées, insufflent-elles un dynamisme politique ? Et quel dynamisme ? L'objectif de cet ouvrage est d'apporter quelques éléments de réponses à ces questions en partant d'études de cas menées au Burkina Faso. Outre une contribution à l'analyse des régimes semi-autoritaires, ce livre propose un aperçu à la fois synthétique et détaillé de la situation politique du pays.

Les réflexions présentées poursuivent le travail mené dans le numéro 101 de *Politique africaine* (Hilgers, Mazzochetti 2006a)¹. L'observation de l'évolution politique du pays et de l'élection présidentielle de 2005 avait conduit à la description d'un mécanisme d'intériorisation et de naturalisation de l'absence d'alternative. Pas de présupposé culturaliste derrière le constat d'une élection marquée par l'impossibilité imaginaire et matérielle de l'alternance ; juste l'observation que pour les populations les nouvelles configurations politiques n'apparaissent pas porteuses d'un potentiel de transformation et d'ouverture. La faiblesse d'une opposition divisée, le gouffre entre ses ressources et celles du pouvoir, l'habileté de ce dernier à se réapproprier la critique, les campagnes électorales menées avec détermination n'ont laissé aucun doute sur la perpétuelle reconduction du régime à court ou à moyen terme. Lorsque la critique incite le régime à faire des aménagements sans parvenir, ou même tenter de le renverser, l'absence de réelles alternatives finit par être envisagée comme une fatalité. Au moment où s'opère la concentration des moyens de production du politique dans les mains d'une élite qui monopolise les formes du jeu politique légitime et pertinent, les dérives sont conçues comme inexorablement liées à l'exercice du pouvoir. L'absence de possibles s'impose comme un cadre normalisé, une structure naturalisée au sein de laquelle se jouent les rapports de force et les rapports de sens qui déterminent l'activité politique.

Pour établir la teneur, les effets et l'ampleur de cette intériorisation, on a cherché à l'identifier dans des zones de l'espace social qui *a priori* auraient pu y être plus rétives. Les recherches menées auprès de mouvements étudiants, de la jeunesse qui a grandi pendant la révolution sankariste ou dans la ville de Koudougou, principal foyer de l'opposition entre 2000 et 2006, ont toutefois confirmé que, même parmi ces populations qui avaient incarné et exprimé une vive résistance, plus encore aujourd'hui qu'hier le fatalisme semble généralisé (Hilgers 2006, 2008, Mazzochetti, 2006). Après l'espérance liée aux protestations qui ont suivi l'assassinat de Zongo, la gueule de bois est longue et saumâtre². Au-delà du contre-coup lié à l'échec des mobilisations, la lecture populaire du politique résulte d'une analyse lucide : dans l'état actuel des choses, il n'y a tout simplement pas d'alternance possible. La possible succession de Blaise Compaoré par son frère Simon, qui prend une place croissante dans les médias et est généralement perçu comme le commanditaire du meurtre du journaliste, renforce ce sentiment et à de quoi retourner plus d'un juste dans sa tombe.

Néanmoins, ce constat peu amène doit être nuancé par l'observation d'une vague de fond, lente, imperceptible mais inexorable qui se répand

1. Pour la bibliographie de cette introduction, voir les références qui suivent la section intitulée « Situation politique, économique et développement au Burkina Faso ».

2. Voir la section « Contextualisation : situation politique, économique et développement au Burkina Faso » (p. 15 et s.) pour un récapitulatif de la situation politique dans le pays.

sur l'ensemble du territoire national. On l'a dit, les transformations institutionnelles ne demeurent pas sans effet et c'est bien là que réside la tension au cœur des régimes semi-autoritaires. La presse ou la décentralisation en sont de parfaits exemples. En 2006, pour la première fois, les élections municipales touchent l'intégralité du territoire burkinabè. Des études quantitatives montrent que le nombre de protestations en milieux urbains a augmenté avec la progression de la décentralisation (Harsch 2009). La pénétration de l'État dans des zones où il était absent, la multiplication des scrutins, le renforcement des enjeux locaux en témoignent. Dans sa tentative pour empêcher l'alternance, « la principale stratégie du pouvoir vise à conforter les rapports de force existants afin de minimiser les risques d'une défaite et de consolider son électorat » (Hilgers, Jacob, 2008 : 187). Cependant, l'apprentissage par l'expérience d'élections successives, la transformation des rapports de force et, dans certaines localités, la sanction de dirigeants locaux par le vote peuvent contribuer à modifier les pratiques et les représentations du politique. Les nouveaux enjeux locaux, la médiatisation croissante des affaires et l'opportunité de s'adresser à des représentants politiques géographiquement proches ont conduit à l'accroissement des revendications. Lorsque l'instauration d'un scrutin transforme les équilibres politico-démographiques, que des groupes minoritaires politiquement mais majoritaires en nombre peuvent s'exprimer, en dépit des efforts du pouvoir, il n'est pas toujours possible de reconduire les situations historiques antérieures. La prise de conscience de l'intérêt du vote peut alors transformer les rapports de force et conduire, comme cela s'est vu dans certaines municipalités, à des choix qui sanctionnent les anciens dirigeants et mènent à l'instauration d'une autre élite politique. Cependant, cette progression démocratique s'opère la plupart du temps dans l'espace des possibles circonscrit par l'hégémonie du parti au pouvoir : le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP) (Hilgers, Jacob 2008). Aux élections de 2006, le CDP remporte 320 mairies sur 359 à conquérir³. Sans alternance politique ou presque, le processus de démocratisation formelle se poursuit et, même si les débats sont nombreux, à l'intérieur du parti, il n'y a pas de véritables changements perceptibles au sommet de l'État.

Tel est le principal paradoxe que cherche à étudier cet ouvrage : alors que l'espace politique de ce semi-autoritarisme stabilisé se caractérise par une absence de possible, les changements institutionnels façonnent néanmoins de manière lente, progressive et souvent involontaire, une transformation des mentalités, une meilleure connaissance des mécanismes et des rouages et, dans certains cas, de plus grandes velléités d'oppositions. On sait, au moins depuis la vague de travaux consacrés au politique par le bas (Bayart 1981, Mbembé 1988, Bayart Mbembe et Toulabor 1992), que la démocratie formelle peut marginaliser l'opposition politique institutionnelle, se réapproprié la critique, mais jamais suspendre les indocilités

3. 49 communes urbaines sur 57 et 271 communes rurales sur 302.

inscrites dans les pratiques quotidiennes. La question est donc d'établir si, en dépit du fatalisme qu'elles engendrent lorsqu'elles ne sont pas porteuses d'alternance, les configurations institutionnelles ne conduisent pas, peut-être malgré elles et malgré les populations elles-mêmes, à décrier le régime et à stimuler des pratiques plus claires d'opposition, de résistance, d'insubordination. Bien que les populations ne soient pas convaincues par les institutions, leurs transformations pourraient-elles induire, fût-ce de manière mineure, une progressive reconfiguration, pacification et pluralisation politiques ? Elles conduisent à tout le moins certaines associations à revendiquer une reconnaissance plus grande (économique, sociale et symbolique). La décentralisation transforme le vote et les enjeux locaux. Certains groupes, conduits par la nécessité de défendre leurs intérêts, renforcent substantiellement un processus de démocratisation formelle, convertissent des formes d'oppositions qui n'étaient pas toujours organisées, ni conscientes de leur potentiel politique en différentes bases permettant l'émergence de revendications. L'existence de collectifs structurés autour de régimes normatifs spécifiques (spirituels, coutumiers, politiques...) et exprimant des revendications participe à une politisation du monde commun, au renforcement des débats et à l'incidence de ces collectivités sur les institutions. Les marches de protestation (marches militaires, marches universitaires, marches contre la vie chère...) sont plus nombreuses, plus spontanées, plus violentes (Capitant 2008).

Les questions sont multiples. Malgré l'absence de confiance dans les institutions, les formes d'insubordinations se sont-elles accrues ? Ont-elles gagné en ambition ? Ou ont-elles été atrophiées par la conviction qu'il n'y a d'alternatives envisageables ni à court ni à moyen terme ? La reconfiguration institutionnelle dynamise-t-elle les capacités critiques ? Où et comment s'exerce l'opposition populaire lorsque de nouvelles institutions apparaissent et semblent peu légitimes ? Ces institutions transforment-elles la perception et la pratique du politique ?

Les débats soulevés par ces questions se situent au croisement d'une approche *top down* soulignant la nécessité de créer des dispositifs institutionnels pour faciliter l'apprentissage de nouveaux comportements et guider le changement social selon une visée du bien commun et d'une perspective *bottom up* centrée sur la capacité des acteurs, y compris collectifs, à s'orienter par eux-mêmes dans un ordre social en changement, à réguler et à réorganiser collectivement leur monde commun dans un régime d'incertitude. La capacité d'émettre des revendications collectives efficaces n'est pas donnée d'emblée, elle s'opère à travers un apprentissage et par un changement du cadre institutionnel rendant possible l'expression structurée des revendications. Simultanément, ces revendications exprimées à travers des modalités propres à chaque groupe peuvent stimuler des transformations institutionnelles. Dans ce cas, ces forces politiques disent leur nom. Elles enrichissent et transforment le politique, reformulent les problèmes, modifient la mise en discussion des options et redéfinissent les objectifs poursuivis. Mais indépendamment de ces mouvements visibles,

la reconfiguration institutionnelle n'ouvre-t-elle pas, fût-ce de manière involontaire, une voie plus large aux imaginaires et pratiques politiques ? Pour trouver des réponses concrètes à ces questions, c'est principalement hors des institutions que nous avons choisi de nous tourner, là où s'exerce au quotidien les modes populaires de l'action politique.

Structure de l'ouvrage

Ces questions sont étudiées à partir de trois angles qui s'articulent les uns aux autres et qui correspondent aux trois parties de l'ouvrage : le champ « coutumier », l'espace urbain et les oppositions formelles ou en voie de formalisation. Ces parties sont précédées par une introduction générale au pays à destination de ceux qui n'en sont pas familiers. Cette contextualisation retrace les évolutions récentes de la situation politique, économique et du développement au Burkina Faso

Les textes de la première partie, « Opposition, tradition et changement social », analysent les formes d'opposition, depuis la période précoloniale jusqu'à nos jours, en décrivant l'usage de la tradition et de son invention dans l'organisation de contre-pouvoirs et dans la déclinaison des modes d'insubordination.

Le chapitre rédigé par Beucher se penche sur le rôle politique joué par les chefferies moose dans la période postcoloniale, en particulier celui de la royauté moaga de Ouagadougou, et démontre l'influence des élites anciennes sur le pouvoir central et leur savoir-faire dans l'art de déstabiliser les régimes en place, plus particulièrement ceux de Yaméogo et de Sankara (voir aussi Beucher 2008 et 2009). À travers une analyse historique, l'auteur éclaire la façon dont les élites moose ont bâti le mythe d'un empire moaga et ont assis une légitimité coutumière qui leur sert encore aujourd'hui. Le texte de Vaast illustre l'efficacité de cette légitimité dans la zone de Kaya et complète l'approche de Beucher par le détail sur le rôle local de la chefferie. Là où Vaast l'observe, elle fait office d'intermédiaire entre le pouvoir central et les populations locales. Autorités morales légitimes, bien informées des préoccupations des populations dont elles sont proches, les chefs ont une position ambivalente. Ils peuvent tantôt relayer le mécontentement, tantôt conforter l'assise d'un régime qui demeure géographiquement et symboliquement lointain. Les chefs ont besoin du soutien matériel des pouvoirs publics pour leurs intérêts, pour leur légitimité mais aussi pour répondre aux attentes locales. Cette position intermédiaire entre les populations et l'État engendre un mécanisme d'instrumentalisation réciproque entre les élites coutumières et le pouvoir central aussi bien décrit dans le texte de Beucher que dans celui de Vaast.

Les recherches de Bieri et Froidevaux s'intéressent à la pratique du wak et, plus généralement, aux usages de l'occulte comme moyens mis en

œuvre par les populations pour interférer et prendre part au jeu politique ou plus simplement pour tenter de comprendre et d'expliquer les rapports de force et les dérives du pouvoir. Le wak, vu d'en bas, est une sorte d'outil de médiation entre les détenteurs du pouvoir et les populations locales. Ses fonctions sont doubles, ambivalentes. Stratégie d'accumulation et stratégie de contrôle des ressources, le wak populaire permet de donner sens à une réalité marquée par la précarité, les inégalités et les injustices sociales.

Laurent revisite les bouleversements récents de la société moose à travers une synthèse de ses recherches en anthropologie politique. Il met en lumière trois types d'opposition : les contre-pouvoirs ayant pour objectif une gestion du vivre ensemble « sécurisée » où prédomine « l'entente » ; la « culture du développement » qui radicalise des formes d'opposition – celles-ci se font plus brutales et ouvertes : la transformation des modes de consommation affecte les processus de subjectivation, les individus se problématisent sous de nouvelles modalités. Enfin, le troisième type d'opposition se joue dans l'articulation de rapports de force complexes entre *big men* dont l'importance dans la sphère locale est inversement proportionnelle au rôle de tiers que joue l'État dans l'arbitrage des conflits sociaux : moins il est présent plus ils se renforcent. Ces trois formes d'opposition sont distinctes pour faciliter l'économie de la description mais l'auteur conclut son propos en s'interrogeant sur les possibilités d'invention de formes hybrides articulant « concorde coutumière », « société à *big men* » et « concorde civile » autour de la nécessité d'un « vivre ensemble » dans le contexte, d'une « modernité insécurisée », qui rend les oppositions d'autant plus difficiles que la survie repose sur des liens obligés.

Cette première partie s'achève sur un texte de Mahir Saul. Tout en discutant les quatre textes précédents, l'anthropologue revient sur les dispositifs de l'occulte et établit les conditions qui régissent l'usage de la sorcellerie par les sans-pouvoir et plus généralement de la sorcellerie comme moyen émique pour penser le changement social. Il souligne la compatibilité d'interprétations assignant différentes finalités aux pratiques sorcélaïres (accumulation, égalisation, mode d'interprétation). Parallèlement, Saul met en lumière la pertinence et les limites des démarches qui voient dans la sorcellerie un symptôme du changement social.

La deuxième partie de cet ouvrage, « Ville et contestations », s'interroge sur l'efficacité des mobilisations urbaines à partir d'études de cas menées dans les trois principales villes du pays : Ouagadougou, Bobo-Dioulasso et Koudougou. On sait en effet que les mobilisations politiques les plus radicales prennent souvent corps dans le milieu urbain.

La gestion foncière demeure un élément particulièrement sensible et est au cœur de nombreuses mobilisations dans les villes. Dans le premier texte, Alain Sanou décrit comment, face à des politiques foncières contraires à leurs intérêts, les populations de certains quartiers de Bobo-Diou-

lasso recourent à des moyens de contestation multiples. Les manifestations reposent sur la revendication d'une légitimité ancrée dans l'histoire et dans un rapport à la terre distinct de celui de l'État, autant que sur le sentiment d'être lésé dans l'accès à la possession de richesses et de ressources. Les registres de contestation, de légitimité et de justification se mélangent et soulignent la complexité de contextes où les normes se rencontrent et s'enchevêtrent dans des logiques d'ambivalence constantes.

Dans leur analyse des mouvements de résistance des populations du centre de Ouagadougou, Biehler et Le Bris décrivent un enchevêtrement de légitimités analogues. À la capitale plus encore que dans les autres villes, les politiques de l'aménagement du territoire se déclinent sous le mode de l'affrontement du pot de terre et du pot de fer. Après s'être détourné des pouvoirs publics incapables de tenir leurs promesses, les populations expropriées suite au projet ZACA se sont adressées au pouvoir coutumier, puis face à la compromission de celui-ci avec les autorités municipales, elles se sont tournées vers les chefs religieux. L'instabilité du soutien de ces différents groupes qui auraient pu jouer le rôle de contre-pouvoirs est instructive pour comprendre la difficulté d'établir un mouvement social au Burkina Faso. La variation des porte-paroles n'a pas facilité la construction d'un langage commun qui aurait fortifié les revendications. Les profits liés aux positions d'intermédiaires entre les populations expropriées et l'État ont nourri les aspirations individuelles et desservi la contestation. Ce chapitre illustre autant l'habileté et la ruse que la force d'un État qui parvient à travers un jeu de négociations et d'alliances complexes à rejeter la crise hors du champ politique et à la tourner à son avantage.

Dans un tel contexte, il importe d'étudier les pratiques d'incivilité là où elles se manifestent au quotidien. Mode de routinisation (*Veralltäglichung*) des formes populaires d'opposition, la « politique de la fange » dans laquelle (nous) plonge Bouju se conçoit comme un défi à l'ordre public et une mise en cause de la légitimité des autorités communales. Son enquête auprès des populations et des élus municipaux de Bobo-Dioulasso et de Ouagadougou illustre à quel point la souillure volontaire de l'espace public constitue une réaction à la domination sociale par ceux qui, bien qu'ils participent avec leurs maigres moyens à l'effort collectif, se voient abandonnés par les pouvoirs publics dans la crasse des quartiers périphériques, rejetés par une gentrification naissante dans des espaces urbains toujours plus à l'écart de la ville moderne, de ses équipements et de ses infrastructures. La question qui retient Bouju est celle d'établir les potentialités politiques de telles pratiques. Inorganisée et impensée comme mode d'action collective, la salissure consciente de la ville demeure incapable d'endiguer l'immobilisme politique, de stimuler une contestation ayant un retentissement qui affecte des pouvoirs publics tout à fait indifférents à ces protestations passives.

Le texte de Hilgers étudie les conditions de possibilités des révoltes collectives de longue haleine dans le contexte d'un régime semi-autori-

taire. Il prend pour étude de cas la ville de Koudougou et analyse pourquoi un évènement, l'assassinat de Norbert Zongo, journaliste originaire de la localité, a cristallisé les indocilités journalières au point d'en faire, pour un temps, la principale municipalité gouvernée par l'opposition. Le texte met en lumière la manière dont l'opposition a profité de cette occasion pour se renforcer, identifie les réactions du pouvoir et analyse ensuite les interprétations locales liées à l'échec des mobilisations. L'article montre que la trajectoire historique de certaines localités et leur position dans l'espace national peuvent favoriser l'éclosion de mouvements de revendications. Hilgers décrit la façon dont l'opposition autant que le pouvoir ont construit et utilisé la réputation « rebelle » de la ville alors que sa population s'estimait victime d'un déni de reconnaissance.

Dans la conclusion de cette partie, Fourchard dégage les lignes de force qui unissent ces quatre chapitres tout en retraçant l'historicité des registres politiques au Burkina Faso. L'ambivalence des formes de mobilisations politiques et des mobiles de l'action, le rôle des intermédiaires, entre le pouvoir et les citoyens, sont au cœur de ces descriptions de la ville et soulèvent des questions. Quelle est la marge de manœuvre des intermédiaires ? Comment leurs positions et leurs décisions affectent-elles la tournure des événements ? Comment stimulent-ils ou empêchent-ils les oppositions politiques ? L'analyse des médiations, des relations et des connexions entre l'État et la société civile, entre les élites et les populations met en lumière les formes hybrides d'oppositions et de contestations qui naissent dans de tels contextes politiques.

La dernière partie de l'ouvrage « Opposition et institutions » met l'accent sur les formes d'oppositions institutionnalisées et/ou en cours d'institutionnalisation, plus précisément sur les mouvements étudiants, la société civile, la presse et les partis politiques d'opposition.

Mazzocchetti analyse les mobilisations étudiantes liées à l'affaire Zongo. Son travail montre comment les syndicats étudiants ont multiplié les jeux de positionnement politique et perdu en crédibilité et en potentiel de revendications en même temps qu'ils gagnaient une reconnaissance formelle plus importante. Les étudiants et les jeunes diplômés combinent le mécontentement relatif à leur situation à une aspiration à entrer dans le système pour jouir de ses bénéfices. Cette ambivalence fragilise leur position, les rend vulnérables aux sollicitations et réduit le potentiel de leurs mobilisations.

Luning analyse le REN-LAC, institution créée en 1997, avec pour mission d'exercer une forme de « contrôle » sur la corruption et les pratiques de bonne gouvernance. Ses descriptions soulignent l'ambiguïté de ce type d'institution qui, par voie indirecte, renforce la vitrine démocratique. Même si les travaux du Réseau national de lutte anti-corruption découlent des faits qu'ils rendent visibles dans l'espace public, ils n'ont en réalité que peu d'impact sur la transformation des pratiques. L'obligation de travailler en partenariat avec les institutions internationales et avec

l'État laisse planer un soupçon sur la crédibilité, les marges de manœuvres et, même, sur l'utilisation des fonds de ce réseau. S'il est une leçon que le pouvoir a retenue de l'affaire Zongo, c'est qu'il vaut mieux laisser s'exprimer les dénonciations. Sans maîtrise de l'appareil judiciaire, celles-ci se limitent à être des discours de moralisation de la vie publique avec peu d'impact sur les institutions. Les dénonciations des pratiques illégales sont d'autant mieux tolérées qu'elles n'obligent pas les dirigeants à les modifier ou à les condamner.

Marie-Soleil Frère analyse les relations entre la presse et le régime Compaoré en se penchant sur le non-lieu prononcé dans le cadre de l'affaire Zongo. Le débat relatif à l'affaire met en lumière la structure du champ journalistique et les différentes positions qui le façonnent. Malgré leur capacité à traduire l'indignation populaire et l'existence de prises de position distinctes qui pourraient stimuler, les médias semblent résignés devant leur incapacité à jouer le rôle d'un « contre-pouvoir ». La précarité dans laquelle sont plongés les jeunes journalistes rend difficile l'autonomie nécessaire à l'exercice de leur métier. Les impératifs de survie dominent les possibilités d'une analyse critique et, ici encore, la liberté d'expression fait le jeu d'une démocratie de façade dont les journalistes eux-mêmes ne sont pas dupes.

Le texte de Loada se consacre à l'analyse des partis d'opposition au Burkina Faso. Dans les régimes semi-autoritaires, ils sont une condition à l'obtention d'une légitimité internationale mais ils ne peuvent évoluer que sous haute surveillance. La faiblesse de l'opposition n'est pas le fruit du hasard, au-delà de ses faiblesses économiques et de son manque d'organisation, elle résulte d'étouffements savamment orchestrés qu'analyse l'auteur en mobilisant des ressources empiriques détaillées. L'une des grandes qualités de cet article est de montrer concrètement l'élaboration des dispositifs qui consolident un régime semi-autoritaire. Loada souligne aussi les stratégies de résistance déployées par les partis d'opposition à travers l'investissement des associations de la société civile et de la presse, ou les tentatives de récupération des mouvements sociaux. Ces stratégies de résistance illustrent une tension de plus en plus manifeste, et identifiée dans chaque partie de cet ouvrage, entre des aspirations au changement croissantes et la permanence du régime Compaoré. Régime qui selon l'auteur n'aurait dès lors d'autre choix que de prêter une oreille à ces demandes au risque d'alimenter la violence politique comme seul mode de changement possible.

Enfin, en conclusion de cette troisième partie, Hagberg revient sur l'ambiguïté des processus de démocratisation et de libéralisation politique au Burkina Faso. C'est une « démocratie à double façade » que celle où les libertés prennent place sur un arrière-fond autoritaire. Hagberg insiste sur le caractère particulier et surtout non transitoire de ce mode de gouvernance. Il cherche notamment à identifier les caractéristiques et les limites des acteurs qui peuvent légitimement s'exprimer dans le débat public dans ce type de régime.



CONTEXTUALISATION

Situation politique, économique et développement au Burkina Faso

Mathieu HILGERS
Jacinthe MAZZOCCHETTI

Cette section propose une rétrospective des tendances sociales, économiques et politiques qui ont marqué l'évolution du Burkina Faso au cours de ces dernières années.

Situation économique et développement

Pays sahélien enclavé dont 80 % de la population réside en milieu rural, le Burkina Faso s'étend sur 274 000 km² et occupe la majeure partie des bassins supérieurs des trois Volta. En 2009, le pays dénombrait environ 14 millions d'habitants dont la moitié d'ethnie mossi. Une des singularités du Burkina reste, pour quelque temps encore, l'importance de sa composante paysanne et, plus largement, des modes d'organisation et de pensée qui lui sont associés. Néanmoins, depuis les années quatre-vingt, le taux d'urbanisation s'est intensifié et connaît aujourd'hui un accroissement rapide (augmentation de 17 % en 2009 contre 6,4 % en 1975). Au cours des dix dernières années le taux de croissance de la capitale dépassait les 8 %. Ouagadougou compte aujourd'hui environ 1,3 million d'habitants répartis sur 21 930 hectares¹. Cette croissance urbaine, couplée aux difficultés du secteur agricole, a augmenté significativement la part des villes dans la création de la richesse nationale, au point d'être « sensiblement équivalente à celle du milieu rural » (Faure, Labazée, 2002 : 29-30). Urbanisation importante donc mais néanmoins faible si on la compare aux autres pays de la sous-région (Abidjan et

1. Impressionnante croissance néanmoins puisque en 1960, les Ouagalais étaient à peine 60 000, in Diaz Olivera L., Plat D., Pochet P., 1998, p. 10.

Dakar représentent aujourd'hui plus de 25 % de la population totale de la Côte d'Ivoire et du Sénégal).

Selon la Banque africaine du développement et l'Organisation pour la coopération au développement économique, en 2008 le produit intérieur brut du Burkina était composé à 35,5 % par le secteur primaire (essentiellement coton et production de céréales), à 23,1 % par l'industrie (principalement égrenage du coton et secteurs miniers) et à 41,3 % par le secteur des services marqué par une augmentation de la téléphonie mobile et du commerce de vente au détail. En dépit de cette relative diversification, le coton reste la principale culture de rente. La moindre variation de prix dans ce secteur a des répercussions sur l'ensemble de l'économie nationale. Ainsi, en 2007, les mauvaises conditions climatiques, la réduction de 14 % des prix payés aux producteurs et la hausse du coût des intrants ont fait passer la production de 649 400 tonnes, l'année précédente, à 434 000 tonnes. La crise de la filière du coton affecte de multiples domaines. Elle entraîne, par exemple, un déclin des activités d'égrenage qui a des répercussions sur le secteur industriel et réduit le pouvoir d'achat dans de nombreuses régions.

Depuis 2002, la crise ivoirienne affecte l'économie nationale. La fermeture provisoire des frontières, le retour massif de migrants, l'essoufflement des échanges économiques, l'utilisation des ports de Tema (Ghana) et de Lomé (Togo) comme substitut au transit par la Côte d'Ivoire ont en partie redéfini les relations économiques entre les deux pays, même si depuis l'accord politique de Ouagadougou, signé le 4 mars 2007 par les protagonistes du conflit ivoirien, la situation semble en voie de stabilisation.

Comme d'autres pays de la sous-région, le Burkina Faso demeure fortement dépendant de l'aide internationale. La vague de démocratisation au début des années 90 est marquée par un afflux massif de capitaux, dès le premier programme d'ajustement structurel en 1991, qui depuis n'a cessé de croître. Selon l'Institut national des statistiques et de la démographie, l'aide extérieure globale est passée de 221,9 milliards de CFA en 1995 à 333 milliards de CFA en 2004. Les indicateurs de développement du pays demeurent néanmoins fort bas puisque en 2008 le PNUD classait le Burkina 176^e sur 177 pays. À titre indicatif, on notera que le taux moyen d'alphabétisation des plus de 15 ans est de 23,9 % au Burkina Faso contre 60 % pour la moyenne des pays africains, le taux de scolarisation primaire n'est que de 35,5 % alors que la moyenne pour l'Afrique subsaharienne est de 58 %². Le taux de scolarisation décline selon le

2. UNESCO, 2003-2004, rapport mondial de suivi sur l'EPT (Éducation pour tous). Malgré de fortes disparités entre les milieux urbains et ruraux, entre les enfants de salariés et les enfants de commerçants ou d'agriculteurs et entre filles et garçons, les taux de scolarisation au Burkina sont toutefois en progression. Pour une analyse détaillée de ces disparités ainsi que de la question de l'offre et de la demande scolaire au Burkina, lire Kobiané J.-F., 2006.

niveau d'étude : dans le secondaire, il est de 11,1 % (Pilon, 2002 : 7) et de 1 % dans l'enseignement supérieur (université publique et écoles privées). Le secteur scolaire présente de fortes disparités en fonction de l'origine sociale (urbaine, rurale, capital social, économique et culturel) et du sexe. Le domaine de la santé n'est pas plus florissant. L'espérance de vie est estimée à 52 ans (avec d'importantes disparités selon l'origine sociale), l'accès aux soins difficiles et les structures mal équipées et insuffisantes³.

Situation politique

Au cours des années 1990, comme de nombreux autres pays africains, le Burkina Faso a opéré une transition politique et institutionnelle et engagé une dynamique visible de démocratisation. La pluralité politique, le multipartisme, la liberté de la presse, des syndicats ou des organisations de la société civile, ont accompagné la progressive instauration d'une démocratie locale qui, dans l'idéal, devait s'affermir au rythme de l'instauration effective de la décentralisation. Malgré un pluralisme de façade, ces réformes ont fourni l'opportunité au régime de Blaise Compaoré, à la tête du pays depuis 1987, de se stabiliser et d'éviter l'alternance. Cette méthodique consolidation du régime n'a rien d'original, elle apparente le Burkina Faso à d'autres États africains : Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon, Togo, Guinée équatoriale..., qui depuis cette vague de démocratisation ont stimulé une efflorescence de néologismes politologiques pour les décrire : « régime semi-autoritaire » (Ottaway 2003), « autoritarisme électoral » (Schedler 2006), « démocratie défectueuse » (Collier et Levitsky 1997), « régime hybride » (Smith et Diamond 2001, Carothers 2002), « nouvel autoritarisme » (Diamond Linz et Lipset 1995, Brooker 2000), « autoritarisme compétitif » (Levitsky et Way 2002), « autocratie libéralisée » (Bratton, Mattes, Gyimah-Boadi, 2005)...

Au-delà des nuances qui distinguent les positions associées à ces terminologies, celles-ci se rejoignent dans la description de régimes qui partagent un même mode opératoire. Tout en affichant un respect des libertés politiques, en utilisant une rhétorique et des institutions formellement démocratiques, ils conservent des traits autoritaires. Sans s'exposer aux risques de la pluralité et de la libre compétition, les gouvernants utilisent les nouvelles institutions pour se maintenir au pouvoir en disposant d'une légitimité qui satisfait les exigences des bailleurs de fonds et, au moins, une partie de l'opinion publique. Les principales étapes du mouvement qui a conduit à l'instauration de ce type formel de démocratie au Burkina

3. Pour une analyse de la pauvreté au Burkina Faso, voir notamment Hagberg 2001 et Guissou 2002.

Faso ont déjà été retracées ailleurs (Hilgers, Mazzocchetti, 2006b). On se limitera ici à les rappeler en quelques mots. Blaise Compaoré a pris le pouvoir à la suite d'un coup d'État en 1987. L'ouverture du régime a été contrainte par l'élan du changement politique qui affectait la sous-région au début des années 1990⁴ et qui a conduit à promulguer le 11 juin 1991 une nouvelle constitution, et avec elle les fondements de la IV^e République, qui autorisent la création des partis politiques et des syndicats. Malgré cette apparente démocratisation, Blaise Compaoré demeure le seul maître à bord. Il est d'ailleurs systématiquement réélu. Seul candidat à l'élection présidentielle en 1991, il est élu avec 86,1 % des voix⁵; face à deux opposants en 1998, il obtient 87,5 % des suffrages⁶; et en 2005, treize candidats seront en lice pour un scrutin présidentiel remporté avec 80,3 % des votes par l'infatigable « Blaiso »⁷. De même que le nombre de candidats, le taux de participation est en constante progression : 25 % en 1991, 56 % en 1998, 57,6 % en 2005. Vu de l'extérieur, malgré l'absence d'alternance, le pays semble donc s'inscrire dans un processus démocratique lent mais continu. Avec l'appui d'organismes tels que l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (Idea-International, 1999) ou le Centre pour la gouvernance, le Burkina entreprend une réforme de son système électoral⁸, adopte le scrutin proportionnel pour la répartition des sièges lors des élections législatives, introduit le bulletin unique et renforce la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Après plus de vingt années au pouvoir, Compaoré s'impose ainsi comme un maître de la mise en scène politique et l'image qu'il donne du Burkina Faso est celle d'une démocratie en chemin.

L'assassinat du journaliste Norbert Zongo en 1998 et la crise qui suivit, marquée par un soulèvement populaire sans précédent depuis l'indépendance⁹, jettent une ombre inquiétante sur ce paysage idyllique et contrai-

4. Voir différentes interviews de Blaise Compaoré à l'époque : « Élections d'abord, réconciliation après », *Jeune Afrique*, 23 au 29 octobre, 1991, « Tout est discutable sauf une conférence nationale », *La Croix*, 4 décembre 1991. Pour rappel, le Bénin est le premier à ouvrir le cycle en février 1990, il est suivi par le Gabon (mars-avril 1990), le Congo (février-juin 1991), le Niger (juillet-novembre 1991), le Mali (juillet-août 1991), le Togo (juillet-août 1991), le Zaïre (août 1991-décembre 1992), le Tchad (janvier-avril 1993).

5. Le taux de participation de 25,28 % est le plus faible de l'histoire du pays (voir, R. Otayek, 1996, pp. 54-58).

6. Voir Meunier E., 1998 et Thiriot C., 1999.

7. Si l'on compte Hermann Yameogo qui finalement boycottera les élections. Voir Hilgers M., Mazzocchetti J., 2006b.

8. Cette réforme s'est traduite par l'accroissement de la proportionnalité en 2001. Le découpage électoral consacré déjà par la loi n° 004/2000/AN du 18 avril 2000 a été maintenu et deux circonscriptions électorales ont été retenues pour les élections législatives : le territoire national pour 21 députés à élire sur la liste nationale et treize régions électorales pour l'élection de 90 députés.

9. Sur l'affaire Zongo et les événements qui l'ont suivie, lire, entre autres : Loada A., 1999 ; « Document autour de l'affaire Zongo », 1999 ; Hagberg S., 2002 ; Kabore R., 2002 ; Mazono L., 2003 ; Hilgers M., 2009 et Harsch E., 2009.

gnent le pouvoir à accélérer les réformes institutionnelles. Les effets multiples de cette crise charnière dans l'histoire du régime sont abondamment analysés dans plusieurs contributions de cet ouvrage. Pendant la période d'agitation, les mobilisations citoyennes sont porteuses d'espoir; le résultat des élections législatives de 2002 (53 sièges sur 111 pour l'opposition) laisse entrevoir une réelle opportunité à l'opposition, mais l'habileté du régime permet d'éviter le changement auquel aspirent les populations. La désillusion est d'autant plus forte que, en évitant tout recours à la violence, le régime avec minutie et ténacité a converti ce moment en un tremplin pour affermir son pouvoir, impliquer les opposants et les contraindre à l'abandon de leur virginité critique et politique.

Cependant, il semble important de pouvoir apprécier sur le long terme l'impact des protestations et des réformes institutionnelles. Il est trop sommaire d'affirmer que les longues et lentes reconfigurations restent absolument sans effet sur la construction des représentations politiques. Des travaux comparatifs soulignent qu'à la suite de la dernière vague de démocratisation, les populations comprennent mieux ce que signifient les principes démocratiques, même lorsqu'ils n'ont qu'une existence formelle, et qu'elles ont une perception plus affinée de l'action des régimes qui les gouvernent (Bratton, Mattes, Gyimah-Boadi, 2005). L'affaire Zongo fut possible parce qu'un journaliste courageux profita de la libéralisation de la presse; la croissance de l'opposition aux législatives de 2002, parce qu'il y eut de profondes transformations du code électoral; l'alternance dans certaines municipalités en 2000 et en 2006, parce que la décentralisation a effectivement conduit à l'organisation d'élections locales. Même si au sommet de l'État l'alternance ne semble pas encore au goût du jour, il importe plus que jamais de saisir l'impact de ces transformations sur les mentalités politiques.

Bibliographie

- Bayard J.-F., 1981, «Le politique par le bas en Afrique noire, Questions de méthode», *Politique africaine*, n° 1, pp. 53-82.
- Bayart J.-F., Mbembe A., Toulabor C., 1992, *Le politique par le bas : Contribution à une problématique de la démocratie en Afrique noire*, Karthala, Paris.
- Beucher B., 2008, *Une royauté africaine à l'heure de la mondialisation : le royaume de Ouagadougou et la question du développement au Burkina Faso*, Fasopo, Paris.
- *La naissance de la communauté nationale burkinabè, ou comment le Voltaïque devint un « Homme intègre »*, Fasopo, Paris.
- Bratton M., Mattes R., Gyimah-Boadi E., 2005, *Public Opinion, Democracy and Market Reform in Africa*, Cambridge University Press, Cambridge.

- Brooker P., 2000, *Non-Democratic Regimes: Theory, Government and Politics*, Macmillan, Houndmills.
- Capitant S., 2008, « Montée des pratiques protestataires en Afrique : fragilisation ou renforcement de la République ? », Communication, Colloque Cinquantenaire du CEAN, Bordeaux.
- Carothers T., 2002, « The End of the Transition Paradigm », *Journal of Democracy*, 13 (1) pp.5-21.
- Collier D., Levitsky S., 1997, « Research Note: Democracy with Adjectives: Conceptual Innovation in Comparative Research », *World Politics*, 49 (3), pp.430-451.
- Diamond L., 2001, « Thinking about Hybrid Regimes », *Journal of Democracy*, 12 (3), pp.21-35.
- Diamond L., Lipset M., Linz J., 1995, *Politics in Developing Countries: Comparing Experiences with Democracy*, Lynne Rienner Publishers, Boulder, Adamantine Press, London.
- Diaz Olivera L., Plat D., Pochet P., 1998, « Villes africaines au quotidien, Mobilités quotidiennes et contraintes sociales à Bamako et Ouagadougou », *Études et recherches*, Unité Mixte de Recherche du C.N.R.S., 108, Lyon.
- « Document autour de l'affaire Zongo », 1999, *Politique africaine*, 74, pp.164-184.
- Faure Y.-A., Labazée P., 2002, *Socio-économie des villes africaines. Bobo et Korhogo dans les défis de la décentralisation*, Paris, IRD-Karthala.
- Guissou B., 2002, « Histoire et pauvreté au Burkina Faso », *La pauvreté, une fatalité ?*, Paris, UNESCO/Karthala, pp.97-127.
- Hagberg S., 2001, *Poverty in Burkina Faso: Representations and Realities*, ULRICA, Uppsala.
- 2002, « “Enough is Enough” : an ethnography of the struggle against impunity in Burkina Faso », *Journal of Modern African Studies*, 40 (2), pp.217-246.
- Harsch E., 2009, « Urban Protest in Burkina Faso », *African Affairs 2009*, 108 (431), pp.263-288.
- Hilgers M., 2006, « Voter à Koudougou : la soumission d'une ville rebelle ? », *Politique africaine*, 101, pp.42-62.
- 2008, « Politiques urbaines, contestation et décentralisation. Lottissement et représentations sociales au Burkina Faso », *Autrepart*, 47, pp.209-226.
- 2009, *Une ethnographie à l'échelle de la ville. Urbanité, histoire et reconnaissance à Koudougou*, Karthala, Paris.
- Hilgers M., Jacob, J.-P., 2008, « Anthropologie de la candidature électorale au Burkina Faso », *Afrique contemporaine*, 228, pp.171-190.
- Hilgers M., Mazzocchetti J., 2006a, « Burkina Faso, L'alternance impossible », *Politique africaine*, 101.
- 2006b, « L'après Zongo : entre ouverture politique et fermeture des possibles », *Politique africaine*, 101, pp.5-18.
- Idea International, 1999, *La réforme du système électoral du Burkina Faso*, Stockholm.

- INSD (Institut National des Statistiques et de la Démographie), 2006, rapport général.
- Kabore R., 2002, *Histoire politique du Burkina Faso 1919-2000*, L'Harmattan, Paris.
- Kobiané J.-F., 2006, *Ménages et scolarisation des enfants au Burkina Faso, À la recherche des déterminants de la demande scolaire*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant.
- Levitsky S., Way L., 2002 «Elections Without Democracy: The Rise of Competitive Authoritarianism», *Journal of Democracy*, 13 (2), pp.51-66.
- Loada A., 1999, «Réflexions sur la société civile en Afrique: le Burkina Faso de l'après-Zongo», *Politique africaine*, 76, pp.136-151.
- Mazono L., 2003, *Hommage au journaliste Norbert Zongo: un homme face à son destin ou la parabole du lion*, Paris, L'Harmattan.
- Mazzocchetti J., 2006, «Quand les poussins se réunissent, ils font peur à l'épervier... Les étudiants burkinabè en politique», *Politique africaine*, 101, pp.83-101.
- Mbembe A., 1998, *Afrique indocile*, Karthala, Paris.
- Meunier E., 1998, «Burkina Faso: la consolidation du nouvel ordre politique», *L'Afrique politique*, CEAN-Karthala, Paris, pp.147-174.
- Otayek R., 1996, «Voter ça veut dire quoi? Sur les élections législatives du 24 mai 1992», in R. Otayek, M. Sawadogo et J.-P. Guigane (dir.), *Le Burkina entre révolution et démocratie (1983-1993)*, pp.54-58.
- Ottaway M., 2003, *Democracy Challenged: The Rise of Semi-Authoritarianism*, Carnegie Endowment for International Peace, Washington DC.
- Pilon M., 2002, «L'évolution du champ scolaire au Burkina Faso: entre diversification et privatisation», Actes du colloque *Public et privé: éducation et formation dans les pays du Sud*, Strasbourg.
- Thiriot C., 1999, «La transition en cercle fermé au Burkina Faso», in J.-P. Daloz (dir.), *Le non-renouvellement des élites en Afrique sud-saharienne*, CEAN, Bordeaux.



PREMIÈRE PARTIE

**OPPOSITION, TRADITION
ET CHANGEMENT SOCIAL**



1

Le mythe de l'« Empire mossi »

L'affirmation des royautés comme force d'accompagnement ou de rejet des nouveaux pouvoirs centraux, 1897-1991

Benoît BEUCHER

En 2003, dans les colonnes du journal burkinabè *L'Observateur Paalga*, le journaliste Charles Guibo fait état du « rififi » causé chez les Moose par les échanges passionnels entre les historiens Frédéric Titinga Pacéré, Frédéric Guirma et Dominique Nacanabo autour de la question de l'« Empire mossi » (Guibo, 2003 : 28). Celui-ci existait-il ? Il semble que les nombreux travaux réalisés par Junzo Kawada (Kawada, 2002) ou encore ceux de Michel Izard (Izard, 1970) aient pu dissiper – depuis au moins trente ans – les doutes qui planaient au sujet de ce qu'il est convenu d'appeler un mythe.

En effet, nous savons que le Moogo¹, c'est-à-dire l'ensemble des formations politiques peuplées majoritairement par les Moose (Moaga au sg.), était un espace pluriel avant la conquête de celui-ci par la France (1895-1897) ; un espace fragmenté, dont les divers royaumes gravitaient autour de quelques grands commandements comme celui de Tenkodogo au sud, de Ouagadougou au centre et du Yatenga au nord.

Cette vision faisant du Moogo un espace multicentré n'est cependant pas celle d'un grand nombre de « chefs coutumiers » (*naaba* au sg.,

1. « Moogo » signifie « monde » en moore, la langue des Moose. Le Moogo est constitué par l'ensemble des formations politiques moose qui auraient occupé une superficie d'environ 63 500 km². Plutôt que de désigner un ensemble politique compact et centralisé comme nous le verrons plus loin, ce terme renvoie davantage à un espace de peuplement relativement homogène par la langue, la culture et la religion. Il désigne donc une aire perçue par les Moose comme civilisée à la différence de l'« étranger », notamment le « Gurungo », espace réputé barbare ou sauvage, et peuplé par les « Gurunse », les « esclaves » en moore.

nanamse ou *nanamba* au pl.²) issus du royaume de Ouagadougou, dont son souverain, le Moogo Naaba. Mais en quoi cela peut-il bien préoccuper l'opinion burkinabè quand l'on sait que le pays a pris le statut de république depuis son accession à l'indépendance en 1960 ? L'homme de la rue s'amuse de ces querelles d'historiens et de « chefs ». Le chercheur, lui, ne peut que s'interroger sur les déchaînements de passion qui ont entouré le milieu intellectuel ouagalais, ainsi que sur la place accordée à cette question dans un grand quotidien national d'information.

Que faut-il y voir ? L'ouverture d'une piste de réflexion quant à la réalité historique de cet « empire » ? Évidemment pas, car tous ont fini par admettre que « ...l'Empire mossi n'existe pas ». Une première observation ne peut manquer de nous venir à l'esprit : l'énergie des intellectuels ne devrait-elle pas être davantage consacrée aux graves dysfonctionnements qui limitent considérablement l'efficacité de l'État ? À commencer par la défiance toujours plus grande des Burkinabè à l'égard des élites « de Ouaga », les difficultés du pouvoir central à développer efficacement les provinces rurales, mais aussi l'absence d'opposition crédible et structurée face au régime du président Compaoré – au pouvoir depuis vingt ans – aggravant encore la crise de confiance qui s'est imposée entre le peuple et ses élites.

À y regarder de plus près, et nous le démontrerons, tous ces problèmes sont liés. C'est que la royauté ouagalaise a constitué, et peut encore constituer, une forme d'opposition menaçant le pouvoir central ; elle n'hésite pas à passer pour sa conscience morale, anoblée par le poids de l'histoire et son statut d'« empire », dénonçant les dérives de l'État contemporain, et se présentant comme un recours possible face à la corruption des élites nouvelles, avec qui elle ne semble pourtant pas s'entendre si mal.

Pour comprendre dans quelle mesure la royauté mooga de Ouagadougou s'inscrit dans les logiques d'opposition face aux tenants du pouvoir institutionnel, il faut remonter le fil du temps, jusqu'à la période coloniale, marquée par la superposition de deux types de pouvoir concentrés dans un même lieu : Ouagadougou. Cette ville est à la fois la résidence royale du plus influent souverain du Moogo, appelé précisément « Moogo Naaba », bien que son pouvoir n'englobe pas tout cet espace, mais aussi, depuis 1919 et la création de la Haute-Volta, le centre nerveux de l'administration coloniale puis postcoloniale, ainsi qu'un puissant lieu de fabrication du passé, servi par les médias issus de son contact avec l'Occident : la presse écrite, la radio et la télévision.

Sans aller jusqu'à dire que le colonisateur a été colonisé, ne faisons pas l'économie de cette remarque préliminaire : la royauté, avec plus ou

2. Le Moogo connaît plusieurs niveaux de pouvoir. *Naaba* (*nanamse* ou *nanamba* au pl.) désigne le « chef », peu importe l'étendue de son commandement. Mais le « *dima* » (« *dimdemba* » au pl.) est un souverain qui se prétend « soumis à personne d'autre qu'à Dieu » et qui exerce son autorité sur une nébuleuse de commandements qui gravite autour de son État à l'image du Yatenga, Moogo, Boussouma ou Tenkodogo Naaba.

moins de bonheur, a été capable de s'adapter au nouvel environnement sociopolitique induit par la «paix française». Elle a bien vite saisi les enjeux de la centralisation de type jacobin souhaitée par le pouvoir colonial, et dont la philosophie pouvait trouver un écho à travers le(s) fantasme(s) d'unicité moaga.

La royauté, qui a toujours considéré qu'elle pouvait collaborer avec le pouvoir officiel de Ouagadougou tant que ses intérêts étaient servis, a mis à profit le mythe impérial dans le but de se tailler une part de choix dans les nouvelles structures administratives et politiques du Burkina. Ses ambitions ont été grandes et peuvent se résumer en une volonté d'unifier le Moogo au bénéfice du souverain de Ouagadougou passant, de la sorte, pour le premier intermédiaire «traditionnel» auprès du pouvoir central.

Les conséquences politiques de ce «travestissement» historique, plus ou moins sincèrement adopté, font sentir leurs effets jusqu'à aujourd'hui. C'est que, depuis les premiers temps de la période coloniale, le Moogo Naaba, devenu «empereur» dans des circonstances que nous éclaircirons, a damé le pion de ses homologues coutumiers et s'est imposé comme le relais incontournable de l'État auprès des masses rurales. Sa capacité à mobiliser les énergies en faveur ou en défaveur des pouvoirs centraux n'a pas davantage été négligeable dans le processus d'affirmation de l'État contemporain. Nous montrerons ainsi qu'entre 1960, date de l'indépendance, et 1991, année de l'élection de Blaise Compaoré à la tête du Faso, la royauté ouagalaise a sensiblement pesé sur la fortune des gouvernements qui se sont succédé³.

La République conquérante à la rencontre des royautés moose (1897-1919)

L'état des connaissances au moment de la conquête

Lorsque Binger entreprend son voyage en pays moaga à l'été 1888, la région reste encore largement inconnue en Europe. L'essentiel des connaissances relatives au Moogo est alors constitué par les quelques notes prises par l'explorateur allemand Krause qui, parti d'Accra en mai 1886, gagne le Moogo en septembre de la même année sans guère s'attarder à Ouagadougou. Le voyage entrepris dans la région en 1888 par son homologue et compatriote Von François ne s'avère pas plus riche en découvertes.

3. Nous ne voudrions pas donner l'impression que la formation de l'État au Burkina Faso est le seul fait des Moose ; d'autres groupes, amalgamés dans l'ensemble voltaïque, ont joué un rôle historique important dans ce processus. Voir les synthèses éditées par Madiéga G. Y., Nao O. (1999) et Kuba R., Lentz C., Somda C. N. (2003).

C'est donc sur le récit de voyage du capitaine Binger que reposent les premières informations fiables sur l'organisation des royaumes moose (Binger, 1892). Dans l'esprit de l'officier, Ouagadougou, la capitale du Moogo Naaba Sanem (1871-1889)⁴, se présente comme la principale agglomération du Moogo. La résidence du souverain moaga serait donc, à en croire Binger, la « capitale du Mossi », propos qui peut partiellement expliquer que l'auteur soit le premier, à notre connaissance, à parler d'« empire » à l'endroit des formations politiques moose.

Dans un premier temps, l'explorateur français donne du Moogo l'image d'une organisation politique plutôt monolithique. C'est ainsi qu'il parle du « Mossi », région qui correspond, d'après sa description, à l'ensemble des royaumes moose, fussent-ils indépendants de fait, à l'exception du Yatenga dont l'autonomie lui était connue. Sa vision de la géopolitique du Moogo le conduit à donner au Moogo Naaba une importance qu'il n'avait certainement pas avant la conquête coloniale. Naaba Sanem passe ainsi pour le « chef suprême des Mossi », dont Binger estime l'influence suffisamment forte pour que son impotence présumée provoque à terme le déclin du prétendu « Empire » tout entier (Binger, 1892: 461).

Dans l'esprit de Binger, l'incapacité du Moogo Naaba à gouverner ses États doit conduire le Moogo sur la voie de l'émiettement, convaincu que « ... les naba de Mani, de Boussouma, de Yako et de Koupéla [seront] des forces avec lesquelles Naba Sanom [Naaba Sanem] devra compter » et que, ajoute-t-il, « avant peu, l'Empire du Mossi se désagrègera (...) le pays s'organisera en confédérations à l'instar du Bélédougou et du Yatenga » (Binger, 1892: 501). Le capitaine savait-il que ces commandements étaient déjà indépendants au moment de son arrivée ? Il est bien mal aisé d'interpréter ces lignes et d'expliquer cette vision assez contradictoire de la situation géopolitique du Moogo, à la fois espace unitaire et ensemble instable traversé par de multiples lignes de fractures politiques.

Comme l'a fait avant nous Jeanne-Marie Kambou-Ferrand, signalons cependant que la France est alors engagée dans ce que l'on appelle classiquement la « course au clocher ». Celle-ci, qui suppose que les puissances coloniales accélèrent leurs conquêtes territoriales en Afrique et justifient leur « occupation effective » des régions soumises, oppose en pays moaga la France à la Grande-Bretagne, dont les agents sont établis en Gold Coast. L'intérêt de Binger est précisément de signer un traité de protectorat sur « le Mossi » avant ses concurrents. Dans ces conditions, on comprend que signer un traité avec un ou deux souverains est plus avantageux que d'en signer avec autant de rois que compte réellement le Moogo. Si Binger n'est pas parvenu à signer avec Naaba Sanem ce fameux traité, il a néanmoins réussi à travailler pour l'avenir en réunissant une masse documentaire d'ordre géographique et ethnographique propre à légitimer l'éven-

4. Toutes les dates communiquées dans ce papier correspondent à la durée de règne des *nanamse*, ou à la prise de fonction des chefs d'État.

tuelle «protection» de la France sur le Moogo tout entier, en ne traitant qu'avec le Yatenga et le Moogo Naaba.

Peu importe si le royaume de Ouagadougou est bien en peine de s'imposer face aux commandements voisins, et même face à ses propres subordonnés comme le révèle le conflit déclenché par un *naaba* vassal du Moogo Naaba, le Lallé Naaba⁵. La République conquérante cultive dès cette époque le mythe de l'«Empire mossi», ce qui n'est pas sans faire écho au fantasme d'unicité moaga mis en lumière, pour la période précoloniale, par Michel Izard (Izard, 2003 : 148).

L'armée de la République française «protège le Mossi»

Au retour de Binger, des projets sont envisagés afin d'étendre la souveraineté de la France de manière à joindre ses possessions côtières aux pays de l'intérieur de la boucle du Niger. En mai 1896, le lieutenant Voulet reçoit des instructions dans ce sens et se voit chargé de la conquête des pays voltaïques. Tous les regards se dirigent alors vers le royaume de Ouagadougou. C'est que les officiers français, probablement inspirés par le récit de Binger, sont convaincus que la chute de ce royaume, après s'être assurés au préalable de la prise du Yatenga, entraînerait inéluctablement la chute du Moogo à l'image d'un château de cartes. Le 1^{er} septembre 1896, Ouagadougou, capitale du Moogo Naaba, est prise sans que Naaba Wobgho (1889-1897), successeur de Naaba Sanem, ne le soit : le roi, pourtant accusé de lâcheté par certains membres de son entourage, a en effet préféré quitter la capitale devant la progression de la colonne française.

Voulet se lance alors dans une véritable chasse à l'homme afin d'amener le souverain à composition et de conclure avec lui un traité de protectorat. Mais, incapables de mettre la main sur le roi rebelle, les officiers ont estimé plus judicieux de déclarer le trône vacant et la succession ouverte, premier appel au ralliement des «autorités coutumières» au nouvel ordre colonial. Les *nanamse* jaloux, ou simplement hostiles à leur ancien souverain, en position légitime pour remplacer Wobgho, n'ont pas manqué d'affluer à Ouagadougou dans l'espoir de goûter au plaisir de porter le *maafu* (le bonnet) de Moogo Naaba...

Dans le même temps, le lieutenant Chanoine, adjoint de Voulet, doit réunir les matériaux «historiques» permettant de justifier la portée géographique d'un traité censé placer l'ensemble des États moose sous la domination française, à l'exception du Yatenga, déjà sous influence depuis le 8 mai 1895. Les enquêtes de Chanoine se déroulent du 10 octobre 1896 au 15 février 1897, essentiellement auprès de la cour royale de Ouaga-

5. La province de Lallé est incorporée au royaume de Ouagadougou, mais elle finit par s'imposer comme une puissance autonome, réclamant sa sécession d'avec le royaume du Moogo Naaba. Après 12 ans de conflit, le Lallé Naaba Wobgho est exécuté à Ouagadougou le 1^{er} février 1897.

dougou⁶. Devant la menace d'invasion des Britanniques de Gold Coast, et convaincu des droits de la République sur les royaumes de Ouagadougou et de Tenkodogo (Kambou-Ferrand, 1993 : 138-140), Chanoine prépare ce travail avec la certitude qu'«il importe à la France, et au plus haut point, qu'aucune commission de délimitation ne soit réunie avant que la géographie de cette partie de la boucle du Niger ne soit parfaitement connue...»⁷. À bien lire entre les lignes, on comprend que le champ soit ouvert à toutes les formes de révisionnisme historique... Celui-ci tourne à l'avantage de la cour de Ouagadougou, car si l'on suit les propos de Chanoine, le «Mossi» serait «divisé en grands commandements dont les chefs dépendent directement du Naba de Wagadougou», à savoir les *nanamse* du Yatenga, de Boussouma, de Tenkodogo, etc., tout en admettant néanmoins que ces chefs «reconnaissent tous son autorité; mais lui obéissent assez mal...»⁸. L'autorité du souverain de Ouagadougou rayonnerait donc sur «une étendue de 70 000 K.M. (*sic*)», ce qui correspondrait à la superficie totale du Moogo⁹. Les conclusions de l'enquête ne tardent pas à trouver leur transposition juridique avec l'élaboration et la signature du traité de protectorat dont rêvait tant Binger.

Ce document est signé le 20 janvier 1897 avec un jeune souverain fraîchement intronisé par Voulet, Mamadou Kouka, devenu Naaba Sigiri (1897-1905). Il place sous la protection de la République un «empire», bien que ce terme n'apparaisse nulle part. Pris dans un dilemme pour le moins compliqué à résoudre : ne pas accorder trop d'autorité au souverain, mais placer rapidement l'ensemble des territoires moose à l'abri des appétits coloniaux britanniques, Voulet officialise de manière formelle les relations de «vassalité» qui auraient lié les États moose au pouvoir «central» de Ouagadougou. C'est ainsi que Naaba Sigiri est reconnu «naba du Mossi et dépendances» (article 3), compris comme l'ensemble des territoires «où la langue mossi est en usage», ainsi que des territoires «placés sous le commandement des nabas vassaux» (article 6), dont le texte oublie superbement de nous donner la liste.

Au regard de la conférence prononcée par l'officier en octobre 1897 devant la Société géographique commerciale de Paris, il semble que

6. Dans un résumé de ces enquêtes destiné au lieutenant-gouverneur du Soudan français, le lieutenant-colonel de Trentinian, Chanoine dresse la liste de ses informateurs. Il cite en premier lieu Mamadou Kouka, successeur pressenti de Naaba Wobgho, ainsi que l'ensemble des «ministres» ralliés à sa cause. Viennent ensuite les chefs de canton issus de la famille royale de Ouagadougou. Enfin, Chanoine, pour donner plus d'épaisseur à ces renseignements, nomme en quatrième position le Tenkodogo Naaba, qui n'a pas pu lui fournir les informations que l'officier lui prête dans la mesure où ce roi, considéré comme le «grand-père» coutumier du Moogo Naaba, n'aurait jamais accepté de présenter son royaume comme inféodé à celui de Ouagadougou. In «Résumé des renseignements recueillis depuis le retour de la Mission au Mossi», Lt Chanoine, 17 septembre 1897, Archives nationales de France, CARAN (AN) 200 MI 670, pp. 1-3.

7. *Ibid.*, p. 28.

8. *Ibid.*, p. 13.

9. *Ibid.*, pp. 13-15.

Voulet ait cru de bonne foi à l'existence d'un « bloc mossi », dont il estime la superficie à 100 000 km², chiffre surprenant quand on sait qu'en réalité, le Moogo ne recouvre que la moitié environ (Merlet, 1995 : 250). À propos de l'autorité du Moogo Naaba, le capitaine se fait l'interprète d'une version déformée du mythe fondateur moaga dont nous serions bien en peine de déterminer l'origine ou la date exacte de production. Selon lui, Naaba Kuda, fils de Wedraogo, ancêtre fondateur des Moose, serait « devenu souverain incontesté d'un immense territoire... » et aurait établi « ...sa résidence à Ouagadougou ». Par la suite, désireux « ...de mieux tenir les populations asservies », Kuda aurait divisé « ...le pays en un certain nombre de provinces dont il confia le commandement aux nombreux fils que lui donnèrent ses deux cents épouses ». Cet événement marquerait ainsi « ...l'origine des différentes branches de la famille des Kouda qui règnent au Yatenga, à Boussoumo, au Kipirsi, etc. », tandis que « la branche de Ouagadougou resta suzeraine des autres » (Merlet, 1995 : 254). En réalité, nous savons depuis la publication des travaux de Michel Izard que Naaba Kuda (1566 ?-1593 ?) aurait régné environ 70 ans après la fondation, vers 1495, du premier royaume moaga par Naaba Wubri (1495 ?-1517 ?), fils de Wedraogo. Le Yatenga aurait, quant à lui, été fondé sous le règne de Naaba Kumdumye (1540 ?-1566 ?), prédécesseur de Kuda, vers 1540, tandis que Ouagadougou devenait la capitale du seul royaume éponyme au milieu du XVIII^e siècle sous Naaba Warga (1737 ?-1744 ?). Certes, les royaumes du Yatenga ou de Boussouma sont bien issus du lignage royal de Ouagadougou, mais nous savons que l'autonomie de ces royaumes était réelle à l'égard du Moogo Naaba de Ouagadougou.

Remarquons que Voulet ne prend guère de risques. Aucun Européen ne connaît réellement l'armature hiérarchique du Moogo. En revanche, les autres souverains moose, eux, ne sont pas dupes, pas plus, bien évidemment, que le Moogo Naaba, qui tire avantage de cette ignorance supposée du conquérant. Enfin, si notre officier peut se permettre cette relecture historique, c'est parce que Naaba Sigiri hérite dans un premier temps d'un pouvoir comparable à un œuf vidé de sa substance, dans la mesure où seule l'autorité nominale du souverain est consacrée par le traité (Beucher, 2005 : 143). En revanche, ce document confirme la prééminence de droit du Moogo Naaba sur ses pairs, arme redoutable pour le souverain qui saura utiliser cette faille, bête noire pour les administrateurs de la III^e République qui viennent de confirmer l'existence d'une « monarchie mossi » qu'ils s'engagent à « protéger ».

Les premières administrations coloniales et le « 1789 du Mossi »

Dès 1897 et la nomination du premier résident à Ouagadougou, le capitaine Scal, les autorités militaires reviennent sur les concessions accordées au Moogo Naaba. Loin de lui permettre de régner sur l'ensemble du Moogo, celles-ci vont s'employer à saper son autorité en

encourageant la sécession des commandements dépendants de Ouagadougou, car comme le note l'officier chargé d'appliquer cette politique, le chef de bataillon Simonin: «Tout en estimant qu'il est avantageux de laisser au Moro Naba un reflet de son pouvoir passé, je ne crois pas nécessaire de lui rebâtir de nos mains un empire plus fort que celui de ses ancêtres...»¹⁰

Cette stratégie est classique chez les officiers «soudanais», inspirés par la pratique du sinistre colonel Archinard au Soudan entre 1890 et 1893. Celle-ci consiste à imposer l'autorité militaire sans ménagement pour les structures anciennes et à «casser» les commandements «indigènes» afin de se prémunir contre tout risque de coalition. Ces officiers sont pour la plupart très clairement partisans de la mise en place d'une administration directe, quitte à briser des formations politiques centralisées, celles-là mêmes qui auraient pu être mises à profit pour «pacifier» les régions conquises à moindre coût. En cela, les premiers administrateurs du Moogo suivent fidèlement la doctrine assimilationniste française, qui ne peut tolérer longtemps l'existence de royautes, volontiers taxées de «féodales», au sein des possessions outre-mer de la République.

L'image que les administrateurs se font de la «mission civilisatrice» dont ils se sentent investis les pousse davantage à vouloir transposer l'héritage révolutionnaire en pays moaga et, à l'instar de la France de 1792-1793, à affranchir durablement le Moogo de ses structures monarchiques. Ainsi, jusqu'en 1907, date de la prise de fonction du premier administrateur civil Carrier, les officiers calquent les structures hiérarchiques militaires qu'ils connaissent bien sur l'organisation des commandements «indigènes». À leur tête, l'officier administrateur. Sous ses ordres, le Moogo Naaba, puis une cascade de commandements, dont celui des «chefs de province», les ministres du Moogo Naaba, qui ne disposaient d'aucun pouvoir territorialisé avant la conquête. Terence Ranger, dans son article consacré à l'invention de la tradition dans l'Afrique coloniale, a bien montré comment les autorités européennes, avec parfois la complicité des élites africaines, ont pu rigidifier des normes politiques et sociales jadis souples afin de mieux contrôler les populations sujettes (Ranger, Hobsbawm, 2002: 243-260). Le plus souvent, cette politique visait à établir des hiérarchies dont les niveaux de pouvoir étaient rendus étanches. C'est bien ce qui se passe pour le Moogo, dans la mesure où la réforme administrative dont nous venons de parler renforce le pouvoir central, lui-même sous tutelle française, et ce au grand dam des formations politiques rivales placées en aval des cascades de commandements.

Malgré tout, remarquons que cela ne profite en rien à Naaba Sigiri, qui, peu de temps après la création en 1904 du cercle de Ouagadougou, voit son autorité effective restreinte à son seul domaine royal. À en croire l'administration coloniale, ce qui impose des réserves, les résultats se

10. Rapport politique annuel du Haut-Sénégal et Moyen-Niger, 1900, Ouagadougou, AN 200 MI 1621.

seraient vite fait sentir sur les populations moose qui, dès lors, n'auraient plus été «molestées» et se seraient montrées «fort souples et plus confiantes»¹¹.

En 1907, l'administrateur civil Carrier, «naabaphobe à outrance», va plus loin encore et souhaite réaliser le «1789 du Mossi». Comme l'écrit Paul Baudu, «...ce furent d'abord ses convictions républicaines qui prirent feu en voyant le système féodal en honneur dans le pays» (Baudu, 1956: 41). Si l'administration militaire a pu circonscrire l'autorité du «suzerain», le commandant de cercle civil, lui, souhaite «...supprimer les grands chefs de province dont l'influence s'exerçait toujours en opposition des intérêts généraux»¹². Mais, en 1908, la grande révolte des Moose a prouvé aux autorités coloniales l'impossibilité de supprimer les institutions anciennes et de calmer les esprits sans le concours actif des chefs, conclusion qui s'impose avec d'autant plus de force que la colonie ne dispose au mieux que d'un administrateur européen pour 80 000 Africains à cette époque.

En 1911, l'administration est donc contrainte d'adopter un système de domination «indirecte», très proche de l'exemple britannique du Nord-Nigeria. Cependant, obtenir le soutien du nouveau souverain Naaba Koom II (1905-1942) nécessite toujours plus de diplomatie et de flagornerie de la part des fonctionnaires coloniaux. Ces derniers, souvent à contrecœur, sont amenés à reconnaître l'autorité prééminente du Moogo Naaba, devenu le «chef suprême des Mossi», sur ses pairs, et, décision somme toute conséquente, à faire de Ouagadougou le centre nerveux de l'administration du territoire voltaïque. Selon toute vraisemblance, nous trouvons là l'origine de la réactivation du mythe impérial au lendemain de la Première Guerre mondiale.

Le régime colonial et la réactivation du mythe de l'«Empire mossi» (1919-1945)

Ouagadougou, centre du «bloc mossi»

Aux yeux du colonisateur, le choix qui consistait à faire de Ouagadougou le chef-lieu de l'imposant «cercle du Mossi» se justifiait en 1904 par la forte influence qu'aurait exercé le royaume de Ouagadougou sur ses voisins, et donc par sa capacité à répercuter plus facilement les orientations politiques et économiques du régime colonial dans les moindres villages, dont la majorité attendaient encore la visite du premier Blanc. La «réinvention de la tradition», réalisée à l'époque des premières

11. Rapport politique annuel, 1907, Cercle de Ouagadougou, AN 200 MI 1645.

12. *Ibid.*

administrations militaires (1896-1907), a été le fait quasi exclusif des Européens. En revanche, la royauté y a pris une place toujours plus grande à mesure que Naaba Koom II faisait la démonstration de l'intérêt qu'il y avait pour l'administration à conserver, voire même à renforcer, les institutions royales. Dès 1914, la contribution sans faille consentie par le jeune roi à l'effort de guerre en a été une éclatante occasion : sans le concours de la royauté, certainement peu de Moose se seraient bousculés pour sauver la République en danger...

Cette initiative de la cour de Ouagadougou a considérablement renforcé le prestige du souverain aux yeux des Moose, qui ont vu à nouveau en sa personne le « roi de guerre » des grandes heures de l'histoire du Moogo, mais désormais en position de créancier à l'égard de la France. En retour, la puissance coloniale a estimé judicieux d'accorder au Moogo Naaba une contrepartie de taille : sa capitale allait devenir, non sans hésitations, le chef-lieu de la nouvelle colonie de Haute-Volta et ainsi rayonner sur un espace inédit car incluant l'ensemble des États moose ainsi qu'une soixantaine de groupes ethniques jadis indépendants du Moogo. C'est dans ce nouveau cadre géographique que se déploie la réactivation du mythe impérial moaga, lui-même implicitement reconnu par cette mesure centralisatrice.

Qu'on en juge : en 1920, le premier lieutenant-gouverneur de la colonie, Edouard Hesling, estimait que « Ouagadougou a toujours été le centre politique le plus important du Mossi. Le Moro-Naba (...) bien que n'étant pas investi d'une autorité ou d'une influence entièrement reconnues dans la totalité du Mossi, est cependant le plus grand naba de cette peuplée contrée et la fixation du chef-lieu à Ouagadougou, tout en flattant ses propres sentiments et ceux de son entourage, respectait une tradition historique que nous avons le devoir de ne pas négliger »¹³. Cet argument l'a donc emporté sur les projets favorables à Bobo-Dioulasso, qui jouissait pourtant d'atouts climatiques et géopolitiques sérieux (Beucher, 2001 : 78-82).

Mais quelle est cette « tradition historique » dont parle Hesling ? Serait-ce l'indice de la « tradition » reconstruite à l'avantage de la cour royale et qui fait du Moogo Naaba l'« empereur des Mossi » ? Paradoxalement, le Moogo Naaba doit cette promotion au pouvoir colonial, celui-là même qui s'était attaché à la destruction des institutions royales une dizaine d'années auparavant, mais qui peine à gagner le « cœur et l'esprit » des « indigènes ». C'est donc au sein de l'Empire français que s'alimente un impérialisme africain puisque, dès lors, Naaba Koom II dispose des moyens de renforcer son autorité sur ses rivaux de jadis, à commencer par le Yatenga et le Boussouma Naaba¹⁴.

13. Rapport politique du 31 mai 1920 dressé par E. Hesling, colonie de Haute-Volta, AN 200 MI 1693.

14. Entretien oral réalisé auprès du Boussouma Naaba Sonré, Ouagadougou, 20 juillet 2004.

Cette fois-ci, les retombées politiques pour le Moogo Naaba sont bien réelles. En effet, les services administratifs coloniaux, en se superposant sur ce lieu de pouvoir ancien qu'est la résidence royale, se donnent de façon quasi mécanique les moyens de mettre à profit un imaginaire du pouvoir relayé et réécrit par la cour du Moogo Naaba. Sont donc concentrés à Ouagadougou un ancrage historique du pouvoir ainsi que les organes de contrainte européens : l'*auctoritas* conjuguée à la *potestas*, mais dans les mains de deux « empereurs sans sceptre » : le Moogo Naaba et le lieutenant-gouverneur. Bien plus important, d'après les rapports coloniaux de cette époque, la plupart des Moose ne voient pas ce caractère bicéphale du pouvoir, mais paraissent plus sensibles à l'humiliation ressentie par les chefs moose jadis indépendants, sommés de se déplacer à Ouagadougou pour régler les affaires importantes, et donc au prestige d'un Moogo Naaba qui n'a plus besoin de se déplacer « pour se faire saluer »¹⁵ dans la mesure où le parcours des *naaba* au sein du chef-lieu les amène naturellement à passer du palais du gouverneur à celui du roi.

Cette situation permet également au Moogo Naaba et à ses serviteurs d'être plus ou moins étroitement associés aux affaires économiques de la Haute-Volta. On les voit ainsi jouer un rôle clé au cours des levées de main-d'œuvre ou de l'intensification de la culture du coton. Ils ne sont pas davantage absents des débats portant sur les questions administratives et politiques dans la mesure où ils sont consultés sur la question des réorganisations territoriales internes à la colonie, ainsi que sur celle, épineuse en pays moaga, de la nomination des *nanamse*¹⁶. Proche des sources d'information qui renseignent sur les intentions des « Blancs », la cour royale est aussi en mesure de s'imposer comme médiatrice de savoir auprès des fonctionnaires européens, généralement soucieux de rendre leur administration plus efficace au prix d'une meilleure appréciation de l'histoire des zones placées sous leur autorité. Elle est enfin en mesure de s'opposer au lieutenant-gouverneur ou au commandant de cercle pour peu que les

15. La question du salut entre *nanamse* est hautement symbolique ; elle est au cœur de la question des rapports hiérarchiques entre les « chefs ». Il n'est donc pas étonnant que le renforcement de la centralisation des grands royaumes moose ait été accompagné par la création de centres politiques aux noms explicites : « *Wayguyo* » (« Venez faire soumission ») ou « Ouahigouya », principale résidence royale du Yatenga, « *Waogodgo* » ou « Ouagadougou » (« Vous êtes venus nous saluer »). En principe, deux *dimdamba* (« rois ») ne peuvent se rencontrer car *alter ego* du point de vue coutumier, qui doit saluer le premier ? À partir de 1919, la question est réglée, les grands *dimdamba* jadis indépendants, répondant aux convocations du lieutenant-gouverneur, ne peuvent contourner le palais du Moogo Naaba, à moins qu'ils ne se fassent « porter pâles »...

16. Un grand nombre de documents, produits par l'administration coloniale pendant l'entre-deux-guerres et relatifs aux nominations des chefs moose, prouvent que le Moogo Naaba ainsi que ses hauts dignitaires ont réellement eu leur mot à dire dans ces problèmes de succession. En général, ces derniers présentaient les candidats issus de leur clientèle politique, et nous savons que le lieutenant-gouverneur a le plus souvent avalisé le choix du souverain, parfois contre l'avis du commandant de cercle, tout au moins jusqu'à la veille de la dislocation de la Haute-Volta en 1932.

orientations prises par les « dieux de la brousse » leur soient défavorables.

Un corps politique moaga renouvelé pour une histoire revisitée

La relation entre savoir et pouvoir est au cœur du processus consistant à réviser le mythe fondateur moaga à partir duquel s'articule la hiérarchisation des commandements moose. Il est avant tout le fait d'un service royal qui a su s'adapter au nouvel environnement politique tel qu'il est mis en place dès la conquête de la région par la France et, surtout, qui a su tirer parti de l'opportunité qui lui était offerte de combler – à sa manière... – l'ignorance de l'administration quant aux relations qui lient les « chefs coutumiers » entre eux. Ce point paraît fondamental, car au cours de la période de l'entre-deux-guerres, les autorités coloniales ont l'intention d'administrer la région plus conformément à un « droit coutumier » qui, rappelons-le, n'a jamais été consigné par écrit. Plutôt que de recueillir des « coutumes » aussi nombreuses qu'il existe de villages, les administrateurs tiennent plutôt à créer une sorte de droit « unique » écrit à partir de Ouagadougou.

Les *nanamse* comme Naaba Koom II ou le Baloum Naaba Tanga (1910-1950), qui n'ont pas hésité à collaborer avec Hesling dans le cadre de sa politique de « modernisation » politique, économique et sociale de la Haute-Volta, ont bien compris la nécessité de se « mettre à niveau » à l'égard de l'administration. C'est ainsi que ces chefs scolarisent leurs enfants dans les écoles françaises, confessionnelles ou publiques, afin de leur garantir une place de choix dans l'administration du territoire. Dans le même temps, ces personnalités, bien qu'illettrées en français, ne restent pas inactives : elles tissent des réseaux d'influence très étroits avec la mission catholique de Ouagadougou ainsi qu'avec le pouvoir central. Rappelons que sur le terrain, et à l'image de bien d'autres territoires, les missionnaires ont souvent détenu le monopole de la contestation face à l'ordre colonial, bien que les rapports entre les Pères blancs et les administrateurs n'aient pas toujours été conflictuels (Benoist, 1987). En opérant ce double rapprochement entre la puissance coloniale et la mission, la cour royale s'est mise en situation de pouvoir jouer les uns contre les autres pour défendre ses intérêts et réaliser les rêves d'hégémonie qui la taraudent depuis la période précoloniale.

C'est dans ce contexte que les hommes gravitant autour du roi tirent le maximum de bénéfices de leur proximité avec l'administration coloniale, notamment par le renforcement de leur autorité sur les États moose qui, précisément, la contestaient. Cette position dominante s'explique par l'immixtion à partir de 1920 du Baloum Naaba, « ministre » du souverain, dans les structures consultatives de la colonie, son entrée au Conseil d'administration étant un exemple parmi d'autres. Notons que ces nominations ont pu être facilitées par la complicité qui lie le Baloum Naaba à la mission

catholique, et plus particulièrement au très influent M^{gr}Thévenoud, une autorité morale en Haute-Volta, à qui, semble-t-il, en revient l'initiative. À ce moment précis, les hauts dignitaires ouagalais s'imposent comme les principaux interlocuteurs africains auprès du pouvoir colonial. Mais en 1927, suite au départ d'Hesling, la politique du gouverneur change à leur égard. Les *nanamse* sont de plus en plus négligés et voient leurs revendications systématiquement écartées. En 1930 par exemple, devant le refus du Gouvernement général de l'AOF de prolonger le chemin de fer de Côte-d'Ivoire jusqu'à Ouagadougou, les *nanamse* n'ont pas hésité à menacer les autorités françaises et ont eu la courtoisie de leur annoncer que «les chefs ont pu jusqu'à maintenant recruter facilement cette main d'œuvre [moaga travaillant en Côte-d'Ivoire] en faisant croire à la population qu'elle (...) bénéficierait plus tard du chemin de fer. Sachant qu'il ne viendra pas au Mossi le recrutement sera plus difficile»¹⁷.

En 1931, la suppression de la Haute-Volta est déjà pressentie, et les chefs *moose*, encouragés par Naaba Koom II, tentent de paralyser l'administration du pays par la mauvaise volonté qu'ils affichent dans l'exécution des tâches que l'administration leur a traditionnellement confiées : levée des travailleurs prestataires pour la Côte-d'Ivoire, aide au recouvrement des taxes et des impôts, etc. Un an plus tard, rien n'y fait : le démembrement en trois parties de la Haute-Volta, rattachées à la Côte-d'Ivoire – dont le cercle de Ouagadougou –, au Soudan et au Niger, brise pour un temps les ambitions de Ouagadougou et rappelle avec force qu'en dernier ressort, le véritable «chef» est bien l'administrateur colonial, mais aussi... le lobby des planteurs africains et européens établis sur la côte. Cette suppression, particulièrement mal ressentie par la royauté qui voit son influence dans le nouveau cadre territorial ivoirien réduite à une peau de chagrin, la fait basculer dans le camp des opposants au pouvoir colonial, non sans avoir reçu l'onction des Pères blancs. Aux méthodes bien rodées de grippage des chaînes de commandement, sur lesquelles repose l'efficacité du pouvoir central, s'adjoint également un travail de révisionnisme historique entrepris par Antoine Dim Delobsom, un familier de Naaba Koom II.

Antoine Dim Delobsom à la rescousse de l'« Empire »

Comme nous l'avons vu, la dislocation du territoire voltaïque a pour conséquence de restreindre le rayonnement géopolitique de Ouagadougou qui, d'une position centrale au sein du territoire voltaïque, se trouve en marge de sa colonie de rattachement. Premier échec des velléités impérialistes ouagalaises, cette mesure, rendue effective en 1933, permet au Yatenga, intégré au Soudan français, de se soustraire à son encombrant rival de Ouagadougou.

17. «Vœu des chefs indigènes de la Haute-Volta», Ouagadougou, 1930, Archives nationales du Burkina Faso (ANF) 8V 151.

Très rapidement, Ouagadougou se vide de ses fonctionnaires européens, et donc de ses élites, tandis que les projets de développement urbain sont suspendus. Le Moogo Naaba, quant à lui, perd sa position d'interlocuteur privilégié auprès des hauts fonctionnaires coloniaux désormais affairés à Abidjan, chef-lieu de la Côte-d'Ivoire agrandie.

C'est dans ce contexte qu'en 1932, Antoine Dim Delobsom, fonctionnaire « indigène » moaga également prétendant à la chefferie de canton de Sao, publie *L'Empire du Mogho-Naba*. Cet homme, proche de Naaba Koom II, entretient de bonnes relations avec Robert Arnaud, inspecteur des affaires administratives¹⁸. Ce dernier est convaincu que l'amélioration de la « politique indigène » en pays moaga doit passer par une meilleure connaissance de son histoire, et en particulier des rapports hiérarchiques qui prévalaient entre les royaumes moose avant la conquête. Dim Delobsom est ainsi sollicité par Arnaud dans le but de « ... renseigner le plus exactement possible l'administration locale sur la race Mossi » (Dim Delobsom, 1932 : 13); mais l'auteur est animé d'un but sensiblement différent : prouver que le Moogo est un espace profondément homogène, placé sous l'autorité « incontestée » d'un seul souverain, le Moogo Naaba de Ouagadougou, son maître. On le comprend bien, cet ouvrage appartient avant tout à une littérature de combat propre à convaincre les hautes autorités coloniales que la suppression de la Haute-Volta ainsi que le démembrement du Moogo constituent une erreur historique à redresser.

Le Moogo Naaba est ainsi présenté comme un « empereur », « chef suprême des Mossi », régnant sur l'ensemble du Moogo à l'exception du Yatenga. *Quid* des petits royaumes indépendants comme Boussouma, Risiam, Yako, etc.? Selon A. Dim Delobsom, ceux-là ne sont que de « petits États soi-disant indépendants » (Dim Delobsom, 1932 : 8), tandis que les ministres du Moogo Naaba, qui ont reçu des commandements territoriaux dans le but d'isoler politiquement le souverain, sont ramenés au simple rôle de serviteurs palatiaux. Dim Delobsom tient ainsi à revaloriser le prestige de Naaba Koom II qui en a bien besoin depuis que l'administration tend à se passer de ses services. À ce propos, le fonctionnaire moaga ne cache pas ses intentions et estime avec un aplomb surprenant que « ... l'administration locale s'est trop immiscée dans l'organisation de l'Empire Mossi » et que celle-ci a « ... complètement faussé la physionomie et diminué le prestige du Mogho Naba » (Dim Delobsom, 1932 : 54).

Grâce au concours efficace du préfacier de l'ouvrage, R. Arnaud, cette relecture de l'histoire moaga est partiellement à l'origine de la décision

18. Robert Arnaud, plus connu sous l'anagramme « Randau », est alors un romancier et écrivain connu, parmi les pionniers de l'école littéraire « algérieniste ». Spécialiste des questions religieuses et musulmanes, Randau manifeste le profond désir de découvrir les sociétés qu'il côtoie au gré de ses affectations en qualité d'administrateur colonial. Lorsqu'il préface l'ouvrage de Delobsom, Randau est fonctionnaire en Haute-Volta, convaincu que la connaissance des sociétés « indigènes » demeure un impératif pour tout fonctionnaire désireux de parfaire l'administration des régions soumises, comme le professait Xavier Coppolani, qu'il a suivi en Mauritanie.

prise en 1937 de créer une entité administrative préservant les intérêts moose en Côte-d'Ivoire : la région de Haute-Côte-d'Ivoire. La nomination d'un délégué du gouverneur de la Côte-d'Ivoire à Ouagadougou est ainsi censée donner au nouvel ensemble comprenant les cercles de Ouagadougou, Kaya et Tenkodogo une «...administration qui lui soit propre et qui puisse suivre de plus près les nécessités de ses besoins et les possibilités de son développement»¹⁹. Ce premier acquis, obtenu par l'opiniâtreté de Dim Delobsom, lui vaut le soutien sans faille du Moogo Naaba qui lui obtient le bonnet de chef du canton de Sao en 1938, malgré l'opposition du commandant de cercle de Ouagadougou²⁰. Le mythe impérial moaga prend alors une nouvelle ampleur. Il est relayé par l'administrateur de Côte-d'Ivoire en personne, qui demande à se faire remettre l'ouvrage de Dim Delobsom afin d'établir une politique cohérente au profit des nouveaux cercles rattachés à sa colonie. Dans le même temps, le nivellement des rémunérations accordées aux chefs voltaïques confirme la toute-puissance du souverain dont les rémunérations officielles dépassent de très loin celles de souverains traditionnellement égaux, voire même plus importants comme le Tenkodogo Naaba.

Le mythe impérial à l'épreuve de la genèse nationale (1945-1991)

La contestation des projets « impérialistes » moose

Naaba Saaga II (1942-1957), intronisé lors du second conflit mondial, compte bien obtenir le rétablissement de la Haute-Volta dans ses limites de 1932, après avoir soutenu la France libre. En 1945, le roi, après avoir facilité le recrutement des tirailleurs moose pour le compte des Alliés, auréolé par la victoire, ne tarde pas à mettre à profit les acquis obtenus par son père et Dim Delobsom. Cette période est précisément celle de l'ouverture de l'AOF à l'ère des élections. Parlant au nom de tous les Moose, Naaba Saaga II crée son parti, l'Union pour la défense des intérêts de la Haute-Volta (UDIHV). Le mythe impérial moaga fait en effet de lui le seul homme capable de mobiliser en bloc un électorat moaga qui, bien que restreint²¹, constitue néanmoins un enjeu de taille pour Félix Houphouët-Boigny, leader du Rassemblement démocratique africain (RDA).

19. Rapport politique annuel, 1937, Colonie de Côte-d'Ivoire, Archives nationales, section d'Outre-mer, Aix-en-Provence (ANSOM) 14 MIOM 2117.

20. Rapport politique, Colonie de Côte-d'Ivoire, Haute-Côte-d'Ivoire, Cercle de Ouagadougou, 1938, ANF 3V 13.

21. Le Code électoral de 1945 ne permet pas encore à tous les Moose de voter, cependant, le poids démographique de cette ethnie, qui représente environ 50% de la population voltaïque, en fait un électorat très disputé par les nouveaux leaders africains.

Malgré quelques déroutes, Naaba Saaga II parvient néanmoins à endiguer la progression du RDA en direction du nord de la Côte-d'Ivoire, suscitant la reconnaissance d'une métropole peu favorable à un parti qu'elle juge « anticolonial », voire « antifrçais ». En 1947, Vincent Auriol annonce en personne le rétablissement de la colonie de Haute-Volta, accordant à Naaba Saaga II le prestige de « héros national ». Cette décision est moins un témoignage de reconnaissance qu'un calcul purement politique, la reconstitution du territoire voltaïque étant censée placer les partisans du RDA, essentiellement implantés dans la moitié ouest du pays, sous la coupe des Moose, majoritairement disposés à suivre l'orientation politique du Moogo Naaba.

Néanmoins, nombreux sont les Voltaïques – moose ou non moose – qui comprennent de moins en moins les raisons qui poussent le souverain à parler en leur nom. Bien qu'auréolé du prestigieux titre de « sauveur de la Haute-Volta », Naaba Saaga II ne doit pas moins faire face à une contestation croissante des populations de l'Ouest-Volta face aux visées hégémoniques de la royauté. Cette opposition est également présente au sein de la société moaga, et explique la popularité, au Yatenga, du Français Michel Dorange, adjoint au commandant de cercle de Ouahigouya et conseiller général de la Haute-Volta de 1947 à 1957. Ce pourfendeur de la royauté axe son programme sur la libération de « la population du Yatenga et plus tard l'ensemble du territoire des “griffes des chefs coutumiers et de l'administration” »²², et prend langue avec les leaders du RDA, généralement hostiles aux chefs. Les populations de l'Ouest-Volta, quant à elles, finissent par desserrer l'étau de la domination politique moaga au sein d'un territoire dont elles ne souhaitaient guère une reconstitution perçue comme le moyen trouvé par les *nanamse* et l'administration coloniale de les placer en situation d'ultraminorité. Tel est l'environnement politique au moment où le jeune Moogo Naaba Kougri (1957-1982) est intronisé.

La tension entre le souverain et les élites prêtes à prendre le relais de l'administration coloniale s'accroît sensiblement, jusqu'au point de non-retour atteint le 17 octobre 1958 par la tentative du jeune roi d'instaurer une monarchie constitutionnelle en Haute-Volta. Suite à ce fâcheux événement, le chef du premier gouvernement voltaïque, Maurice Yaméogo, prend la ferme résolution de briser la capacité de nuisance d'un souverain qui envoie son courrier marqué du sceau d'« Empereur des Mossi ». Devenu président de la Haute-Volta en 1960 et fondateur de la I^{re} République (1960-1966), Yaméogo adopte une série de mesures visant à effacer toute hiérarchie entre le souverain et ses pairs. À partir de 1964, ne sont plus reconnus que les chefs de village, tandis que les différences de traitement financier entre les *nanamse* s'effacent devant la suppression de leur rémunération par l'État.

22. « Rapport du chef de la brigade mobile (commissaire de police Rollet) sur sa tournée dans le cercle du Yatenga », 1951 (Balima, 1997 : 23).

Mais la figure du Moogo Naaba a acquis un prestige suffisamment fort au sein des populations rurales pour que de telles mesures ne puissent être en mesure d'entamer sérieusement son influence. Yaméogo, déchu de ses fonctions en 1966 sous le coup d'un soulèvement populaire, est le premier à en faire l'amère expérience. Les «chefs» moose ont très certainement contribué à sa déchéance, par un lent travail de sape de son autorité dans les campagnes. Ce problème n'a d'ailleurs pas échappé à l'administration centrale, qui a établi un réseau serré de surveillance autour du Moogo Naaba. En 1965, un rapport de la direction de la sûreté du ministère de l'Intérieur rend ainsi compte de l'énigmatique question posée par un *naaba* au cours de la visite du Moogo Naaba dans la région de Kaya : «Est-ce que le MAURICE (*sic*) là vit toujours²³ ? » Comme on l'a vu, son élimination physique n'a pas été nécessaire...

Régimes d'exception et statu quo (1966-1983)

Après le renversement de Yaméogo, la Haute-Volta entre dans une période caractérisée par une succession de régimes d'exception, dominée par des militaires et frappée par de nombreux coups d'État. Dans un contexte de récurrente instabilité du pouvoir, les chefs d'État, à commencer par le général Lamizana (1966-1980), n'ont eu ni l'occasion ni la ferme volonté de renégocier en profondeur les rapports entretenus entre le pouvoir central et les élites anciennes. Ce dossier semblait bien trop risqué. Cette période est, par conséquent, celle du *statu quo*, pour la plus grande peine des chefs moose, qui ont souhaité voir détricoté l'arsenal législatif pris à leur rencontre sous la I^{re} République.

La situation économique pour le moins catastrophique que connaît alors la Haute-Volta rend néanmoins impérieuse l'union de tous les « fils voltaïques », y compris les « chefs traditionnels », autour du chef de l'État. C'est en tout cas ce que martèle Lamizana tout au long de son mandat. Parvenu au pouvoir avec l'assentiment des syndicats et de l'armée, le général, qui a connu le temps où les autorités coloniales tenaient en estime les souverains moose, fait part de son désir de rompre avec la politique de son prédécesseur en matière de chefferie coutumière.

Tandis que les chefs de canton sont réhabilités et autorisés à percevoir un traitement officiel (la moitié de ce que les *nanamse* touchaient en 1960), Lamizana redonne au Moogo Naaba la place que celui-ci avait conquise de haute lutte : celle de premier représentant des autorités coutumières du pays. L'« empereur », qui assure le gouvernement du soutien de la chefferie dans la grande œuvre de développement du pays, se voit associé, et aux premières loges, à toutes les grandes rencontres entre les

23. Fiche de renseignement sur les « activités du MORO-NABA KOUGRI », Ministère de l'Intérieur, Direction des services de sécurité, Ouagadougou, 22 mars 1965, ANF 7V 162.

« forces vives de la nation », conviées à réfléchir avec le chef de l'État sur les réformes à engager dans le pays. Naaba Kougri est ainsi appelé à participer à la formation du Conseil consultatif pour le renouveau (1974), à la Commission spéciale chargée des réformes institutionnelles (1976), etc. Dans le même temps, le souverain accompagne le gouvernement dans ses visites officielles en province, en tête du cortège protocolaire, comme c'est le cas en 1979 dans la vallée du Sourou²⁴. Kougri I^{er} semblait retrouver la place « impériale » qui était la sienne avant 1960. Ceci ne manqua pas d'en indisposer plus d'un, dont Frédéric Guirma, haut fonctionnaire sous la I^{re} République, qui, en 1979, rappelle non sans agacement que « ...les Mossi avaient traditionnellement 6 empereurs égaux en gloire et en majesté, au lieu d'un seul » (Guirma, 1979 : 9).

Les marques d'attention du nouveau régime à l'égard du souverain ne se limitèrent pas à cela. À la fin des années 1970, un grave différend oppose le Moogo Naaba au Boussouma Naaba. Ce dernier, dénonçant la prééminence du souverain moaga injustement acquise sur ses pairs, les autres rois du Moogo, dont il est, contesta violemment l'intronisation du chef de Soubeiga (région de Kaya) par Naaba Kougri. Selon le Boussouma Naaba Sonré, également député, ce village ressort de son commandement. Ulcéré, celui-ci se rend auprès des autorités gouvernementales qui ont décidé de ne pas prendre position et de laisser faire le Moogo Naaba. Le chef de Boussouma paya très cher cette affaire, et fut accusé d'avoir porté atteinte par les armes à l'autorité de l'État, après que la gendarmerie avait tenté de mettre fin aux rixes qui opposaient les partisans du Boussouma aux gens de Soubeiga. Jusqu'à aujourd'hui, cette affaire a laissé de vives traces dans les mémoires²⁵.

En contrepartie de ce retour en grâce des *nanamse*, le général Lamizana peut se féliciter de la bonne marche de l'administration du pays, soutenue par les chefs de canton et chefs « supérieurs ». Les impôts et les taxes rentrent à nouveau dans les caisses de l'État, en partie grâce au concours des chefs, toujours chargés de leur perception (Savonnet-Guyot, 1985 : 39). Ceci vaut à Naaba Kougri d'être élevé à la dignité de grand officier de l'Ordre national. Cependant, les élites anciennes ne peuvent que déplorer l'absence de clarification quant à la place qu'elles tiennent dans les rouages de l'État. Ce problème ne trouvera pas davantage de solution après le renversement du général Lamizana en 1980. Entre cette dernière année et l'avènement de Thomas Sankara en août 1983, le climat politique est en effet assombri par l'instabilité notoire des pouvoirs qui se succèdent, non pas au gré des élections, mais des coups de force.

24. L'ordre dans lequel la presse nationale a présenté le cortège officiel n'est pas anodin. Le Moogo Naaba y est cité juste après le président, le Premier ministre et le président de l'Assemblée nationale, devant les membres du gouvernement et leur suite. Voir *L'Observateur*, n° 1579, 9 avril 1979, p. 1.

25. Entretien oral réalisé avec le Boussouma Naaba Sonré, Assemblée nationale, 20 juillet 2004. Voir également les articles publiés à ce sujet par *L'Observateur*, en particulier le n° 1606, daté du 22 mai 1979, p. 4.

Les régimes spéciaux, militaires, sont périodiquement affaiblis et menacés par de puissants syndicats, notamment ceux des fonctionnaires, ainsi que par les remous qui agitent des casernes politisées. Le colonel Saye Zerbo, devenu chef d'État en 1980, doit ainsi céder sa place deux ans plus tard au médecin-commandant Ouédraogo, lui-même renversé par le capitaine Sankara. Cette absence d'initiatives à l'égard des *nanamse* n'est cependant rien au regard de la dure politique «antiféodale» et «anti-impérialiste» engagée par les révolutionnaires sankaristes, dont la sensibilité marxiste est par trop opposée à l'existence d'un «Empire» moaga en marge de l'État.

*Le Moogo Naaba face à la politique «anti-impérialiste»
du capitaine Sankara*

Le bouillant capitaine Sankara, artisan du putsch du 4 août 1983 et placé à la tête de la Révolution démocratique et populaire (RDP), est sincèrement convaincu de la nécessité de bâtir une «société nouvelle», débarrassée des «archaïsmes» qui entravent le développement du pays. Pour les révolutionnaires, la «féodalité» fait partie du problème et constitue un frein à l'évolution de la société burkinabè. Fort d'un optimisme débordant, de la volonté d'agir vite et en profondeur afin de changer les mentalités, Sankara pense facilement contourner cet obstacle et tirer un trait sur près de cinq cents ans de royauté. Si la chefferie coutumière n'a pu être mise à mal sous la colonisation et depuis les indépendances, c'est bien, à en croire Sankara, que la volonté politique a manqué.

Tout à fait cohérent dans sa démarche révolutionnaire, le Président du Faso (PF) est donc décidé à ne pas prendre en compte les leçons tirées des anciennes et infructueuses expériences de «lutte antiféodale», à commencer par celle tentée sous la I^e République. Maurice Yaméogo, revenu en grâce sous le CNR, n'a d'ailleurs pas manqué de se réjouir de ce volet de la politique révolutionnaire, car, selon l'ancien chef de l'État, il apparaît clairement qu'«on ne peut pas concevoir une république, encore moins un peuple révolutionnaire, avec des chefferies ou des monarchies»²⁶. Sankara allait donc servir à Yaméogo le plat chaud de la vengeance tant souhaitée.

La réalité est tout autre. À travers la volonté de mettre en œuvre le chantier de la «démocratie participative», se posait à nouveau l'épineuse question de l'établissement d'un lien direct entre le pouvoir central et le peuple. Pour le CNR, il s'agit de «conscientiser les masses», de faire des paysans les acteurs confiants et agissants de leur développement. Ceci revient en toute logique à court-circuiter l'écran constitué par la chefferie entre la capitale et les provinces. C'était sans compter sur la capacité d'opposition des *nanamse*, difficulté qui semble avoir été largement sous-estimée par Sankara.

26. «La parole à Maurice Yaméogo», *L'Observateur*, n° 2804, 1984, p. 8.

L'ensemble des dispositions qui allaient être prises contre les chefs est théorisé dans le Discours d'orientation politique, le DOP, rédigé le 2 octobre 1983. Celui-ci, de façon tout à fait classique en contexte révolutionnaire, s'attache à démasquer les « ennemis de la Révolution ». Sans surprise, on y retrouve les « féodaux », aux côtés de la « bourgeoisie d'État » et de la « bourgeoisie compradore ». Classés dans la catégorie des « exploités » et des « valets locaux de l'impérialisme », les *nanamse* subissent très rapidement des dispositions qui visent à effacer toute trace de leur supériorité hiérarchique sur leurs « sujets ». Tandis que le jeune Naaba Baongho, Moogo Naaba depuis décembre 1982, continue d'adresser au CNR ses courriers officiels au titre d'« Empereur des Mosse (*sic*) », les termes de « chef coutumier », « traditionnel » ou « supérieur » disparaissent de la sémantique officielle.

Au mieux, les chefs sont qualifiés de « notables » ou de simples « camarades ». Au pire, on les qualifie de « forces rétrogrades », tenues pour responsables de la « ...situation d'arriération économique et culturelle » qui caractériserait les campagnes burkinabè (DOP, 1983 : 9 ; 19). En tout état de cause, le CNR n'entend plus voir la société divisée en deux « castes » : celle des nobles et celle des roturiers. Le Burkina opère son « 1789 du Mossi », réclamé quatre-vingts ans plus tôt par l'administration coloniale.

Sur le plan administratif, les uniques interlocuteurs reconnus par le pouvoir central sur l'ensemble du territoire sont les Comités de défense de la Révolution (CDR), créés en août 1983. Leurs membres, la plupart très jeunes, élus dans le cadre des services, des secteurs, des quartiers, des départements ou des provinces, mènent la vie dure à la chefferie. Tous les moyens sont bons pour rappeler aux nobles qu'ils ne sont que des citoyens comme les autres, ce qui vaut également pour le Moogo Naaba. Comme nous le confiait récemment le Baloum Naaba Tanga II de Ouagadougou, les injures à leur égard étaient fréquentes et ne laissaient aucune place à l'entretien du mythe de l'Empire moaga. On allait même jusqu'à ordonner la coupure d'électricité au palais de Naaba Baongho, incapable de s'acquiescer de ses factures comme le CNR l'y invitait. Pour ne rien arranger, les chefs, déjà dépossédés de leurs prérogatives fiscales, se voyaient ôter leurs derniers pouvoirs judiciaires avec l'instauration, en octobre 1983, des Tribunaux populaires de la Révolution (TPR).

Tout au long de la RDP, le régime s'est plu à ignorer purement et simplement le Moogo Naaba et ses ministres, absents des colonnes de la presse écrite. À l'heure de la nationalisation du domaine foncier national, Sankara est certainement convaincu qu'il est parvenu à annihiler toute capacité d'opposition de la chefferie. Il s'est cependant trompé. C'est que les mentalités ne se changent pas en un jour. Comme le révèle l'affaire de la coupure d'électricité au palais du Moogo Naaba, les CDR ont pu compter en leur sein des partisans de l'« empereur ». Ceux du quartier de Sankaryaré (près de la Cité an III, un des projets phare d'aménagement urbain de la RDP) font part de leurs réticences à humilier le souverain et menacent d'installer un générateur de courant si la situation devait

perdurer²⁷. Ce constat ne vaut pas seulement pour la ville, mais à plus forte raison pour les campagnes moose où des stratégies familiales ou lignagères contribuant à noyauter ces structures ont pu être mises en œuvre comme le souligne René Otayek (Otayek, 1987 : 119-120).

Ajoutons enfin que, dans ces conditions, la question du contrôle des campagnes par le pouvoir central n'a pu être résolue. Le pouvoir, sur-centralisé dans la mesure où le «PF» tend à prendre seul et sans guère de concertation les décisions majeures, n'est pas parvenu à «conscientiser les masses». Les mesures prises par le CNR, jugées le plus souvent excessives, ont fini par exaspérer la population tant rurale qu'urbaine. À la veille du coup d'État du 15 octobre 1987, Sankara a bien conscience que la mobilisation des Burkinabè en faveur de la cause révolutionnaire n'est pas à la mesure de ses attentes; les *nanamse* n'ont évidemment rien fait pour la favoriser. Il manquait au CNR ce formidable capital symbolique dont dispose une royauté plusieurs fois séculaire, seule à même de sensibiliser les populations rurales et de régler les multiples différends qui ont pu les opposer régulièrement, notamment au sujet des « vols de fiancée » ou de la délimitation des terroirs villageois, pierre angulaire de la politique de nationalisation des terres. L'environnement médiatique du pays restant à l'état de genèse – on ne cesse alors de mettre à l'ordre du jour l'augmentation de la capacité émettrice de la radio et de la télévision – la propagande, reposant largement sur la tenue de veillées-débats, n'a guère porté ses fruits. A donc fait défaut la caisse de résonance d'un « Empire mossi fortement hiérarchisé » dont l'image a été si savamment et durablement entretenue.

Dans ce contexte, l'administration révolutionnaire se trouva vite dans l'impasse. Blaise Compaoré, second et «ami» de Sankara, dont l'avis ne semble pas avoir été pris en compte par le «PF», l'a pourtant vite compris. Le 15 octobre 1987, «Blaise» est l'auteur du coup d'État qui devait marquer le début de la «rectification de la révolution» ainsi que la mort de Sankara. L'heure est bien à la correction des erreurs qui ont provoqué la paralysie du pouvoir central, ainsi qu'à l'unité nationale, leitmotiv du nouveau régime, le Front populaire (FP).

*L'avènement du Front populaire
et l'« Empire mossi » : l'art du compromis*

On l'a compris, la rupture consommée entre Sankara et Compaoré s'explique en grande partie par la différence de style qui les distingue dans la gestion des affaires de l'État. Au jeune capitaine impatient de boule-

27. Note de renseignement de la division de la Sûreté de l'État, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, «À propos de la coupure d'électricité chez le Moro-Naba», destinée au Secrétariat particulier de la Présidence de la République, Ouagadougou, 14 décembre 1983, ANF 7V 162.

verser de fond en comble la société burkinabè succède un chef d'État bien plus pragmatique et opportuniste. Il est vrai que la prise de pouvoir par le leader du Front populaire se signale par un manque criant de contenu politique. Mais au cours des premiers mois passés à la tête du Burkina, Compaoré se donne le temps de la réflexion et tente de comprendre les écueils qui ont condamné le CNR. Dans le même temps, le chef du FP est tout entier consacré à la tâche, pour le moins pédagogique, d'information quant au bien-fondé de la rectification, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du territoire burkinabè. Autant dire que la question de l'« Empire » moaga n'est pas à ce moment la première préoccupation de Compaoré.

Le nouveau chef de l'État a compris que la pérennité de son pouvoir ne peut reposer que sur la construction d'une unité nationale bâtie autour de sa personne. L'« Empire » moaga allait-il être une entrave à ce projet ? En attendant de trouver une réponse à cette question, Compaoré a la sagesse de ne pas évoquer clairement la royauté dans ses discours qui reprennent pourtant l'essentiel du contenu politique du DOP, ce qui n'empêche pas la presse d'État, notamment le quotidien *Sidwaya*, de reprendre sans guère de conviction les quelques poncifs de la RDP au sujet des « ...forces rétrogrades de type féodal »²⁸. L'attention du FP est ailleurs ; elle est davantage portée sur la question de l'organisation d'une vie politique partisane et structurée, du syndicalisme, des organisations paysannes, féminines, de jeunesse ou des « anciens », dont il entend faire les leviers de son pouvoir.

Néanmoins, la volonté de décriper les relations sociales et de rassembler afin de faire accepter les statuts du Front populaire par la plus large frange de la population burkinabè ne peut que conduire à tendre la main en direction des autorités coutumières et religieuses. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la timide décision de convoquer les *nanamse* au cours des Assises nationales, qui se tiennent les 8 et 10 janvier 1988 à Ouagadougou, dans le but de donner un contenu précis à la politique de « rectification ». Timide, ce geste d'ouverture l'est bien, car il n'est fait aucune allusion directe au sort des chefs coutumiers. Malgré tout, la dénonciation de l'empressement excessif avec lequel Sankara a souhaité modifier les mentalités ou réformer le domaine foncier ne peut que susciter l'espoir des chefs : Compaoré allait-il enfin comprendre que court-circuiter le réseau que constitue la chefferie entre la capitale et les provinces est une erreur à corriger ?

Encore fallait-il rassurer l'« empereur » des Moose et clarifier un tant soit peu la place qui lui est dévolue dans le processus de rectification. À la fin de l'année 1988, le contact est pris ; il est cordial. Le Front populaire envoie un message fort à Naaba Baongho, en assurant à ce dernier que le gouvernement respectera les pratiques coutumières sans y interférer²⁹. Le

28. « Première conférence de presse du président du Front populaire. Instaurer une véritable démocratie », *Sidwaya*, n° 986, 1988, p. 2.

29. Lettre du ministre de l'Administration territoriale, Jean Léonard Compaoré, adressée au président du Front populaire au sujet de la situation de tension à Koupéla, Ouagadougou, 10 octobre 1988, ANF 7V 162.

Moogo Naaba peut donc s'estimer «empereur» s'il le souhaite, tant que le pouvoir central n'en souffre pas.

En 1991, Compaoré franchit un nouveau pas en associant directement les chefs aux débats relatifs à l'établissement de la Constitution de la IV^e République³⁰. Déterminé à briser l'image selon laquelle le FP n'est qu'un régime d'exception parmi d'autres, le chef de l'État a bien l'intention de bâtir un régime stable, formellement démocratique, donc acceptable à l'heure de la négociation d'un Plan d'ajustement structurel auprès des institutions de Bretton Woods. Le pouvoir doit montrer qu'il sait écouter toutes les couches de sa population, mais aussi mettre toutes les chances de son côté afin de remporter, haut la main, le référendum censé entériner la nouvelle Constitution.

Le 22 juin 1991, Naaba Baongho, retrouvant sa place de premier interlocuteur coutumier du Burkina après 18 ans d'éclipse, vient exprimer publiquement son adhésion au nouveau projet constitutionnel. Du moins à condition qu'une deuxième Chambre au Parlement prenne en compte les intérêts spécifiques des autorités coutumières et religieuses. Bien qu'il n'obtînt rien sur ce dernier point, le soutien affiché au parti présidentiel, l'Organisation pour la démocratie populaire/Mouvement du travail (ODP/MT), par le Moogo Naaba et ses «ministres» n'est un secret pour personne. La royauté de Ouagadougou, résolument favorable à un régime qui laisse vivre par lui-même le fantasme impérial moaga, sait utiliser les moyens médiatiques offerts par les organes officiels de presse de la capitale pour le faire savoir. Bien sûr, le Moogo Naaba ménage avec soin ses soutiens qui ne s'affichent guère au grand jour. Mais les nombreuses photos de chefs venus saluer le président lors de ses tournées électorales en vue des présidentielles suffisent à donner l'impression au plus grand nombre que la chefferie est rentrée en grâce et reste prête à soutenir son candidat.

Le grand succès remporté par Blaise Compaoré lors de la présidentielle de 1991³¹ doit beaucoup à cet appui de la cour royale, qui déclare pourtant être au-dessus des vicissitudes de la politique moderne. À nouveau, les réseaux constitués par la chefferie jouent le rôle de courroie de transmission entre la capitale et les provinces. Et le Moogo Naaba, s'il ne dispose plus guère d'une grande autorité à Ouagadougou même, constitue néanmoins la pierre angulaire de ce système qui permet, *in fine*, de pousser les populations moose à voter pour l'ODP/MT. Les *nanamse* subalternes savent bien pour qui penche leur souverain. Les populations villageoises sont également promptes à voter pour le candidat ou le parti de leur chef,

30. «Mise en œuvre de la constitution. Les communautés coutumières et religieuses autour du chef de l'État», par la présidence de séance, *Sidwaya*, n° 1796, 1991, p. 3.

31. Le 2 juin 1991, la Constitution de la IV^e République est adoptée par 93 % des voix en dépit d'un fort taux d'abstention. Le 1^{er} décembre de la même année, Blaise Compaoré est élu président du Faso dans les mêmes conditions avec plus de 86 % des suffrages exprimés.

véritable autorité morale. À cet égard, la simple présence du chef devant l'entrée des bureaux de vote suffit à donner le ton.

La superposition du centre nerveux de l'administration et des médias « modernes » sur ce lieu de pouvoir ancien qu'est la cour royale joue de nouveau en faveur du roi de Ouagadougou, ce qui ne manque pas de susciter de vives tensions toujours perceptibles de nos jours. C'est notamment le cas de Naaba Sonré, chef de Boussouma (province du Sanmatenga, région de Kaya), *dima* au même titre que Naaba Baongho. Ce dernier ne comprend pas cette importance donnée à Naaba Baongho, qui, à l'en croire, n'est pas plus représentatif des Moose et de la chefferie coutumière que les autres souverains, et n'est certainement pas un « empereur »³². Cette problématique de l'« empire » continue donc d'empoisonner le climat politique du Burkina central, ce qui n'a rien d'étonnant si l'on considère que le Boussouma Naaba est actuellement député de l'opposition. L'affaire de la succession au trône de Soubeiga évoquée plus haut continue de faire couler de l'encre et offre la promesse que le « rifici » continuera d'agiter une partie des Burkinabè pour quelques années encore, du moins jusqu'à ce que les citoyens s'en lassent.

Conclusion

L'affirmation du mythe impérial moaga en pleine domination coloniale est en elle-même la preuve de la forte influence dont disposent les élites anciennes sur le pouvoir central. Elle s'inscrit dans un jeu de double instrumentalisation dans la mesure où la puissance coloniale laisse vivre – voire encourage – l'extension de l'influence de la cour royale, tandis que les souverains et leur suite accompagnent en retour les projets du lieutenant-gouverneur, notamment dans les domaines du recrutement de la main-d'œuvre et des tirailleurs, de l'amélioration de la perception des impôts et des taxes, du relais de la propagande coloniale dans les campagnes, etc. Cette situation, nous l'avons vu, n'a pas fondamentalement changé jusqu'à ce jour, dans la mesure où tous les pouvoirs mis en place par les nouvelles élites depuis 1960 se sont heurtés à l'échec d'inscrire leurs projets dans la conscience collective en l'absence des *nanamse*.

À défaut de disposer des médias les plus efficaces pour relayer la propagande du pouvoir central en brousse, certains administrateurs coloniaux, dont Edouard Hesling, ou chefs d'État, nous pensons à Blaise Compaoré, ont utilisé à leur profit un imaginaire du pouvoir moaga, qui, tout en flattant l'orgueil des Moose, leur a permis de contourner le discrédit jeté sur les nouvelles élites par une frange croissante de l'opinion publique.

32. Entretien réalisé avec S. M. le Boussouma Naaba Sonré, député PDP-PS, à l'Assemblée nationale du Faso, Ouagadougou, 20 juillet 2004.

L'appropriation de l'histoire moaga par les hommes gravitant autour de la cour du Moogo Naaba a également permis aux chefs moose de forcer à plusieurs reprises la main du pouvoir central ; tout d'abord en obtenant que Ouagadougou, ancienne résidence royale, devienne la capitale de la Haute-Volta, puis du Burkina Faso. Cette situation de superposition d'un pouvoir ancien avec un nouveau a ensuite rejailli sur la cour royale, dont le rayonnement politique s'est étendu à l'ensemble du Moogo, et même bien au-delà. Ceci explique en grande partie la capacité des élites anciennes à mobiliser l'électorat moaga pour le compte du gouvernement ou du parti présidentiel, tant que son programme n'entre pas en contradiction flagrante avec les intérêts de la royauté. Dans le cas contraire, les chefs coutumiers ont montré à plusieurs reprises leur savoir-faire dans l'art de déstabiliser les régimes en place : résistance passive qui entrave le bon fonctionnement de l'administration, retournement de l'opinion moaga dans le but d'accompagner les soulèvements populaires, etc.

Compaoré, à la tête d'un parti presque unique, le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), successeur de l'ODP/MT, a offert aux chefs une collaboration avec son régime. Le soutien du très médiatique Larlé Naaba Tigré à ce parti en est la preuve la plus éclatante. Néanmoins, le président du Faso, sans régulariser constitutionnellement le statut de ces chefs, parfois députés comme Naaba Tigré, semble néanmoins fermement résolu à poser des limites à l'influence de la cour royale, et ce dans une perspective plus large d'autonomisation de son pouvoir face à toute force centrifuge.

Ainsi, en pleine crise ivoirienne, à un journaliste de *Jeune Afrique* interrogeant le président sur son hypothétique intention de « ...rétablir un Empire mossi, qui irait jusqu'en Côte d'Ivoire et au Ghana », Compaoré s'empresse de mettre les choses au point : le Burkina, affirme-t-il, « ...n'est pas un Empire mossi. Le Burkina est un pays multiethnique, où chaque communauté a apporté sa pierre, sa touche » (Limam, 2004 : 86). Le message paraît limpide : à chacun la place qui lui appartient.

Bibliographie

- Balima A. S., 1997, *Les tribulations d'un Blanc au service des Noirs : le colonel Michel Dorange au Burkina Faso*, Ouagadougou, Dimensions Services.
- Baudu P., 1956, *Vieil empire, jeune église*, Paris, Éditions de la Savane.
- Benoist J.-R. (de), 1987, *Église et pouvoir colonial au Soudan français. Administrateurs et missionnaires dans la Boucle du Niger (1885-1945)*, Paris, Karthala.
- Beucher B., 2001, *La figure du Moogo Naaba et la colonisation française, 1896-1958*, mémoire de maîtrise préparé sous la direction de Jacques Frémeaux, Paris IV/Sorbonne.

- Beucher B., 2005, «La figure du Moogo Naaba, chef des Moose de Ouagadougou, sous la domination française: pérennité d'une fonction et singularité des hommes (1896-1958)», in Mohamed-Gaillard S. et Romo-Navarrete M. (dirs), *Des Français Outre-mer*, Presses de l'Université Paris/Sorbonne, pp.139-152.
- 2008, «Une royauté africaine à l'heure de la mondialisation: le royaume de Ouagadougou et la question du développement au Burkina Faso», in Fasopo/Reasopo, *Sociétés Politiques Comparées. Revue européenne d'Analyse des Sociétés politiques*, n° 6, http://www.fasopo.org/reasopo/nb/societespolitiquescomparees6_article.pdf
- Binger L.-G., 1892, *Du Niger au golfe de Guinée*, tome 1, Paris, Hachette.
- Dim Delobsom A., 1932, *L'Empire du Mogho-Naba. Coutumes des Mossi de la Haute-Volta*, Paris, Montchrestien.
- Discours d'orientation politique* (DOP), Ministère de l'Information, Ouagadougou, 2 octobre 1983.
- Guibo C., 2003, «Du rifici chez les Mossé», *L'Observateur Paalga*, n° 5986, p.28.
- Guirma F., 1979, «L'Histoire ne trompe pas», *L'Observateur Paalga*, n° 1568, p.9.
- Izard M., 1970, *Introduction à l'histoire des royaumes mossi*, Paris/Ouagadougou, C.N.R.S./C.V.R.S., 2 tomes, *Recherches voltaïques*, n° 12 et 13.
- 2003, *Moogo, l'émergence d'un espace étatique ouest-africain au XVI^e siècle*, Paris, Karthala.
- Kambou-Ferrand J.-M., 1993, *Peuples voltaïques et conquête coloniale. 1885-1914, Burkina Faso*, Paris, A.C.C.T./L'Harmattan.
- Kawada J., 2002, *Genèse et dynamique de la royauté: les Mossi méridionaux (Burkina Faso)*, Paris, L'Harmattan.
- Kuba R., Lentz C., Somda C. N., 2003, *Histoire du peuplement et relations interethniques au Burkina Faso*, Paris, Karthala.
- Limam Z., 2004, «Compaoré à confesse», *Jeune Afrique*, n° 2288, p.86.
- Madiéga G. Y., Nao O. (dirs), 1999, *Burkina Faso: cent ans d'histoire, 1895-1995*, tome 1, Paris/Ouagadougou, Karthala/PUO.
- Massa G., Madiéga G. Y. (dirs), 1995, *La Haute-Volta coloniale. Témoignages, recherches, regards*, Paris, Karthala.
- Otayek R., 1987, «Quand le tambour change de rythme, il est indispensable que les danseurs changent de pas», *Politique africaine*, n° 28.
- Ranger T., 2002, «The Invention of Tradition in Colonial Africa», in Hobsbawm E. et Ranger T. (eds), *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, Canto.
- Savonnet-Guyot C., 1985, «Le prince et le Naaba», *Politique africaine*, n° 20, 1985, pp.29-43.
- 1986, *États et sociétés au Burkina, essai sur le politique africain*, Paris, Karthala.

2

Le recours à la chefferie moaga dans la commune de Kaya

Stratégies personnelles ou opposition populaire ?

Marion VAAST

La chefferie coutumière au Burkina Faso, et en particulier la chefferie moaga, a été essentiellement étudiée, depuis la colonisation mais aussi après l'indépendance, pour son rôle éventuel de contre-pouvoir. Avec la décentralisation cette question est devenue plus ambiguë. En effet, la chefferie moaga¹ au Burkina a bénéficié d'une trajectoire historique l'ayant progressivement mise en contact avec les nouveaux pouvoirs nés de la colonisation. Elle lui a permis également de se les approprier et de s'illustrer comme garante des valeurs et de l'identité moaga. Mais désormais, dans certaines régions, la crise de légitimité de l'État, accentuée par le clivage entre l'horizon d'attente et le champ d'expérience des populations (Koselleck, 1990), fait apparaître ces autorités coutumières comme une alternative à un État lointain et à des politiques discrédités.

Nous nous proposons de montrer, sur la base d'une enquête de terrain – plusieurs séjours à l'occasion desquels ont été mises en œuvre des méthodes d'observation, d'entretien et de recueil de parcours biographiques – réalisée sur les pouvoirs publics locaux et les pouvoirs coutumiers dans la commune de Kaya (en pays moaga), dans quelle mesure, d'un point de vue local², ce poids politique de la tradition et des chefs coutumiers moose, les *nanamse*, fait d'eux l'objet d'une instrumentalisation tant par les citoyens que par leurs gouvernants et leurs élus potentiels. En effet, si ces derniers instrumentalisent cette alternative traditionnelle pour élaborer

1. Les Moose, résidant essentiellement dans le centre du pays, constituent le groupe majoritaire (53 % de la population) et leur langue, le *moore*, est la plus répandue dans le pays après le français, langue officielle.

2. L'emploi de la notion de « local » dans nos recherches correspond à un usage méthodologique qui désigne la commune de Kaya que nous avons entrepris d'étudier et où nous nous plaçons pour observer le fonctionnement de l'espace politique.

des stratégies personnelles d'accès au pouvoir, le poids de la chefferie est également récupéré par l'opposition populaire à ces politiques.

Après avoir dans un premier temps étudié le contexte politique, historique et social qui, à Kaya, a favorisé une telle situation, nous nous pencherons sur les différentes modalités suivant lesquelles cette alternative traditionnelle est récupérée tant par l'opposition populaire au pouvoir central et aux élus locaux, que par les membres de ce pouvoir nourrissant leurs ambitions personnelles.

Le contexte kayalais : une porte ouverte à l'immixtion de la chefferie dans la sphère politique

Kaya : une « ville rurale »

Une présentation de la ville s'avère avant tout nécessaire en raison des particularités politiques, sociales et coutumières ayant amené ces interrogations sur l'emploi de la coutume et de la chefferie. Kaya est le chef-lieu de la région Centre-Nord et celui de la province du Sanmatenga (Hien, 2003)³. Créée en août 1959, la commune de Kaya obtint par la suite le statut de commune de plein exercice. Il s'agit donc aujourd'hui d'une collectivité territoriale dotée de pouvoirs publics locaux. Elle se présente dans les faits plutôt comme une « ville rurale » (Hazard, 2004 : 252) en ce sens qu'elle semble échapper à « la raison classificatoire sociologique et anthropologique » (Marie, 1997 : 53) imposant à la ville les caractéristiques d'hétérogénéité sociale et d'individuation. Plus précisément, la ville de Kaya, avec ses quelque 40 000 habitants, conserve, à côté de certaines spécificités citadines – notamment présence de l'État, des institutions et des médiations de divers ordres, processus d'individualisation – de nombreuses caractéristiques typiques du monde rural, de par justement son rapport aux coutumes et les relations sociales qui en découlent, ainsi que par l'organisation et le fonctionnement des groupes qui la composent, et enfin de par les activités – encore majoritairement agricoles – qui y sont exercées. Elle s'éloigne de la perception de la ville comme une « forme antagonique au monde des communautés rurales » (Hazard, 2004 : 252).

C'est ainsi que la manière dont les administrés conçoivent et abordent l'administration reste imprégnée par la tradition et que les chefs coutumiers à Kaya⁴ continuent d'exercer influence et autorité sur les populations essentiellement rurales.

3. La province du Sanmatenga ne correspond pas aux limites géographiques du canton du même nom mais plutôt à celles du royaume de Boussouma.

4. Kaya appartient au royaume de Boussouma. Il est divisé en douze cantons. Parmi eux, trois se partagent le territoire de la commune de Kaya : le canton du Sanmatenga, le canton du Pickoutenga, enfin le canton de Louda.

Le surcroît de légitimité des nanamse

- L'ascendant des nanamse sur leurs sujets

À l'inverse des représentants de l'État, les chefferies moose à Kaya sont dotées d'une légitimité issue de leur passé de protectrices des populations face aux différentes tentatives d'invasion précoloniales et coloniales qu'elles ont su empêcher ou retarder. Du fait de l'organisation solide de la chefferie moaga et de son autorité sur les populations, les colonisateurs l'ont utilisée comme intermédiaire et comme courroie de transmission auprès des populations plutôt que de la combattre. Les autorités coutumières ont su néanmoins tirer profit de cette situation, contourner ces pratiques, et s'approprier et investir ces nouveaux pouvoirs de manière à défendre les intérêts coutumiers et ceux de leurs sujets. On a constaté au fil des années une immixtion de plus en plus évidente et une implication croissante des *nanamse* dans la politique du pays. Les régimes qui se sont succédé durant la période d'instabilité politique qui a suivi l'indépendance se sont vus dans l'obligation de composer avec ces autorités coutumières, qu'ils les aient reconnues de manière officielle ou non.

- Les dysfonctionnements de l'État et du parti au pouvoir

L'autorité coloniale n'ayant pas habitué les populations à une proximité avec l'administration, le rapprochement de celle-ci avec les administrés n'est devenu une préoccupation des gouvernants burkinabè que depuis une quinzaine d'années (Dabire, 1991). C'est pourtant sans succès que les structures administratives ont été multipliées. Cette multiplication a, en partie, contribué à accentuer la crise de légitimité dont souffre l'État au Burkina, relayée à Kaya par ses représentants locaux⁵.

On s'inspirera ici de deux concepts développés par Koselleck, le champ d'expérience et l'horizon d'attente (Koselleck, 1990), afin de cerner le rapport des populations à l'État. Dans un contexte de « modernité insécurisée » (Laurent, 2003) et de mutation politique, le clivage entre les attentes et l'expérience réelle des populations kayalaises a amené les chefferies moose à s'immiscer dans la vie politique et sociale de la commune.

Nous insisterons surtout sur le fait que le manque de légitimité des pouvoirs publics à Kaya – corrélatif à l'embonpoint des dignitaires du régime⁶ – est accentué par la scission en deux tendances du CDP⁷, parti au pouvoir et majoritaire à Kaya, et le conflit qui les caractérise. Les habi-

5. La question de la « crise de légitimité » de l'État africain et celle de ses « dysfonctionnements » sont des sujets déjà largement couverts. Il ne s'agit donc pas de les développer ici ; néanmoins ce détour nous paraissait indispensable à la compréhension du contexte ayant favorisé l'entrée en jeu des autorités moose sur la scène kayalaise.

6. Pour paraphraser A. M.-G. Loada (Loada, 1998 : 62).

7. Congrès pour la démocratie et le progrès, parti du président Blaise Compaoré.

tants de Kaya appellent eux-mêmes ces deux tendances CDP 1 et CDP 2. Le CDP 1 regroupe les militants de la première heure. Le chef de canton du Pickoutenga et celui de Louda y sont rattachés. Le CDP 2 regroupe quant à lui les militants venus en 1994 du principal parti d'opposition, à savoir le PDP/PS⁸. Le Sanmatenga Naaba appartient à cette branche⁹. Les affrontements et les règlements de compte publics de ces deux branches ont fini par lasser les populations sentant leurs préoccupations reléguées au second plan. En outre, lors des dernières municipales, en 2006, protestations et pétitions ont été envoyées par les habitants des secteurs 1 au bureau du parti à Ouagadougou pour exprimer leur opposition au fait que le maire, dont le bilan en fin de mandat s'avérait catastrophique, était candidat à sa propre succession. Il n'y a pas eu de suivi. Le maire, soutenu par un député du Sanmatenga et par son chef de canton (l'ancien maire était membre de la cour du Sanmatenga Naaba) a été maintenu sur les listes électorales. Ce qui n'a eu pour effet que d'accroître le fossé entre le pouvoir et une grande partie frustrée de la population¹⁰.

La faiblesse de l'opposition

Le clivage au niveau local entre le CDP 1 et le CDP 2 venu de l'opposition a opéré un déplacement du conflit entre deux partis (dont une opposition formelle, le PDP) au sein d'une même structure¹¹. Le mécontentement à Kaya peut donc difficilement s'exprimer dans un parti. Ainsi, malgré ce manque de démocratie dans son fonctionnement interne, le CDP¹² reste majoritaire. Mais il s'agit plutôt d'un « parti unique de fait » (Loada, 1998 : 71), objet de ce que M. Hilgers et J. Mazzocchetti ont justement nommé un « plébiscite paradoxal » (Hilgers, Mazzocchetti, 2006 : 18) en raison – outre le soutien qu'apporte au CDP la majorité des chefs coutumiers comme il le sera décrit plus bas – de la faiblesse de l'opposi-

8. Parti pour la démocratie et le progrès/Parti socialiste.

9. Ce conflit est né de l'usurpation du trône du Sanmatenga par la famille de Bousouma, aidée du colon, à la fin du XIX^e siècle. Depuis, les partis politiques à Kaya se sont organisés dans leur conquête de la mairie autour de ce conflit avec d'un côté ceux prônant le retour du trône dans la famille du Sanmatenga (aujourd'hui le CDP 1) et de l'autre les partisans de la famille de Bousouma (CDP 2).

10. Il en a été de même pour d'autres candidats impopulaires dans les secteurs 2 et 5.

11. Si l'Alliance pour la démocratie et la fédération/Rassemblement démocratique africain devient plus importante à Kaya, et si dix partis étaient en lice pour les élections municipales, ils ont peu de poids dans la ville où le CDP a remporté 127 sièges sur 154 (avec un faible taux de participation : 42,92 %). Le nouveau maire est issu de la branche 1 du CDP.

12. « Alors que les partis politiques sont parmi les principaux acteurs de la démocratie au Bénin, ils ne sont eux-mêmes pas des institutions démocratiques. La composition des listes électorales, en particulier, n'est jamais soumise à un vote démocratique des membres d'un parti. Elle fait l'objet en revanche de cycles complexes de négociations entre les *big men* des partis (et parfois les *big women* [...]), qui demeurent opaques aux observateurs externes et à la plupart des « membres du parti » (Bierschenk, 2005 : 10).

tion. C'est un plébiscite par défaut, la faiblesse de l'opposition ne signifiant pas que la population soutient le régime. En plus d'un manque d'innovation et de ressources qu'Augustin Loada a bien souligné dans son étude sur les législatives burkinabè de 1997 (Loada, 1998), l'opposition à Kaya n'a pas la possibilité d'offrir les avantages sociaux, financiers ou matériels que présente une adhésion au CDP qui, plus qu'un porteur d'espoirs, est perçu comme un vecteur d'ascension sociale dans un contexte où l'appropriation des ressources est le principal enjeu. De même elle ne peut pas exercer les mêmes pressions politiques. En effet, les opposants au parti doivent affronter toutes sortes d'obstacles qu'on leur impose pour les dissuader de rester dans l'opposition et les amener à rejoindre le CDP. Par exemple, pour un *naaba* qui est dans l'opposition :

« [Pour] le chef de canton, le fait d'avoir la municipalité, c'est de pouvoir être autonome dans ses coutumes, sinon la municipalité va s'opposer, si tu fais une fête c'est eux qui donnent l'autorisation. Et si tu n'as pas la municipalité... tes opposants, bon, tu sais, comme la chefferie y a les opposants, ces opposants peuvent utiliser ça chaque fois pour te menacer. Sinon nous on était du PDP, c'est parce qu'on était chaque fois menacés qu'on est venus au CDP. On n'arrivait pas à faire les coutumes. Si vous envoyez une autorisation et le maire refuse de signer, vous allez faire quoi¹³? »

Ce type de pratiques contribue à fragiliser le débat public puisque l'opposition est soit achetée soit isolée (Bierschenk, 2005).

La coutume comme alternative et comme ressource

Crise de légitimité de l'État, discrédit des pouvoirs publics, clivage du CDP, faiblesse de l'opposition... Cette absence « d'entente »¹⁴ ou de « réciprocité »¹⁵ avec les pouvoirs publics va ouvrir la voie à une intervention des chefferies moose dans la sphère politique. D'autant plus que le fonc-

13. Entretien avec un ministre de chefferie.

14. Weber M., cité par Leclerc-Olive M. (2003 : 7) : « Nous entendons par "entente" le fait qu'une activité qui s'oriente d'après les attentes que suscite le comportement d'autrui possède une chance "valant" empiriquement de voir ses attentes se réaliser, pour la raison qu'il existe objectivement une probabilité selon laquelle les autres considéreront pratiquement eux aussi ces attentes comme significativement "valables" pour leur propre comportement, malgré l'absence de tout accord préalable » (Weber, 1992 : 341).

15. Coicaud J.-M., cité par Leclerc-Olive M. (2003 : 7) : « La dynamique des droits et des devoirs [présuppose] l'idée d'un accord sur ce qui est abandonné (...). Pour que la faculté de commandement politique revête un caractère juridique et ne soit pas un usage injuste de la force, le degré et la valeur du consentement doivent être proportionnels à l'ampleur de l'obligation imposée » (Coicaud, 1997 : 17).

tionnement des chefferies moose se présente comme un outil utile (Sawadogo, 2001)¹⁶ pour répondre aux besoins d'une population soucieuse de sécuriser ses conditions de vie. La chefferie est devenue un investissement, plus, elle revêt un aspect utilitaire pour une catégorie d'individus, souvent grands intellectuels ou riches commerçants, en quête d'une «sécurité individuelle et collective dans ses dimensions matérielle, spirituelle, morale et psychologique» (Sawadogo, 2001 : 62).

Tradition et instrumentalisation

De même que «la narration du passé s'opère toujours au départ d'intérêts contemporains» (Hilgers, 2007a : 149) et stratégiques, la tradition a de tout temps été l'objet d'instrumentalisations essentiellement à des fins politiques. L'idée de l'empire moaga elle-même est le fruit d'un travestissement historique. Ces inventions concernant la tradition ont surtout lieu en période de changement et de transformation de la société, et permettent notamment une continuité (fictive) avec le passé (Hobsbawm, 2006) afin de consolider la mémoire collective et l'ordre social. Elles sont particulièrement facilitées dans les sociétés de l'oralité où l'absence d'écrits et d'archives favorise la variabilité des récits. Mais attention, ces productions historiques ne se font pas de manière anarchique. Elles restent soumises à un ensemble de normes (Hilgers, 2007b) et sont élaborées à partir d'une sorte de noyau dur adapté au gré des intérêts du groupe.

Pendant la colonisation, la modification des traditions africaines a ainsi contribué à asseoir l'autorité coloniale, et répondait à une volonté d'emprise sur le passé des territoires colonisés (Chrétien, 2005). L'invention des néo-traditions royales, dont le mythe de l'Empire moaga fut une des conséquences, a notamment servi le besoin du gouvernement colonial de collaborer avec les chefs traditionnels. De plus, aujourd'hui, cette malléabilité des coutumes, dans un contexte de modernité, engendre un certain «effritement de l'évidence de la tradition» (Laurent, 1998 : 246). La question se pose d'ailleurs de savoir si on peut encore parler de pouvoirs coutumiers ou traditionnels. Le mot tradition en moore, *rog-miki*, signifie littéralement «ce qu'on est né trouvé», ce qu'on a trouvé en naissant et qui a toujours été ainsi, or on assiste aujourd'hui à l'invention de nouvelles coutumes et à la modification des anciennes. N'avons-nous pas plutôt affaire à des pouvoirs «néo-traditionnels»? Il nous semble en effet qu'il s'agit d'autre chose que de simples «reviviscences» (Perrot, 2003 : 8) d'un passé.

Plus précisément, concernant Kaya, cette instrumentalisation de la tradition se retrouve essentiellement à travers l'attitude des individus

16. «Le système de chefferie traditionnelle moaga est principalement un instrument de sécurisation: partage de responsabilités, régulation, prévoyance. Il évite le cumul des pouvoirs entre les mains d'un individu. Les heurts et les conflits sont gérés à plusieurs niveaux, personne n'accapare la totalité d'un pouvoir» (Sawadogo, 2001 : 91).

envers les chefs ainsi qu'envers le wak¹⁷, qui reste traditionnellement l'apanage des coutumiers¹⁸. Le recours aux *nanamse* et au wak a lieu dans un contexte de compétition politique. Or, la scission du CDP et l'univers villageois kayalais, qui instaure une proximité et un « face-à-face quotidien » entre ses habitants, facilitent les conflits, surtout à l'approche des échéances électorales où, en raison de la volonté de chacun de satisfaire ses propres intérêts, les rivalités personnelles s'accroissent (Schmitz, 2000: 35). Cette instrumentalisation est opérée par des acteurs ayant chacun des objectifs différents: d'une part l'opposition populaire pour qui cette instrumentalisation permet de lutter contre un sentiment d'impuissance dans un contexte de modernité insécurisée, d'autre part les stratégies individuelles, surtout politiques, qui visent la satisfaction d'intérêts personnels et amorcent une nouvelle conception de l'individu.

Le recours à la coutume comme modalité d'opposition populaire

• Des chefs disponibles et sollicités

D'un côté la tradition et les chefs coutumiers offrent la possibilité d'une opposition populaire. Il s'agit d'une opposition de conscience et à la fois de pratique due au surcroît de légitimité dont bénéficient les chefs par rapport à l'État et à ses représentants comme nous l'avons évoqué précédemment.

– Une représentation locale et nationale

C'est en effet plus volontiers vers les chefs que l'on se tourne lorsque l'on doit s'adresser à l'administration ou solliciter une aide quelconque (matérielle ou financière). C'est encore à eux que l'on s'adresse en cas de litige pour résoudre les conflits plutôt qu'aux représentants de la justice. On ne sollicite l'arbitrage judiciaire et administratif qu'en ultime recours. Le rejet de l'État s'applique aussi au droit et aux lois. Ou pour être plus exact, le système juridique de l'État se voit supplanter par un code de l'honneur permettant d'assurer la protection de l'individu et de ses biens là où l'État policier fait défaut (Bouju, 2007). Ce rejet de l'État se retrouve encore dans la coexistence des règles légales et des pratiques ancestrales des populations relevant de ce qu'on appelle communément le droit coutumier. Les autorités coutumières sont des interlocuteurs privilégiés, des intermédiaires avec l'État ou l'administration. Et ce d'autant plus que le chef est un homme de confiance: sa nomination est précédée d'une

17. En ce qui concerne le wak, voir également l'article de Bieri et Froidevaux dans le présent volume.

18. S'ils ne pratiquent pas eux-mêmes les coutumes, les *nanamse* disposent de ministres et de pages chargés d'accomplir pour eux les sacrifices et rites indispensables.

enquête au sein de la population menée par les hommes du chef supérieur pour se renseigner sur l'histoire et les mœurs du candidat à la chefferie qui doit avant tout être digne et populaire auprès de ses futurs sujets. Les autorités coutumières sont également plus présentes physiquement. Les chefs de canton et le Dima de Boussouma retournent dans leur royaume de façon régulière tous les quinze jours. En leur absence, leur conseil et tout un personnel sont présents pour pallier l'absence des chefs et répondre aux sollicitations des habitants. Il est plus rare à Kaya de rencontrer les députés du Sanmatenga, présents uniquement lors de grandes cérémonies (présentations de vœux, coupe du gouverneur, tour du Faso, journée de la femme...). Au cours de son dernier mandat, le conseil municipal ne se réunissait plus, le maire lui-même était souvent absent et en dehors de la ville. La légitimité des autorités au niveau local passant aussi par la prise de parole au niveau national, les autorités coutumières permettent enfin aux populations de faire entendre leur voix au niveau national, lors de cérémonies, de meetings, dans les journaux ou plus discrètement à l'occasion des rencontres officieuses entre hommes politiques (rencontres au cours desquelles les *nanamse* font part des doléances des populations qu'ils négocient en échange d'un soutien politique). Bien qu'ayant lieu dans l'arène kayalaise, ces négociations ne se limitent pas aux cercles politiques locaux et peuvent faire intervenir des personnalités tant locales que nationales, voire parfois internationales.

– Les *nanamse*, grands électeurs

Conséquence de cette légitimité des chefs coutumiers aux yeux des populations kayalaises, les consignes de vote qu'ils donnent aux habitants de leurs royaumes sont particulièrement bien suivies. Des chefs coutumiers (chefs de royaume, de canton essentiellement) organisent eux-mêmes des meetings dans leurs fiefs en période électorale ou n'hésitent pas à prendre la parole publiquement pour se prononcer en faveur de tel candidat ou homme politique, allant parfois jusqu'à recourir à la menace et à la peur de la sorcellerie et du wak pour convaincre les plus hésitants. C'est la légitimité décrite plus haut mais aussi la peur inspirée par le chef coutumier qui incitent les populations à respecter les consignes de vote émises par les autorités traditionnelles et à les appliquer. C'est ainsi que les *nanamse* deviennent des grands électeurs potentiels pour les élus. Une fois un chef acquis à sa cause, le candidat à l'élection peut être assuré d'obtenir la majorité des voix dans le fief de l'autorité coutumière qui lui apporte son soutien. C'est ainsi par exemple qu'à l'occasion des dernières élections présidentielles – et même pour les précédentes élections – les voix remportées par Blaise Compaoré ont avoisiné les 95 % dans le canton du Pickoutenga. Un chef de canton n'a d'ailleurs pas hésité, à l'occasion du discours qu'il a prononcé lors du meeting de clôture de la campagne présidentielle à Kaya, à proférer des menaces à l'encontre de ceux qui, dans son fief, se risqueraient à ne pas voter pour le prési-

dent¹⁹. De même, lors du meeting organisé par le Pickoutenga Naaba lui-même dans son canton à l'occasion de la campagne présidentielle, la représentante des femmes a dit, alors qu'elle prenait la parole à la tribune, que «là où le chef met son pied, nous mettons le nôtre», pour signifier que si le chef dit de voter Blaise Compaoré, les femmes du canton voteront Blaise Compaoré. Ainsi, un chef de canton nous a confié :

«Au niveau de Louda je peux avoir près de 20 000 habitants... 20 000 votants, si moi je dis : "Votez un chat", les gens votent le chat (...). Y a d'autres partis qui sont carrément défavorisés par ça. (...) parce que bon, je veux pas dire je suis influent mais ce que je dis les gens le suivent»²⁰.

• Le « versant égalisateur » du wak

Le recours au wak constitue le deuxième aspect principal de cette opposition populaire. Comme l'a souligné P. Geschiere, le terme de sorcellerie constitue une « traduction précaire de notions africaines » (Geschiere, 2000 : 18) telles que le wak dans notre cas, et qui tronque la réelle signification de ces pratiques en fait beaucoup plus significative. L'auteur propose ainsi des traductions plus neutres telles que « force occulte » ou « énergie spéciale ». Comme le souligne P. Royer (Royer, 2002), l'origine du terme wak reste floue et appartient à une catégorie de termes dont l'utilisation a été plus ou moins populaire et éphémère au fil du temps. Il est largement répandu sur le territoire burkinabè même s'il dispose d'équivalents régionaux. D'après nous, le wak à Kaya peut désigner d'une part le fait de recourir à la sorcellerie en consultant un marabout ou un féticheur (plus communément appelé « wak-man » pour agir sur le cours des choses concernant sa propre personne (pour se protéger ou satisfaire certaines ambitions) ou celle des autres (pour séduire, convaincre ou éliminer un rival...)). Il correspond alors en moore à l'expression *guessego*, littéralement « aller voir ». Le wak peut désigner aussi l'objet – sorte de gris-gris – ou la potion que l'on peut obtenir du marabout ou du féticheur, et qui se dit en moore *tiim* (le médicament).

Apparu selon S. Froidevaux dans les années 1980, P. Royer en fait remonter les origines plus loin. Au-delà de ces questions historiques, il semblerait qu'en fait le wak se soit de plus en plus affirmé sur la scène publique ces dernières années. Il est pratiqué tant en milieu rural qu'en milieu urbain et par tous types d'acteurs. Sa pratique est donc largement répandue dans le pays, de façon avouée ou non, même si les intellectuels burkinabè tendent à tourner le wak en dérision ou à l'assimiler à des

19. À l'occasion des dernières législatives organisées dans le pays, un habitant de son canton n'avait pas voté pour le CDP. Le chef (personne n'a su dire de quelle manière) l'a retrouvé, il s'est avéré qu'il s'agissait en fait d'une vieille femme qui s'était trompée dans le choix de son bulletin.

20. Entretien avec un chef de canton.

croyances obsolètes. D'une manière générale, les pouvoirs occultes en Afrique se sont pourtant modifiés et ont subi des évolutions depuis les indépendances jusqu'à aujourd'hui. Inspiré des traditions locales, le wak revêt notamment une dimension qui participe à la construction d'une modernité africaine (Royer, 1998). À l'heure des incertitudes et de l'insécurité, le recours au wak permet de participer aux changements ou de les maîtriser, tout au moins de les expliquer, notamment dans le monde politique où le recours à la sorcellerie est déterminant dans l'interprétation des événements (Schatzberg, 2000). De la même manière, il permet aux populations d'avoir une mainmise sur les dirigeants, souvent hors de portée. C'est ce que P. Geschiere (Geschiere, 1995) a désigné comme le versant égalisateur de la sorcellerie, permettant de réduire la distance entre d'un côté les élites et la politique nationale, et de l'autre la population locale, notamment par le biais « d'attaques en sorcellerie » sur les représentants locaux de cette politique – *a fortiori* s'ils sont originaires du village.

Le recours à la coutume au cœur des stratégies individuelles

Alors que l'effritement de l'évidence de la tradition laisse plus de place à l'autonomie et à la liberté dans la conception de l'individu, la tradition peut d'un autre côté faire l'objet d'une instrumentalisation de la part d'individus dont l'enjeu majeur est l'appropriation des ressources.

- L'attrait des contreparties matérielles, financières et morales

Ainsi, si les populations suivent d'une manière générale les consignes de vote émises par les chefs, l'énonciation des consignes de vote suit l'organisation hiérarchique de la chefferie coutumière. Dans la commune de Kaya et les villages environnants, les chefs de canton se concertent avec les hommes politiques à huis clos pour discuter de l'organisation de la campagne avant de donner les instructions à suivre aux chefs de village sous leur autorité, qui les retransmettront à leur tour aux habitants de leurs villages. Les consignes de vote que donnent les autorités coutumières sont souvent reçues « d'en haut ». De la direction du parti, parfois du président lui-même qui suggère de soutenir tel élu local ou tel élu national, en échange de contreparties financières ou d'un quelconque avantage (restauration d'un barrage, construction d'un centre de santé ou de promotion sociale...). Répondre aux sollicitations des habitants de leurs royaumes permet ainsi aux *nanamse* d'accroître leur légitimité et leur ascendant : « Il y a nous et notre peuple, mais en tant que chefs, nous obéissons à des gens, qui obéissent à d'autres et ainsi de suite »²¹.

L'aval de l'administration est d'ailleurs nécessaire pour l'organisation d'une cérémonie coutumière, et cette condition peut être utilisée comme

21. Entretien réalisé avec un chef de quartier peul.

pression sur les chefs lorsqu'ils ne se montrent pas conciliants avec le pouvoir²², comme ce fut le cas pour le Dima de Boussouma lorsque l'administration a interdit en 1995 la nomination des chefs de canton dans son royaume²³.

Pour bénéficier de ces avantages matériels ou même moraux – par la notoriété ou le prestige qu'ils peuvent tirer de certaines positions politiques et sociales – issus des arrangements entre chefs et politiques, certains individus vont jusqu'à s'inventer une généalogie pour accéder à la chefferie. Dans certains cas, une nouvelle chefferie, non plus traditionnelle, s'instaure progressivement, parfois nommée chefferie «bout de papier», «chefferie bâtarde» ou «chefferie de la honte» (Sawadogo, 2001 : 170) ne remplissant pas toujours les conditions de légitimité des populations moose et risquant, peut-être, dans le long terme de remettre en cause l'autorité morale des chefs.

- L'avantage d'une confusion entre pouvoirs publics et pouvoirs coutumiers

Des éléments de la sphère dite traditionnelle sont de plus en plus introduits par les politiques dans le champ politique, pour s'attirer les faveurs et les votes des populations, ou dans leurs discours, pour se rendre plus intelligibles aux électeurs. En témoigne le vocabulaire employé en moore pour désigner le pouvoir. Le *nam*, à l'origine des termes *naa-ba*, *na-kombse* (les gens du pouvoir), *na-biiga* (le prince, littéralement «enfant du pouvoir»), est employé autant pour désigner le pouvoir de la coutume, d'origine divine, que pour désigner le pouvoir politique du gouvernement et des élus locaux et nationaux. Les autorités politiques se plaisent à revêtir des attributs coutumiers (notamment la canne et le bonnet), et lors des campagnes électorales, les troupes culturelles de danses et de chants traditionnels revêtent des habits (tee-shirts, pagnes, casquettes...) à l'effigie des candidats, ou encore, lors des cérémonies – coutumières ou non – les griots chantent autant les louanges des autorités traditionnelles que des députés et autres hommes politiques.

22. D'où l'intérêt pour les chefs «d'avoir» la municipalité (avec leurs sujets et ministres maires ou membres du conseil municipal), cf. citation en infra, p.8.

23. *Sidwaya*, n° 4159, du 7 décembre 2001, p.12. Le *dima* avait fait une convocation pour les nominations coutumières en raison de vacances de postes. En vertu des principes de la Constitution, il avait notifié la démarche par courrier à l'administration afin que celle-ci prenne les mesures nécessaires en cas d'éventuels désordres. Une semaine avant les nominations, le haut-commissaire (responsable administratif de province) publiait un arrêté interdisant les nominations dans toute la province du Sanmatenga, afin de prévenir un quelconque désordre, et ce alors qu'aucun problème ou trouble n'était survenu, et sans convoquer les autorités coutumières pour convenir avec elles de la situation, ni même les prévenir directement. Ce n'est qu'en 1998 (peu avant les élections présidentielles) que la mesure a été levée.

- Le « versant accumulateur » du wak

Le wak fait également l'objet de telles stratégies. Si, comme nous l'avons souligné précédemment, le wak dispose d'un versant égalisateur permettant aux populations d'avoir une certaine emprise sur les politiques, il dispose également d'un versant accumulateur (Geschiera, 1995) – de pouvoir et de richesses – essentiellement développé par les politiques eux-mêmes. P. Royer l'a justement souligné, c'est essentiellement dans les arènes compétitives (par exemple – en dehors de l'arène politique – lors d'exams, de concours, dans le sport²⁴...) que le wak est sollicité. Le wak constitue de la sorte, à côté d'autres variables plus « objectives », un mode de causalité politique, expliquant les victoires ou défaites électorales, les performances politiques s'expliquant en partie par les qualités de l'individu mais aussi par l'intervention des forces occultes, condition nécessaire mais insuffisante. On attribue généralement la victoire d'un candidat à une élection au fait qu'il ait pu engager un « wak-man » plus puissant que celui de ses adversaires (Schatzberg, 2000). Cependant, les politiques reconnaissent recourir au wak non pas pour s'attirer les faveurs de ces forces occultes, mais surtout pour se protéger des éventuelles attaques en sorcellerie de leurs adversaires. Ainsi, à Kaya, l'ancien maire avait la réputation d'être « blindé », d'être un grand « wak-man » disposant chez lui de ses propres fétiches et consultant de nombreux marabouts. Tout cela d'une part pour se protéger des attaques en sorcellerie et pour éliminer ses adversaires²⁵, et d'autre part pour être maintenu à son poste de maire afin de satisfaire sa soif de pouvoir et son avidité. Le maire pouvait en effet porter sur lui jusqu'à treize bagues²⁶ (nous les avons comptées...), et la couleur jaunâtre et l'aspect vitreux de ses yeux étaient mis sur le compte du fait qu'il avait « bouffé » trop de wak.

Cependant, si le wak peut amener le pouvoir, il peut aussi le retirer. On l'aura compris, le wak, s'il sert à se protéger ou à améliorer une situation, peut tout aussi bien permettre des attaques contre autrui et également être nuisible à celui qui y recourt. L'utilisateur peut être à son tour victime de ces attaques et, pour recourir au wak, être contraint de donner quelque chose (parfois la vie d'un membre de sa famille).

24. Notamment le football, domaine sur lequel portent une majeure partie des études sur la sorcellerie (Royer, 2002).

25. À l'approche des dernières municipales, dans le climat de tension qui régnait sur Kaya, le maire avait proféré des menaces à l'encontre de certains de ses opposants. Les personnes désignées sont, suite à cela, tombées malades les unes après les autres.

26. Forme fréquente de *tii*m à Kaya.

Conclusion : l'ambivalence de la coutume

Les interrelations entre d'un côté les partis et les élus locaux, et de l'autre la coutume et ses représentants – de même que leur passé d'intermédiaires, d'abord entre l'autorité coloniale et les populations, puis aujourd'hui entre ces dernières et les pouvoirs publics – ont induit puis entretenu une confusion entre les pouvoirs publics locaux et les pouvoirs coutumiers. La légitimité des *nanamse* est donc de plus en plus conditionnée par leurs arrangements avec les politiques et les élus, de la même manière qu'elle est récupérée par les élus locaux ou nationaux qui voient dans les chefs de grands électeurs. Autant les politiques ont besoin de la caution et des voix des chefs coutumiers, autant ces derniers nécessitent leur soutien financier et matériel pour leurs propres intérêts et pour répondre aux besoins et aux attentes de leurs populations. L'existence à la fois de stratégies personnelles et d'une opposition populaire n'est donc pas contradictoire. C'est au contraire le caractère ambigu, ambivalent de la coutume qui permet son instrumentalisation tant par les politiques que par l'opposition populaire qui les cible. Cette ambivalence coutumière se retrouve à plusieurs niveaux, le wak lui-même étant ambigu. Elle fait de la coutume et du wak des lieux de la politique, des espaces de créativité et d'innovation. La coutume se poserait donc comme une « synthèse du nouveau et de l'ancien » (McGaffey, 1970 : 207-208) régulant et légitimant les nouveaux rapports de force, ainsi que la nouvelle répartition des richesses (Ranger, 2006). Comme l'a souligné un chef coutumier à Kaya :

« Maintenant euh... si c'est pas avant, mais maintenant y a tous les chefs qui font de la politique. Mais avec la politique là y a même plus de respect, y a pas... on a tendance à... à machiner la coutume, mais, qu'est-ce que vous voulez ? On dit : "Si tu ne fais pas la politique, c'est la politique qui va te faire". Puisque, tu sais, les chefs sont contraints de faire la politique. Sinon moi je n'aime pas, pour gagner l'honneur et la dignité de la coutume, les chefs devraient être absents de la politique. Puisque politiquement parlant, si tu es chef, on parle de tout ! Comment tu peux être chef et puis les gens vont venir pour t'insulter ! C'est la politique... dans la politique c'est comme ça²⁷. »

La question qu'il conviendra d'étudier à l'avenir est celle de l'autorité des pouvoirs coutumiers sur le long terme.

27. Entretien avec le chef du marché.

Bibliographie

- Bayart J.-F., 1989, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, L'espace du politique.
- Bierschenk T., 2005, *L'appropriation locale de la démocratie. Analyse des élections municipales à Parakou, République du Bénin 2002/03*, Universität Johannes Gutenberg, Mainz, Institut für ethnologie und afrikastudien, arbeitspapiere Nbr 39b.
- Bouju J., 2007, «Urban Dwellers, Politicians and Dirt. An Anthropology of Sanitation in Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)», in Blundo G. & Le Meur P.-Y. (eds), *The Governance of Daily Life in Africa. Public and collective services and their users*, Leiden, Brill Publishers (à paraître).
- Chrétien J.-P., 2005, «L'Afrique face aux défis du monde», *Esprit*, n° 317, *Vues d'Afrique*, pp.8-16.
- Coicaud J.-M., 1997, *Légitimité et politique. Contribution à l'étude du droit et de la représentation politique*, Paris, PUF.
- Dabire V., 1991, «La centralisation et la personnification du pouvoir comme facteur de dysfonctionnement administratif», in *Administration et société au Burkina Faso*, Presses de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, pp.83-96.
- Durkheim E., 1994, *De la division du travail social*, Paris, PUF (coll. Quadrige).
- Geschiere P., 1995, *Sorcellerie et politique en Afrique*, Paris, Karthala.
- 2000, «Sorcellerie et modernité: retour sur une étrange complicité», *Politique africaine*, n° 79, pp.17-32.
- Hazard B., 2004, «Entre le pays et l'outre-pays: "Little Italy" dans le Bisaku (Burkina Faso)», *Journal des africanistes*, tome 74, pp.249-274.
- Hien P. C., 2003, «La dénomination de l'espace dans la construction du Burkina Faso (1919-2001)», in Kuba R., Lentz C., Somda C. D. (dirs), *Histoire du peuplement et relations interethniques au Burkina Faso*, Karthala, pp.23-40.
- Hilgers M., 2007a, «La dynamique de la croyance: enjeux contemporains d'une ancienne cérémonie (moaga)», *L'Homme*, n° 182, pp.131-162.
- 2007b, «Les conflits autour de l'histoire: production, argumentation, et incidence de l'histoire dans la ville de Koudougou (Burkina Faso)», *Cahiers d'études africaines*, n° 186, pp.313-344.
- Hilgers M., Mazzocchetti J., 2006, «L'après-Zongo: entre ouverture politique et fermeture des possibles», *Politique africaine*, n° 101, pp.5-18.
- Hobsbawm E., 2006, «Inventer des traditions», in Hobsbawm E., Ranger T. (dirs), *L'invention de la tradition*, Paris, Éditions Amsterdam, pp.11-25.
- Koselleck R., 1990, *Le futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éditions de l'Ehess.

- Laurent P.-J., 2003, *Les pentecôtistes du Burkina Faso. Mariage, pouvoir et guérison*, Paris, IRD-Karthala.
- Leclerc-Olive M., 2003, «Les nouvelles collectivités territoriales entre aide internationale et pouvoirs locaux : légitimité instrumentale ou légitimité politique ?», in Y. Lebeau, B. Niane, A. Piriou, M. de Saint Martin (dirs), *État et acteurs émergents en Afrique*, Paris, Karthala.
- Loada A. M.-G., 1998, «Les élections législatives burkinabè du 11 mai 1997 : des “élections pas comme les autres” ?», *Politique africaine*, n° 69, pp.62-74.
- Marie A. (dir), 1997, *L'Afrique des individus. Itinéraires citadins dans l'Afrique contemporaine (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey)*, Paris, Karthala. Nouvelle édition 2008.
- McGaffey W., 1970, *Custom and Government in the Lower Congo*, Californie.
- Perrot C.-H., Fauvelle-Aymard F.-X. (dirs), 2003, *Le retour des rois. Les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala.
- Ranger T., 2006, «L'invention de la tradition en Afrique», in Hobsbawm E., Ranger T. (dirs), *L'invention de la tradition*, Éditions Amsterdam, Paris, pp.225-278.
- Royer P., 1999, «Le massa et l'eau de Moussa : cultes régionaux, “traditions” locales et sorcellerie en Afrique de l'Ouest», *Cahiers d'études africaines*, n° 154 (39-2), pp.337-366.
- 2002, «The spirit of competition : wak in Burkina Faso», *Africa*, n° 72 (3), pp.464-483.
- Sawadogo R. A., 2001, *L'État africain face à la décentralisation*, Paris, Karthala.
- Schmitz J., 2000, «“L'élection divise” : la politique au village dans la vallée du Sénégal», *Afrique contemporaine*, n° 194, pp.34-46.
- Schatzberg M. G., 2000, «La sorcellerie comme mode de causalité politique», *Politique africaine*, n° 79, *Pouvoirs sorciers*, pp.33-47.
- Sidwaya*, n° 4159, 7 décembre 2001.



Dieu, le président et le wak

À propos de certains phénomènes « magico-religieux » au Burkina Faso

Arnaud BIERI et Sylvain FROIDEVAUX

Les études sur la « magie » et la « sorcellerie » en Afrique subsaharienne bénéficient depuis quelques années d'un double changement de perspective. Tout d'abord, le religieux s'est affirmé comme un révélateur et un analyseur des rapports de pouvoir dans un contexte de domination étatique et d'urbanisation (Otayek, 1999). En cela, les phénomènes religieux et en particulier les pratiques occultes peuvent être compris, parfois, comme une forme d'opposition symbolique au pouvoir d'État. D'autre part, les croyances et pratiques que l'on classe habituellement sous ces termes ne renvoient plus forcément à des notions archaïques ou à des représentations propres aux « sociétés traditionnelles africaines », mais apparaissent en phase avec la « modernité » et les phénomènes contemporains qui la caractérisent : migration, globalisation, individualisation, pouvoir d'État, économie capitaliste, consommation, médiatisation, etc. (Geschiere, 2000 ; Marie, 1997).

Les phénomènes dits « occultes » semblent inséparables d'autres réalités qui sont, elles, bien visibles : oppression politique, inégalités socio-économiques, violence, corruption, exploitation, etc. Ils sont ainsi en lien avec les rapports de force qui traversent les sociétés africaines d'aujourd'hui, et qui sont portés par un discours ambigu sur le pouvoir, la richesse, la parenté, la justice, l'individualisme, le bien et le mal, le vrai et le faux.

Nous pouvons considérer que les phénomènes occultes participent à une certaine forme d'insoumission à l'autorité de l'État et peuvent se présenter comme un défi face au progrès social, économique et culturel, comme cela a été dénoncé par certains intellectuels africains (Kabou, 1991). Mais, d'un autre côté, ils se fondent si bien dans les pratiques de l'économie capitaliste et de la démocratie représentative qu'on ne peut pas simplement opposer la tradition à la modernité, les rites ancestraux aux pratiques sociales ou aux politiques contemporaines.

Le langage et l'imaginaire liés à ces phénomènes peuvent apparaître comme des exutoires – aux frustrations, aux sentiments d'impuissance et d'insécurité – et comme un lieu de créativité où surgissent de nouveaux termes et de nouvelles notions permettant à la fois d'exprimer et de dépasser les contradictions, de réagir à la difficulté d'avoir prise sur le réel d'un monde en mouvement permanent.

Les discours et les représentations autour du pouvoir, de la réussite, de la richesse, ou à l'inverse autour de l'échec, de la maladie ou de la mort deviennent le lieu d'une réappropriation symbolique (Mbembe, 1988), à travers les images et le langage populaire, allant jusqu'à inventer un nouveau vocabulaire¹ pour désigner des situations, des attitudes, des personnes ou des institutions qui, dans certains contextes particuliers, concentrent sur elles des attentes, provoquant la peur ou le rejet.

Ainsi, au Burkina Faso, le mot « wak » est un néologisme qui s'est imposé peu à peu par-delà les différences linguistiques, ethniques ou régionales, pour désigner ce qui appartenait autrefois, dans la tradition villageoise, au domaine religieux ou sacré – aux rites agraires, initiatiques ou propitiatoires –, à la médecine et à la sorcellerie. Mais le wak, assurément, ne se limite pas à cela. À la fois pratique rituelle et discours, il dépasse le cadre ethnique et religieux traditionnel, pour embrasser une multitude de gestes, de comportements, de représentations et de croyances en des manipulations occultes pratiquées de nos jours de manière individuelle ou sous la direction d'un « spécialiste » que l'on appelle désormais wakman². Le terme « wak » tend ainsi à recouvrir une forme à la fois universelle et individualisée de l'occultisme africain, dont les objectifs sont eux-mêmes très variés, en phase avec des préoccupations actuelles comme le commerce et les affaires, l'amour, le pouvoir ou la richesse. C'est à lui que l'on se réfère quand il s'agit d'obtenir ou de conserver un poste de travail, de se prémunir contre les accidents, d'éloigner la maladie ou le mauvais sort, de remporter une compétition sportive, de résoudre des tensions familiales, d'éliminer un ennemi, de réussir ses examens, de séduire une personne ou de gagner la confiance d'autrui, etc.

Certes, des phénomènes similaires ont été observés en d'autres temps ou en d'autres lieux en Afrique subsaharienne (cf. Rosny, 1981 ; Touré et

1. L'Afrique subsaharienne s'avère particulièrement féconde en matière de créations langagières. Voici quelques exemples entendus régulièrement à Ouagadougou : une *go* (une jeune fille), un *gaou* (un gars maladroit ou grossier qui arrive du village), un *poulet télévisé* (cuit dans un four moderne à gaz que l'on peut voir derrière une vitre), un *célibatorium* (cour réservée à l'origine à des célibataires, aujourd'hui à des familles modestes ou migrantes), etc.

2. Dans la région de Ouagadougou, le wakman se présente également sous différents titres ou dénominations comme *baaga* (devin en *moore*), *tiimsoaba* (maître des remèdes) ou encore « guérisseur », « féticheur », « charlatan », « marabout », etc. Par ce dernier terme, on entend généralement une personne qui possède quelques connaissances de l'islam et qui est versée dans la science talismanique, sans que ce soit forcément toujours le cas. À propos des marabouts d'Afrique de l'Ouest et des ambiguïtés de cette dénomination : Monteil, 1980 : 155 et suiv. ; Bastien, 1988.

Konaté, 1990 ; Geschiere, 1995 ; Bernault et Tonda, 2000). Nous considérons cependant le wak comme une « invention » burkinabè, en raison du caractère récent et original du terme, mais aussi de la richesse des discours et des représentations qu'il recouvre.

Cette précision n'est pas négligeable car si le wak se rattache de manière plus globale à la problématique de l'occultisme, de la « magie et de la sorcellerie » en Afrique subsaharienne, il s'en distingue en même temps. En effet, pourquoi l'expression serait-elle apparue au Burkina Faso si ce n'était pour exprimer quelque chose de particulier, de différent des termes qui lui préexistent dans le pays ? Nous tenterons donc de dégager de nos observations quelques éléments de réflexion en rapport avec le contexte politique et socioculturel de ce pays, en particulier dans et autour de sa capitale Ouagadougou, pour comprendre ce que signifie ce terme de wak et comment il est employé dans le langage courant.

L'invention d'un terme

Phénomène contemporain, le wak nous est apparu, en tant que chercheurs présents sur le terrain, il y a environ 25 ans, d'abord dans les conversations avec nos interlocuteurs, puis dans les médias. Le terme, qui s'écrit indifféremment « wak » ou « wack » dans la presse locale, s'est imposé comme la dénomination générique d'un ensemble de pratiques ou de rites, mais aussi d'objets, de lieux ou de personnes, d'une variété presque infinie, qui restent en même temps facilement reconnaissables, du moins pour la population locale.

Si le mot « wak » semble désormais être entré dans le sens commun au Burkina Faso, son origine reste passablement obscure. Le terme n'existe pas, à notre connaissance, dans le vocabulaire des langues *gur* ou *mande*. D'après nos sources et les témoignages que nous avons recueillis, le terme viendrait à l'origine de la Côte d'Ivoire. Des liens étroits, en effet, unissent le Burkina Faso, anciennement Haute-Volta, et la Côte d'Ivoire, depuis l'époque coloniale. Les deux territoires furent en partie rassemblés en une même colonie durant 14 ans, de 1933 à 1947. Comme d'autres termes, modes, habitudes ou biens de consommation, le mot « wak » a vraisemblablement été « importé » par les migrants voltaïques, partis travailler dans les plantations du Sud, puis revenus au pays. En langue baoulé, « *waka sran* » signifie en effet « gens en bois »³, désignant par là les statuettes représentant des esprits de la nature ou des esprits (doubles) issus d'un monde parallèle et auxquelles un culte personnel ou domestique est voué (Lafage, 2002).

3. *Waka* signifie également « arbre » en langue baoulé (Kouadio N'Guessan J., KouakouK., 2004).

Le mot «wak» apparaît dans le «Premier inventaire des particularités lexicales du français en Haute-Volta» datant de 1985-1986 (n° 6), sous la forme du substantif (wak : pouvoir occulte que l'on peut exercer sur autrui pour l'empêcher de faire quelque chose, sorte d'envoûtement) et du verbe (waker: envoûter quelqu'un, exercer un pouvoir occulte sur quelqu'un) (Lafage, 1986 ; Prignitz, 2001 : 809).

Cette définition est reprise dans «L'inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire», à laquelle est ajouté l'exemple suivant, extrait de la littérature :

«Moi, je crois que c'est une affaire de wak car c'est vraiment incompréhensible.»

Quant au verbe «waker», le même ouvrage nous indique qu'il serait synonyme de «marabouter, travailler» (IFA, 1988 : 395). À noter que, dans le langage populaire, le verbe «waker» s'utilise dans un double sens :

«Il est waké» (on lui a fait du wak, jeté un sort) ou «Il est waké» (il détient du wak ou il a pris du wak = il est «blindé»).

Il n'est pas rare d'entendre également à Ouagadougou le mot «wak-man» pour désigner une personne qui fait du wak (client ou médium).

Les représentations populaires du wak

Ce n'est sans doute pas un hasard si le mot «wak» est apparu dans une période relativement récente, marquant ainsi sa différence avec le vocabulaire traditionnel. Tout en y faisant référence, le wak dépasse les termes et les oppositions idéologiques héritées de l'époque coloniale : magie et religion, magie blanche et magie noire, sorcellerie positive et sorcellerie négative, etc. Il prend également ses distances avec les expressions qui traduisent dans les langues vernaculaires du Burkina Faso les notions et pratiques liées à l'occultisme. On emploie par exemple le mot «*tiim*», chez les *Moose*, pour «protection», «charme», «médicament», mais «*sōodo*» pour «sorcellerie» (Nikiema, Kinda, 1997).

D'une grande souplesse sémantique, le wak s'adresse donc à la fois à des rites autorisés et même encouragés, comme à des pratiques moralement condamnables, impliquant la transgression des interdits, l'intervention de forces occultes destructrices ou de personnages nocturnes pouvant mettre en péril la cohésion sociale. Il englobe donc la religion, la magie et la sorcellerie dans un même système d'ordonnement du sacré et du profane, du visible et de l'invisible, du matériel et du spirituel.

De cette ambivalence surgit un double discours à propos du wak, que l'on retrouve aussi bien dans les médias que dans la rue. À un premier niveau, le wak est présenté comme un moyen pour se prémunir contre les maladies ou les échecs, passer les étapes difficiles, réussir dans la vie. Dans un article de *L'Hebdomadaire du Burkina* de juin 2004, un journaliste présentait ainsi les enjeux des examens de fin d'année scolaire :

« Dieu, le wak et l'examen (...) Toutes les étapes importantes de la vie sont confiées à Dieu ou aux divinités et l'examen ne déroge pas à cela (...), les prières, les offrandes et autres amulettes et incantations font partie intégrante de la préparation aux examens pour assurer le succès. Dans les temples et les églises, en ces périodes d'examens les messes de demande d'aide et de soutien pour les examens et les prières sont légion. Côté musulman, récitation de sourates et offrandes ne manquent pas non plus dans les mosquées. Dans ces quêtes spirituelles divines, il y a ceux qui ont gardé leur confiance intacte aux sciences occultes et qui pour l'occasion visitent les marabouts, les féticheurs, et autres prédicateurs pour se sortir de l'ornière. Pourquoi ? Cela est laissé à l'appréciation de chacun. Ce qui est sûr, certains élèves que nous avons pu rencontrer ont assuré qu'ils devaient à l'approche des examens repartir au village avant de revenir pour les compositions. Entre prière, offrande et sacrifice, le seul but visé par les uns et les autres reste le succès à l'examen (...) »⁴.

À un deuxième niveau, cependant, le wak est considéré comme un ensemble de superstitions et de pratiques rétrogrades, dangereuses et moralement condamnables.

« Entre Dieu et Satan

« (...) Reste tout de même qu'au stade actuel de l'utilisation du maraboutage, force est de constater qu'on s'acharne plus à faire du mal à autrui pour se faire du bien en retour. Tuer une coépouse, ou la rendre folle pour prendre sa place dans le cœur du mari n'a rien de fair-play, pas plus que les poulets égorgés contre le collègue de service, la tête de chien ou de mouton aux fenêtres du rival »⁵.

Parfois, le discours qui entoure le wak fait explicitement référence à une « sorcellerie de traite ». Une rumeur insistante, dans les années 1990, évoquait la chaînette en or que porterait autour de son cou Alizèta Ouédraogo, la richissime femme d'affaires surnommée *Alizèta Gando* en raison de son usine de transformation du cuir (*gãondo* = peau en *moore*). De cette chaîne s'échapperaient les cris désespérés des êtres humains qu'elle aurait réduits en esclavage par sorcellerie dans le but de s'enrichir. Au-delà de la rumeur et des représentations populaires, le wak peut

4. Jules R. Ilboudo, *L'Hebdomadaire du Burkina*, n° 269, du 4 au 10 juin 2004.

5. Mahdou Bindo, *Journal du Jeudi*, n° 171, du 29 décembre 1994 au 4 janvier 1995, p.5.

d'ailleurs, dans certains cas, dériver vers des formes bien réelles de criminalité, comme dans l'affaire Saul de Tarse, abondamment rapportée par la presse locale.

En février 2004, une série de « meurtres rituels » a secoué l'agglomération urbaine de Ouagadougou, créant l'émoi dans la population. L'auteur des crimes est un jeune homme issu de la petite bourgeoisie burkinabè, nommé Saul de Tarse Traoré, qui a assassiné deux jeunes filles, avant de tenter d'en égorger une troisième, soi-disant pour satisfaire la demande d'un « marabout » qui lui réclamait du sang féminin pour réussir « dans son travail »⁶. Le jeune homme, comme il le dira au cours de son procès, souhaitait seulement se réconcilier avec son père, un ancien policier à la retraite devenu propriétaire d'un ranch. C'est semble-t-il une dispute à propos de la maîtresse togolaise⁷ du père qui a conduit Saul de Tarse à quitter le ranch familial situé en province et à aller voir un « marabout » résidant à Diapaga, pour tenter de retrouver le statut social qu'il avait perdu. Saul était, comme on le dit au Burkina, un jeune « dans le mouvement », « sapé en hip-hop » : « Il roulait en 4X4 et les finances suivaient le rythme⁸. » On le connaissait également pour ses nombreuses fréquentations des « marabouts ». La première de ses victimes est sa petite amie, égorgée le 11 février 2004. Il récolte son sang dans un pot et prend la route de la province pour l'amener au « marabout ». Malheureusement, le sang récolté est insuffisant et pas « assez bon » pour le « marabout »⁹. Le second assassinat a lieu le 23 février 2004, mais Saul ne réussit pas à accomplir « son travail » jusqu'au bout, interrompu par les phares d'un véhicule. Effrayé, il prendra d'ailleurs la fuite avec la moto de sa victime qu'il confiera à un autre « marabout », résidant celui-là à Ouagadougou. La série meurtrière est interrompue lorsqu'il s'apprête à assassiner une troisième victime qui réussit à prendre la fuite et à alerter la police. Lors de son procès, Saul de Tarse plaidera l'irresponsabilité, affirmant « avoir agi sous l'emprise d'incantations et de décoctions »¹⁰ du « marabout » de Diapaga. Ce dernier niera les faits et sera relaxé, tandis que Saul de Tarse sera condamné à la peine de mort.

Ce genre de crimes est exceptionnel au Burkina Faso. Néanmoins, la dérive du jeune homme¹¹ souhaitant retrouver son statut social et sa place auprès de son père met en évidence une pratique courante et banalisée, qui est de se rendre auprès d'un « marabout » ou d'un « wakman » pour résoudre les problèmes de la vie quotidienne, qu'ils soient liés à des questions d'argent, au commerce, aux relations sociales, aux conflits familiaux ou professionnels.

6. *Le Pays*, 19 mars 2004.

7. *Ibid.*

8. *Bendré*, 14 mars 2004.

9. *Bendré*, 4 mars 2004.

10. *San Finna*, 21 au 27 février 2005.

11. Son prénom est lui-même porteur d'une grande signification symbolique, puisqu'il s'agit du nom hébraïque de saint Paul.

Ce serait une erreur, cependant, de réduire le wak aux crimes de sorcellerie. Il faut savoir que dans la région de Ouagadougou, la sorcellerie (*sōodo* en *moore*) possède une connotation très particulière. Chez les *Moose*, le sorcier, nommé *sōeya*, ou «mangeur d'âme», est considéré comme quelqu'un de profondément néfaste, asocial, qui mérite la mort, au mieux le bannissement, s'il est démasqué. Ainsi l'accusation de sorcellerie est extrêmement grave et le mot n'est jamais utilisé à la légère.

En regard du caractère dramatique et diffamant des accusations de sorcellerie, le recours au wak bénéficie la plupart du temps de davantage d'indulgence. Le terme lui-même s'avère plus souple, moins connoté que celui de «sorcellerie», même s'il y fait parfois référence. Le wak recouvre en effet un domaine suffisamment large pour que les actes ou les intentions qu'il suppose ne soient pas obligatoirement perçus comme maléfiques ou immoraux, mais au contraire reconnus comme plutôt bénéfiques. Il en est ainsi des pratiques liées au culte domestique, à la divination, aux rites agraires ou propitiatoires ou à certains soins de santé, également associés au domaine du wak, qui sont non seulement socialement admis, mais recommandés.

Dans certains domaines d'activité, le wak est présenté comme quelque chose de nécessaire. Ainsi, ce témoignage d'un danseur de *warba* nommé Toukoumno Pascal Kaboré :

«L'homme c'est la protection, les gris-gris, le wack. Si un homme n'est pas wacké, ce n'est pas un homme (...). Si tu veux te lancer dans le *warba*, il faut consommer tout ce qui rejette les «missiles» invisibles, tout ce qui peut faire dévier ces «missiles» de leur destination finale. Tu dois également te protéger contre les sorciers. Si tu ne remplis pas toutes ces conditions, tu ne peux pas danser le *warba*. Si tu te lances dans cette danse, par moments on essaie de te provoquer pour voir ta réaction»¹².

On n'accède donc pas à certains domaines ou activités sans se préparer et se protéger. Ainsi un «remède» appelé *loeega* (de *loe*, attacher) permet de neutraliser l'ennemi à distance, d'autres augmentent le courage (*sūkeelem tiim*) ou retournent le maléfice à l'envoyeur (*lebga*). Sûr de sa force et de ses protections, l'homme véritable (*pida raoo*), c'est-à-dire l'homme waké, n'a peur de rien et ne fuit jamais devant une situation périlleuse (Damiba, 1992a : 224, 328).

Nous remarquerons ici le vocabulaire guerrier qui est utilisé par ce maître de *warba*. Le wak est en effet particulièrement apprécié dans les activités où la compétition joue un rôle important, ou qui peuvent apparaître comme des simulacres de la guerre, comme le sport, les affaires ou la politique (Royer, 2000 : 476).

12. Interview de Toukoumno Pascal Kaboré de la troupe *warba* de Mogtédou : «Un homme qui n'est pas wacké n'est pas un homme», *Sidwaya Plus*, samedi 2 juillet 2005.

Wak et politique

En décembre 1994, le *Journal du Jeudi*, hebdomadaire satirique burkinabè bien connu, publiait une édition « Spécial wack » en première page de laquelle se trouvait la caricature du chef de l'État, Blaise Compaoré, à côté d'un « wakman » qui le menace : « Tu me dois trois génisses depuis le 15 octobre. Si tu paies pas, je ressuscite Tom' . » Référence est ici faite à la mort de Thomas Sankara, survenue le 15 octobre 1987, dans des circonstances obscures. Dans l'édition spéciale du *Journal du Jeudi*, nous pouvons lire :

« De tout temps, il a existé des personnes, que dis-je, des personnalités réputées pour leur puissance. Car, être wacké revient à dire être puissant, quelle qu'en soit la forme : chance, pouvoirs, divers, en bien ou en mal. Qui n'a pas entendu dire que le Lion du Bulkiemdé, Boukary Kaboré est wacké ? On se rappelle du fameux Gomis Naba, qui a fait parler de lui lors des TPR (Tribunaux populaires de la Révolution). Aujourd'hui encore, à Ouahigouya, la tombe de Naba Kango, aménagée en square et qui fait office de rond-point, est devenue « incontournable » : il semble que tout chef qui viendrait à en faire le tour perdrait le pouvoir et la vie ! Thomas Sankara aurait nié la chose... »¹³.

À lire cet extrait du *Journal du Jeudi*, le wak semble intimement lié à la pratique politique au Burkina Faso. On le retrouve également dans beaucoup de domaines de la vie sociale et économique où règnent l'ambition, la compétition, la lutte pour le pouvoir. Le wak est donc supposé jouer un rôle important dans le processus de hiérarchisation sociale. De la puissance qu'il confère dépendraient le succès, la chance, la victoire, le statut de celui qui y a recours.

Dans le numéro spécial du *Journal du Jeudi*, cité plus haut, sous le titre « Wack et élections. Pour le poste et contre les ennemis », le commentaire suivant est rapporté :

« Ne fait pas de la politique qui veut, au Burkina ! C'est en tout cas le genre de propos que l'on peut entendre souvent. Non pas que le « métier » est dur en lui-même (ce n'est quand même pas difficile d'être ambitieux, de mentir ni de flatter), mais tenir tête aux adversaires ou parvenir à ses fins, c'est une autre affaire, si on ne sait pas faire des affaires ou se prémunir des phénomènes surnaturels. Plus que des conseillers politiques, économiques ou de communication, certains politiciens préfèrent des conseillers occultes, style féticheur »¹⁴.

13. « La wackologie », *Journal du Jeudi*, n° 171, décembre-janvier 1995, p. 16.

14. *Ibid.*, p. 8.

On trouve, dans la même édition, l'affirmation que 60 % des députés de l'Assemblée nationale se seraient rendus chez des wakmen durant les deux semaines précédentes.

« Dans l'effervescence de la précampagne politique, les marabouts sont devenus ainsi la frange de l'électorat la plus courtisée. Parce que, de l'entendement de la plupart de nos politiciens à la petite semaine, c'est d'abord dans leurs « laboratoires » que les élections se gagnent¹⁵. »

Ce qui frappe d'emblée dans les déclarations du journal satirique, c'est la déconsidération d'une classe politique (ambitieuse, menteuse, « à la petite semaine »), toutes tendances confondues, plus que la pratique du wak en elle-même. Les politiciens n'ont au fond qu'un seul « mérite », celui d'être parvenus à se faire élire avec l'appui de pouvoirs occultes, et non pas sur la base de leurs compétences ou de leur honnêteté. Et « plus on est (...) au cœur du pouvoir, plus on est "blindé". À ce « championnat national », le vainqueur est donc sans conteste le président Blaise Compaoré, qui « aurait à ses services un véritable bataillon de *dibimassa* (maîtres des ténèbres) devenus aussi indispensables que ses boys de Pô »¹⁶.

Certes le wak, même en politique, a ses limites : « On remarquera cependant que, dans les élections, si le wack sert de gilet pare-balles, il n'a pas encore bourré les urnes¹⁷. » Mais on oublie ici que le « vrai wakman » n'a pas besoin de se donner la peine de bourrer les urnes pour gagner les élections.

« Le jour de l'élection présidentielle, des électeurs et des membres d'un bureau de vote ont été surpris de constater que l'encre n'adhérait pas au papier, au niveau des cases réservées à certains candidats.

Défaut de fabrication ? En tout cas, les adeptes de l'irrationnel ont vite fait d'assimiler cela à du wack. Nous sommes en Afrique, et comme on le sait, le gris-gris, c'est-à-dire l'occulte, occupe une grande place et explique toujours... l'inexplicable »¹⁸.

Aux dernières présidentielles de 2005, marquées comme d'habitude par des rumeurs de manipulations plus ou moins occultes, le bruit a couru que le président sortant, sur conseil de ses « experts en wak », se serait arrangé pour que le jour du scrutin soit un 13 et qu'il y ait 13 candidats. Le 13 aurait été considéré comme un « chiffre porte-bonheur » pour Blaise Compaoré¹⁹. Il y eut toutefois un non-partant de dernière minute : son

15. *Ibid.*, p.4.

16. *Ibid.*

17. *Ibid.*, p.8.

18. *Le Pays*, mardi 15 novembre 2005.

19. On rappellera que c'est le 13 décembre 1998, vingt-huit jours après la première réélection (15 novembre) de Blaise Compaoré, que le journaliste Norbert Zongo a été assassiné.

principal rival Hermann Yaméogo. Les candidats en lice n'étaient donc plus que 12, mais l'opposition était de toute manière si faible que l'élection présidentielle était courue d'avance.

L'ampleur des rumeurs qui courent sur le wak en politique semble proportionnelle à la désillusion des citoyens vis-à-vis de cette même politique. Celle-ci semble appartenir à un monde à part, ayant sa logique propre, coupé des réalités quotidiennes de la population. De même, la population paraît vouloir se distancer de ce monde politique immoral où tous les coups sont permis, où l'ambition rime avec trahison, où l'intérêt personnel et l'enrichissement illégitime priment sur l'intérêt collectif et la solidarité, où l'impunité prime sur la justice.

Les origines du wak en politique

L'origine du lien entre wak et politique s'inscrit, selon nous, dans la logique même des institutions politico-religieuses du passé précolonial. Si l'on prend l'exemple des anciens royaumes *moose*, c'est la notion de *naam* qui régit le pouvoir de la chefferie. Le *naam* est une qualité ou une capacité qui ne s'acquiert pas par le talent, le travail ou l'intelligence, mais qui se transmet par hérédité. Le *naam*, en tant que « pouvoir de gouverner » ne s'appuie pas sur la force brute, mais sur une alliance entre les représentants du groupe des autochtones (gens de la terre ou *tengbiise*) et ceux du groupe des étrangers ou « conquérants » (gens du *naam* ou *nakombse*). Cette légitimité, écrit Izard, se fonde « sur une double relation à la terre et aux ancêtres » qui confère au *naam* une dimension religieuse ou sacrée (Izard, 1985b : 32).

Lors de son intronisation, le chef *moaga* doit donc faire appel aux forces spirituelles du *tengsoaba*, maître de la terre chez les autochtones. Il subit parallèlement un rite initiatique (*ringu*) durant lequel il parcourt son futur royaume et consomme un breuvage censé contenir du sang humain, ce qui le place irrémédiablement dans la transgression (Froidevaux, 2001 : 332). On dit à cette occasion que le roi (*ri-ma*) mange le royaume (Izard, 1985a : 114)²⁰.

Le statut du *tengsoaba* est lui-même étroitement lié à ses pouvoirs spirituels considérés comme redoutables. Le *tengsoaba* serait par exemple, à l'instar des sorciers, capable de quitter son corps, de se transformer en animal ou de se déplacer à l'intérieur d'un tourbillon (Dim Delobsom, 1934 : 108-109).

De nos jours encore, les nombreux conflits de succession qui existent chez les *nakombse* formant l'armature de la chefferie coutumière sont

20. À noter que les *nakombse* ont pour ancêtre un chasseur nommé *Ri-yaare*, dont le nom pourrait évoquer lui aussi la transgression (*ri* = manger, *yaare* = sans gêne, sans retenue) (Froidevaux, 2001 : 309).

l'occasion de règlements de compte pouvant aller jusqu'à l'élimination physique d'un rival. Une sorte de vendetta se perpétue ainsi sur plusieurs générations où les forces occultes sont essentielles pour déterminer la suprématie d'un candidat et de son clan.

Qu'il apparaisse sous d'autres formes ou d'autres noms, suivant les époques et les régions, le wak est donc toujours présent quand le pouvoir est en jeu. Mais comment le wak est-il entré dans le jeu du pouvoir de l'État « moderne » ?

Sous le régime colonial, loin d'avoir été substituée à une conception rationnelle du pouvoir, l'idée d'une association entre pouvoir politique et forces occultes s'est renforcée avec la suprématie unilatérale de l'homme blanc sur les sociétés africaines, souvent interprétée en termes de sorcellerie ou de « puissance des génies » comme l'indique par exemple ce témoignage d'Amadou Hampaté Bâ :

« Les Blancs, disait-on alors, étaient des “fils de l'eau”, des êtres aquatiques qui vivaient au fond des mers dans de grandes cités. Ils avaient pour alliés des djinns (génies) rebelles que le prophète Salomon avait jadis précipités dans les profondeurs de l'océan et à qui le séjour sur terre était interdit à jamais. Ces djinns fabriquaient pour eux, dans leurs ateliers, des objets merveilleux. De temps en temps ces “fils de l'eau” sortaient de leur royaume aquatique, déposaient quelques-uns de leurs objets merveilleux sur le rivage, ramassaient les offrandes des populations et disparaissaient aussitôt » (Hampaté Bâ, 1992 : 186).

À plusieurs reprises dans l'histoire de la rencontre entre Africains et Européens, ces derniers furent assimilés à des « esprits rouges », c'est-à-dire implicitement associés à la transgression et au pouvoir occulte (Froidevaux, 2001 : 379, 388).

Un autre élément de l'histoire pourrait expliquer comment le wak s'est propagé dans l'idéologie du pouvoir colonial. Les tirailleurs sénégalais rentrés au pays après la guerre ont en effet contribué à répandre l'idée d'une invincibilité rendue possible grâce aux amulettes qu'ils portaient sur eux au moment des combats. Le fait qu'ils aient pu survivre à une guerre contre les Blancs et revenir chez eux auréolés de la victoire fut en grande partie attribué aux « protections » qu'ils détenaient et qui portent les noms de *zabr fuugu* (chemise magique), *bânga* (protection contre les armes blanches), de *kôn-ki-ne-kutu* (ne mourra pas par le fer – protection contre les lames de couteau ou les balles de fusil) ou encore de *liulgu* (remède pour rendre invisible) (Damiba, 1992 : 327).

L'idée moderne de wak pourrait bien être née avec la Seconde Guerre mondiale, comme puissance occulte et protection magique appartenant en propre aux Africains et leur permettant de résister au pouvoir occulte des Blancs.

À l'indépendance, avec l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle élite politique africaine, il n'est donc pas étonnant que le wak soit entré dans les mœurs politiques. Il fut et reste l'un des moyens les plus souvent évoqués

pour expliquer la suprématie d'un leader ou l'élimination d'un rival. D'après les témoignages que nous avons recueillis, plusieurs chefs politiques, disparus prématurément de manière accidentelle, comme Nazi Boni (en 1969) ou Diongolo Traoré (en 1971), tous deux d'anciens présidents du PRA (Parti du regroupement africain), auraient été victimes du wak²¹. Dans le numéro spécial du *Journal du Jeudi* déjà évoqué, il est aussi fait référence, à de nombreuses reprises, à Gérard Kango Ouédraogo²² et à son penchant pour le wak.

Parallèlement, un autre phénomène est à prendre en compte dans le fonctionnement des institutions politiques du Burkina Faso : l'imbrication du pouvoir de la chefferie et du pouvoir de l'État (Bieri, 2002). Le fait que plusieurs grands chefs *moose*, comme Victor Tiendrebeogo, dit Larlé Naaba, soient membres du CDP ou se déclarent ouvertement sympathisants du régime de Blaise Compaoré assure au pouvoir en place un ancrage politique qui va de la capitale Ouagadougou aux régions rurales les plus retirées du pays *moaga*, où l'allégeance à la chefferie est encore très forte²³.

Dans cet entremêlement – ou superposition – de pouvoirs et d'institutions de natures différentes, les enjeux de la contestation politique dépassent souvent le cadre strict de l'État « moderne ». L'affaire du Naaba Tigré de Tenkodogo, impliqué en juin 2000 dans le meurtre d'un instituteur à la retraite qui avait critiqué de manière très virulente la politique du CDP, s'avéra finalement être un problème de chefferie, sur fond d'opposition au régime présidentiel, dont le fils de Naaba Tigré était le représentant dans la région, de par sa position de député CDP. Derrière la violence de l'acte, la dénonciation des dérives du pouvoir coutumier ou encore l'impunité dont bénéficient les alliés du CDP, c'est une affaire de rivalité entre clans *nakombse* et de lutte de succession qui se révèle comme le nœud de l'affaire (Bieri, 2002 : 64).

« Ne fait pas de la politique qui veut, au Burkina », remarque le *Journal du Jeudi* dans son édition spéciale déjà citée. Si nous mettons cette affirmation en perspective avec la conception du pouvoir chez les *Moose* où domine la notion de *naam*, on ne peut qu'acquiescer. Le *naam* est un pouvoir de droit divin qui se transmet de génération en génération à l'intérieur d'un groupe fermé, en l'occurrence celui constitué par les lignages *nakombse*. La domination du régime Compaoré et de son parti CDP sur le pays depuis maintenant vingt ans semble confirmer ce principe.

21. Suivant le témoignage de Laousseni Ouédraogo, alors secrétaire général du PRA, le congrès de ce même parti à Bobo-Dioulasso en novembre 1973 fut le théâtre d'une opposition violente entre deux branches rivales du PRA sur fond de pratiques occultes (Froidevaux, 2001 : 535).

22. Ancien député au palais Bourbon, ancien Premier ministre de Haute-Volta, ancien président de l'Assemblée nationale, président et secrétaire général de l'UDV-RDA.

23. À l'inverse, l'attitude de défiance du capitaine Thomas Sankara à l'égard de la chefferie coutumière et des « superstitions » locales (cf. *supra*, l'exemple du rond-point de Naaba Kango à Ouahigouya) aura fait de lui une victime toute désignée du wak.

Le wak : renforcement de l'ordre ou subversion ?

Comme toujours, lorsqu'on traite des phénomènes occultes, il est difficile de faire la part des choses entre la réalité et le mythe, entre les pratiques concrètes et l'imaginaire, les croyances qui les entourent. Le débat sur le wak, largement diffusé dans la société burkinabè, y compris et peut-être surtout dans les grands centres urbains comme Ouagadougou, possède certainement un formidable potentiel subversif. Il représente de manière sous-jacente une critique du pouvoir et de la justice, des institutions coutumières et étatiques, des disparités économiques ou encore du modèle de société prôné par les instances gouvernementales.

Ce discours fluctuant et complexe s'adapte particulièrement bien au contexte historique de bouleversements culturels, politiques ou environnementaux que traversent aujourd'hui les sociétés africaines. Il s'inscrit dans les rapports de domination et d'exploitation, dans une culture de la violence et de l'injustice qui fait des populations africaines davantage les victimes que les acteurs du changement. Mais il intervient également dans une dynamique plus constructive d'émancipation et de démocratisation, où ces mêmes populations semblent montrer leur capacité à résister aux hégémonies et à trouver à la fois de nouvelles voies de réalisation personnelles ou collectives et de nouvelles formes d'explication du monde.

Toutefois, nous ne pouvons pas nous arrêter à l'idée que le wak participe d'une opposition symbolique au pouvoir et aux institutions de l'État. Il en est également une composante, s'invitant dans le processus démocratique et tendant à expliquer certaines positions dominantes dans la société, qu'elles soient politiques, sociales ou économiques. Dans cet ordre d'idée, il n'est pas surprenant que le président soit soupçonné d'être « le plus grand wakman de la République ». Son invincibilité électorale se comprend dès lors qu'il a à son service les meilleurs experts en sciences occultes. Seul Dieu est au-dessus de lui.

Ainsi, par un effet de généralisation, tous ceux qui personnifient le régime en place ou qui parviennent à s'en rapprocher ne sont jamais véritablement inquiétés par la justice, quand bien même ils pourraient être soupçonnés de malversations²⁴. Leur position semble même renforcée par les rumeurs qui courent sur leur compte. Le discours sur le wak qui tendrait ainsi à révéler les pratiques occultes qui sous-tendent le pouvoir semble justifier parallèlement les inégalités et confirmer les hiérarchies qui le caractérisent.

24. Voir à ce propos l'affaire Issaka Korgo, dans le dossier de la SO.KO.COM, révélée par la presse en 2006. Poursuivi pour faux en écriture publique et nantissement de faux marchés publics, l'homme d'affaires paraît pouvoir échapper à la justice du fait qu'il détient un réseau de relations et de complicités au plus haut niveau de l'État, mais également grâce à son wak : « Si ses protections politiques ne suffisent pas, on le dit très waké et gare à celui qui ose s'attaquer à lui ». (Newton Ahmed Barry : « Dossier SO.KO.COM : Issaka Korgo, l'insolence du nouveau riche », *L'Événement*, samedi 30 septembre 2006).

Nous sommes donc face à un paradoxe. D'un côté, il semble évident que le wak – en tant que pratique – fait partie des stratégies individuelles d'appropriation du pouvoir et des biens dans une société en changement, fonctionnant parallèlement sur le mode du capitalisme et sur le mode d'une économie non monétaire et lignagère. De ce point de vue, ceux qui réussissent seraient parvenus à concilier cette dualité que nous pourrions appeler « la tradition et la modernité ». Le régime en place tient lui-même à ce double ancrage, fondé sur un système clientéliste où l'accumulation des richesses reste fortement liée aux réseaux relationnels, dans lesquels se retrouvent les pouvoirs économiques, étatiques et coutumiers.

D'un autre côté, le wak apparaît sous l'angle d'un dysfonctionnement de la société, comme un pouvoir occulte et immoral sur lequel croissent la corruption, l'exploitation et l'impunité. Il serait ainsi à l'origine des maux de l'Afrique : le « sous-développement », la violence, l'enrichissement illégitime, le despotisme, etc.

Mais il est important d'aller au-delà de ce double discours et de considérer la récurrence des pratiques occultes comme un système de référence qui permet de saisir l'ordre sociopolitique dans son ensemble et sa complexité. Le phénomène doit être analysé en termes de comportements et d'actions destinés à atteindre des résultats concrets, comme des instruments utilisés « pour obtenir certains résultats politiques et, en même temps, comme un moyen, pour bien des Africains, de comprendre le politique » (Schatzberg, 2000).

Conclusion

Nous l'avons dit au début de cet article, le mot « wak » est une production linguistique collective et contemporaine. « Wak » désigne d'une part des pratiques que nous qualifierons de « religieuses » en ce sens qu'elles se réfèrent à un ensemble plus ou moins cohérent de représentations, de forces ou de puissances occultes et sacrées, censées interférer dans le monde des hommes et influencer de manière déterminante leur existence. Le wak est d'autre part un discours d'actualité, que l'on retrouve dans la rue ou dans les médias au Burkina Faso, qui évoque la « compétition », le « pouvoir », la « réussite », le « charisme », la « suprématie », autant de notions qui peuvent prendre, dans le monde d'aujourd'hui, une connotation positive ou négative.

Le discours du wak tire sa force de sa souplesse et de sa réversibilité. Ce n'est pas parce qu'on a fait du wak qu'on obtient le succès, la richesse et le pouvoir, mais à l'inverse, si on obtient le succès, la richesse et le pouvoir, alors on est forcément waké.

Il s'agit donc d'une invention langagière par laquelle la population projette des signes, bâtit des discours et interprète des actes dans lesquels

elle peut se reconnaître ou au contraire desquels elle peut se distancer. Plus globalement, le discours sur le wak traduit une pensée, une manière de voir et de comprendre les choses qui se passent. Il exprime et donne du sens à la réalité du monde, marqué par l'ambivalence et les contradictions.

Le wak nous apparaît bien comme une production «d'en bas», pour faire référence à l'expression de Jean-François Bayart (1992), à la fois regard et témoignage sur des faits (réels ou imaginaires) en lien avec la pratique du pouvoir, les rapports de production et tous les événements marquants de l'existence (réussite, échec, maladie, mort, etc.). Vu sous l'angle de la problématique de la médiation entre le haut et le bas, le discours sur le wak est une manière pour la population qui se sent exclue des cercles décisionnels de reprendre une parole autrefois confisquée par les aînés dans l'univers coutumier, qui est aujourd'hui monopolisée par l'élite intellectuelle, économique ou par la classe politique au pouvoir.

Le discours «d'en bas» marqué par les difficultés du quotidien, le manque de ressources, les conflits intrafamiliaux, la rébellion contre les injustices du régime patriarcal et la domination des anciens peut ainsi être aisément reporté sur le monde «d'en haut», supposé fonctionner de la même manière, avec les mêmes maux.

Pour terminer, que dire du «phénomène wak» aujourd'hui, de ce qu'il implique dans le contexte local burkinabè et dans le contexte plus large de l'Afrique contemporaine et de son rapport au reste du monde ?

Bien souvent, nous avons remarqué que le wak est source de fierté chez les Burkinabè: c'est la «force secrète des Africains», ce qui leur appartient en propre et que les Blancs n'ont pas pu leur prendre ou détruire. Par ailleurs, nous avons souvent entendu dire que les Blancs ont aussi leur wak: le «wak des Blancs», qui donne à l'Occident sa suprématie, c'est la science. Il n'y a ici pas d'opposition entre une approche rationnelle et une approche irrationnelle du pouvoir et de la connaissance. Le wak fait lui aussi partie d'un appareil cognitif et technique qui permet d'agir et de s'approprier le monde.

Si, au niveau local, le phénomène du wak semble éclairer les raisons de la suprématie du régime Compaoré et de la classe politico-économique qui domine le Burkina Faso, dès lors que nous tournons notre regard vers de plus hautes sphères, il nous rappelle que c'est par une magie bien plus puissante encore que se maintiennent les institutions internationales et le modèle de développement importé d'Occident, souvent perçu comme naturel, supérieur et irréversible: «La force du discours sur le "développement", écrit Gilbert Rist, tient à la séduction qu'il exerce. Dans tous les sens du terme: charmer, plaire, fasciner, faire illusion, mais aussi abuser, détourner de la vérité, tromper» (1996: 9).

Le wak, loin d'être une survivance du passé, se présente finalement comme une notion universelle, interprétée de manière locale, une clé de compréhension pouvant s'appliquer aux comportements, aux hiérarchies, aux idéologies et aux croyances qui régissent le monde contemporain bien au-delà du Burkina Faso et de l'Afrique.

Bibliographie

- Bastien Ch., 1988, *Folies, mythes et magie d'Afrique noire. Propos des guérisseurs du Mali*, Paris, L'Harmattan.
- Bayart J.-F., 1992, *La politique par le bas en Afrique noire : contributions à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala. Nouvelle édition 2008.
- Bernault F., Tonda J., 2000, «Dynamiques de l'invisible en Afrique», *Politique africaine*, n° 79, *Pouvoirs sorciers*, pp.5-16.
- Bieri A., 2002, *Les royaumes moose et l'État burkinabè*, Mémoire de licence en ethnologie, Institut d'ethnologie, Université de Neuchâtel.
- Damiba F.-X., 1992, *Essayer la folie pour voir. Risque et prudence chez les Moose*, Thèse de doctorat, Université Paris V, Sorbonne.
- Dim Delobsom A., 1934, *Secrets des sorciers noirs*, Paris, Emile Noury.
- Froidevaux S., 2001, *La connaissance, entre pouvoir et transgression. Rencontre avec un Nakombga dans l'Afrique du xx^e siècle*, Thèse de doctorat en Sciences sociales, Faculté des Sciences sociales et politiques, Université de Lausanne.
- Geschiere P., 1995, *Sorcellerie et politique en Afrique. La viande des autres*, Paris, Karthala.
- 2000, «Sorcellerie et modernité: retour sur une étrange complicité», *Politique africaine*, n° 79, pp.17-32.
- Hampaté Bâ A., 1992, *Amkoullel, l'enfant peul*, Arles, Actes Sud.
- IFA, 1988, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Paris, Edicef/Aupelf (2^e édition).
- Izard M., 1985a, *Gens du pouvoir, gens de la terre : les institutions politiques de l'ancien royaume du Yatenga (Bassin de la Volta Blanche)*, Paris, Cambridge, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Cambridge University Press.
- 1985b, «Des sociétés pour l'État», *Cahiers Orstom*, série Sciences humaines, vol. XXI n° 1, pp.25-33.
- Kabou A., 1991, *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, Paris, L'Harmattan.
- Kouadio N'Guessan J., Kouakou K., 2004, *Parlons baoulé: langue et culture de la Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan.
- Lafage S., 1986, «Premier inventaire des particularités lexicales du français en Haute-Volta (1985-1986)», *Le français en Afrique. Revue du Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique*, n° 6, Nice, CNRS – ILF – UMR/UFR Lettres, Arts et Sciences Humaines, <http://www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/6/6.html>
- 2002, «Le Lexique français de Côte d'Ivoire (2002-2003)», *Le français en Afrique. Revue du Réseau des Observatoires du Français Contemporain en Afrique*, n° 16 et 17, Nice, CNRS – ILF – UMR/UFR Lettres, Arts et Sciences Humaines, <http://www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/16/16.html>

- Marie A. (dir), 1997, *L'Afrique des individus. Itinéraires citadins dans l'Afrique contemporaine (Abidjan, Bamako, Dakar, Niamey)*, Paris, Karthala.
- Mbembe A., 1988, *Afriques indociles. Christianisme, pouvoir et État en société postcoloniale*, Paris, Karthala.
- Monteil V., 1980, *L'islam noir. Une religion à la conquête de l'Afrique*, Paris, Seuil.
- Nikiema N., Kinda J., 1997, *Moor gom-biis no-tûur gulsg sebre. Dictionnaire orthographique du moore*, Ouagadougou, Sous-commission nationale du moore.
- Prignitz G., 2001, «La mise en scène du plurilinguisme dans l'œuvre de Jean-Hubert Bazié», *Cahiers d'études africaines*, n° 163-164, XLI-3-4, pp.795-814.
- Otayek R., 1999, «Dynamiques religieuses et gestion communale par temps de décentralisation. Le religieux comme analyseur de la politique urbaine», in Otayek R. (dir), *Dieu dans la cité. Dynamiques religieuses en milieu urbain ouagalais*, Bordeaux, Centre d'études d'Afrique noire, pp.17-55.
- Rist G., 1996, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Rosny E. (de), 1981, *Les yeux de ma chèvre. Sur les pas des maîtres de la nuit en pays douala (Cameroun)*, Paris, Plon.
- Royer P., 2000, «The spirit of competition: wak in Burkina Faso», *Africa*, n° 72 (3), pp.464-483.
- Schatzberg M. G., 2000, «La sorcellerie comme mode de causalité politique», *Politique africaine*, n° 79, pp.33-47.
- Touré A., Konaté Y., 1990, *Sacrifices dans la ville. Le citadin chez le devin en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Éditions Douga.



Pouvoirs et contre-pouvoirs dans la société mossi et plus globalement au Burkina Faso

Pierre-Joseph LAURENT

Rendre compte des processus de contrôle du pouvoir dans la société burkinabè demande d'établir un système de relations entre des notions aussi différentes que celles d'opposition, de contre-pouvoir, de ruse et d'ambivalence. Dans les villages mossi du plateau central, j'ai été témoin de violentes oppositions, mais également de discussions animées, de controverses, d'affrontements, certes parfois directement formulés à mon égard, mais le plus souvent adressés aux pouvoirs politiques locaux. Afin d'instruire le débat autour de l'étendue sémantique de la notion d'opposition, je propose de démarrer la réflexion par une série d'exemples.

Dès mon arrivée sur le terrain en 1988, lors de mon premier long séjour (plus de trois ans) dans le village de Kulkinka, je fus victime d'un empoisonnement. Je m'étais installé dans la concession d'un chef de segment de lignage (Zoungrana du quartier de Bissiga). Resté fidèle aux cultes coutumiers, il parlait assez bien le français, ce qui à ce moment m'avait rapproché de lui. Ce que j'ignorais, c'est qu'il avait un grand frère influent, pasteur pentecôtiste. Le reste des villageois, majoritairement musulmans, me signalaient ainsi que, si je voulais m'établir pour un temps à Kulkinka, je devrais m'intéresser à l'ensemble des quartiers et pas seulement à une famille en particulier, estimant sans doute à l'époque, avec un certain intérêt, que j'étais un agent de développement. D'emblée, je me trouvais impliqué dans les polémiques qui animaient les quartiers du village. Par chance, je serai évacué par quelques jeunes du village vers un petit centre urbain. Plus tard, ceux-ci m'exhorteront de revenir, m'expliquant, pour me convaincre, qu'un devin (*kinkirbaaga* ici) avait identifié le coupable et qu'un féticheur (*tiim mor soaba*) avait pu le paralyser à son tour. L'attaque était vengée : un coup appelant un autre coup.

Je me souviens encore qu'à l'époque se structurait, à partir de Kulkinka, la fédération Wend-Yam qui deviendra en quelques années un

important mouvement paysan du pays. Les membres fondateurs se réunissaient de nuit, en secret ; les rassemblements étaient interdits à cette époque postrévolutionnaire de « rectification ». Des paysans, délégués par quinze villages, passaient de longs moments à discuter, notamment de la gestion de leur premier budget issu des cotisations. Ils semblaient comme craindre l'argent et notamment les sollicitations de tiers venus leur demander des avances. Lors d'une assemblée générale, à laquelle je n'étais pas convié, j'allais être élu trésorier adjoint de l'association, avec charge de veiller à la caisse et de former leur trésorier. Malgré moi, j'allais progressivement assumer un rôle délicat de contre-pouvoir au sein de l'association. Cette implication importante dans les affaires locales allait toutefois m'introduire de manière privilégiée dans la société rurale mossi (Laurent, 1998)¹.

À côté de ces exemples de contre-pouvoir, dont je fus en quelque sorte l'otage, il en existe beaucoup d'autres, tel celui, incontournable, de la « justice des ancêtres ». Elle constitue la mémoire collective, un espace de coercition et un facteur important de la socialisation pour un groupe donné. Elle est évoquée lors de différends par ceux qui s'estiment lésés. Ils escomptent établir, devant des témoins, la vérité, celle des ancêtres. Dès lors qu'une querelle éclate sur les limites d'un champ, suite à un héritage, par exemple, il est fréquent, pour clore la palabre (le différend), d'appeler les ancêtres. Ils sont censés suivre la dispute et trancher le conflit. Les ancêtres (*kiimsé*) arbitrent car ils ont précédé la génération des vivants actuels. Ils ont donc été les protagonistes ou les témoins des accords remis en cause. Les ancêtres constituent la mémoire et la loi collectivement admise. Ils tranchent et sanctionnent par la peur qu'ils inspirent. Dans ce sens, ils constituent une source notoire de pouvoir et de contre-pouvoir (Laurent, 2007).

« L'opposition » peut aussi s'exprimer d'une tout autre manière lorsqu'elle devient résistance. Ainsi, cette jeune femme qui aspirait à une vie différente que celle que lui destinaient les impératifs matrimoniaux maîtrisés par les aînés. Fatima a 17 ans lorsque je la croise pour la première fois à Kulkinka. Considérée comme très belle par ses pairs, elle a su en tirer parti pour s'inventer un espace de liberté : elle n'hésite pas à s'afficher avec des amis et possède un franc-parler. Mariée coutumièrement par son père au lignage du chef du royaume de Zitenga, elle lui désobéira pour fuir en Côte d'Ivoire avec l'homme de son choix. Éprise de liberté, elle prend le risque, grand à l'époque, de se soustraire à l'alliance coutumière. Trois ans vont s'écouler avant qu'elle ne rentre chez elle. Son amant est décédé et, peu de temps après son retour, le fils qu'elle a eu meurt à son tour. Elle n'aura finalement d'autre choix que de demander pardon à son père qui la conduira finalement auprès du chef coutumier du Zitenga à qui il l'avait destinée.

1. Pour une discussion sur l'implication de l'anthropologue sur son terrain, voir Laurent P.-J., 2006.

La résistance populaire peut également revêtir les habits, à défaut de mieux sans doute, de la ruse, c'est-à-dire de la soumission feinte au projet d'autrui. Ce type de relations s'instaure sur des rapports inégaux. Ainsi, à la suite de tentatives restées veines pour attirer l'attention d'un bailleur de fonds, un groupe de villageois, incapable de consigner par écrit une demande d'aide, va littéralement mettre en scène, en guise de témoignage de leur familiarité avec le monde de la coopération au développement, le partenaire *ad hoc*, rêvé par la coopération. Ils construiront un « bâtiment tôle », le premier de Kulkinka, symbole de la réussite et signe d'une coopérative naissante. Ils l'échangeront (symboliquement) à l'occasion de la visite d'un fonctionnaire de la coopération qui, séduit par cette mobilisation paysanne autour de ce qu'il prend pour son propre projet, va rentrer dans leur jeu et finalement les aider (Laurent, 2004).

Par ces exemples, je voulais souligner que le contexte de la « modernité insécurisée », qui caractérise la situation rencontrée aujourd'hui dans une majorité de régions d'Afrique de l'Ouest, produit de nouveaux pouvoirs et principes « d'opposition »². Ainsi « un croyant guérisseur » d'une église pentecôtiste peut inquiéter un nanti venu le consulter en lui révélant que son entourage jalouse son accumulation financière et qu'en conséquence, s'il ne veut pas être victime d'une attaque sorcière, il gagnerait à ne pas oublier ses proches. Dans un même ordre d'idée, je signalerai ce villageois, « petit frère » d'un riche commerçant. Il consulte un marabout auquel il se plaint de son aîné. Il lui demande de l'aide pour l'affecter magiquement afin de se venger de son indifférence. Le magicien aura tôt fait de relater l'affaire auprès du commerçant qui, après récompense pour l'information reçue, en réaction, allouera une mobylette au petit frère délaissé avec l'intention d'apaiser sa rancœur. Cet exemple banal résume cependant, à mon sens, le destin de « l'opposition » dans le contexte de la « modernité insécurisée ».

Il existe une grande variabilité des principes d'opposition dans la société burkinabè, prise ici dans sa globalité. Je voudrais cependant montrer qu'il n'existe pas de relations évidentes entre ces figures « d'opposition ». Ces récits attestent de situations contrastées, situées dans des espaces et des époques à décrire par une ethnographie précise, au risque de produire des généralisations abusives. Ce texte présente trois situations emblématiques des catégories d'opposition, en œuvre dans la société mossi (plutôt rurale et jusqu'il y a peu coutumière) et plus largement dans la société burkinabè contemporaine.

Ma prudence quant à l'idée d'utiliser une catégorie analytique vaste comme celle « d'opposition » tient à ce qu'elle soulève sur le fond une question plus complexe qu'il n'y paraît de prime abord. Elle peut s'énoncer de la manière suivante : comment, dans le contexte de la « modernité insécurisée », rendre compte de « l'opposition » dans une « société à *big men* », pour reprendre mes termes, dès lors que la gouvernance fait ici

2. Pour un débat autour de la notion, voir Laurent P.-J., 2003.

appel au consensus, aux réseaux, au clientélisme, à la soumission ? Cette question constitue un des enjeux centraux de cet ouvrage. Par la description de trois situations contrastées, je montrerai que « l'opposition » en œuvre dans la « modernité insécurisée » n'est pas équivalente à celle qui prévaut dans la société mossi, certes aujourd'hui en pleine transformation. À cette fin, les notions d'entente, de confiance, de recours, de puissance, d'ambivalence du pouvoir seront discutées.

Les pouvoirs politiques locaux, l'entente et ses contre-pouvoirs

Il est impensable de dresser l'inventaire des modes de régulation de la société coutumière mossi, tant ceux-ci sont complexes et subtils. Il sera plus modestement question de décrire quelques principes de contre-pouvoir, ou encore, de contrôle, choisis en vue d'alimenter notre débat sur l'opposition dans la société burkinabè contemporaine.

La production et le maintien de l'entre-soi villageois

Pour démarrer la réflexion, un rappel de quelques évidences s'impose. Le rôle tenu par l'opposition dans les démocraties occidentales repose, notamment, sur le multipartisme et l'alternance politique. Au-delà de la répartition du pouvoir entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire, l'opposition, ou encore, la minorité, a pour mission de contrôler les agissements de la majorité. À cette fin, la prise de parole publique est déterminante. En principe, la majorité doit, idéalement, gérer le bien public dans l'intérêt de la collectivité. L'État peut être perçu comme un tiers impartial qui, à la faveur de la perception des taxes et des impôts, permet, notamment, la constitution de la sécurité sociale (enseignement, santé, pensions, chômage, allocations familiales...). Cette fonction essentielle crée un lien identitaire entre les citoyens et l'État. Il existe un accord de tous concernant les règles minimales du jeu démocratique, où la majorité gère et l'opposition critique et assure le contrôle. Même si les relations entre ces groupes sont parfois violentes, il n'est pas question, entre les protagonistes, d'un ennemi à vaincre absolument, c'est-à-dire à anéantir. Le lendemain des élections, le groupe minoritaire est invité à accepter sa défaite, à reconnaître la victoire de l'adversaire et à tenir son rôle. Le mobile de l'opposition consiste à contenir le pouvoir dans des limites acceptables. L'opposition équivaut ici à des mécanismes de contrôle, agissant comme des contre-pouvoirs. Ils résultent de l'histoire singulière d'une société, fruits de conflits, de dérives, d'ajustements, avec comme objectif final de limiter l'arbitraire et l'autoritarisme de tout pouvoir. Le moment venu, l'opposition se remet dans la course électorale pour tenter de battre la majorité.

Soyons bien clair, il n'y a pas de « grand partage » : les choses fonctionnent globalement de la même manière dans une société coutumière, comme ici dans la société mossi. Bien entendu, une analyse approfondie mettra rapidement en évidence que les sources du pouvoir, la nature de celui-ci, ainsi que de l'autorité qui lui est conférée, sont différentes d'une société à l'autre, de même que l'exercice de l'autorité. Mais au-delà de ces variabilités, importantes à comprendre, une société coutumière dispose de contre-pouvoirs coercitifs en mesure de contrecarrer l'arbitraire des acteurs qui détiennent du pouvoir, que ceux-ci soient importants (chef mossi) ou modestes (le possesseur d'un fétiche protecteur). Le pouvoir est très inégal, réparti au prorata de la place occupée par chacun dans les hiérarchies instituées dans la société mossi. À titre indicatif, les trois exemples suivants décrivent des contre-pouvoirs qui agissent contre les dérives des individus et des pouvoirs politiques locaux dans l'intérêt général qui consiste au maintien de l'entente (*wuum taaba*) comme intérêt supérieur à imposer.

Premièrement, la « justice des ancêtres », dont il fut question ci-dessus, renvoie à la loi collectivement admise par un groupe villageois. Elle constitue une mémoire sans cesse retravaillée et finalement acceptée à laquelle il convient, en principe, de se conformer. La « justice des ancêtres » concerne tous les membres d'une société donnée. Elle implique, comme l'a montré Mathieu Hilgers, des conflits d'interprétation (Hilgers, 2007 : 300-336). Elle est convoquée pour traiter des différends liés au territoire, à l'autochtonie, ou encore, à l'accès à la terre. Il y a quelques années déjà (1998), un informateur m'en retraçait quelques principes :

« La loi, c'est la "justice des ancêtres". Ils ont tout vu et tout entendu. Ils étaient les anciens "propriétaires" du terrain, c'est donc eux qui connaissent les limites. Lors d'une dispute, les ancêtres sont aux côtés des protagonistes et écoutent. Les ancêtres ne peuvent pas écouter les problèmes d'une terre qui n'est pas la leur. Les ancêtres écoutent, si tu ne dis pas la vérité, ils t'appellent pour que tu viennes t'expliquer... Toi qui veux récupérer un terrain qui n'est pas le tien, devant les ancêtres tu vas dire quoi ? Tu n'as jamais cultivé cette terre, ni ton père, ni ton grand-père et tu veux exploiter ce terrain. Ici, il n'y a pas de papiers, on ne connaît pas l'écriture, mais si tu tentes de retirer une terre à quelqu'un que tu n'as pas reçue de ton père, les ancêtres ne vont pas te laisser faire. Ce n'est pas parce que tu es grand (un citadin) ou riche que tu peux prendre un terrain, c'est forcé que tu vas mourir » (Zoundou Zoungrana).

Deuxièmement, le *poêse*³ (pl. *poêga*) est un lignage qui assume la fonction de gardien de la vie commune, dans le sens où il contrôle le respect des mœurs collectivement acceptables. Il examine essentiellement les actions des chefs, ceux qui possèdent le *naam* et en conséquence la capacité de commander. À travers l'interprétation des reflets de l'eau

3. *Poêse* : de *poêre*, découvrir. Celui qui découvre les secrets.

contenue dans laalebasse de son fétiche, le *poésé* vérifie si tout est normal dans le village, et plus particulièrement si les tenants des pouvoirs locaux se sont comportés dignement. Le plus souvent, le *poésé* était tenu de découvrir les voleurs, ou encore les personnes coupables d'adultère, etc. Le coupable était tenu de constater la justesse des dires, en « lisant », lui-même, dans l'eau du fétiche. Si la faute était considérée comme grave, le coupable était exécuté sur place. Les chefs, informés à l'avance de leur faute, choisissaient fréquemment de se suicider pour éviter « la honte » (*yande*) publique.

Troisièmement, le gouvernement d'un groupe villageois passe également par la régulation des multiples rancœurs, jalousies, aigreurs inhérentes à la vie collective. Ces régulations nécessitent la gestion d'une autre scène du politique qui se dédouble et s'étend à des mondes invisibles (rendus possibles par une conception de la personne humaine reposant sur une identité composée de plusieurs instances : cf. ci-dessous), notamment régulés par les devins (*baga* et *kinkirbaaga*). La prévalence de l'entourage sur l'individu ainsi que l'idéologie de l'entente (*wuum taaba*) ont un coût. Elles refoulent la prise de parole sur une scène imaginaire dès lors que la scène visible du politique est entièrement saturée par l'idéologie de « l'entente », c'est-à-dire par une forme de silence quant aux querelles, en raison du consensus qui veut qu'il vaut mieux la paix entre les lignages que la guerre. Il en résulte que les différends, rarement vidés sur le fond, sont traités sur la scène dédoublée du politique, c'est-à-dire l'imaginaire (d'une certaine sorcellerie) où ils refluent. La régulation de ces mondes imaginaires, par des figures notoires de la société, tel le devin par exemple (*baga*), traite surtout du désir d'individualisation, du sentiment de persécution et de toute-puissance⁴.

La sorcellerie ou plutôt la crainte qu'elle inspire joue un rôle important dans le maintien en équilibre de la vie rurale où les échanges sont importants et ne doivent surtout pas s'interrompre. Les pratiques occultes surgissent de l'espoir d'obliger le retour à un équilibre (économique surtout) entre les segments de lignage d'un village. Bref, au village, idéalement, on est tous économiquement identiques, au risque de se voir accusés de pratiques occultes d'enrichissement. Ainsi cette pratique, parmi d'autres, du *ka-tiiga*⁵. Selon l'univers sémantique mossi, tous les êtres vivants, et donc le mil, possèdent une force vitale appelée *siiga* (pl. *siise*)⁶.

4. Selon Edmond et Marie-Cécile Ortigues : « La fréquence remarquable des délires à thème de persécution en Afrique est un fait reconnu. » (Ortigues E., Ortigues M.-C., 1984 : 191). Il convient toutefois de préciser que la persécution équivaut ici à une agression de l'extérieur vécue comme telle par des acteurs d'une société fortement hiérarchisée. Ainsi, lorsqu'elle est maintenue dans une forme acceptable, c'est-à-dire non pathologique, la logique persécutive renvoie à la « socio-logique » d'un lieu particulier.

5. *Ka-tiiga* (pl. *ka-tiise*), de *ka*, *kafo*, épi de mil, et de *tiiga*, qui désigne ici une catégorie particulière d'objets magiques. Le *ka-tiiga* est un objet magique qui doit protéger ou augmenter les récoltes de mil (Kohler, 1971 : 102).

6. À propos du *siiga*, voir Bonnet D., 1988, p.35.; voir aussi Poulet E., 1969.

Les paysans mossi, non contents d'entretenir physiquement leurs cultures, doivent en outre protéger les *siise* de leur mil contre les sorciers voleurs (dévoreurs) de *siise*. Les voleurs de mil, par la manipulation d'un objet de culte particulier, le *ka-tiiga*, tentent d'attirer les *siise* des cultures voisines soit dans leurs champs ou directement dans leurs greniers. L'accusation (contre-sorcellerie) d'utiliser un *ka-tiiga* est en effet utilisée comme une arme contre les cultivateurs qui, par leurs agissements (une trop grande accumulation pour soi), risquent d'ébranler l'ordre traditionnel (Kholer, 1971 : 104). Plus généralement, dans cet univers, ceux qui sont tentés par l'accumulation finissent par quitter le village, pour s'installer dans un environnement plus anonyme, ou tentent de se procurer de nouvelles protections pour se prémunir de ceux, le plus souvent des proches, qui les jalouent. Le récit suivant relate la complexité des sentiments en jeu entre l'entraide et le désir de garder pour soi.

« Ici il y a trop de choses à prendre en compte : les mésententes entre les gens et la parenté. Celui-ci est mon petit frère, c'est la femme de mon frère, c'est l'oncle de ma tante, en conséquence tu es toujours obligé de faire quelque chose. Tu es là, tu n'as rien avec toi et quelqu'un vient s'asseoir devant toi en pleurant et en murmurant qu'il n'a pas mangé de la nuit ou que sa femme est malade, comment vas-tu faire ? Tu es contraint. Tout est fait pour que tu sois contraint. En tout cas, lorsque tu as quelque chose contre toi, c'est ta conscience qui te gronde. Si on refuse de rendre un service à un parent, on n'est pas tranquille » (Issa Diallo).

Tous les pouvoirs sont limités

Du développement précédent, retenons que les pouvoirs et les contre-pouvoirs qui les contrôlent sont nombreux et divers. Le plus souvent, les contre-pouvoirs sont subtils, toujours très tatillons sur des détails filandreux et mis en scène dans des moments ritualisés.

De plus, dans le contexte de la société mossi, dans l'exercice du contre-pouvoir, il convient d'aménager une porte de sortie digne de l'adversaire qui par ailleurs est généralement bien connu. Autrement dit, il est indispensable que celui qu'on tente de contrôler ne perde pas la face en public malgré ses agissements répréhensibles. Il convient de limiter, de contrôler, mais surtout de dire les choses sans donner l'impression de dénoncer vraiment, ni surtout de désigner quelqu'un publiquement sans motif valable important. L'objectif final recherché par ces contre-pouvoirs consiste à limiter les tendances centripètes des personnes, des segments de lignage, ou encore, des tenants de pouvoirs politiques locaux. Pour comprendre ce processus, souvenons-nous que la recherche de la meilleure sécurité sociale et économique pour chacun nécessite de pouvoir recourir certes d'abord à la famille (alliés et consanguins) en raison du climat de confiance (*kis siida*) qui doit y prévaloir, mais surtout ensuite, bien au-delà, il est question de pouvoir compter sur les autres lorsque la situation le néces-

site. Autrement dit, c'est l'autre qui vous jalouse ou qui vous en veut que vous devez néanmoins parvenir à ménager lors de vos reproches car, dans ce contexte, personne ne sait jamais de qui un jour il aura besoin. C'est donc bien la recherche de la sécurité qui impose le silence (la paix instituée par « l'entente ») et le dédoublement du politique sur une scène imaginaire. Ce processus de recherche de la sécurité par le recours, dans l'adversité, à l'entourage, à lui seul, tempère déjà fortement les agissements des uns et des autres. Il démontre surtout l'ambivalence des pratiques et des attitudes qui doivent toujours être empreintes d'une infinie prudence. Relevons qu'il n'existe pas ici, comme dans les sociétés occidentales, de politiques publiques, où les grands principes de la sécurité sociale permettent, à la faveur d'un État tiers impartial, l'établissement de relations anonymes entre les personnes et dispensent les citoyens de rechercher, comme un principe de survie indispensable, l'entretien toujours potentiel du recours à autrui.

En conséquence, à côté de ce qu'il conviendrait d'appeler les biens privés lignagers, les biens collectifs représentent le sentiment des membres d'un lignage (il s'agit le plus souvent d'un segment de lignage) que les biens privés de chaque autre lignage de leur quartier, voire de leur village, pourraient aussi leur appartenir. Autrement dit, le principe de la sécurité repose ici dans la production, avant tout imaginaire, d'un accès toujours envisageable dans la pénurie aux biens des autres lignages. Et le dédoublement du politique sur une scène imaginaire participe au maintien de l'accès, tout aussi imaginaire, aux biens collectifs, c'est-à-dire à la sécurité. Le bien collectif reste imaginé tant qu'il ne s'actualise pas dans une demande d'aide concrète. Dans ce sens, « l'entente » limite l'appropriation définitive, pleine et entière des biens par un lignage et instaure un consensus, qu'il est dangereux de contester, autour d'un imaginaire de biens collectifs possédés, par une communauté, individuellement ; ce qui définit ce que je propose de nommer « l'espace public coutumier ». Et si on pousse cette idée jusqu'à son terme, il est possible de montrer que c'est le degré d'accumulation d'une collectivité prise dans son ensemble qui détermine le niveau de sécurité de chacun de ses membres. Cette idée est bien mise en évidence par cette formule d'un villageois de Kulkinka : « Si mon voisin a 5000 CFA alors j'ai moi aussi 5000 CFA. » Cette production en quelque sorte imaginaire des biens collectifs a la faculté de maintenir à l'état de virtualité l'accès à certains biens d'autrui (dans le malheur, la honte ou la pénurie).

« Si tu passes chez moi, comme tu es un personnage important, je voudrai te donner un poulet, pour l'honneur. Mais si je n'en ai pas, pour ne pas être couvert de honte, j'enverrai un enfant attraper un poulet chez un voisin (...). Tu ne sauras pas où j'ai été le chercher... » (Oumarou, Kulkinka, mai 2003).

L'édification de la sécurité sociale et économique entre un groupe de personnes est donc ici partiellement liée à une production (essentielle-

ment) imaginaire de biens collectifs. Cette forme de sécurité sociale et économique repose sur l'entretien permanent d'un consensus qu'incarne l'idéologie de l'entente (*wuum taaba*) entre les lignages. Ce qui compte, c'est de maintenir actif la potentialité de l'accès aux biens d'autrui. Mais bien entendu, cet accès n'est ni automatique ni vertueux et là se trouve toute la complexité d'un processus qui compose avec la rancœur, la peur et la jalousie qui participent à l'édification de la «concorde coutumière».

Contre-pouvoirs et maintien de l'entente

Je viens de montrer que l'idéal à maintenir pour les villageois mossi est «l'entente» entre les lignages qui composent le village, c'est-à-dire un principe de paix qui rend possible le recours au cas où. Autrement dit, «l'entente», comme composante de la sécurité sociale et économique, est une idéologie (celle de la paix, plutôt silencieuse et consensuelle) imposée, à tous, par des personnages notoires de la société. Les contre-pouvoirs visent donc à garantir, pour tous, «l'entente» comme la meilleure garantie de la survie de la collectivité. Ce processus, dont j'ai évoqué quelques aspects, nécessite la présence de contre-pouvoirs forts mais qui n'en restent pas moins ambivalents, en raison de la nature même de «l'entente». Autrement dit, il s'agit de rendre compte d'un contrôle «bien tempéré», strictement dosé: être capable de s'opposer sans jamais vraiment avoir l'impression de le faire vraiment, afin de réguler «l'entente», c'est-à-dire de la maintenir active comme un recours possible de tous auprès des autres dans l'adversité. L'ambivalence provient ici du fait que l'autre que je veux contrôler, reste, en même temps, une personne sur laquelle je pourrais, un jour, devoir compter. Il ne peut donc pas vraiment exister d'adversaire sur la scène de la politique de l'entente. Ce qui ne signifie pas, je l'ai montré, qu'il n'y a pas de différends entre les personnes. Les tensions sont expulsées, en général, vers la scène dédoublée du politique, celle imaginaire de la sorcellerie. Sur cette autre scène, l'intersubjectivité peut s'exprimer sans retenue, de même que les conflits et les sentiments d'aigreur, de jalousie, de persécution et de haine... De multiples acteurs, spécialistes de cette politique imaginaire prennent en charge la régulation de cette autre prise de parole. Sur cette scène, la contradiction et les controverses peuvent s'exprimer avec beaucoup plus de clarté.

En résumé, retenons que la notion de «concorde coutumière» et les espaces collectifs qui lui sont propres privilégient l'entente pour la société et donc évitent par-dessus tout la mise au jour des conflits (dans le sens ici des délibérations sur le fond, afin de sauvegarder l'accès imaginaire de tous aux biens collectifs); la «concorde coutumière» n'est assimilable ni à un principe de justice qui établirait le vrai face au faux ni à la distinction établie entre la propriété individuelle et les biens publics en œuvre dans la «concorde civile» (propre, par exemple, à la société occidentale). Cette

situation nécessite un environnement socioculturel qui articule la conception de la personne humaine basée sur une identité composée de multiples instances (ce qui conduit à la disculpation douce décrite par Mary Douglas, 1999), l'univers du don, de la dette et donc de la dépendance qui implique de ne jamais pouvoir vraiment être quitte de l'autre, le maniement de la prudence, de la ruse et donc de l'ambivalence comme mode de gouvernance. Ce qui importe est la manière d'arriver à ses fins et le recours à l'imaginaire de la puissance, c'est-à-dire à des forces (les fétiches) en mesure d'établir les relations aux autres par l'institution d'une réputation collectivement reconnue qui confère à la fois une protection et une certaine capacité d'attaque.

La contestation radicale ou l'obsolescence de la société coutumière mossi

Alors qu'il existait un consensus minimal autour des enjeux sociétaux, «l'entente» consiste dans un intérêt supérieur (une grandeur⁷) collectivement partagé. Dans la discussion suivante, l'opposition comme processus de régulation se transforme en une contestation radicale; elle ne vise plus le maintien de l'entente mais sa destruction, en tant qu'idéologie obsolète qui renvoie à un monde dépassé, archaïque qu'il convient de combattre par tous les moyens. Lorsque je parlerai d'opposition, dans ce contexte de bouleversement sans précédent de la société rurale mossi, il sera question d'une rupture radicale, d'une véritable catastrophe culturelle et donc d'une révolution dans les manières d'être au monde et de le penser. Le mobile affiché par ce type d'opposition devient celui de changer les règles du jeu pour en imposer d'autres. L'activateur d'énergie qui se trouve à la base de ce mouvement est l'idée même de développement, conçu comme la volonté de s'émanciper du carcan de l'ancien monde afin d'être libre de choisir et de désormais accéder à la consommation. Autrement dit, la notion de développement devient l'idéologie qui remplace ici celle «d'entente».

Une opposition sans concession : désobéissance et transgression

Pour bien fixer les choses, accordons-nous sur le fait que cette opposition à des pouvoirs politiques locaux considérés comme appartenant à un monde dépassé est radicale et sans concession. Dans l'exemple de la jeune Fatima, décrit dans l'introduction, j'ai voulu indiquer qu'elle perçoit, de

7. Tel un accord sur un *principe supérieur commun*, pour reprendre la formule de Boltanski et de Thévenot (Boltanski, Thévenot, 1991 : 60-82).

son village mossi, par son identité de jeune femme et sa sensibilité, la rumeur de la modernité qui s'amplifie dans les centres urbains et qui est relayée par les radios locales et les migrants. La liberté, elle va en interpréter les échos, tandis qu'elle veut la vivre *hic et nunc*, concrètement. Mais dans cette quête – et pour Fatima, ce sera la recherche d'un conjoint de son choix – les prérogatives des aînés sont directement remises en cause et au-delà celles des hommes qui, dans la société mossi, maîtrisent, assez largement, les alliances. Pour reprendre la sémantique des villageois de Kulkinka, il est question «de faire le développement». De manière pragmatique, l'invention de la culture du développement correspond ici à une sorte de conversion à la consommation et à l'entrée dans l'économie de marché. J'ai montré comment, à Kulkinka, au nom du développement, des musulmans s'étaient, pour un temps, mis à élever des porcs. Pour sa part, la production maraîchère permet une accumulation financière, l'achat de biens de consommation, telles une charrette ou une mobylette, autant de biens dotés d'un fort potentiel symbolique qui témoignent de l'accès à la modernité, tant souhaitée. Plus largement, il s'agit de comprendre les conséquences de la «mise à son compte», ou encore, d'une accumulation pour soi, qui implique, le plus souvent, le déménagement de la famille vers la ville. Celle-ci tente de se réfugier dans un environnement plus anonyme pour s'extraire, relativement, de l'univers de la dépendance (don et dette) décrit précédemment et largement incompatible avec le désir d'une plus grande liberté.

L'opposition radicale aux pouvoirs politiques locaux consiste surtout dans l'invention sociale des possibilités tant psychiques que matérielles «d'être quitte de l'autre» alors que précédemment, cet autre, par la référence collective à «l'entente» (dans le sens ici de la dette communautaire) permettait une péréquation qui appauvrissait par le don, autant qu'elle sécurisait par le recours.

«L'entente» (*wuum taaba*) devient l'ennemi principal. Elle renvoie à l'immobilisme, par le fait de devoir, en permanence, ménager les autres, c'est-à-dire les parents, voisins et amis. Pratiquement, cette opposition radicale a conduit à mettre à bonne distance l'entourage, afin de s'émanciper des pratiques ambivalentes, de la prudence, de l'ambiguïté, pour mettre en œuvre le développement auquel les jeunes Mossi aspiraient. Je me souviens de ces jeunes qui rentraient au village, à la suite de migrations dans les plantations des «pays côtiers» (surtout le Ghana et la Côte d'Ivoire), avec un «ailleurs dans la tête» qu'ils affichaient ostensiblement par le port d'un pantalon, d'une chemise, du bic et des lunettes noires, autant de signes de modernité qui ne trompaient pas les tenants des pouvoirs politiques locaux. Ils y voyaient une violente atteinte à leur dignité. Le développement, ai-je signalé, est un opérateur symbolique, un signe de reconnaissance entre gens du même bord. Ce groupe se considérait comme l'avant-garde des villageois. Tout devait leur être permis puisqu'il était question de promouvoir le changement. Joseph Tonda parlait du développement et de la consommation comme du «souverain moderne» (Tonda, 2005).

L'entente et ses principes de sécurité sociale sont désormais comme une vieille peau dont on veut se débarrasser, tel un stigmate. Mais pour la suite du raisonnement, il est important de souligner que cette opposition radicale devra d'emblée tempérer ses ardeurs car elle se met en place dans un environnement où l'État burkinabè s'avère incapable de reprendre pratiquement le flambeau de la sécurité sociale et économique en œuvre dans la société coutumière mossi. Ces groupes de population devront alors parvenir à se distancier des principes coutumiers de la vie en commun qu'ils rejettent désormais, sans pour autant disposer de la garantie de pouvoir s'insérer dans la vie nouvelle désirée, moderne car urbaine, et basée sur l'accession à des signes visibles de la consommation.

Opposition radicale, liberté et conversion

Je fais l'hypothèse que la prise de conscience progressive, par une attitude comparative, de plus en plus réflexive, de la condition de pauvreté dans laquelle les jeunes Mossi de Kulkinka se découvrent va les pousser à promouvoir un bouleversement radical de la culture mossi. La conversion à la culture du développement est la prise de conscience de la condition paysanne alors qu'antérieurement elle n'était qu'un « allant de soi ». Dans les nouvelles hiérarchies qui s'établissent, le paysan est le pauvre, au bas de l'échelle sociale, car au-delà de son accès limité à l'éducation et à la santé, c'est surtout de la consommation dont il est exclu.

Dans ce contexte, la conversion de jeunes aux « nouveaux mouvements religieux », tel le pentecôtisme par exemple, devient la forme concrète que peut prendre leur contestation radicale. Se convertir, c'est s'opposer. La conversion consiste dans la recherche d'une protection qui rend pensables la contestation et une opposition sans faille aux anciennes formes de croyances.

La mise en œuvre pratique de cette opposition vise à la rétention des richesses, à accumuler pour soi. Cette rétention constitue le lieu même de l'opposition aux principes de la vie villageoise et de « l'entente ». Cette opposition n'est pas sans danger pour ses instigateurs, surtout pour la première génération qui a osé défier les pouvoirs politiques locaux et les contre-pouvoirs en charge de défendre « l'entente ». Ces bouleversements culturels, sans précédent, impliquaient des risques de mort évidents pour ceux qui avaient désobéi aux aînés et à leurs puissances. L'enjeu était pourtant sans équivoque : les détrôner et prendre leur place. À Kulkinka, village sans chef à ce moment-là, les jeunes qui « font le développement » ont pris la direction de certaines affaires villageoises ; enrichis, ils sont devenus imams ou pasteurs. Le bras armé de leur opposition farouche fut la conversion à un Dieu fort. Un Dieu de puissance, réputé plus fort que le plus fort des fétiches détenus par les tenants des pouvoirs coutumiers. Il est question d'un moment de crise sorcière lié à l'entrée dans une forme de la modernité que j'ai désignée par le vocable de « modernité insécu-

risée» (Laurent, 2005). Dans des affrontements parfois meurtriers entre féticheurs et religieux s'établissaient de nouvelles allégeances : il était question de défier l'ennemi et d'affirmer sa puissance en résistant, en démontrant, devant le village pris à témoin, l'obsolescence des anciennes croyances. Vaincus, les fétiches, désormais inutiles, étaient brûlés dans l'organisation d'autodafés.

Plus encore, la conversion religieuse permet d'acquérir la certitude, à défaut d'accéder rapidement à la consommation, de ne plus redevenir paysan après la mort, comme dans le système de croyances basé sur le culte des ancêtres, où, globalement, il n'y a pas d'êtres neufs, mais toujours les mêmes qui reviennent, à la naissance (*cf.* la transsubstantiation – partielle ici – in Laurent, 2003). Avec le paradis, ce dont on est sûr, c'est de ne plus connaître l'enfer, la misère sur terre, désormais identifiée à la condition paysanne. La découverte de la pauvreté induit celle du malheur, où le mal-être et la quête de sa propre existence sont mus par un désir d'ascension sociale, pour soi, et surtout pour ses enfants. Par ce processus, ces jeunes, hérauts du développement, aspiraient à la liberté, certes de leurs mouvements, mais aussi de leurs pensées, sans plus courir le risque d'être atteints, affectés par ceux qui jalourent leur réussite mais qui viennent, néanmoins, solliciter leur aide. Convenons cependant qu'il faut être sûr de soi, de l'avenir, de sa base d'accumulation pour oser ainsi s'émanciper des anciennes formes de la sécurité sociale et économique de la société mossi.

L'opposition renvoie ici à une rupture radicale qui déclare obsolètes les anciens principes de la vie en commun. Ce processus rend compte du désir d'accession de ces paysans mossi à une forme de la modernité transnationalisée. Pour cela, ils cherchent à se soustraire à la régulation de la vie villageoise afin de promouvoir de nouveaux principes du « vivre ensemble », basés sur la liberté. Ceci les conduira, sans doute plus qu'ailleurs – en raison de la faiblesse des régulations étatiques –, à promouvoir la toute-puissance de l'individu. Le point suivant traite de cet aspect, notamment lorsque la vitalité de cette opposition radicale se confronte à la « modernité insécurisée » et qu'elle se heurte à la réalité concrète de la survie en milieu urbain.

L'opposition dans un contexte de « modernité insécurisée »

Lorsque l'État-nation s'impose aux sociétés coutumières, ce sont les relations de « confiance » au sein des lignages qui devraient pouvoir se généraliser à tous les citoyens, à la différence de la plupart des sociétés coutumières où la confiance entre les personnes, ai-je montré, est réservée essentiellement aux relations de parenté (consanguins et alliés). Autrement dit, il faut que la confiance transcende la parenté et se généralise à

l'ensemble de la société et que l'«entente» – idéologie coutumière de nature politico-religieuse qui articule les lignages entre eux pour former une société – se mue en véritable prise de parole par-delà le consensus, pour que s'instituent dans les faits un État-nation et un espace public, de nature occidentale, là où la politique consiste dans l'arbitrage en matière de mésententes entre groupes aux intérêts opposés. Dans cette vision occidentale des choses, l'État-nation devrait pouvoir assumer le rôle de tiers, soit de garant de l'impartialité et de la vigilance, dès lors qu'il est défini par son obligation première d'assurer la sécurité de quiconque réside sur son territoire délimité par des règles institutionnelles qui légitiment et obligent cet État (Ricœur, 2000: 432)⁸. Ce n'est toutefois pas ce qu'on observe dans le contexte de la «modernité insécurisée» qui caractérise aujourd'hui cette région d'Afrique de l'Ouest.

Modernité insécurisée et société à big men

L'environnement de «modernité insécurisée» symbolise un moment particulier de la généralisation de la propriété individuelle et de l'économie de marché, en l'absence d'un véritable espace public, garanti par l'État de droit, en mesure de réguler, c'est-à-dire d'apaiser, les relations entre les personnes. Ceci a pour conséquence que la majorité de la population vit une situation où l'accumulation fait peur. D'un côté, à celui qui s'y risque, en raison des jalousies qu'elle suscite et des incertitudes qui pèsent à long terme sur la pérennité des ressources. De l'autre, l'accumulation fait peur à celui qui s'estime injustement écarté des principes de la recherche de la sécurité sociale et économique de la société coutumière par l'égoïsme, selon lui, de celui qui amasse. Dans la «modernité insécurisée», ce sont les fonctions de tiers, de vigilance et d'impartialité exercées par l'État postcolonial qui sont absentes. Les administrations corrompues instaurent un climat de surveillance mutuelle, de délation, où les pratiques mensongères sapent à la base la confiance dans la parole de l'autre (Blundo, Olivier de Sardan, 2007). Par conséquent, dons, dettes, clientélisme et dépendance de l'entourage restent plus que jamais à l'ordre du jour; autant de pratiques qui se complaisent dans la polysémie, l'inexactitude et l'ambiguïté, laissant la porte toute grande ouverte aux inégalités, à la violence et à la gestion du politique par l'imaginaire. Alors le recours est répandu aux féticheurs, marabouts, visionnaires ou à certains pasteurs, à qui est attribuée la possibilité de manipuler des forces invisibles – esprits, fétiches ou démons, par exemple –, considérées comme capables d'affecter à distance l'autre ou de vous protéger de ses agressions supposées. Le contrôle imaginaire du lien social, comme principe de

8. Pour une critique de la notion de gouvernance, dans le sens de l'idéologie du consensus qui s'oppose à l'idée de la mésentente située au cœur du politique: Rancière J., 2004.

gestion du «vivre ensemble», repose sur une économie de la peur, où le silence et la soumission deviennent un aspect du gouvernement de la société, tant pour les nantis que pour les «sans-part». Ces principes restent peu visibles, car ils s'exercent dans l'ombre de la respectable façade de la «bonne gouvernance», comme une mise en scène à usage des relations internationales et des créanciers.

La discussion précédente montre que la rupture radicale prônée par les promoteurs de la culture du développement, face aux tenants des pouvoirs politiques locaux, ne conduit pas, *ipso facto*, à l'adoption des principes de gouvernance de l'Occident. Le mouvement induit par ces changements est plus complexe et l'issue reste largement inédite. Je discuterai dans ce point les éventuels mécanismes de contrôle et d'opposition propres à la société que je qualifierai de «société à *big men*» qui caractérise la «modernité insécurisée» (Laurent, 2000). Je montrerai que ce problème est assez ardu car une caractéristique de la «modernité insécurisée» tient précisément dans la dérégulation et la faiblesse des contrôles. Dans son essence même, la «société à *big men*» se singularise par le ralliement, le consensus, les tensions inhérentes aux rivalités entre factions au sein du groupe au pouvoir et par la faiblesse de l'opposition.

Cette situation, que je qualifierai d'hybride, s'enracine sur le constat que les individus ne sont jamais définitivement quittes de l'autre, dans le sens ici d'être capables de s'émanciper de «l'économie de l'affection», à savoir de l'univers de la dépendance. Dans la «modernité insécurisée», le don et la dette, à défaut de mieux devrais-je préciser, sont plus que jamais présents, d'une manière certes renouvelée (lorsque «l'allant de soi» se transforme en obligation), par rapport aux rôles qu'ils assumaient dans la société coutumière mossi. Ainsi, la dépendance mutuelle, comme principe de survie (le recours), des segments de lignage des quartiers d'un village mossi est recyclée en rapports clientélistes et en réseaux d'affinités électives dans un environnement urbain, plus anonyme. De ceci retenons que la société burkinabè, issue du développement rapide de l'urbanisation et de la nature de l'État, est essentiellement hybride dans le sens restreint où les réseaux clientélistes, la bureaucratie, la loi des factions, le favoritisme coexistent avec une culture plus individualiste. Autrement dit, l'individualisme et l'autonomie de la personne se trouvent tempérés par des formes de dépendance qu'induisent l'exception à la règle, le favoritisme, la rémunération de services personnels, ou encore les pratiques populaires liées à la nécessité de survie.

La «modernité insécurisée» renvoie à une double négation, celle des sociétés coutumières déclarées obsolètes et celle de l'État à la fois fort et omniprésent mais incapable d'assurer la sécurité de la plus grande partie de sa population. Il en résulte un moment de grande liberté, où les principes du marché (la liberté d'entreprendre), le business et la consommation peuvent s'établir dans un contexte de dérégulation. Celle-ci favorise l'accentuation des inégalités entre les groupes sociaux. C'est dans ce sens que le ralliement et le clientélisme limitent l'émergence d'une opposition

mais également du principe même de contre-pouvoirs capables de contrôler la « société à *big men* ».

Dans son essence la « société à *big men* » est une société sans opposition. Pour en rendre compte, j'ai avancé l'idée d'une « gestion coup d'État de l'espace public » (Laurent, 2000). En effet, le *big man*⁹ acquiert du pouvoir s'il accapare une ressource à l'origine d'une rente qui implique des échanges entre les espaces public, privé et collectif. Le *big man* tient sa fonction de sa capacité à organiser une rente, dont une partie des ressources alimente des réseaux. Ceux-ci possèdent en commun, pour diverses raisons, la capacité d'obliger le *big man*, tout en se soumettant à lui. La rente repose sur un processus qui inclut l'individu dans le réseau du *big man*, en transformant son statut de celui qui oblige en statut de celui qui dépend. Le *big man* est donc l'aiguilleur de la rente, sujet et otage de celle-ci : il ne serait rien sans les réseaux et *vice-versa*. L'appauvrissement conclut généralement cette logique lorsque les sources de la rente se tarissent. Ce personnage singulier n'a, en définitive, pas beaucoup d'autres issues s'il veut suivre le chemin de l'accumulation. Celle-ci doit se réaliser dans l'urgence d'un avenir incertain, où la redistribution est censée apaiser les rancœurs des plus menaçants.

Les pratiques des *big men* sont ambivalentes. Elles renvoient au tandem obligation (le *big man* est en quelque sorte obligé de redistribuer des ressources en fonction des pressions exercées par les membres des réseaux qui l'entourent, l'honorent, l'aident et le plébiscitent) et dépendance (des membres des réseaux que le *big man* rétribue selon des critères inégalitaires dont il tire autorité et pouvoir). Ces principes instituent un rapport social basé sur la soumission qui constitue à la fois une force et une faiblesse car la société dans ce moment de « modernité insécurisée » peut tout aussi bien être lue comme étant largement corrompue qu'animée de mouvements complexes de solidarité populaire en mesure d'inventer des formes efficaces de la survie urbaine par des pratiques festives, religieuses, faites de dons, de dettes et de dépendances, mais aussi d'obligations et de soumissions, notamment par crainte de la sorcellerie.

Oppositions : lutte entre factions et insoumission

- « Opposition à l'interne » dans la « société à *big men* »

Dans la « modernité insécurisée » qui institue le *big man* comme acteur dominant, il ressort d'enquêtes menées dans la petite ville de BK, il y a

9. J'utilise le terme de *big man* dans le sens ethnographique de *self-made-man* : c'est un leader qui s'impose à un groupe par son charisme, sa propre force ou habileté et non par héritage de sa fonction d'un ascendant. Voir les sociétés à *big men* de Mélanésie décrites entre autres par Sahlins (1963). Jean-François Médard avait déjà proposé ce rapprochement entre le *big man* anthropologique et le *big man* de l'Afrique contemporaine (Médard, 1992).

quelque temps déjà (2000), que ce sont les principes mêmes de la gouvernance qui poussent à limiter les contrôles (les contre-pouvoirs) et l'opposition. La violence est potentiellement importante et les opposants deviennent, s'ils ne se plient pas aux avances qui leur sont faites pour rejoindre le clan du *big man*, de véritables ennemis à combattre. Cette proposition peut s'affiner par le recours au trinôme dépendance de l'entourage, peur, violence, dans la mesure où quiconque n'est pas avec le *big man* est contre lui. La «gestion coup d'État» de la société renvoie à une situation où tous sont impliqués dans un double jeu, où alternent sans cesse allégeance et trahison, nécessitant une gestion où intervient la puissance, tant physique que magique. Soit le *big man* cherche à se défendre contre ceux qui le menacent, soit, tôt ou tard, il est détrôné par des prétendants qui envient sa position, sans forcément être capables d'organiser et de maintenir la complexité des rapports qui lui ont permis de se constituer une rente. En conséquence, l'après *big man* équivaut parfois au chaos, car l'alternance du pouvoir n'est pas incluse dans cette forme de gouvernance. Bien au contraire, il est question de ralliement et donc d'absorption, au sein des réseaux du *big man*, de toutes les vellétés contestatrices de son autorité et de son pouvoir.

D'un certain point de vue, nous pourrions parler d'une gestion consensuelle de l'entourage, à la condition toutefois de garder en mémoire qu'il n'y a pas d'égalité dans ce principe de gouvernance. Au contraire, l'inégalité et l'opacité des critères de rétribution sont la condition de la reproduction du système. En effet, la bonne gestion des réseaux nécessite que chaque personne, en «position de recevoir», puisse obtenir ce qui doit apparaître comme une faveur, calculée au strict prorata des services qu'elle a rendus ou qu'elle pourrait rendre. Ce principe de rétribution produit de la dépendance. La gestion consensuelle de l'entourage est inégalitaire car l'objectif final reste le maintien en place du *big man* et de son entourage avec un accès privilégié à la rente.

Ce type de gestion divise la société en deux grands groupes, plus un, hors jeu. Il y a d'une part les clients et d'autre part les récalcitrants, c'est-à-dire les ennemis. Ces derniers, ceux qui contestent la légitimité de la rente du *big man*, deviennent une menace et des ennemis à combattre. Pour le groupe considéré comme client ou client potentiel, la redistribution s'évalue en fonction du statut, de la puissance, des services rendus, ou encore, de la capacité à se faire remarquer, c'est-à-dire à s'opposer dans des limites tolérables, pour être, un jour, appelé; c'est ce qu'évoque l'oxymore de «l'opposition en interne». En conséquence, s'il faut bien voir une «opposition» dans la «modernité insécurisée», c'est plutôt à l'intérieur des réseaux du *big man* qu'elle se rencontre, là où les luttes entre factions font parfois rage pour l'accès aux postes ou aux ressources convoitées. Au-delà, il y a la masse des anonymes, des sans-grades: ils sont en dehors du jeu de la «société à *big men*» car ils n'ont aucune ressource notoire à faire valoir pour attirer sur eux les regards de la cooptation; d'aucune utilité, ils laissent en quelque sorte indifférents les *big*

men et leurs opposants, il leur reste alors la ruse pour parvenir à leurs fins.

- La ruse du don comme insoumission populaire

Il s'agit d'une forme singulière d'opposition. Elle consiste, à défaut de mieux, à mimer une adhésion feinte aux projets de l'autre considéré ici comme dominant, par le maintien actif de l'économie du don (échange, don, dette, sans transaction monétaire, face à l'économie de marché). Il est moins question ici d'une opposition que d'une sorte d'indifférence face au pouvoir¹⁰. Elle se traduit le plus souvent par la trahison de l'esprit du dominant par des groupes de population qui n'ont d'autre ressource que la ruse pour parvenir à leurs fins.

La ruse du don (*silim kuuni*) conduit à une forme de relation dans l'indifférence. Elle permet par l'entretien de la polysémie, de l'ambiguïté, du flou de frayer un passage pour une communication inédite, qui certes n'exclut pas la trahison et le détournement des objectifs des uns et des autres et l'entretien de relations inégales (Laurent, 1998). Ces relations peuvent être multiples comme celles établies entre bailleurs de fonds et villageois, entre fonctionnaires et usagers des services publics mais surtout entre citadins et ruraux. Ainsi dans ce cas de la cession d'une terre, où il s'agissait d'un «quasi-marché»: les possesseurs et «acheteurs», pour des raisons diverses, parviennent à s'accorder par la mise en scène d'une parodie de transaction foncière coutumière. Le différentiel ville/campagne conduit à une sorte de marché de dupes où un «étranger» (au village) «obtient» une terre pour un prix relativement modique, avec l'espoir pour le villageois de se lier à un nanti de la capitale (Laurent, 2007).

Conclusion

Ce texte décrit trois modes «d'opposition». Après avoir réfuté l'idée d'un grand partage entre sociétés occidentales (parfois dites «avec tiers») et sociétés coutumières (parfois décrites comme «sans tiers») en ce qui concerne les principes de base de la régulation des pouvoirs, j'ai montré que pour la société coutumière mossi, il existe, au niveau des quartiers qui composent le village, de multiples formes de contre-pouvoirs dont un des objectifs consiste à maintenir active, comme une valeur supérieure partagée par tous, «l'entente» entre les lignages. Ce principe instaure l'environnement nécessaire à l'établissement de la sécurité sociale et économique entre les villageois par le maintien de l'imaginaire des biens

10. Voir Caillé A., 1994; Nicolas G., 1986, p.280; Laurent P.-J., 1998; Latouche S., Laurent P.-J., Singleton M., Servais O. (dirs), 2004.

collectifs comme recours potentiel à l'autre devant la nécessité. Dans une seconde partie, j'ai décrit l'invention de la culture du développement, par un groupe de jeunes rentrés de migration au village, comme principe d'opposition que j'ai qualifié de radical dès lors qu'il consiste à disqualifier la régulation de la vie en commun, régentée par les pouvoirs politiques locaux, avec pour motif de vouloir imposer le développement, c'est-à-dire la liberté et l'accumulation pour soi, comme une nouveauté irrésistible. La troisième partie traite de l'absence de régulation comme caractéristique de la « société à *big men* » induite par la « modernité insécurisée ».

Toutefois, si les modes de structuration adoptés par « l'opposition », dans le troisième cas étudié, ne sont pas faciles à mettre en évidence, ni à établir dans les faits, cela ne signifie pas pour autant que la prise de parole contradictoire n'existe pas. Dans ce sens, posons comme hypothèse que la notion de bricolage présente l'avantage de nous donner les moyens d'appréhender un moment particulier de l'édification des cités sahéniennes, celui de l'accès à la propriété individuelle et de l'émergence d'une forme de l'économie de marché, en l'absence d'un véritable espace public garanti par des représentants de l'État et d'une société civile en mesure de réguler, c'est-à-dire d'apaiser, les relations conflictuelles entre les personnes.

Nous serions en présence d'une forme hybride du lien de société, lequel tente de s'établir sur un principe d'ajustement situé entre, au-delà ou à côté des principes de la « concorde coutumière » (cf. la première partie : la confiance et l'entente), de ceux de « la société à *big men* » et de ceux de la « concorde civile » (en vigueur en Occident et promue par les instances internationales). Il est important de comprendre comment les groupes de population parviennent à partiellement dépasser ces oppositions pour composer avec « l'empilement normatif » (Bierschenk, Olivier de Sardan, 1998) que provoquent ces offres normatives qui coexistent plutôt qu'elles ne se succèdent. Si cet état de fait produit de l'insécurité (pour les plus faibles) en raison de la compétition entre différents systèmes hiérarchiques, ces groupes de population doivent malgré tout inventer, entre ces systèmes incompatibles à nos yeux, un accord (singulier) autour de la nécessité de « vivre ensemble » pour survivre.

Ce principe de « multilocalisation » des formes de régulation de la vie en commun peut conduire à des offres plurielles de vivre en commun et à des formes nouvelles de contrôle et d'opposition, avec l'espoir de transcender l'empilement des normes. Il est question d'édifier, dans la pratique, une synthèse inédite entre des modes d'existence, soit entre des principes de la sécurité sociale et économique, *a priori* non isomorphes, voire tout simplement incompatibles sans l'intervention d'opérateurs symboliques capables de bricoler des normes originales articulant le recours à l'entourage et des formes plus individuelles d'être au monde. Quel type de développement institutionnel ces pratiques engendrent-elles ? Un puissant développement institutionnel, largement inédit, accompagne le processus décrit et permet aujourd'hui le rattachement de cette région du Sahel à une forme de la modernité globalisée.

Bibliographie

- Bierschenk T., Olivier de Sardan J.-P. (dir.), 1998, *Les pouvoirs aux villages. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala.
- Blundo G., Olivier de Sardan J.-P. (dirs), 2007, *État et corruption en Afrique. Une anthropologie comparative des relations entre fonctionnaires et usagers (Bénin, Niger, Sénégal)*, Paris, APAD / Karthala.
- Boltanski L., Thévenot L., 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Bonnet D., 1998, *Corps biologique. Corps social*, n° 110, Paris, ORSTOM.
- Caillé A., 1994, *Don, intérêt et désintéressement. Bourdieu, Mauss, Platon et quelques autres*, Paris, La Découverte.
- Douglas M., 1999, *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte / MAUSS.
- Hilgers M., 2009, *Une ethnographie à l'échelle de la ville. Urbanité, histoire et reconnaissance à Koudougou (Burkina Faso)*, Paris, Karthala.
- Kohler J.-M., 1971, *Activités agricoles et changements sociaux dans l'Ouest-Mossi (Haute-Volta)*, Paris, ORSTOM.
- Latouche S., Laurent P.-J., Singleton M., Servais O. (dir.), 2004, *Les raisons de la ruse*, Paris, La découverte / MAUSS.
- Laurent P.-J., 1998, *Une association de développement en pays mossi. Le don comme ruse*, Paris, Karthala.
- 2000, «Entre ville et campagne: le big man local ou la “gestion coup d’État” de l’espace public», *Politique africaine*, n° 80, pp.169-182.
 - 2003, *Les pentecôtistes du Burkina. Mariage, pouvoir et guérison*, Paris, IRD / Karthala.
 - 2004, «Lieux et non-lieux de la ruse dans la société mossi», in Latouche S., Laurent P.-J., Singleton M., Servais O. (dirs), *Les raisons de la ruse*, Paris, La découverte / MAUSS, pp.177-198.
 - 2005, «The Process of Bricolage Between Mythic Societies and Global Modernity: Conversion to the Assembly of God Faith in Burkina Faso», *Social Compass*, vol. 52 (3), pp.309-323.
 - 2006, «L’implication de l’anthropologue dans le champ politique: l’exemple de la Commission Nationale de la Décentralisation du Burkina Faso», *Recherches sociologiques et anthropologiques*, vol.37, n° 1, pp.105-120.
 - 2007, «Institution d’un marché foncier et restauration de la “justice des ancêtres” dans un village mossi du Burkina Faso», in Bierschenk T., Blundo G., Jaffré Y., Tidjani Alou M. (dirs), *Une anthropologie entre rigueur et engagement. Essais autour de l’œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, pp.315-332, Paris, APAD / Karthala.
- Médard J.-F., 1992, «Le big man en Afrique. Du politicien entrepreneur», *L’Année sociologique*, n° 42, pp.167-192.

- Nicolas G., 1986, *Don rituel et échange marchand dans une société sahé-lienne*, Paris, Institut d'Ethnologie /Musée de l'Homme.
- Ortigues E., Ortigues M.-C., 1984, *Œdipe africain*, Paris, L'Harmattan.
- Poulet E., 1969, *Contribution à l'étude des composantes de la personne humaine chez les Mossi. Étude principalement lexicologique*, Thèse de doctorat de troisième cycle, Université de Clermont-Ferrand, multigr., 115 p.
- Rancière J., 2004, *Au bord du politique*, Paris, Folio.
- Ricœur P., 2000, *La mémoire, l'Histoire, l'oubli*, Paris, Seuil.
- Sahlins M., 1963, «Poor man, rich man, big man, chief: Political types», *Melanesia and Polynesia, Comparative Studies in Society and History*, vol. 5, pp.285-303.
- Tonda J., 2005, *Le Souverain moderne. Le corps du pouvoir en Afrique centrale (Congo, Gabon)*, Paris, Karthala.



CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

**Les mages magnats
de l'après-ajustement structurel**

Mahir SAUL

Même si le but est d'arriver à l'analyse de l'État contemporain, pour une perspective qui se veut pertinente, le choix délibéré de la nouvelle anthropologie européenne est d'alterner un regard porté sur les sociétés africaines entre la recherche d'ancrages dans l'histoire précoloniale et celle des effets de la période coloniale. Une réaction aux théories structurelles des années 1970 amène à privilégier le cadre local, toute chose s'accordant bien avec nos prédilections méthodologiques, sans pour autant remédier à la nécessité de distinguer facteurs endogènes et exogènes, autre source de difficultés dans la réflexion et dans la pratique. Diverses manières de concevoir la continuité avec le passé, allant des arguments qu'on qualifie de « culturalistes » à ceux qu'on pourrait ranger sous la rubrique de « reproduction sociale », se présentent. Ni les unes ni les autres ne sont exemptes de critiques ; même s'il n'y a en réalité aucun intérêt à étiqueter les approches, qui d'ailleurs se manifestent rarement de façon pure, si ce n'est pour maintenir une trame mentale et mieux saisir la portée des analyses. Dans son chapitre, Benoît Beucher examine l'évolution de la conception de la royauté moose pendant la période coloniale puis dans les régimes qui ont suivi l'indépendance. Il apporte ainsi un éclairage sur les débats qui se déroulent de nos jours. Un grand nombre de personnages importants issus de la noblesse moose rejettent le statut d'empire accordé à la formation politique précoloniale de Ouagadougou. Cet état de fait mérite d'être pleinement apprécié, il semble être le résultat aussi bien des stratégies politiques poursuivies par les cadres qui dirigent l'État burkinabè depuis vingt ans que de la nature des agencements politiques de ce qu'étaient les chefferies et royaumes moose au XIX^e siècle. Dans les autres chapitres de cette partie, il est moins question des chefferies moose. Ceux-ci ont davantage en commun l'analyse de ce qui est franchement nouveau, sans pour autant se passer d'établir, mais sur d'autres plans, des liens avec le passé.

À l'image de leur présence dans la vie publique des espaces africains, magie et sorcellerie occupent un espace impressionnant dans la littérature africaniste. Cette position engendre des embarras qui sont le symptôme de notre difficulté à distinguer notre manière de voir de ce que nous voyons effectivement. L'occulte est-il véritablement le phénomène capital et singulier de l'Afrique moderne qui nécessiterait de ce fait de notre part un renouvellement épistémologique impliquant l'abandon du désir de clarté, comme l'a par exemple annoncé Peter Geschiere (2000)? Ou bien est-il, au contraire, une illusion de la recherche (et de la mode) académique, voire quelque chose d'autre à mi-chemin entre ces deux extrêmes? L'occulte, et les questions qui lui sont liées, s'empare des titres de nombre de publications universitaires et laisse entrevoir un laisser-aller inédit dans la recherche et un manque de retenue face au sensationnel. Dans un tel contexte de production intellectuelle, on notera fort louablement que les chapitres de cette partie abordent le sujet avec circonspection en se plantant d'abord dans l'univers linguistique local. Bieri et Froidevaux poursuivent, par exemple, l'origine du mot *wak*, pour aboutir à un éclaircissement, avant de revenir sur l'écart entre le sens de ce vocable et les représentations coutumières apparentées qui le nourrissent sans s'y confondre.

En parcourant la littérature récente sur la sorcellerie en Afrique, on peut déceler diverses significations de sa modernité. La plus évocatrice est celle qui trouve une expression éloquente dans les écrits de Jean et John Comaroff. Ils reconnaissent en ce phénomène un indice ou une manifestation des influences du capitalisme mondial sur les communautés africaines :

« La sorcellerie est un révélateur finement calibré de l'effet des forces culturelles et économiques planétaires sur les relations locales, sur la perception de l'argent et des marchés, sur l'abstraction et l'aliénation des valeurs et des significations autochtones... Une figure d'une rondeur troublante, d'un monde dans lequel les humains semblent être en danger permanent de se voir tournés en marchandises, de perdre leur substance dans le marché et dans les désirs destructeurs que ce marché suscite » (Comaroff et Comaroff, 1993: XXIX).

Ces analyses font de la sorcellerie un symptôme dont les sources précises demeurent obscures et dont les réalités laissent la porte ouverte à bon nombre d'interprétations. Dans un autre chapitre du même volume, l'historien Ralph Austen a établi une relation entre capitalisme et sorcellerie comme un jeu de contraste et d'influence, opposant la recrudescence des persécutions anti-sorcières dans l'Europe des *xvi^e* et *xvii^e* siècles à ce qui se passe en Afrique. Austen se range du côté de ceux qui voient dans les persécutions européennes une imposition de l'éthique ascétique de la bourgeoisie naissante sur la vision de consommation orgiaque des campagnes de jadis, opposées à cet ascétisme. Un conflit progressivement dépassé avec la croissance de la production industrielle. La conception africaine

de la sorcellerie se situe par contre dans une économie morale à somme nulle qui correspond à une pénurie persistante associée à l'idée qu'on ne peut s'enrichir qu'aux dépens de l'autre. Elle trouve son expression la plus crue dans les légendes terrifiantes qui circulaient dans les zones côtières à l'époque de l'esclavage transatlantique et qui expliquaient la transformation de la chair humaine en richesse pour les trafiquants. Cet esprit n'a fait qu'augmenter son emprise au fil du temps, à mesure que les relations de l'Afrique avec le capitalisme européen se sont approfondies (Austen, 1993). En d'autres mots, cette constante somme nulle engendre une explication de type sorcellaire sinon une vengeance.

Pierre-Joseph Laurent propose, quant à lui, une rupture entre la société coutumière et celle qui se développe sur la scène nationale, comme le présument d'ailleurs les autres contributeurs de cette section, et la sorcellerie n'y échappe pas. La société coutumière se présente comme une concorde inspirée par la recherche de la sécurité, finalité pour laquelle la rancœur, la peur et la jalousie sont tues. Face à la difficulté de savoir de qui on aura besoin demain et aussi de quoi son vis-à-vis est capable, les dénonciations sont tempérées par la polysémie, l'ambiguïté et l'inexactitude. Cet accord, soutenu par les figures locales influentes, ne permet pas de délibérations sur le fond des conflits. Comme il ne peut exister d'adversaire, alors, les tensions sont réorientées vers la scène de la sorcellerie où les différends s'expriment avec plus de clarté mais sans brouiller l'équilibre. De nos jours, deux tendances troublent ce mode de fonctionnement. Dans les villages, une nouvelle génération manifeste une contestation radicale visant la destruction du consensus par des actes de rébellion personnels en se convertissant à la consommation de manière provocante ou par des conversions au protestantisme évangélique. Dans les villes et sur la scène politique, par contre, se met en place une société à *big men*. C'est une situation hybride avec des réseaux basés sur l'intérêt, qui étouffent toutes vellités contestatrices. Le *big man* tient sa fonction de sa capacité à organiser la rente, mais l'accumulation fait peur à celui qui s'y risque autant qu'à celui qui se sent écarté. Derrière une façade de respectabilité à l'usage des partenaires internationaux et des créanciers, allégeance et trahison sont gérées dans un régime de la puissance physique et magique.

C'est un tableau aussi juste que démoralisant. Le premier volet de ce triptyque consacré à la société coutumière renvoie par certains éléments à une anthropologie antérieure où la sorcellerie était traitée comme révélatrice des tensions surgissant des relations communautaires, « la régulation des rancœurs, jalousies, aigreurs », selon l'expression vive de Laurent. Mais, à la différence de cette anthropologie anglophone, il ne met pas l'accent sur l'accusation comme acte prototypique de la sorcellerie. On retrouve en revanche une même toile de fond caractérisée par un espace homogène sans grandes divisions socio-économiques. Dans ce contexte, une piste stimulante à poursuivre pourrait être de voir dans quelle mesure sorcellerie et magie intervenaient, ou interviennent toujours, dans les relations entre les chefs moose et leurs subordonnés. Se peut-il qu'une bonne

partie des objets décrits habituellement comme « insignes royaux » soient, plutôt que des signes, des objets forts qui mettaient le pouvoir des chefs à l’abri de l’action occulte d’autrui tout en les maintenant à l’écart de la concurrence ? Dans les situations de « développement » moderne, la relation entre sorcellerie et inégalité devient encore plus ambiguë. À la phase initiale de cette nouvelle époque, Jean-Marie Kohler décrivait dans son fameux ouvrage sur les villages moose situés au nord de Koudougou des objets magiques *ka-tiise* comme généralement désapprouvés. Leur portée réelle étant de permettre de « dénoncer ceux qui, par une grosse production agricole, veulent acquérir une puissance économique convertible en prééminence sociale » (Kohler, 1971 : 104). Or la seule personne qui osait reconnaître posséder un *ka-tiiga*, et qui de surcroît l’exposait à la vue de tous, en le laissant à découvert à même le sol sous son grenier pendant toute l’année, était un villageois « ancien sous-officier de l’armée française, pensionné, conseiller rural, membre du bureau de comité local de l’UDV-RDA, assesseur au tribunal du premier degré, propriétaire d’un bar et cultivateur » (*ibid.*, 103).

Un tel décalage entre l’interprétation politique et les données empiriques est courant dans l’anthropologie anglophone qui, souvent, suppose que les sans-pouvoir se vengent des puissants par l’intermédiaire des dispositifs de l’occulte ou par des rumeurs calomnieuses attribuant la sorcellerie aux riches. Pourtant, cette idée est bien distincte de celle de la sorcellerie comme symptôme, idée avec laquelle nous avons commencé, ou de celle de la sorcellerie comme ressource cognitive permettant de s’expliquer ou de se représenter les changements contemporains, telle que nous la retrouvons dans le chapitre de Marion Vaast. En décrivant les différentes permutations de ces éléments explicatifs, on peut établir un régime de possibilités (récapitulées dans le tableau 1). Certaines propositions supposent l’efficacité directe des rites occultes ; d’autres interposent la sanction sociale ou l’effet psychologique comme principe d’efficacité.

Tableau 1

	<i>Action magique efficace</i>	<i>Accusation calomnieuse accablante</i>
<i>Versant cumulateur</i>	Les puissants maîtres des moyens occultes (a)	Les sans-pouvoir accusés de sorcellerie (b)
<i>Versant égalitaire</i>	Les sans-pouvoir maîtres des moyens occultes (c)	Les puissants accusés de sorcellerie (d)
<i>Versant cognitif</i>	Interprétation des changements, explication, suspicions (e)	

Le tableau soulève la question de la dissonance, de la compatibilité des arguments ou de la cohérence dans un même univers d’interprétation.

Dans quelles situations est-il possible, par exemple, que les riches soient les patrons des spécialistes de l'occulte et les détenteurs d'objets forts, et en même temps souffrent de la malveillance sorcière du petit peuple jaloux de leur succès¹ ? La masse des exclus peut-elle avoir recours à l'occulte pour limiter l'emprise des puissants ainsi que leur rapacité, et simultanément faire usage du paradigme de la sorcellerie pour s'expliquer les aspects ruineux de la vie contemporaine ? La notion d'exutoire proposée par Bieri et Froidevaux peut-elle être médiatrice entre ces différentes propositions ? Est-il possible d'expliquer certaines contradictions apparentes en décomposant la sorcellerie en tant que catégorie pour distinguer d'un côté, les ensembles d'objets hétéroclites qui circulent dans des circuits marchands et, de l'autre, les savoirs provenant des manuels d'origine islamique, et enfin les outils mystiques apportés des villages d'origine ou rattachés aux cultes des ancêtres ?

Dans un village que je connais bien dans les environs de Bobo-Dioulasso, l'évidence est significative pour ce qui correspondrait à la case du tableau (a) mais rare pour les cases (b) et (d), ce qui accompagne le constat de Bieri et Froidevaux : « Être wacké revient à dire être puissant. » Les cases (c) et (d) posent un problème intéressant d'exégèse que je vais présenter par le moyen d'un récit fait à propos d'un homme du village. Un jeune me raconta – comme preuve de sa méchanceté – que cet homme avait tué un de ses propres frères résidant à Abidjan en lui envoyant une abeille envoûtée qui lui injecta un poison magique. La victime ayant fait des études supérieures vivait loin du village dans l'aisance avec un bon emploi assuré. Néanmoins, avant son décès, il avait commencé à faire construire dans le village une grande villa de style urbain, sur une parcelle quelque peu à l'écart du centre des habitations. Au moment de notre conversation, les murs ruinés de cette construction inachevée se dressaient comme un triste témoignage sur le site rongé par la brousse. Les tôles ondulées achetées pour couvrir son vaste toit ayant été revendues depuis longtemps par un autre frère. Toutefois, nous ne devons pas précipiter notre impatience interprétative et faire de cette histoire un exemple de la sorcellerie en tant qu'arme des faibles ou colère des pauvres. Le frère ensorceleur, un homme près de la cinquantaine au moment du récit, est sans éducation scolaire mais il est un notable redoutable. Issu d'une puis-

1. Mon jeune collègue Batamaka Somé commente de la manière suivante ce passage : « Quand bien même l'on peut naître riche du fait de son origine sociale, il est une conception courante que le riche *self-made* a arpenté les circuits sinueux de l'échelle sociale passant par des débuts modestes, le tout favorisé par certains objets « forts » porte-bonheur et protecteurs. Cela suggère que, fort de la puissance de la sorcellerie, le riche, le puissant renforcera davantage son arsenal anti-sorcellerie en augmentant perpétuellement le capital accumulé du contrat de sorcellerie dans lequel il s'est engagé. Ainsi « armé », il vise à rester plus fort, ou tout au moins à ne pas tomber en deçà d'un certain seuil pouvant l'exposer aux attaques des plus faibles qui se battent pour le rattraper, et celles des plus forts qui veulent le maintenir plus bas ou tout au moins là où il est en ce moment. » Je le remercie d'avoir bien voulu me communiquer ses observations sur cet article.

sante « maison » du village, il est aussi un des responsables majeurs de la confrérie de Kono. Il exerce une grande influence sur les affaires publiques du village. Comparé à lui, le frère éduqué d'Abidjan faisait sûrement piètre figure. Le récit du jeune homme révélait une crainte perceptible envers ce personnage du village et une certaine dose d'envie. La mort du frère d'Abidjan établit incontestablement son germain au village comme le plus fort, communiquant par surcroît une insinuation de la supériorité des savoirs du village sur l'enseignement scolaire et le mode de vie ostentatoire de la ville². On peut évoquer à cet égard l'image extraordinaire mais néanmoins familière de Laurent des nantis de la ville qui, le week-end, arpentent en voiture la brousse en quête de féticheurs et de protections (Laurent, 2003 : 347-348). La sorcellerie dans ce milieu va de pair avec la forte virilité et son attribution à une personne équivaut à une déclaration sans équivoque de sa puissance.

L'occulte est présumé présent dans toutes les compétitions sportives (Royer, 2002), confrontations qui normalement établissent non pas l'égalité mais la supériorité d'un des camps. Plus généralement, on peut le prendre comme la modalité maîtresse de l'agir humain dans un champ hiérarchisé. Dans le génie de ce monde, on aurait du mal à concevoir qu'une accusation de maîtrise de l'occulte puisse nuire à une personne au lieu de renforcer son image de marque, ou bien qu'elle soit d'une quelconque utilité pour calomnier « les faibles ». Dans ces circonstances, la sorcellerie peut-elle vraiment devenir discours subversif ? Peut-on réellement lui reconnaître un versant égalitaire ? La question n'est pas tranchée, elle semble au contraire à approfondir avec une documentation vaste et un raisonnement acéré.

Est-il temps de rouvrir la question de la « croyance » posée par l'anthropologue britannique Rodney Needham au début des années 1970 ? En matière d'occulte, la continuité la plus intéressante avec le passé n'est sans doute pas la présence d'une croyance, mais celle d'une forme d'action sociale. Un lien peut être établi ici avec « la justice des ancêtres » mentionnée par Laurent. Jean-Pierre Jacob nous fournit le moyen de le comprendre quand il décrit le déroulement d'un conflit foncier entre chefs de terre de deux villages voisins aux alentours de Boromo (Jacob, 2003 : 86-89). Dans ce cas précis, le conflit a une allure judiciaire, mais se développe sans l'intervention d'un jugement de tribunal ni d'une quelconque morale, et par conséquent, peut servir d'illustration pour les rapports de force en dehors du domaine restreint du litige. Au début du conflit, l'un des villages fait une ordalie pour établir ses droits contestés (refusée par

2. Batamaka Somé, toujours, offre la constatation suivante : « On croit communément aussi que la réussite d'une attaque du "wak" est conditionnée par une certaine justice immanente de la nature ; et qu'une attaque contre le riche ou le pauvre ne peut réussir que si la victime est en porte-à-faux consciemment ou non avec cette loi de la nature. On croit aussi que la force mystique reste forte seulement si elle est la résultante d'une combinaison de forces d'origine diverse sous-tendue par celle provenant du culte ou autel ancestral. »

son adversaire qui demeure néanmoins engagé par ses conséquences). Dans les deux années qui suivent, le chef d'un des villages et, ensuite, son chef de terre meurent ; incidents qui mettent un terme à l'épreuve. Tout le monde estime ces signes pertinents et la partie qui a subi les pertes se retire. L'affrontement se dénoue donc quand un des adversaires perd son assurance et cède la victoire, acceptant une interprétation partagée par les tiers, toute chose n'étant qu'une soumission (même à titre provisoire) à la violence dissimulée. C'est la même procédure qui étouffe la révolte sociale de la jeune Fatima qui essaya de conquérir sa liberté personnelle en s'enfuyant en Côte d'Ivoire et dont nous fait état Laurent dans son chapitre.

Certains des bouleversements décrits pour le pays moose, tels que les changements religieux, ne sont pas sans précédent, si on élargit en particulier le champ d'observation à l'ouest de ce qui est maintenant le Burkina ou au reste de l'Afrique de l'Ouest. Divers endroits ont été secoués par des mouvements anti-sorciers pendant la période coloniale. Il existe une littérature anthropologique qui, aujourd'hui encore, cherche à savoir si ces mouvements étaient des réactions aux grandes turbulences dues au colonialisme ou simplement les résultats de cycles inhérents aux pratiques rituelles pluricentrées des cultes locaux. En 1950, le Nord de la Côte d'Ivoire et l'Ouest de la Haute-Volta jusqu'aux alentours de Bobo-Dioulasso furent emportés par le mouvement de l'eau de Moussa (Royer, 1999) qui laissa dans son sillage un curieux vide spirituel qui fut, peut-être, partiellement bouché par la conversion à l'islam. L'islam, en général, représente sans doute une coupure plus radicale avec les pratiques (et vraisemblablement les conceptions) religieuses ancestrales que le christianisme catholique, et son progrès phénoménal doit être pris en compte dans ce tableau général.

Le christianisme aussi a vécu des épisodes de soulèvement générationnel. Le plus célèbre est celui du cercle de Dédougou des années 1933-1934, connu sous le nom de « la révolte des enfants des pères ». À cette époque, les jeunes villageois se ruèrent vers les cours de catéchisme et, voyant les forces de sécurité envoyées contre eux, s'en prirent non seulement aux patriarches et chefs de canton mais aussi à l'administration coloniale elle-même (Somé, 2004 : 153-183). Ailleurs, dans le pays bobo, durant la même décennie, les très prudents missionnaires furent souvent dépassés quand ils se rendirent compte du zèle avec lequel les jeunes voulaient rompre avec l'autorité, les fétiches et l'initiation, voire l'ensemble de l'édifice coutumier. L'histoire du village où j'ai effectué la plus longue part de mon travail de terrain fait état de deux autres mouvements. Le premier eut lieu au début des années 1960 et entraîna une bonne partie de la classe d'âge en cours de promotion à la tête des affaires de masques. Ces jeunes choisirent plutôt de se convertir au catholicisme et d'abandonner les secrets. Bien que ce premier mouvement se déroulât au moment où beaucoup revinrent du service de l'armée coloniale et des travaux salariés, ce ne sont pas ceux-là, pour la plupart influencés par un islamisme

plus ou moins profond, qui furent les leaders de cette conversion, menée, au contraire, par les jeunes aspirants du village. Les aînés réussirent à endiguer le flot et à rétablir «la coutume» dans le village, réintégrant plusieurs des rebelles dans leurs rangs. J'ai assisté à une quasi-répétition de cette formule dans les années 1990, les jeunes, cette fois-ci, ayant choisi le protestantisme évangélique sous l'influence d'un instituteur moose étranger au village. Ce mouvement fut étouffé au bout de deux années, encore plus radicalement que le premier, par la récupération de tous les jeunes et par l'affectation de l'instituteur en cause dans une autre préfecture. Si le désir d'émancipation semble sous-tendre la plupart de ces mouvements, il s'enracine néanmoins dans des principes oppositionnels qui perdurent et existent depuis au moins les vingt ou trente dernières années. Les causes de ces échecs répétés, à la différence des cas moose rapportés, ne sont pas faciles à identifier.

La question qui se pose est de savoir si une partie des dissemblances ne sont pas à mettre sur le compte des modes d'organisation locaux qui, au niveau des communautés de base, prévalent d'une région à l'autre. Un vent de révisionnisme souffle sur les études africaines et il n'est pas exclu que l'idée que nous nous faisons des chefferies et royaumes moose n'en sorte pas intacte. Mais, pour une première approche, on peut suggérer que ces chefferies incarnaient un type d'ordre hiérarchique qui n'avait pas d'équivalent exact dans les communautés de l'Ouest burkinabè. Le *big man* n'est pas un produit de la modernité à l'ouest du Mouhoun. Une figure semblable formait un des piliers de l'ordre régional et jouait le rôle de médiateur entre les différentes parties d'une organisation multiple dont la configuration change selon le point de vue à partir duquel on la considère. La singularité des réseaux des nouveaux *big men* décrits par Laurent nous invite à réfléchir. De nos jours, tous les contestataires éventuels affluent dans la mouvance du dignitaire local. Allégeance et trahison s'alternent sans parvenir à créer un espace indépendant de son pouvoir. C'est peut-être la présence de l'État moderne comme point de distribution de la rente qui, en aspirant toutes les énergies d'ascension à la manière d'un tourbillon, conditionne ce centrisme qu'on peut reconnaître dans une certaine mesure dans les villes et villages de l'Ouest aussi. Sans cela, on pourrait s'attendre à l'existence d'un autre dispositif de nature dualiste, par exemple à travers l'émergence de blocs à adhésion fluctuante, en opposition segmentaire, qui basculent alternativement l'un au-dessus de l'autre dans un déséquilibre dynamique, un peu à la manière de ce qu'on découvre chez les Pashtun selon la description qu'en a faite Fredrik Barth. Quand on se trouve loin des espoirs de subvention de l'État, la direction des affaires locales, par exemple dans les villages des alentours de Bobo-Dioulasso, laisse entrevoir une gestion plus pluraliste tant que reste en vigueur l'alliance des groupes composant la *polis*, même si elle est parfois entrecoupée par une solidarité ponctuelle des aînés envers les cadets.

Ce qui nous amène à la dernière réflexion sur ces stimulantes contributions. Le Burkina contemporain renferme une diversité au-delà de la plaine

centrale où prévalent la langue et l'héritage organisationnel des Moose. C'est une chance, parce que cette bigarrure nous prévient contre le danger de dresser une image uniforme d'une société coutumière constituée par des traits de toutes provenances. Cette nature hétéroclite fut la raison d'être même de l'unité administrative qui évolua dans l'État burkinabè. Il faut se souvenir que la Haute-Volta fut constituée à la suite des plus grandes résistances armées contre la domination coloniale française en Afrique occidentale. Elles se manifestèrent pendant la Première Guerre mondiale dans l'Ouest de ce qui est le Burkina, et aussi, à moindre échelle, dans le Nord. Les hiérarchies politiques des Moose non seulement se gardèrent de participer à ces bouleversements catastrophiques, mais réussirent aussi à tenir en main leurs populations alors même que la sympathie pour les opposants ne manqua pas. La délimitation de la colonie en 1919 n'est rien d'autre que la consolidation des peuples peu fiables autour d'un centre qui représentait aux yeux des officiels coloniaux une base de stabilité politique. La colonie fut supprimée fin 1932 pour des raisons financières et, vraisemblablement, sous la pression des planteurs de Côte d'Ivoire en pénurie de main-d'œuvre, lorsque la faillite de la politique de mise en valeur s'est ajoutée aux effets de la crise économique mondiale. Elle fut recrée en 1947, toujours pour des raisons politiques, cette fois-ci pour extraire les mêmes peuples récalcitrants du mouvement anticolonialiste mené par Houphouët-Boigny. La solution fut de les rassembler de nouveau autour du bloc «sûr» que constituèrent les chefferies moose. Il me semble important de tenir tout au centre de notre vision du politique aujourd'hui cette histoire exceptionnelle, d'où découle l'hétérogénéité existentielle qui nuance toujours la vie burkinabè.

Bibliographie

- Austen R. A., 1993, «The Moral Economy of Witchcraft: An Essay in Comparative History», in *Modernity and its Malcontents: Ritual and Power in Postcolonial Africa*, Jean et John Comaroff (eds), pp.89-110, Chicago, The University of Chicago Press.
- Comaroff J., Comaroff J., 1993, «Introduction», in *Modernity and its Malcontents: Ritual and Power in Postcolonial Africa*, pp. XI-XXXVII, Chicago, The University of Chicago Press.
- Geschiere P., 2000, «Sorcellerie et modernité: retour sur une étrange complicité», *Politique africaine*, n° 79, pp.17-32.
- Jacob J.-P., 2003, «Imposer son tutorat foncier. Usages autochtones de l'immigration et tradition pluraliste dans le Gwendégué (centre-ouest Burkina)», in Kuba R., Lentz C. et Somda C.N. (dir.), *Histoire du peuplement et relations interethniques au Burkina Faso*, pp.75-96, Paris, Karthala.

- Kohler J.-M., 1971, *Activités agricoles et changements sociaux dans l'Ouest-Mossi*, Paris, ORSTOM, Mémoire n° 46.
- Laurent P.-J., 2003, *Les pentecôtistes du Burkina Faso. Mariage, pouvoir et guérison*, Paris, IRD/Karthala.
- Royer P., 1999, «Le massa et l'eau de Moussa», *Cahiers d'études africaines*, n° 154, pp.337-366.
- 2002, «The Spirit of Competition: wak in Burkina Faso», *Africa*, n° 72, pp.464-483.
- Somé M., 2004, *La christianisation de l'Ouest-Volta. Action missionnaire et réactions africaines, 1927-1960*, Paris, L'Harmattan.

DEUXIÈME PARTIE

VILLE ET CONTESTATIONS



6

La révolte des autochtones bobo contre les autorités municipales

Alain SANOU

Bobo-Dioulasso est la seconde ville du Burkina Faso et compte à l'heure actuelle plus de 700 000 habitants. La ville s'est construite autour d'un village bobo du nom de Sya. De par sa situation géographique au carrefour commercial entre la savane et la forêt, la ville est très vite devenue un centre de peuplement en Afrique de l'Ouest. Depuis la colonisation, on y rencontre tous les groupes ethniques du Burkina Faso et de l'Afrique de l'Ouest. Les enquêtes récentes de la population estiment que 22 % seulement des ménages sont des autochtones. Première communauté urbaine du pays, la ville s'est forgé une identité qui intègre cette pluralité ethnique, ce qui explique le fait que les crispations identitaires sont moins accentuées que dans d'autres localités¹. Ainsi, lorsque s'ouvre la période dite démocratique, les enjeux ethniques seront peu perceptibles dans la ville au niveau de la représentation politique. Cependant, les élections municipales de 2000 ont donné lieu à une révolte inédite des autochtones contre les autorités municipales.

Le samedi 10 février 2001, dans la matinée, les personnalités conviées à l'installation officielle du maire de la ville nouvellement élu, M. Célestin Koussoubé, assistent médusées à un spectacle insolite. Pendant que l'on prononçait des discours dans la salle des fêtes de la mairie, dans le quartier autochtone de la ville, situé à quelques pas de là, éclatèrent des émeutes d'une rare violence opposant des autochtones bobo aux forces de l'ordre. On enregistra deux morts : un policier et un autochtone. Toute la journée, des arrestations eurent lieu dans le quartier dont celle du chef du village. Ce qu'exprimaient les manifestants, c'était le rejet pur et simple du maire à la suite d'un différend foncier. Si, par la suite, la révolte prit de l'ampleur, c'est parce que ce groupe fut perçu comme étant le porte-voix d'une communauté ethnique, urbaine et régionale frustrée depuis des

1. Une des preuves de cette identité pluriethnique réside dans le fait que le premier maire élu de Bobo-Dioulasso, M. Vinana Traoré, n'était pas un natif de la ville.

années par des politiques qui n'ont jamais pu apporter de réponses adéquates à leurs préoccupations.

Dans la région ouest-africaine francophone, le Burkina Faso représente un paradoxe : pendant que dans les autres pays, l'opposition politique donne de la voix et parfois de la poitrine, tout semble calme en apparence. En effet, aucune structure politique d'opposition digne de ce nom n'occupe le devant de la scène. Les raisons sont à rechercher dans l'histoire politique du pays où les forces d'opposition ne s'expriment pas à travers les partis politiques officiels mais par d'autres voix, notamment via les associations. En termes de capacité d'action et d'analyse, ce que l'on nomme aujourd'hui la société civile a une longueur d'avance sur les politiques. C'est à ces structures que l'on doit les deux plus grandes crises sociopolitiques qui ont marqué la Haute-Volta puis le Burkina Faso : le soulèvement du 3 janvier 1966² et la crise sociopolitique consécutive à l'assassinat du journaliste Norbert Zongo, le 13 décembre 1998.

Le citoyen burkinabè ne considère pas les partis politiques comme porteurs d'espoirs mais plutôt comme une stratégie d'accès aux ressources (Hilgers, Mazzocchetti, 2006). À l'inverse, il recherche d'autres voix, d'autres modes d'expression, parfois en ayant recours aux structures traditionnelles comme ce fut le cas des autochtones de la ville de Bobo-Dioulasso. Cependant, il convient de mentionner une des particularités de ce mouvement. En effet, ce groupe social est peu habitué à s'exprimer par des marches. Comment ce groupe en est-il arrivé là ? L'analyse d'un fait social de ce genre dans un contexte de crise politique n'est pas facile, d'autant plus que la lecture des événements fait intervenir plusieurs paramètres. En effet, la tentation est grande d'y voir l'expression d'une autochtonie longtemps refoulée. Cet article se propose de retracer les origines de la crise, les différentes phases de son évolution ainsi que les modalités particulières de son expression.

Les origines de la crise

Le facteur déterminant de la crise est un différend foncier opposant les habitants de Sya, les autochtones de la ville, aux autorités municipales. À cette crise se sont greffées les revendications économiques et identitaires des Bobo et des habitants de la région. Ceux qui sont descendus dans la rue ont voulu exprimer de façon violente, car n'ayant d'autre recours, leur opposition à la transformation de leurs terres en parcelles d'habitation, appelée communément dans le jargon administratif le lotis-

2. Le 3 janvier 1966, des manifestations syndicales consécutives à une baisse des salaires mettaient fin au pouvoir du premier président de la Haute-Volta, Maurice Yaméogo.

sement. Ce genre de dépossession a été longtemps pratiqué par les autorités sans véritable concertation avec les autochtones. Ce qui est nouveau, c'est, d'une part, le contexte de crise foncière et, d'autre part, la période démocratique qui ouvre un espace d'expression relative. C'est aussi la situation d'une communauté villageoise qui est restée agricole au cœur d'une ville.

La ville de Bobo-Dioulasso s'est construite autour de trois groupes ethniques : les Bobo agriculteurs, les Bobo-Dioula et les Dioula. Les Bobo agriculteurs furent les premiers occupants ; ils fondèrent le village de Sya. Ils sont organisés en communauté villageoise ne reconnaissant aucun pouvoir central. L'unité de base est le lignage. Ils sont réfractaires à la centralisation du pouvoir en un lieu donné. À ce groupe se sont joints plus tard les Bobo-Dioula et les Dioula de Kong. Le village devint alors un centre commercial entre la savane et la forêt. Le village et sa région sont ensuite conquis par les Français en 1897 qui en font temporairement une plaque tournante de la conquête coloniale. L'installation d'un certain nombre d'infrastructures comme le chemin de fer, les unités industrielles et la base militaire augmente considérablement la population et modifie sa physionomie. En 1904, l'administration coloniale en fait la première communauté urbaine de la Haute-Volta et lui donne le nom de Bobo-Dioulasso, c'est-à-dire « la maison des Bobo et des Dioula ». Le village de Sya devient le quartier Dioulassoba. Les Bobo agriculteurs, les Bobo-Dioula et les Dioula n'auront cependant pas la même attitude vis-à-vis de cette entité nouvelle qu'est la ville.

Les Dioula et les Bobo-Dioula intègrent très tôt l'espace urbain et, en particulier, le circuit commercial. Ce qui, du reste, s'inscrit dans la continuité de leurs activités traditionnelles. Les Bobo agriculteurs resteront par contre réfractaires à la ville. Ils n'ont jamais envisagé une stratégie de sortie de l'économie rurale. Ils continuent leurs activités champêtres et se refusent à embrasser les nouvelles activités et les nouveaux espaces. C'est ainsi qu'ils refusent de s'installer dans les nouveaux quartiers et interdisent aux membres de leur communauté d'abandonner la culture au profit des activités urbaines. Ceux qui désobéissent sont sévèrement sanctionnés pour l'exemple. On observe un phénomène de repli identitaire marqué par un durcissement de la tradition. Bien qu'étant au cœur de la ville, ils expriment leur rejet en refusant d'envoyer les enfants à l'école et de se convertir à la religion chrétienne. Jusqu'à une époque récente, le village était considéré par les habitants de la ville comme un espace inaccessible à une personne étrangère³. Ces dernières années, au fur et à mesure que la ville s'agrandit au détriment des terres cultivables, les Bobo autochtones se voient dans l'obligation de partir vers d'autres villages à la recherche de terres. Tant que de l'espace restait disponible dans les autres villages, le

3. Dans une enquête réalisée en 1995 dans trois établissements scolaires de la ville, 90 % des élèves interrogés déclarent n'avoir jamais mis les pieds à Dioulassoba pour ne pas avoir des problèmes avec les Bobo.

système traditionnel de prêt des terres a fonctionné. Aujourd'hui, la pression démographique rend ce genre de relations très difficile, si bien que beaucoup d'entre eux sont revenus s'installer sur les terres de Sya déjà surpeuplées. C'est cette communauté agricole au cœur d'une ville qui voit dans l'opération de lotissement engagée en 1998 la fin de ses activités agricoles.

Après une longue parenthèse de régimes d'exception, les élections municipales de février 1995 mettent en place de nouvelles autorités municipales. La ville est divisée en trois arrondissements dirigés par un maire d'arrondissement, lui-même sous la direction du maire de la commune. Le parti majoritaire au pouvoir, le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), remporte les élections. Alfred Sanou est élu maire de la commune. Dès cette époque, les opérations d'expropriation se multiplient pour l'extension de la ville. La portion restante des terres de Sya fait partie des secteurs 20 et 21 dans le découpage administratif de la ville. Cet espace relève d'un arrondissement dont le maire à l'époque est un certain Célestin Koussoubé. En pleine saison hivernale, les champs des résidents de Sya sont envahis par des techniciens municipaux qui implantent des bornes délimitant les parcelles. Ils découvrent du même coup que, ce qui est en jeu, ce sont non seulement leurs activités économiques mais aussi la prise en compte de leurs intérêts. En effet, pour beaucoup, la conversion de leurs champs en parcelles d'habitation, tout en les privant de terres cultivables, leur donnerait, à la condition qu'ils soient prioritaires dans les attributions, les moyens d'intégrer l'espace urbain. Le calcul économique était le suivant: la vente de leurs champs convertis en parcelles leur permettrait de disposer d'un capital suffisamment important pour entreprendre des activités de reconversion dans l'espace urbain. De fait, l'opposition au lotissement porte moins sur le principe que sur les modalités de répartition. Ils avaient le sentiment, justifié par ailleurs, d'une dépossession arbitraire ne respectant pas le droit ancestral de la terre. Les villages de la commune urbaine de Bobo vivent la même situation et suivent de près l'évolution de la situation à Sya. Il s'agit des villages de Bindougouso, Dogona, Koua, Kuinima, Pala, Sakabi, Sagassiamasso, Samagan, Tounouma. Confrontés aux mêmes problèmes, quoiqu'à des degrés divers, ils se joindront au mouvement de la révolte de ce mois de février 2001.

Sur ce mécontentement se sont greffées des revendications économiques, foncières et identitaires. Le sentiment de dépossession foncière est très fort en pays bobo suite à une série d'expropriations opérées par l'État, doublée d'une immigration mal organisée et jamais acceptée par les autochtones. L'aspect le plus visible de cette situation est la plaine rizicole de la vallée du Kou. En 1969, l'État, avec l'aide de la coopération chinoise, décide d'aménager la vallée du fleuve Kou à 25 km au nord-est de Bobo-Dioulasso. On procède alors à un transfert de populations, principalement les Mossi du plateau central et du Yatenga. Suivront une série d'immigrations vers la zone, si bien que dans certains villages bobo, les

autochtones se retrouvent en infériorité numérique⁴. À cela, il faut ajouter des opérations d'expropriation foncière sur la base de la loi sur la Réforme agraire et foncière qui fait de l'État le seul propriétaire de la terre. Toutes ces pratiques ont eu pour résultat l'exacerbation d'un sentiment de dépossession et d'abandon par les politiques.

D'une manière générale, les habitants de la ville et de la région ont le sentiment d'être abandonnés par le pouvoir central de Ouagadougou. Ces dernières années, ce sentiment fut aggravé par le marasme économique de la ville consécutif à la fermeture de nombreuses usines. Depuis l'époque coloniale, la ville est le poumon économique du pays. La zone industrielle fut pendant longtemps l'une des plus importantes du pays. Ainsi Bobo-Dioulasso fut pendant un temps le centre politique, économique et social du pays. Avec les politiques néolibérales initiées par le FMI et la Banque mondiale et acceptées par l'État burkinabè, des unités industrielles ferment et jettent dans le chômage plusieurs centaines d'ouvriers. On en est venu à considérer, à tort ou à raison, que la ville de Ouagadougou se développe au détriment de Bobo-Dioulasso. Comme on le constate, un certain nombre de facteurs économiques, politiques et identitaires existaient dans la zone et attendaient une occasion pour s'exprimer. C'est pourquoi la révolte, tant dans son organisation que dans son expression, bénéficiera d'un soutien actif ou silencieux des Bobo et des habitants de la ville.

L'organisation de la révolte

L'expression violente de la révolte, le jour même de l'installation du maire, est l'aboutissement d'un processus de manifestations publiques et secrètes de plusieurs mois. Dans un premier temps, l'expression des revendications consiste à arracher les marques de délimitation des parcelles. Plusieurs chefs de village sont emprisonnés, ce qui amplifie la colère. Puis se mettent en place des structures de concertation qui prendront en charge la révolte. Son organisation et son expression se feront à travers la mobilisation des structures traditionnelles et la réactivation des symboles religieux et identitaires bobo.

La première structure qui fut mise en place fut l'assemblée villageoise. Dans la structure sociale bobo, le chef du village n'exerce pas une autorité de type coercitive. Il gère le village en concertation avec un collège composé des chefs de lignage et des principaux prêtres religieux. C'est cette structure qui se charge de convoquer une assemblée réunissant tous les villages concernés par ce problème foncier. De cette assemblée naîtra une nouvelle structure pour contourner le pouvoir du chef de canton. C'est

4. C'est le cas du village de Dandé, non loin de la vallée du Kou, où la population étrangère, principalement des Mossi, représente 80% de la population.

ainsi qu'est créé le Collectif des chefs de village et notables autochtones des villages de la commune de Bobo-Dioulasso. Ce collectif regroupe les villages de Bindougoussou, Dogona, Koua, Kuinima, Pala, Sakabi, Sagasiamasso, Samagan, Sya et Tounouma. Il est dirigé par le chef des agriculteurs bobo de Sya. Ces villages ont pour point commun d'avoir des terres susceptibles d'être englouties par l'extension de la ville. Ce groupe cooptera des notables pour les accompagner dans leurs démarches. Ces notables sont des personnes âgées très influentes au sein de la communauté bobo. L'un d'eux mérite une attention particulière : il s'agit de l'imam de la mosquée de Sya. Construite en 1893, par l'Almamy Sakidi Sanou, la mosquée a toujours représenté un symbole de rassemblement. L'islam a ainsi côtoyé les Bobo sans conversion. L'imam de la mosquée est toujours considéré comme un conseiller et un émissaire très écouté et, de ce fait, très influent. Cette nouvelle structure devient le représentant des autochtones auprès de l'administration au détriment du chef de canton.

Le pouvoir cantonal était aux mains d'un groupe de Bobo communément appelé Bobo-Dioula, c'est-à-dire ceux qui sont à la fois des Bobo et des Dioula. Lorsque la région est conquise par les Dioula, ils trouvent dans ce groupe un allié pour étendre leur domination. En effet, contrairement aux Bobo agriculteurs, ils pratiquent le commerce comme les Dioula. Par la suite, la conquête française trouve dans les Dioula un allié pour sa politique d'implantation et d'expansion. Ils aident les Français à réprimer les révoltes bobo contre l'administration coloniale. Lorsqu'elle procède à la division territoriale en cantons, celui de la zone est confié aux Dioula. Très vite, les Bobo et les Bobo-Dioula dénoncent l'autorité abusive du chef de canton dioula. En 1915, appliquant le principe du *commandement par les gens d'une même race*, le pouvoir cantonal est confié aux Bobo-Dioula. Depuis cette période, le chef de canton est le représentant des Bobo auprès de l'administration. L'accession du pays à l'indépendance n'a pas mis fin à cette relation. Bien au contraire, il a servi de relais aux politiques au sein de la population bobo.

Bien qu'étant créé de toutes pièces, les Bobo s'accommodent de ce pouvoir cantonal ; les rapports varient dans le temps en fonction de la personnalité qui l'exerce. Certains chefs de canton s'opposent à l'administration coloniale et l'un d'entre eux sera déporté à la suite de la révolte des Bobo en 1916. Avec l'ouverture démocratique, s'ouvre aussi une période de clientélisme politique. À tort ou à raison, ceux qui sont menacés d'expropriation voient dans le chef de canton une figure de l'administration et des politiques. C'est pourquoi il sera disqualifié comme interlocuteur, de même que les multiples partis politiques qui ont voulu utiliser ce groupe de mécontents pour se positionner sur l'échiquier politique local. En effet, la situation politique offre l'ethnicisme comme tremplin pour accéder à des postes, et certains ne se privent pas de l'utiliser. C'est de ces hommes politiques que viendront des tentatives d'instrumentaliser la crise à leur profit en invoquant leur appartenance à l'ethnie bobo.

Cette nouvelle structure, le Collectif des chefs de village et notables autochtones des villages de la commune de Bobo-Dioulasso, se réunit régulièrement depuis l'apparition de ces problèmes fonciers. Il donne plus de visibilité au mouvement et devient le réceptacle des revendications bobo. Au fur et à mesure que le conflit s'intensifie, ce groupe devient un acteur incontournable et, comme expliqué ci-avant, il remplace le chef de canton dans son rôle d'intermédiaire entre les autochtones et l'administration. Des rencontres ont lieu avec les autorités sans succès. En décembre 2000, le Collectif adresse pour la première fois une correspondance au haut-commissaire de la province (représentant du pouvoir central). Quelques extraits de cette lettre expliquent les événements qui suivront.

«Pendant ces cinq dernières années, des opérations de lotissement ont été effectuées par les autorités administratives de l'arrondissement de Konsa dans les secteurs 20 et 21 de la commune de Bobo-Dioulasso. Ces lotissements ont été faits au mépris de l'intérêt supérieur des coutumiers propriétaires terriens et des communautés riveraines. Ils ont par conséquent été à l'origine de beaucoup de désagréments et les faits se résument comme suit :

– La zone lotie du secteur 20 se trouve au voisinage immédiat du village de Samagan. À ce titre, certains ressortissants de ce village y résidaient depuis plusieurs années. N'ayant pas été attributaires de parcelles en tant que résidents et constatant que des non-résidents en étaient propriétaires, ulcérés, ils ont été amenés à agir de façon négative en détarrant des bornes et en détruisant certaines réalisations. Ces actes ont attiré sur eux non seulement de violentes attaques mais aussi l'emprisonnement de sept pères de famille depuis le 4 juin 2000 jusqu'à nos jours sans explications ni jugement. Ces braves paysans aux ressources très limitées ont laissé derrière eux des familles sans moyens de subsistance, aussi, nous vous demandons, Monsieur le Haut-Commissaire d'intervenir, pour leur mise en liberté.»

Plus loin la lettre lance l'avertissement suivant :

«Au regard de tous les désagréments subis par les populations autochtones, même si M. Koussoubé, à la faveur des lois électorales et des manipulations de parcelles à des fins électoralistes, devait être réélu comme maire à Bobo-Dioulasso, ce serait contre notre gré et nous ne collaborerons jamais avec lui surtout dans le domaine foncier»⁵.

Quelque temps après, Célestin B. Koussoubé est effectivement nommé comme maire de la ville au détriment de M. Alfred Sanou, l'ancien maire. C'est ce contexte de crise politique qui a favorisé pendant un temps une lecture ethnique en lien avec l'origine ethnique des deux protagonistes. Les prétendants à la mairie appartiennent tous deux au même parti, le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP). Pour les autochtones, la

5. Voir lettre entière proposée en annexe.

ville devait revenir à un natif, Alfred Sanou, Célestin Koussoubé étant considéré comme un étranger du fait de son appartenance à l'ethnie samo. Ces luttes intestines mettent en avant tantôt des arguments juridiques, tantôt des arguments ethnicistes et régionalistes. Le critère ethnique n'est pas à exclure, mais il n'a pas l'ampleur que veulent bien lui donner certains protagonistes du feuilleton politico-judiciaire et des luttes intestines dans les rangs du CDP pour l'occupation du fauteuil municipal. Si la figure du maire suscite un rejet, c'est en raison des opérations de lotissement lancées sur les dernières terres et ceci en application de la Réforme agraire et foncière qui fait de l'État le seul propriétaire de la terre. Le conflit ne concerne donc pas une personne en tant que telle, mais un mode de gestion qui, du reste, est la mise en application, certes de façon maladroite, des lois de l'État. La nomination de Célestin Koussoubé a été interprétée par les autochtones comme la continuation et l'extension du processus d'expropriation foncière.

La préparation de la révolte se fera aussi sur le plan religieux. Dans la religion bobo, la crise trouve son explication dans le fait que des éléments extérieurs ont troublé l'univers. Rentrent dans cette catégorie les catastrophes naturelles, les épizooties, les guerres d'invasion, ainsi que tout ce qui touche au patrimoine. Or la question foncière touche justement un patrimoine, c'est-à-dire la terre conçue comme un bien collectif que les générations doivent exploiter et laisser aux autres. Or ce qui était en train de se produire allait provoquer à coup sûr une rupture patrimoniale. Dans ce cas précis, est mis en branle tout le processus rituel de restauration de l'ordre. La première manifestation traditionnelle par laquelle on pouvait appréhender le phénomène fut la cérémonie annuelle du *kuru*. *Kuru* désigne dans la langue bobo le village. Le terme renvoie aussi à la divinité protectrice du village. C'est une construction conique haute d'environ un mètre. Chaque année les chefs de lignage et les principaux prêtres se retrouvent à la fin des récoltes pour un sacrifice rituel qui porte le nom de *kuru kan* (*kuru*/prier), «prier kuru». Cette cérémonie est censée régler les différends lignagers. Tour à tour, les chefs de lignage et les principaux prêtres prononcent des prières. La prière du chef de village met fin à la cérémonie. Dans sa prière de 1998, la formule consacrée aux étrangers avait changé. Les phrases d'introduction à la prière sont traditionnellement les suivantes :

Kuru amène-nous des étrangers
De bons étrangers
Qui ne soient pas nos ennemis.

Lors des événements au cœur de cet article, le texte avait été modifié :

Kuru amène-nous des étrangers
De bons étrangers
Qui ne soient pas nos ennemis.

Ceux qui sont nos ennemis
Aide-nous à les combattre.
Ne les laisse pas s'attaquer à nous.

La nouvelle séquence incluait maintenant des ennemis qu'il fallait combattre. Ainsi s'opérait une transformation de la vision de la ville par les autochtones. Pour les Bobo, la ville est conçue comme une extension du village de Sya. Maintenant, sa structure administrative devenait une menace dont il fallait se débarrasser. Des émissaires furent envoyés dans les autres villages pour relayer le message. C'est ainsi que l'on retrouvera les nouvelles formules de prière dans toutes les cérémonies de ce genre dans les villages de la commune. Après cette prière, les prêtres se retrouvèrent pour faire des sacrifices à un autre symbole religieux bobo qui restaure l'ordre : *do*. Dans la religion bobo, *do* est la divinité donnée par *Wuro*, le dieu suprême, pour restaurer l'ordre du monde susceptible d'être souillé par la vie des hommes. Sa juridiction s'étend sur le village conçu comme l'espace habité, différent de la brousse où règne une autre divinité du nom de *sogo*. La divinité est matérialisée par un autel et une partie portative qui se déplace lors des cérémonies. Dans le calendrier rituel bobo, chaque année s'ouvre la période de *do* qui est consacrée à la restauration physique et rituelle du village. *Do* est à la base du cycle initiatique et des classes d'âge. C'est donc tout naturellement que les Bobo se tourneront vers cette divinité pour la résolution de la crise. Deux principes d'action seront utilisés : les sacrifices au *do* et les classes d'âge.

Les sacrifices rituels de *do* de mars 2000, presque une année avant les manifestations, furent des moments d'expression identitaire. Ce rite qui, d'habitude, ne concernait que les prêtres, a vu la participation des émissaires de la plupart des villages bobo. À cet instant, on sentait que la révolte avait franchi un cap et que l'on s'acheminait vers un affrontement violent. En effet, *do* comporte une part de violence dans le sens où c'est à travers elle que s'exprime ce que les Bobo appellent *yele pe* : « le fait d'être un homme ». Lorsqu'un homme est atteint dans sa dignité, et c'était le cas, le recours à *do* signifie qu'il est prêt à donner sa vie pour son honneur. Ce jour-là, les classes d'âge firent le serment de rester toujours fidèles au *do* et de ne reculer devant aucun sacrifice pour s'opposer à la confiscation de leurs terres.

La société bobo est en effet structurée en classes d'âge, structures réunissant les garçons d'une même génération. Une génération étant constituée tous les sept ans. La structure est dirigée par un chef de classe d'âge. Ce sont ces structures qui seront mises à contribution pour préparer les manifestations sous la direction du prêtre de *do*. Elles réveilleront une structure traditionnelle, le conseil de guerre, pour mobiliser tout le pays bobo. Traditionnellement, les Bobo ne disposent pas d'une armée de métier organisée et entretenue pour la défense du territoire ou les conquêtes. C'est dans les situations conflictuelles avec un autre groupe qu'un rassemblement des hommes valides était convoqué à l'aube. À la faveur

de cette crise, on remit à l'ordre du jour les préparatifs guerriers. Un matin, on entendit résonner les tam-tams de guerre, signe que quelque chose de grave se passait dans le pays bobo. Des villages environnants, on vit déferler une foule de jeunes vers les lieux. Un conseil de guerre se tint et on invita tous les jeunes à participer massivement à ce mouvement de résistance.

L'expression de la révolte

Tout le processus religieux censé résoudre la crise une fois épuisé, les autochtones décidèrent de passer à une phase d'expression publique de la crise, avec tous les risques que cela comporte. Le contexte national à l'époque était favorable à une défiance du pouvoir dans la rue. En effet, suite à l'assassinat du journaliste Norbert Zongo en décembre 1998, les Burkinabè renouèrent avec les manifestations dans la rue. À la suite de ce mouvement, plusieurs catégories de citoyens descendirent dans la rue pour s'exprimer. C'est ainsi que des communautés confrontées aux mêmes problèmes fonciers marchèrent dans la rue à Ouagadougou. Les jeunes des classes d'âge qui seront les principaux animateurs de cette expression publique connaissaient cette situation nationale et certains d'entre eux y avaient participé.

L'expression publique prendra d'abord une forme religieuse avec les processions du *do* devant l'hôtel de ville en janvier 2001. Comme nous l'avons déjà souligné, la divinité comporte une partie portative qui se déplace lors des cérémonies. Ce jour-là, un cortège mené par le prêtre de *do* portant sur l'épaule le symbole de *do*, suivi des jeunes des classes d'âge, quitte le village de Sya et se dirige vers la mairie. Le cortège fait plusieurs fois le tour de la mairie en bravant les gaz lacrymogènes des forces de l'ordre. Par cette procession, la divinité devait purifier les lieux, c'est-à-dire neutraliser les forces qui sont hostiles aux Bobo. Dans leur esprit, après cette manifestation, tous ceux qui s'opposeraient à leurs revendications devraient mourir. Devant la détermination des manifestants, des membres des forces de l'ordre jetèrent leurs fusils et s'enfuirent. Le pays bobo retiendra de cette manifestation toute la force de la divinité. En effet, le fait que les gaz lacrymogènes n'aient pas eu d'effets fut interprété comme une victoire. Plusieurs manifestations de ce genre se dérouleront devant l'hôtel de ville et dans les autres villages durant le mois de janvier 2001. Une fois cette procession terminée, il ne restait aux autochtones que l'affrontement violent.

Ainsi, la marche du 10 février 2001 fut l'expression de la révolte de toute la communauté bobo. Contrairement à certaines rumeurs, elle ne fut pas l'œuvre d'un groupe politique. De sa préparation à sa réalisation, les responsables des classes d'âge ont tenu à écarter tous les acteurs politi-

ques pour éviter justement toute confusion. L'un des slogans prononcés au début de la marche illustre cet état d'esprit: «Nous sortons pour défendre ce que nos pères nous ont laissé.» La veille, le tam-tam de guerre avait appelé au rassemblement des hommes valides pour une information importante. De l'avis des participants, la dernière assemblée de ce genre remonte au début de la colonisation. Le matin très tôt, un rassemblement eut lieu sur la place du conseil de guerre. Puis la foule s'ébranla en direction de la mairie où se tenait la cérémonie d'investiture du maire. Très vite, des affrontements eurent lieu avec les forces de l'ordre; un policier fut gravement blessé. Il succombera à ses blessures par la suite. Malgré les gaz lacrymogènes, la foule poursuivit sa route et se retrouva dans l'enceinte de la mosquée. L'imam intervint pour tenter de les calmer. Pour éviter des scènes de violence, la foule se dispersa. Le soir, la police procéda à une multitude d'arrestations et un Bobo fut battu à mort par la police.

Après les événements, on verra apparaître un certain nombre d'acteurs pour donner une suite à la révolte. Devant la gravité des événements, un collectif, qui se donnera plus tard l'appellation «Intellectuels natifs de la ville de Bobo-Dioulasso», se regroupe pour éviter que cette révolte ne prenne une tournure ethnique. Ce groupe est composé au départ de personnes non engagées politiquement, mais qui suivaient les événements depuis le début. Certaines d'entre elles furent impliquées à des degrés divers dans la recherche de solutions au problème foncier qui avait été le déclencheur de la crise. Ce groupe décide de rédiger un manifeste et appelle à la création d'un mouvement citoyen de la ville de Bobo-Dioulasso. C'est la première fois qu'un tel mouvement citoyen voit le jour au Burkina. Ce groupe continuera les contacts avec les autorités et l'on aboutira à une formule avec les autorités qui consiste à associer les autochtones au processus de lotissement. Une commission fut mise en place et, depuis quelques années, elle travaille à la répartition des parcelles.

Conclusion

Cette révolte des autochtones bobo donne à voir un mode d'expression au Burkina. Un groupe aux origines paysannes en est à l'origine. Celui-ci a utilisé ses modes d'expression traditionnels tout en intégrant les formes nouvelles de protestation que sont les marches. Ce qui caractérise ce mouvement, c'est d'abord le rejet des politiques et ensuite, la recherche d'une forme d'expression en rapport avec sa culture et son époque. Dans ce sens, ce groupe renoue avec une vieille tradition du pays que l'on pourrait appeler l'expression citoyenne. Ce genre de manifestations est courant au Burkina Faso et s'amplifiera au fil du temps. Se dessine une conscience citoyenne qui, loin des partis politiques, cherche des voies pour s'exprimer

et imposer du même coup ses préoccupations et ses aspirations dans le champ politique. Cette situation conduit à relativiser la situation dite démocratique du Burkina Faso. Il y a bel et bien une forme d'opposition qui n'a pas encore trouvé sa place dans l'espace politique. En effet, les formes démocratiques actuelles ont montré leurs limites dans leur capacité à canaliser et à exprimer les attentes des populations. C'est pourquoi le jeu politique officiel reste marginal dans les préoccupations quotidiennes. Du reste, pour les populations, faire de la politique rime avec un enrichissement rapide. La figure de l'homme politique devient ainsi celle d'un homme de peu de foi. Aussi peut-on affirmer qu'il existe bel et bien au Burkina Faso une opposition qui dit son nom. Il semble bien que ce soit là l'une des caractéristiques des démocraties confisquées.

Bibliographie.

- Cire Ba, *Sya ou Bobo-Dioulasso*, polycopié non daté.
- Fourchard L., 2002, *De la ville coloniale à la cour africaine. Espaces, pouvoirs et sociétés à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso (Haute-Volta) fin XIX^e siècle-1960*, Paris, L'Harmattan.
- Hilgers M., Mazzocchetti J. (dir.), 2006, «Le Burkina Faso: l'alternance impossible», *Politique africaine*, Paris, Karthala, n° 101.
- Le Moal G., 1981, *Nature et fonction des masques*, Paris, ORSTOM.
- Sanou A., 1988, *Hymne et épopée des Bobo*, Thèse de doctorat, Tours.
- 1995, «Un ordre et sa mutation: le cas de Sya à Bobo-Dioulasso», in *Actes du colloque sur le centenaire de la pénétration coloniale à Bobo-Dioulasso*.

ANNEXES

Unité – Progrès – Justice

Le Collectif des chefs de village et notables autochtones des villages de la commune de Bobo-Dioulasso: (Bindougoussou, Dogona, Koua, Kuinima, Pala, Sakabi, Sagassiamasso, Samagan, Sya, Tounouma).

À Monsieur le Haut-Commissaire de la province du Houet

Objet: Vœux de bienvenue

Monsieur le Haut-Commissaire,

Voilà bientôt un mois que vous êtes aux commandes de cette province. Afin de vous témoigner notre reconnaissance et notre détermination à collaborer avec vous dans la concorde et la paix sociale, nous, responsables des villes suscitées, en compagnie de notre représentant auprès des autorités provinciales Sogossira Sanou, chef de village et chef coutumier et de terre de Sya, vous souhaitons bienvenue et bon séjour à Sya.

Vous remerciant pour le déplacement que vous aviez bien voulu faire pour rendre visite à notre représentant, nous profitons de la même occasion pour vous soumettre nos préoccupations les plus brûlantes du moment.

En effet, pendant ces cinq dernières années, des opérations de lotissement ont été effectuées par les autorités administratives de l'arrondissement de Konsa dans les secteurs 20 et 21 de la commune de Bobo-Dioulasso. Ces lotissements ont été faits au mépris de l'intérêt supérieur des coutumiers propriétaires terriens et des communautés riveraines. Ils ont par conséquent été à l'origine de beaucoup de désagréments et les faits se résument comme suit:

–La zone lotie du secteur 20 se trouve au voisinage immédiat du village de Samagan. À ce titre, certains ressortissants de ce village y résidaient depuis plusieurs années. N'ayant pas été attributaires de parcelles en tant que «résidents» et constatant que des non-résidents en étaient propriétaires, ulcérés, ils ont été amenés à agir de façon négative en déterrant des bornes et en détruisant certaines réalisations. Ces actes ont attiré sur eux non seulement de violentes attaques mais aussi l'emprisonnement de sept pères de famille depuis le 4 juin 2000 jusqu'à nos jours sans explications ni jugement. Ces braves paysans aux ressources très limitées ont laissé derrière eux des familles sans moyens de subsistance, aussi, nous vous demandons, Monsieur le Haut-Commissaire, d'intervenir pour leur mise en liberté.

– Quant au lotissement du secteur 21, les propriétaires terriens de Sya, devant être expropriés de leurs champs, ont demandé un certain nombre de parcelles comme contrepartie. Cette demande ayant été purement et simplement rejetée, ils n’ont donc pas adhéré à ce programme de lotissement et continuent leurs activités d’exploitation agricole sur le site. Force restant à la loi, nous restons disponibles pour collaborer avec tout autre maire que M. Koussoubé pour la suite des opérations de lotissement de cette zone.

Au regard de tous les désagréments subis par les populations autochtones, même si M. Koussoubé, à la faveur des lois électorales et des manipulations de parcelles à des fins électoralistes, devait être réélu comme maire à Bobo-Dioulasso, ce serait contre notre gré et nous ne collaborerons jamais avec lui surtout dans le domaine foncier.

Tout en espérant que vous accorderez une attention toute particulière à notre message, veuillez agréer, Monsieur le Haut-Commissaire, l’expression de nos sentiments de considération distinguée.

Bobo-Dioulasso, le 8 novembre 2000

Pour le Collectif,

Le chef de village et le chef coutumier et de terre de Sya

Les formes d'opposition aux politiques de la ville à Ouagadougou

Alexandra BIEHLER
Émile LE BRIS

Nous partons de l'arrière-fond historique d'une Haute-Volta qui, dès les années 1970, se paie le luxe de la démocratie, fût-elle à visage militaire (Loada, 1999), avec les trois piliers que sont la chefferie, l'Église catholique et le mouvement syndical. L'espace urbain ne recelait à l'époque aucun enjeu politique majeur. Nous cherchons ensuite à identifier les stratégies de résistance et les formes d'organisation des populations citadines face aux politiques de la ville initiées à partir de 1983. Nous écrivions, au début des années 1990 : « S'agissant d'une révolution (sankariste) aux objectifs si clairement affichés, on est étonné au bout de cinq ou six ans de l'opacité de la société urbaine. Les "assignations à résidence" ne permettent nullement de lire, à l'échelle locale, l'émergence de nouveaux rapports d'alliance ou de subordination susceptibles de déboucher sur un nouveau consensus social » (Le Bris *et alii*, 1992). Nous posons enfin la question de savoir si la mise sous ajustement du Burkina Faso au début des années 1990 ouvre un nouveau champ de pratiques et de représentations en matière de démocratie. Enclenche-t-elle un processus de réinvention de l'État, à l'articulation entre dynamiques transnationales, logiques nationales et initiatives urbaines locales ? Au consensus apparent présidant à la mise en œuvre d'un management urbain contractuel, nous opposons un examen minutieux et multiforme des modalités de construction d'un champ politique à l'échelle locale.

De la mobilisation au désarroi (1983-1987)

Dès 1974, la crise du logement avait suscité à Ouagadougou des protestations portées par le mouvement syndical et par les étudiants et

dirigées contre les « spéculateurs ». On comprend donc que la stigmatisation de la « liberté d'expression bourgeoise » et la dénonciation des « féodaux » par le régime sankariste aient rencontré un certain écho. Les Commandos de défense de la Révolution (CDR) de l'époque sont appelés à se substituer à la fois aux autorités coutumières et aux forces syndicales en quadrillant littéralement le territoire, et plus particulièrement les quartiers urbains. L'alliance recherchée avec les citadins pauvres à l'occasion de la grande opération de lotissement des quartiers périphériques amorcée en 1984 rencontrera, du moins dans un premier temps, un accueil favorable, voire enthousiaste. La mise au cordeau brutale de plus de la moitié de la ville suscita certes de l'inquiétude et bouleversa la vie citadine. Mais la perspective d'accéder enfin à une parcelle provoqua une grande effervescence et contribua à donner un intérêt populaire aux élections des responsables CDR dans les secteurs périphériques de la capitale.

Résistance passive

L'assentiment populaire semble toutefois s'être effrité assez rapidement. Dans leur grande majorité, les Ouagalais se réfugièrent dans des formes de résistance passives et le plus souvent sporadiques, face à un pouvoir militaire bien décidé à passer en force. Ces résistances peuvent être analysées à l'aune de la volonté officielle de faire de l'aménagement urbain une œuvre de « pédagogie citoyenne ». La tentative d'imposition autoritaire d'un nouveau « mode d'habiter » comme outil du façonnage d'un « homme burkinabè nouveau » se heurtera assez vite au scepticisme. Le mécontentement larvé est cependant monté de plusieurs crans dans la foulée de certaines décisions officielles, comme le sport de masse obligatoire du vendredi, ou à la « bataille du rail ». Les opérations « ville propre » ont été, tout comme la « participation populaire » imposée dans la phase de bornage des nouveaux lotissements, assimilées à des travaux forcés auxquels on ne s'astreint que pour échapper aux sanctions « révolutionnaires ».

Les réactions populaires les plus significatives sont liées aux initiatives prises en matière d'accès au sol urbain et au logement. Les propriétaires « coutumiers », dépossédés à la fois de leur pouvoir économique par la Réforme agraire et foncière (RAF) de 1984 et de leur pouvoir politique lorsque furent installés les « CDR géographiques », firent le gros dos. On n'assista guère non plus à des manifestations d'opposition frontales et organisées au nouveau projet urbain, mené, il est vrai, au pas de charge. Les déguerpissements musclés des quartiers Ipelse et Baoghin ne semblent pas avoir ému outre mesure la population. Furent en revanche de l'ordre de l'émotion populaire les réactions suscitées par le déguerpissement de Bilbambili, quartier loti dès 1932 à proximité de la gare. On a parlé à l'époque de « choc psychologique » s'accompagnant du sentiment que, face à la détermination du pouvoir, il n'y a plus de sécurité foncière dans

la ville. Un autre épisode est riche d'enseignements : la proclamation de la gratuité des loyers pour l'année 1985. Prise à la hâte pour « aiguiser la lutte des classes » entre propriétaires et locataires (mais surtout pour tenter de compenser l'alourdissement de la charge fiscale et l'érosion du pouvoir d'achat), cette mesure a, en règle générale, mis en évidence les solidarités entre logeurs et logés. Tous ont affiné les stratégies de contournement, et le discours du pouvoir selon lequel « la Révolution est prévue pour donner et non pour prendre » a perdu un peu plus de crédibilité.

Stratégies d'anticipation

On relève aussi des stratégies d'anticipation d'un projet de lotissement plus modernisateur que révolutionnaire : prise d'assaut des services techniques de l'urbanisme, investissement massif dans les commissions de bornage, recours aux prête-noms, course à l'occupation irrégulière. L'incarcération de CDR après dénonciation par les habitants des secteurs 17 et 19 constitue un moment fort, mais isolé d'opposition au pouvoir, même s'il marque une rupture politique entre les responsables CDR et la population dans la phase cruciale d'attribution des parcelles.

Les premières ébauches d'un nouvel urbanisme commercial et de modernisation des secteurs centraux provoquèrent aussi des réactions en demi-teinte. Les objectifs des projets officiels étaient de donner un centre moderne et fonctionnel à la ville en permettant des activités commerciales intenses tout en assurant une meilleure sécurité des biens et des personnes. Le projet visait aussi à « contribuer à transformer progressivement les mentalités et à instaurer une culture de l'aménagement urbain »¹. Avec la création de la première ZACA (Zone d'activités commerciales et administratives) en 1990, on n'a abouti qu'à une réhabilitation limitée des alentours du marché central sans commune mesure avec les ambitions affichées de nouvel urbanisme commercial, ainsi qu'à une restructuration d'une partie du quartier Koulouba et des alentours de l'avenue Kwamé N'Krumah. La reconstruction du grand marché Rood Woko a constitué un abcès de fixation, le montant de l'avance demandée aux commerçants (500 000 CFA) pour lancer le chantier s'avérant très dissuasif pour les plus modestes d'entre eux. Tous, dans l'attente, sont renvoyés à des places dans les secteurs périphériques et beaucoup ne parviendront pas à fidéliser leur clientèle. On voit cependant s'esquisser de nouvelles alliances. Le cahier des charges de la zone commerciale faisant obligation de construire des immeubles à trois niveaux dans son environnement immédiat, nombre de commerçants aisés – rejoints par des hommes d'affaires craignant qu'on les oblige à financer les cités de la Révolution – choisiront l'exil

1. «Le contexte de la ZACA à Ouagadougou», texte pour le concours international d'urbanisme pour l'aménagement de la ZACA, février 2003, Projet ZACA, p. 19.

dans la sous-région, d'autres au contraire jouant pleinement le jeu de l'urbanisme moderniste.

Occultation du politique

La capitale burkinabè est-elle pour autant assimilable à l'espace du «refoulé du politique» observé dans la plupart des capitales africaines? La hiérarchie politico-administrative n'est pas affligée de la perte de puissance généralement observée et ne semble pas laisser le champ libre au marché, porteur d'un nouveau modèle de développement. Ouagadougou constitue à bien des égards un anti-modèle dans la double dimension de production physique et de discours sur cette production en forme d'énoncés performatifs. La question peut être résumée comme suit: comment rendre compte de la manière dont certains «mythes d'importation», en l'occurrence le mythe de la modernisation appliqué au champ urbain, produisent non seulement des discours incantatoires, mais aussi des réalisations concrètes? La politique urbaine sankariste vise à favoriser la réappropriation de la ville par le «peuple» à travers des opérations de sélection géographique brutales. Les principes de tri socio-spatial adoptés dans les années 1980 sont certes conformes à la conception qu'avaient les *Moose* de l'organisation de l'espace, mais les opérations de sélection géographique opérées depuis une vingtaine d'années marquent une rupture avec cette tradition dans la mesure où on regroupe des populations sans identité collective alors que les quartiers traditionnels recoupaient des histoires et des allégeances communes. Ces liens sont détruits au profit d'une problématique unité de statut. Les citoyens ne se situent plus dans un «voisinage de relation» mais dans un «voisinage de proximité» par rapport auquel leurs habitus culturels restent sans réponse. Sur un plan plus général, le projet politique sankariste rendait inévitable la confrontation avec une «société civile» qu'animaient la chefferie *moose*, l'Église catholique et le mouvement syndical. La volonté de réconciliation affichée après 1987 s'accompagna d'initiatives et de pratiques visant à neutraliser les acteurs clés de la société civile.

Une telle stratégie a trouvé une traduction caricaturale lors des premières élections municipales de 1995. Il s'agissait, en effet, de fournir une base territoriale aux anciens partis uniques (Loada, Otayek, 1995). En remportant une écrasante victoire (les deux tiers des sièges et pratiquement toutes les grandes villes), le parti présidentiel peut se targuer d'avoir réussi à territorialiser son implantation et son électorat. Le secrétaire général dudit parti fut même élu à la mairie de Ouagadougou, sans que les enjeux urbains locaux aient été réellement débattus pendant la campagne. La question urbaine reviendra au premier plan quelques années plus tard avec l'extension de la «Zone d'activités commerciales et administratives» (ZACA).

Le projet ZACA, un projet ambitieux de l'État pour le centre de la capitale

Le projet d'aménagement de la Zone d'activités commerciales et administratives qui va transfigurer le centre-ville de la capitale en faisant disparaître les quartiers de Zanguettin, Peuloghin, Tiedpalogo, le camp fonctionnaire et une partie de Koulouba et de Kamsaoghin est en fait le projet d'extension de la ZACA créée en 1990². En novembre 2000³, la superficie de la zone est portée à 200 hectares, soit une extension de 80 hectares correspondant à la zone d'habitation de part et d'autre de l'avenue Kwamé N'Krumah. Cette extension est caractérisée par la dominance de cours traditionnelles en banco, soit 1600 parcelles occupées à 90 %. Le 14 mars 2001, c'est par la voix des médias qui retransmettent une conférence de presse du ministère des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MIHU) que les habitants de six quartiers du centre-ville de Ouagadougou ont été informés de l'existence d'un grand projet urbain qui allait transfigurer leurs quartiers. Dès lors, on a pu assister à trois années de luttes qui, alors qu'au Burkina « on a plutôt l'impression d'une religiosité tranquille » (Otayek, 1999 : 35), ont pu parfois prendre des allures de lutte entre la communauté musulmane et l'État.

L'État, acteur central de la promotion d'une modernité urbaine

Le projet ZACA de 2000 est un véritable défi : il s'agit d'ériger un « morceau de ville moderne », un centre administratif et commercial, dans une ville où, encore aujourd'hui, les bâtiments de plus de trois étages sont rares. Ainsi le projet est considéré comme une priorité nationale. Par la valorisation de l'image de la capitale, l'État souhaite redonner une image moderne au pays et ainsi attirer les investisseurs nationaux et étrangers. À travers une importante campagne de communication élaborée par l'agence Synergie chargée de la concertation, l'État a convaincu une partie des habitants des quartiers concernés, mais aussi les Ouagalais dans leur ensemble, du bien-fondé du projet. Il a ainsi, au fil des trois années de négociations avec les habitants, créé l'adhésion à la nouvelle norme urbaine qu'il désire établir pour le centre de la capitale. La presse participe également à ce mouvement qui ne vise pas seulement à ancrer dans

2. Le Conseil des ministres avait alors adopté le texte de création de la ZACA sur une superficie de 115 hectares, regroupant à l'intérieur d'un même périmètre deux projets existants : la zone commerciale et la cité AnIVA. Ces deux projets sont des projets du CNR (Conseil national de la Révolution) datant de 1985.

3. Le Conseil des ministres du 2 novembre 2000 adopte un décret (décret 2000-522/PRES/PM/MIHU) portant l'extension de la Zone d'activités commerciales et administratives à Ouagadougou et la création d'un projet d'aménagement de la ZACA.

les esprits une image « moderne » du centre-ville mais aussi à promouvoir un nouveau mode d'habiter. Ainsi, nous trouvons face à face un État qui parle de modernité, de progrès, de développement de la capitale et du pays, et une population choquée par le peu de considération dont elle fait l'objet⁴ et qui doit accepter que sa place ne soit plus au centre-ville, car son lieu de vie mais aussi ses façons d'y habiter sont devenus hors norme.

L'État a déclaré le projet ZACA d'utilité publique, et peut donc exproprier les habitants dans un cadre légal⁵. Il a créé ses propres outils de décision, de contrôle et d'exécution pour la mise en œuvre du projet qu'administre un Comité interministériel de pilotage (CIP) présidé par le ministre des Infrastructures, de l'Habitat et de l'Urbanisme⁶ (MIHU) et dont la mission est de fixer les grandes orientations. Un bureau du Projet assure le suivi de l'exécution des décisions du CIP et la liaison entre le CIP, les différents services techniques intervenant au niveau de la ZACA et les propriétaires et habitants de la zone.

Si l'État est concepteur du projet ZACA et maîtrise la totalité de sa mise en œuvre, il faut souligner qu'il n'a pas souhaité recourir avec les habitants à des manières aussi expéditives que celles observées dans la capitale lors de précédentes opérations d'urbanisme. Les impacts sociaux étant fort importants et complexes, c'est « un processus consensuel [qui] est privilégié pour permettre la mise en place des bases des négociations et l'identification de solutions alternatives »⁷. Pourtant l'affirmation du désir de mettre en place un processus consensuel n'a pas empêché la naissance d'un « volcan social » qui a bouilli durant deux années.

Naissance d'un volcan social

Le *Journal du Jeudi* cerne bien la situation d'affrontement qui se met en place entre les acteurs institutionnels et les groupes d'habitants : « La réaction des habitants des zones concernées a été très violente et les meneurs parlent même de résistance active. À l'heure actuelle, il est permis de douter de la faisabilité du projet, au regard de la situation délé-tère au plan sociopolitique. (...) La situation est un terreau fertile à la

4. L'ampleur de la mobilisation est proportionnelle au choc qui a été ressenti à l'annonce du projet par « petit écran interposé ». Ce mode d'information a été ressenti par la population comme une preuve du peu de considération que l'État a pour eux. On retrouve cette critique dans tous les argumentaires de la population pour le refus du projet.

5. « La loi foncière fait de l'État burkinabè l'unique propriétaire de la terre. Les individus n'ont qu'un droit de jouissance. En outre, la loi 014/96/ADP du 23 mai 1996, dans son article 226, stipule que l'État peut procéder à des expropriations pour cause d'utilité publique ». In « Le contexte de la ZACA à Ouagadougou », texte pour le concours international d'urbanisme pour l'aménagement de la ZACA., février 2003, Projet ZACA, p. 12.

6. Dans sa configuration de base, le CIP est composé de 75 % de représentants de ministères, de 8,5 % de représentants de la mairie et de 16,5 % de propriétaires.

7. *Ibid.*, p. 23.

défiance de l'autorité de l'État. Or, justement, pareille opération a besoin d'un État qui sait montrer des muscles»⁸.

En effet, suite à la conférence de presse radiotélévisée annonçant la création du projet ZACA, les manifestations et réunions d'habitants furent nombreuses et relatées quotidiennement dans la presse. Très rapidement, les manifestants décrétèrent une assemblée générale des riverains et constituèrent un «collège de sages, chargé de toucher le président du Faso, par l'intermédiaire du Mogho Naaba, afin que le déguerpissement soit levé. Les conseillers municipaux ont été purement et simplement interdits à cette assemblée générale, accusés qu'ils sont de ne pas pouvoir défendre les intérêts de ceux-là mêmes qui les ont élus»⁹.

Les élections municipales de 2000 étaient encore présentes dans les esprits, et le sujet épineux du projet ZACA était bien un thème que le maire de Ouagadougou avait voulu éviter dans les débats préélectorales. Le choix des habitants qui commençaient juste à s'organiser fut radical et sans appel : ils refusèrent la participation d'élus locaux à leur débat. Le rejet de tout appui ou même des avis des conseillers municipaux nous a été confirmé par le chef de Zanguettin (chef des Haoussa), conseiller municipal de la mairie de Baskuy. Il évoque les questionnements répétés des habitants en direction des élus, durant la période électorale, au sujet d'un hypothétique projet concernant leurs quartiers. Questionnements auxquels ils se virent toujours répondre par la négative, à la mairie d'arrondissement comme à la mairie centrale.

Se sentant trahie par les élus, la population se tourna vers la coutume et vers celui qui reste un repère, une référence pour les *Moose* : le Moogo Naaba. Bien qu'il n'ait pas le pouvoir de faire renoncer l'État à son grand projet urbain, c'est grâce à lui que le contact fut pris avec le ministre de l'Habitat. Ainsi le Moogo Naaba joua le rôle de médiateur : il valida par son aide le bon droit des habitants et leur donna par sa présence du poids face à l'autorité de l'État. À la suite de la visite chez le Moogo Naaba, une deuxième marche pour rencontrer les pouvoirs publics «composée de jeunes, de vieux, de religieux et de délégués de sa Majesté le Moogo Naaba Baongo»¹⁰ fut décidée. C'est ainsi que se mit en place un groupe de contestation qui s'opposera durant près de deux ans au gouvernement : «le bureau de coordination des résidents de la zone du projet ZACA», au sein duquel les religieux vont avoir un rôle déterminant en tenant la tête de la coordination.

8. «La ZACA ou la naissance d'un autre volcan social», *Journal du Jeudi* n° 497 du 29 mars au 4 avril 2001.

9. «Une lettre pour Laye» à propos de la ZACA, *L'Observateur Paalga* n° 5366 du vendredi 23 au dimanche 25 mars 2001, p.4.

10. «Tiendpalogo – Zanguettin “nous pas bouger”!», *L'Observateur Paalga* n° 5367 du 26 mars 2001.

L'instrumentalisation du religieux

Face au double constat de la faible capacité des chefs coutumiers à infléchir la décision de l'État, et de ce qui semble bien être aux yeux des habitants une trahison de leurs élus, le bureau de coordination, à la tête duquel se trouvent les imams des quartiers, afficha une opposition catégorique au projet. Il semblerait que, dès les premiers rassemblements, les habitants à la recherche de représentants capables de faire entendre leur voix et de mener la lutte qui devrait leur permettre de rester dans leurs quartiers se soient tournés vers certains chefs religieux du quartier. C'est ainsi que l'imam Bangré Saïdou devint président de la coordination des résidents, et que les réunions commencèrent systématiquement par des prières et des bénédictions.

Le pouvoir religieux se posa en interlocuteur incontournable du gouvernement et se présenta comme l'intermédiaire entre ce dernier et la population des quartiers. Il utilisa pour cela sa forte capacité de mobilisation et les réseaux de sociabilité et de solidarité que sa présence entretient¹¹. Ainsi, l'organisation de la coordination s'affirma avec le temps pour passer d'un mouvement spontané à une organisation structurée, et celle-ci employa les outils utilisés par le projet ZACA: les médias.

«D'abord ça a été le bouche à oreille, le tâtonnement, aux premières réunions il y avait 30 à 40 personnes. Puis, quand cela a été structuré, il y avait des passages dans les quartiers avec un mégaphone, des affiches, des tracts pour les réunions, et des quêtes de 1 000 ou 2 000 FCFA pour le fonctionnement de l'association»¹².

La lutte contre le projet ZACA a donc été menée par les habitants des quartiers concernés, sans qu'aucune aide ne soit demandée au reste de la société civile ouagalaise. Dans un premier temps, la coordination évita même de s'adresser au Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (MBDHP) par peur d'être cataloguée comme appartenant à un mouvement d'opposition politique¹³; puis quand elle décida de le faire alors que la lutte s'essouffait, ses arguments furent jugés peu convaincants par le MBDHP.

Si la crainte d'un appauvrissement des habitants et des commerçants des quartiers concernés était légitime, certains arguments apparaissaient en effet étonnants. Tout d'abord, l'emprise du projet ZACA était suspecte. Le projet est limité à l'ouest par la rue de la Grande Mosquée, constituant

11. On observe de nombreuses mosquées que l'on pourrait qualifier de *privées*, construites par les propriétaires dans leurs concessions à vocation d'habitat. C'est un des éléments qui posera problème dans les discussions avec le bureau du Projet lors de la gestion des lieux sacrés de la zone puisque ces lieux sacrés ne sont pas construits sur des parcelles destinées à cet effet.

12. Entretien avec M. D., le 16 avril 2006.

13. *Ibid.*

la limite entre Zanguettin et les quartiers saints. Par ce simple fait, le *religieux* entrainait dans l'argumentaire de lutte contre le projet élaboré par la coordination des résidents. Le gouvernement fut soupçonné de vouloir, par le biais du projet, affaiblir la communauté musulmane de Ouagadougou. La zone concernée recelait aussi la plus forte concentration de mosquées de la capitale (on en dénombrait 36¹⁴). Enfin, un élément renforçait ces arguments religieux et empêcha chacun de croire en la bonne foi de son interlocuteur : les acteurs qui travaillaient pour le projet ZACA, ou qui en étaient à l'origine, portaient des noms chrétiens. En revanche, les dirigeants de la coordination des résidents étaient en majorité de confession musulmane¹⁵. Deux ans après le déménagement des habitants des vieux quartiers centraux, monsieur D. C. tempère ces dernières remarques : « Ce n'était pas un mouvement religieux organisé, le grand imam ne s'est jamais investi. Oui, il y avait des prières et bénédictions avant les assemblées, mais c'était pour dire "que la réunion se tienne bien, et se termine bien", c'est quelque chose de classique. »

On peut donc penser que les arguments qu'ont utilisés les résidents avaient pour but d'inquiéter le gouvernement. La coordination voulait le convaincre qu'il était risqué de monter les communautés les unes contre les autres. Mais le gouvernement a peu réagi à cet argument religieux et, par l'intermédiaire du bureau du Projet, a exposé les éléments qui l'ont guidé dans sa démarche. En effet, avec une fréquence régulière, on trouve dans la presse burkinabè des articles et des dossiers concernant la ZACA dans lesquels le chef de projet répond aux questions des habitants et réagit aux interventions de la coordination des résidents, elles aussi nombreuses. Un élément est tout de même à relever : en 2002 est apparue dans la presse et dans la ville de Ouagadougou une série de trois visuels faisant la promotion du projet ZACA créés par l'agence de communication Synergie, dont l'un annonçait : « Grâce à tous, Ouaga se construit », et sur lequel on pouvait voir un religieux musulman souriant, un minaret en arrière-plan. Le souhait du gouvernement de voir adhérer la communauté musulmane à son idée de modernité portée par le projet ZACA était tout de même présent. Il a pris toute la mesure de la capacité des chefs religieux, des patriarches à rassembler les populations, dont pour une large part la survie dépend de l'entraide existant au sein d'une communauté qui les protège et leur sert souvent de refuge.

14. Entretien avec le directeur de l'agence Synergie, mars 2003.

15. « Membres du bureau de coordination, liste donnée dans l'article : président : El Hadj Saïdou Bangré, 1^{er} vice-président : El Hadj Aboubacar Dankambary, 2^e vice-président : El Hadj Tasséré Kouanda (...). Cellule de réflexion : El Hadj Ibrahim Cissé, Boubacar Touré. » In « Projet ZACA : des résidents s'opposent », *Sidwaya* n° 4362 du 8 octobre 2001, p. 11.

De la perte de confiance au discrédit

Si, dans les premiers temps, les revendications et la lutte des habitants concernés par le projet ZACA attirèrent la sympathie des Ouagalais, après plusieurs événements violents, une partie de l'opinion publique se désolidarisa du mouvement. Les excès de violence, autant physique que verbale, mais aussi l'absence de propositions constructives eurent pour effet de discréditer le mouvement de la coordination des résidents. Le 4 février 2002, une réunion d'information de la population fut organisée par le bureau du Projet ZACA et l'agence Synergie. Sur place, la réunion fut annulée, et la police dut intervenir. En effet, le député Mahamadi Kouanda, habitant de la zone et prônant au moment des faits «un départ honorable et digne»¹⁶, fut séquestré par des partisans de la tendance «Nous pas bouger» (représentée par la coordination), laquelle considérait que le député Kouanda ne pouvait pas représenter la population dans la négociation avec les autorités¹⁷. Les faits furent relatés par le *Journal du Jeudi*: «Il ressort ainsi, de source digne de foi, que le lynchage du député El Kouand' a été monté dans la cour d'un imam au secteur 5 de Ouagadougou. Deux autres personnes (un imam et un commissaire de police à la retraite) en auraient été les artisans de premier plan. Le mal dans cette affaire est moins la conception de ce plan diabolique que la qualité des hommes. Où va notre société, si ceux qui sont censés incarner la vertu tombent si bas»¹⁸?

Cet événement marqua un tournant dans le discours de la presse sur le projet. L'observation du journal satirique burkinabè, qui jusque-là se faisait l'écho des revendications des habitants, constitue un indicateur intéressant. Face aux efforts du bureau du Projet ZACA (donc de l'État), avec l'aide de l'agence Synergie, pour ouvrir le dialogue avec toute la population, l'opinion publique évolua: «Surtout que les Burkinabè n'ont pas la mémoire courte. Il y a à peine une quinzaine d'années, ce type de débat n'avait pas cours. Un décret pris en Conseil des ministres avait valeur de sentence définitive. (...) Il faut plutôt exploiter le nouvel espace démocratique qui s'offre à tous pour un débat lucide et responsable»¹⁹.

L'événement qui conforta la désapprobation de l'opinion publique envers les moyens d'action des contestataires fut certainement la manifestation nocturne violente du 13 juillet 2002 durant laquelle un groupe de jeunes ayant baptisé leur mouvement «Al Qaeda» s'est livré à des actes

16. «Projet ZACA: tendance Kouanda Mahamadi: "Nous négocions pour un départ honorable et digne"», *Sidwaya* n° 4437, rubrique Politique, 29 janvier 2002.

17. Cet événement illustre les dissensions au sein même du groupe des acteurs de la lutte qui trouvent leurs racines dans la période révolutionnaire. En effet certains accusent le député Kouanda d'avoir profité de sa situation de CDR pour s'attribuer illégalement des parcelles à Zanguettin.

18. «Projet ZACA, le silence qui tue», *Journal du Jeudi* n° 556 du 16 au 22 mai 2002.

19. «ZACA, une démarche courageuse», *Journal du Jeudi* n° 563 du 4 au 10 juillet 2002.

de vandalisme. Cet événement, considéré comme «un indicateur de la volonté de ses membres de sortir de la légalité»²⁰, jeta un grand discrédit sur les revendications des résidents et affaiblit leur lutte en les privant de la sympathie et du soutien de la société civile. De plus, la coordination fit preuve d'un véritable «despotisme communautaire» (SHADYC, 2002) auprès des habitants qui craignaient d'exprimer ce qu'ils pensaient, à savoir qu'après une année de lutte, la meilleure stratégie serait de «bien négocier, [pour] mieux se caser»²¹. Certains se détournèrent du combat dans lequel ils ne se reconnaissaient plus. Le basculement fut parfaitement lisible en avril-mai 2002, au moment du recensement de la population de la zone. Malgré le mot d'ordre de la coordination des résidents, les trois quarts des habitants se firent recenser. Cet événement marqua une fracture importante entre la coordination et les habitants, fracture confirmée quelques mois plus tard. En août 2002, alors que, pour beaucoup d'habitants, le mot d'ordre était toujours : «On ne bouge pas», la coordination annonça qu'elle acceptait le déguerpissement, à la suite d'une visite de la trame d'accueil avec le bureau du Projet.

La coordination a fonctionné comme un groupe fermé et a échoué dans sa lutte faute d'arguments solides qui permettent d'ouvrir une véritable négociation. Après le déménagement, un désir de faire naître une nouvelle organisation pour faire valoir leurs droits en tant que citoyens citadins se fit sentir chez les nouveaux habitants de la trame d'accueil.

De la communauté à l'espace public : une nouvelle citadinité ?

Après leur arrivée sur la trame d'accueil, certaines personnes, désireuses de voir les conditions de vie des nouveaux habitants s'améliorer le plus rapidement possible, ont souhaité s'organiser et ont créé l'association ABRETAO 2000 : «Association pour le bien-être des résidents de la trame d'accueil de Ouaga 2000». Il s'agissait d'une association qui devait maintenir ou relayer les réseaux de sociabilité et de solidarité qui existaient dans les vieux quartiers du centre-ville, mais aussi d'une association laïque et non politisée. Des discussions ont été nécessaires pour se défaire de la mainmise des représentants du pouvoir religieux qui avaient constitué la coordination. «Nous on a fait confiance à la coordination parce que c'étaient les "Papas" du quartier et des enfants du quartier. (...) Maintenant on les a chassés, ici c'est pas Zanguettin, c'est fini»²². Le président de l'association confirme : «La coordination avait des velléités de régler les problèmes pour les autres, or le sentiment des habitants à leur

20. «Projet ZACA – La manœuvre des hooligans», *Journal du Jeudi* n° 565 du 18 au 24 juillet 2002.

21. «ZACA – Bien négocié, mieux se caser», *Journal du Jeudi* n° 566 du 25 au 31 juillet 2002.

22. Entretien avec un jeune homme habitant la trame, le 14 juin 2005.

égard était que, tout d'abord, elle n'avait pas rempli sa mission : les faire rester dans leur quartier ; puis que les dirigeants les avaient tous trahis. Aucun de ceux qui étaient dans la coordination n'habite la trame, même s'ils ont des parcelles »²³.

Un processus est alors en marche, qui peut permettre de passer des formes de sociabilités communautaires à l'émergence d'individus « acteurs autonomes » (Marie *et alii*, 1997 : 7). Il s'agit donc ici de passer de la communauté à l'espace public. Sur la trame, un brassage s'opère avec l'installation de personnes qui ne sont pas originaires des quartiers déguerpis. On observe un brassage comparable, dans une certaine mesure, à ce qui a pu être observé dans les cités de la Révolution où l'on a pu voir des voisins d'origines différentes se côtoyer et mettre en place une forme de sociabilité soutenue par un lien associatif. L'association ABRETAO 2000 est née en décembre 2003²⁴, mais l'idée avait germé bien avant cette date. En novembre 2003, au moment où les premiers déguerpis arrivaient sur la trame d'accueil, la majorité des arrêtés étaient écrits. « Les gens étaient dispersés, mais la majorité des habitants étaient sur la trame, donc rapidement on a voulu remplacer la structure qui s'était mise en place à Zanguettin et qui était devenue caduque. Chacun avait des problèmes, donc il y avait spontanément des rassemblements, c'est ce qui a donné l'association »²⁵.

On peut noter qu'aucun membre de l'association ABRETAO 2000 n'était membre du bureau de la coordination, même si certains d'entre eux ont suivi avec attention les débats menés par cette dernière avant le déguerpissement. La structure même de l'association se démarqua de la coordination des résidents : le récépissé de déclaration d'existence de l'association présente une liste de 28 personnes chargées de l'administration et/ou de la direction de l'association, et leur rôle au sein de l'ABRETAO 2000. C'est une structure extrêmement complète qui est présentée²⁶, dont certains membres fondateurs sont des intellectuels, des fonctionnaires (le président est inspecteur de l'enseignement secondaire, le secrétaire général est en poste à l'UEMOA, le secrétaire aux relations extérieures est juriste). L'espace de l'association, contrairement à celui de la coordination au sein de laquelle la discussion était impossible, est voulu par ses initiateurs comme un espace d'échange et un espace de l'action, ouvert à la diversité.

23. Entretien avec M. D., président de l'ABRETAO 2000, le 16 avril 2006.

24. Le 28 décembre 2003 eut lieu l'assemblée constituante, et l'enregistrement, en juillet 2004.

25. *Ibid.*

26. Un président, un secrétaire général (et un adjoint), un trésorier général (et un adjoint), un secrétaire à l'organisation (et quatre adjoints), un secrétaire à l'information et à la communication (et trois adjoints), un secrétaire aux relations extérieures, un secrétaire aux affaires économiques, un secrétaire aux affaires sociales (et un adjoint), un secrétaire à l'environnement (et un adjoint), un secrétaire à l'environnement et au cadre de vie, un secrétaire à la promotion de la femme et à la protection de l'enfant, un secrétaire au sport et à la culture (et deux adjoints).

La démarche entreprise par l'ABRETAO 2000 est donc le signe d'un processus de citoyenneté en œuvre. Ceci n'est pas de nature à nier la qualité de citoyen des habitants avant le déguerpissement, mais confirme plutôt leur statut face aux Ouagalais qui pourraient en douter au regard de la position périphérique de la trame. Les membres de l'association se mobilisent pour obtenir tous les équipements que le bureau du Projet et la SONATUR avaient prévus pour le quartier et qui ne voient pas le jour, comme le marché, l'extension d'une ligne d'autobus jusqu'à la trame. Ils organisent aussi avec la mairie le ramassage des ordures. En se mobilisant et en revendiquant l'accès aux équipements et ainsi le droit à la ville, les habitants revendiquent ce qu'ils estiment être un droit à l'égalité.

Le désir de rompre avec l'organisation passée est flagrant : le président de l'association ABRETAO 2000 insiste sur le fait que «la religion ne doit pas rentrer dans l'association, elle est complètement laïque. S'il y a besoin d'un espace pour la mosquée, on va s'en occuper comme du reste, pas plus»²⁷. De même il précise que la séparation entre les activités de l'association et les activités des militants de partis politiques sur la trame doit être claire, même si leur aide a été déterminante pour effectuer le rapprochement avec le maire d'arrondissement. Madame le maire est effectivement devenue l'interlocutrice principale de l'association : son intervention a permis l'obtention d'une maternité, le soutien d'une association déjà fonctionnelle sur la capitale pour le ramassage des ordures et l'extension d'une ligne de bus qui permet de desservir la trame d'accueil située à 10 km du centre-ville. Le bureau du Projet, qui avait le rôle d'interlocuteur privilégié avec les habitants lorsqu'ils étaient dans les quartiers du centre-ville, puis dans les premiers mois de leur installation sur la trame, s'effaça alors complètement. Alors que, durant les années de négociation, les habitants pouvaient entrer en contact assez aisément avec le Projet et sa direction, à la fin de l'année 2006, ni les habitants de la trame ni les membres de l'association n'ont pu rencontrer le nouveau directeur du projet ZACA entré en fonction début 2005. Ce changement de direction nous donne à penser que le premier directeur avait été nommé pour la première phase du projet (celle de la négociation, de la gestion de la délocalisation des habitants et de l'organisation du concours d'aménagement de la zone) pour son expérience du projet urbain et sa capacité à gérer des conflits. Le fait qu'il n'affiche aucune appartenance politique a certainement été un élément favorable au bon déroulement de cette phase. En 2005, alors que les souscriptions pour les parcelles de la ZACA sont déjà nombreuses, on peut dire que l'on est passé d'une gestion technique et sociale du projet à une gestion financière et commerciale confiée à une nouvelle direction.

Le choix d'un nom pour le nouveau quartier revêt une importance toute symbolique. Lors de la cérémonie d'ouverture de la campagne de reboisement 2004, l'imam Bangré, qui avait été invité pour clore le débat

27. *Ibid.*

entre l'association et la coordination, avait déclaré qu'il aimerait qu'on baptise la trame d'accueil «Dar es Salam»: la cité de la paix. Cette idée, si elle n'a pas été officiellement validée, est restée bien présente à l'esprit de chacun. Et lorsque la question de la succession du Zanguettin Naaba, décédé depuis plusieurs années, est réapparue, la question du choix d'un nom à donner au quartier est redevenue d'actualité. En 2005, le nouveau naaba ayant voulu s'attribuer tout le quartier, la réponse des habitants a été claire: «Nous on ne veut pas de chefferie, s'il se trouve des sujets, tant mieux. Nous on s'en fout, ici c'est pas Zanguettin», «On ne doit pas nous emmerder ici, on a payé ici!», «On va utiliser le nom de CITÉ et pas de quartier, parce que c'est une référence à Koulouba, Zanguettin... On va regrouper tout le monde dans une cité»²⁸.

Si l'idée est enthousiasmante pour certains, pour d'autres elle évoque des craintes. L'image des cités, véhiculée dans Ouagadougou, est celle de quartiers où l'individualité et le repli sur soi sont de mise. Ainsi cette image fait peur à certains habitants de la trame qui ne souhaitent pas qu'elle devienne un quartier où les solidarités n'existeraient plus. Pour le président de l'association ABRETAO 2000 ce n'est pas tant le nom qui est essentiel, mais l'action: «Moi je dirais organisons la vie de la cité. C'est pourquoi maintenant on voudrait un lieu pour le siège de l'association, un lieu pour se rencontrer, un lieu avec une cafèt', pour des réunions, un lieu qui appelle à la pérennité, quelque chose de durable²⁹.» En se mobilisant pour obtenir tous les équipements et en revendiquant le droit à la ville, à la citadinité, les habitants participent à la construction de la ville, à la « chose publique ».

Le droit à la ville revendiqué par des «groupes problématiques»

À la fin de l'année 2006, le projet ZACA (piloté directement, comme «Ouaga 2000», au niveau de la présidence) était toujours en panne, les raisons les plus diverses circulant à ce sujet³⁰. Cela se traduit par un profil bas des responsables, tranchant avec la politique spectaculaire de communication impulsée par l'agence Synergie au cours des premières années.

28. Paroles d'habitants rapportées par le président de l'ABRETAO 2000, le 16 avril 2006.

29. Entretien avec M. D., président de l'ABRETAO 2000, le 16 avril 2006.

30. Passons sur une rumeur très tenace: des nappes aquifères qui empêcheraient la construction en hauteur! Une autre interprétation veut que le projet se soit trouvé au bord de la cessation de paiement dans la mesure où les souscriptions des investisseurs auraient essentiellement servi à financer les dédommagements et le recasement des expulsés. Une dernière explication nous a été fournie: certains gros investisseurs (en particulier malaisiens) manifesteraient leur volonté de s'écarter du plan officiellement agréé par les autorités.

Ce grand projet peut paradoxalement être considéré comme un bon analyseur de la décentralisation, de la société civile et de l'aménagement urbain et, plus généralement, des rapports entre espace et société.

Compte tenu de l'évolution spectaculaire de l'agglomération, le SDAU de 1984 doit à l'évidence être revu. Le développement d'un *central business district* entre le grand marché et l'aéroport s'accompagne de l'émergence d'un nouveau centre du pouvoir dans la partie sud de la ville (Ouaga 2000 et nouvelle présidence), mais on voit mal pour l'instant comment s'articulent ces deux centralités. Redevient également d'actualité la relocalisation de l'aéroport au nord-est de la capitale sur un site que certains jugent au demeurant inadapté en termes d'accessibilité.

Le Burkina Faso fait bien figure d'exception à l'échelle du continent dans la mesure où la décentralisation ne constitue pas ici un habillage du désengagement de l'État des affaires urbaines. Cet État reprend même la main sur ce terrain (l'épineux dossier des régularisations foncières est en train de revenir aux services de l'État) au nom d'injonctions découlant du nouveau dogme instituant les grandes villes « moteurs du développement ». Lorsque les questions locales s'avèrent porteuses d'enjeux nationaux forts, toute manifestation d'opposition est réduite à travers le recours aux catégories de l'incivilité ou de l'incivisme. Le prétexte vaut aussi pour tenter de contenir des glissements d'activités consécutifs à la mise en œuvre du projet ZACA : c'est ainsi que la vitalité commerciale et l'animation nocturne se sont déplacées vers le quartier Dapoya et le marché Sankariaré, mais aussi vers Zogona à l'est (avenue Babanguida). L'enjeu majeur de la décentralisation réside cependant, ici comme ailleurs en Afrique, dans la capacité d'appropriation du modèle qu'elle impose, avec la constitution au niveau local d'institutions à la fois largement autonomes et marquées par une distance entre responsabilités des représentants et celles des représentés, lesquels se trouvent dans l'incapacité d'enclencher un processus civique fondé sur l'organisation collective.

La ville est aujourd'hui faite d'une constellation de groupes sociaux, de classes et de catégories sociales, formelles ou informelles, qui se constituent en groupes d'intérêt. On relève à cet égard la transformation sociologique profonde de la population ouagalaise avec la montée en puissance d'une bourgeoisie affairiste, voire de *golden boys*, en passe de supplanter la bourgeoisie urbaine issue des rangs de la fonction publique. Ces transformations ont pour effet un accroissement brutal des inégalités et génèrent des configurations inédites de la « société civile ». Les discours accompagnant le processus de modernisation, engagé il y a deux décennies, dessinent de fait un *community business district* autonome et dominateur. L'entreprise s'inscrit dans la démarche holistique que privilégie désormais la Banque mondiale. La stratégie de développement urbain va du global au local et fait resurgir le vieux débat entre urbanisme de décision (cette dernière étant l'affaire de spécialistes) et urbanisme de partage. Mais peut-on parler de partage dans le cas étudié lorsque les couches économiquement faibles se trouvent renvoyées à la périphérie de la

modernité? L'aide internationale pose comme conditionnalité une «normalisation des modes de gestion des affaires publiques», avec mise en place, au Burkina, d'une agence d'appui à la décentralisation, couplée avec l'ouverture de «politiques de lutte contre la pauvreté» dont les priorités ignorent largement la question urbaine en tant que telle. On observe cependant que les ordres urbains que convoque la mise en œuvre de la décentralisation sont loin d'être réductibles à l'hypothèse d'importation pure et simple, dans la mesure où ils renvoient aussi à des modèles historiques localisés.

Les autorités communales apparaissent, dans ces contextes, prisonnières de leurs multiples liens de dépendance clientéliste et, plus encore, de situations de coopération souvent conflictuelle avec des acteurs institutionnels beaucoup plus puissants. Il en résulte une attitude générale de passivité et d'attentisme d'un pouvoir communal par ailleurs privé de ressources. Le discrédit attaché aux fonctions électives locales procède aussi, dans bien des cas, de l'incompétence avérée ou réputée des élus. La morosité et la démobilisation qui marquent les élections locales (particulièrement celles d'avril 2006 à Ouagadougou) furent également imputables aux conditions d'organisation du scrutin. L'État n'attend pas moins de la municipalité qu'elle joue le rôle de «fusible» vis-à-vis d'une population citadine spoliée. Cette potentialité d'ancrage de pouvoirs au sein de l'institution municipale explique en partie les pratiques d'entrisme (en l'occurrence inefficaces pour la plupart des partis en lice en 2006 au Burkina) de partis politiques soucieux de territorialiser leur influence. L'expression de revendications populaires passe plutôt par des «groupes problématiques» hétéroclites (catégorie qui fonde sa spécificité à partir d'un problème social commun que le groupe cherche à résoudre en construisant des filières d'accès à l'État, voire directement à l'aide internationale)³¹, incapables d'enclencher un réel processus civique (Sall, 1996).

Cette incapacité est attestée dans le domaine de l'accès au sol urbain et au logement. Les pouvoirs publics se trouvent confrontés depuis une dizaine d'années à une flambée du non-loti et doivent entreprendre, sans grand recul, des opérations massives de régularisation. La profonde ambiguïté de la RAF, dont la dernière reformulation remonte à 2002, handicape l'action publique. Comment les mobilisations autour de cette question ont-elles interféré dans la préparation des élections municipales de 2006? Il est sans doute trop tôt pour répondre à ce type de question³², mais il est clair que, désormais, les «intermédiaires fonciers» représentent un rouage incontournable des filières, qu'elles soient régulières ou irrégulières. Les vendeurs (ruraux ou non) préfèrent passer par ces intermédiaires, plutôt

31. Les canaux d'acheminement de cette aide se sont beaucoup diversifiés depuis une dizaine d'années: IFI, banques régionales, coopérations bilatérales, opérateurs privés, etc.

32. Des entretiens menés dans la commune de Bogodogo en mai 2006, il ressort néanmoins que le vote des demandeurs de parcelles n'était pas complètement libre...

que de traiter directement avec les ménages demandeurs. On assiste également à une floraison de bureaux privés d'urbanisme qui confectionnent les plans de lotissement à la demande des vendeurs, lesquels ont ensuite plus de facilité pour «forcer la main» aux instances administratives d'agrément.

Conclusion

Les transformations subies par Ouagadougou en une vingtaine d'années sont sans équivalent sur le continent africain. La ville a été transfigurée du fait d'une extension spatiale mal maîtrisée et d'un projet de remodelage de son centre autour du projet ZACA et de la restauration du grand marché Rood Woko. Si la ville constitue un système de différences dont le pouvoir règle l'expression spatiale, toute la question est de savoir si l'État peut durablement être régisseur d'un théâtre urbain dont il se prétend l'unique acteur. Quelle qu'en ait été l'efficacité dans le champ urbain, l'expérience sankariste a montré qu'aucun quadrillage militaire ou policier ne peut interdire durablement la scène urbaine à la protestation populaire. Des coalitions d'intérêt chevauchant les frontières entre le légal et l'illégal, entre le public et le privé, ont animé la scène urbaine tout au long des années 1990 en promouvant parfois des pratiques originales de négociation. Elles n'ont pas, pour autant, contribué à la consolidation d'acteurs collectifs. La référence à la thèse de «pluralité des mondes» de Boltanski et Thévenot (Boltanski, Thévenot, 1991) est certes intéressante dans la mesure où la scène ouagalaise illustre une situation de grande complexité où un acteur appartient à plusieurs «mondes». Mais peut-on affirmer, pour autant, que ce modèle à plusieurs mondes «donne aux acteurs la possibilité de se soustraire à une épreuve et, en prenant appui sur un principe extérieur, d'en contester la validité ou même de retourner la situation» (*ibid.*: 267)?

Tout se passe comme si la crise, ouverte dès 2000 par le projet ZACA, s'était trouvée rejetée hors du champ politique. Chef d'orchestre d'une opération entièrement préfinancée par des ressources nationales (emprunt obligataire et emprunt de sociétés publiques), l'État a engagé un processus de concertation afin de tenter de contrôler des impacts sociaux importants et complexes. On a, ce faisant, privilégié la parole des experts et occulté le politique derrière un discours «soft» proche d'un «prêt à penser» l'espace public et la démocratie consensuelle. La municipalité n'est, dans ce cadre, qu'un interlocuteur parmi d'autres pour atteindre la population ouagalaise. Non seulement l'État a réussi, par le biais d'une politique de communication habile, à faire accepter sa politique urbaine par la «société civile» ouagalaise, mais il en a fait un modèle dans la sous-région puisque des délégations sont venues de pays voisins pour s'imprégner de l'opération.

Bibliographie

- Boltanski L., Thévenot L., 1991, *De la justification, les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, NRF essais.
- Le Bris et alii, 1992, *Les enjeux des extensions urbaines à Ouagadougou (Burkina Faso): 1984-1990*, Rapport de recherche adressé au ministère de la Recherche et de la Technologie, Paris.
- Loada A., 1999, «Réflexions sur la société civile en Afrique: le Burkina de l'après-Zongo», *Politique africaine*, n° 76.
- Loada A., Otayek R., 1995, «Les élections municipales du 12 février 1995 au Burkina Faso», *Politique africaine*, n° 58, pp. 135-142.
- Marie A. et alii, 1997, *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala.
- Otayek R., 1999, *Dynamiques religieuses en milieu ouagalais*, Talence, Centre d'étude d'Afrique noire.
- Sall B., 1996, «Les groupes problématiques comme forme socialisée du besoin d'État», *Politique africaine*, n° 61, pp. 29-38.
- SHADYC-Marseille/GRIL-Ouagadougou, Action de Recherche n° 4, septembre 2002, «Une anthropologie politique de la fange, conceptions culturelles, pratiques sociales et enjeux institutionnels de la propreté urbaine à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)», Programme «Gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain», Programme Solidarité Eau, Paris, poly. 236 p.

La leçon des ordures

Ou l'affrontement politique entre une municipalité «sourde» et des citoyens «muets» (Bobo-Dioulasso, Burkina Faso)

Jacky BOUJU

Les questions d'anthropologie sociale et politique que soulève le problème posé par la délivrance d'un service public d'assainissement et d'évacuation des ordures domestiques nous ont semblé être un excellent analyseur de ce que peut être une situation de gouvernance urbaine au quotidien¹. La question peut sans doute être abordée sous différents angles, mais nous avons choisi ici de concentrer notre analyse sur un aspect particulièrement intéressant révélé par l'enquête²: la maîtrise de l'espace public³ urbain par les services municipaux comme symbole de l'autorité politique communale. Ce papier est donc centré sur une analyse de l'échange politique entre les citoyens-électeurs (les citoyens) et les

1. Une version proche de cet article paraîtra en anglais en 2009 sous le titre «Urban Dwellers, Politicians and Dirt. An Anthropology of Sanitation in Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)», in Blundo G. & Le Meur P.-Y. (eds), *The Governance of Daily Life in Africa. Public and collective services and their users*, Leiden, Brill Publishers, pp. 143-170.

2. Les données qui ont fourni la matière de ce papier proviennent essentiellement d'une enquête conduite à Bobo-Dioulasso de juillet 2000 à juillet 2002 dans le cadre d'une recherche collective pour le programme «Gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain» dont les résultats ont été publiés dans un rapport intitulé: SHADYC-GRIL, 2002, *Une anthropologie politique de la fange. Conceptions culturelles, pratiques sociales et enjeux institutionnels de la propreté urbaine à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)*.

3. L'espace public est ici envisagé à la fois comme l'espace politique des relations entre l'État et les citoyens, et comme celui d'une opposition entre des espaces d'activités privées et des espaces d'activités publiques. Michèle Leclerc-Olive considère que l'espace public est un espace social à trois dimensions caractérisé par un mode de structuration: le dispositif électoral, un mode de communication: la délibération publique, et une rationalité: le civisme (Leclerc-Olive, 2004: 185).

citoyens-élus (les autorités communales) à partir du problème posé par l'évacuation des ordures domestiques à Bobo-Dioulasso (SHADYCGRIL, 2002).

On commencera par décrire le contexte socio-historique de l'étude. Ensuite, on décrira les modes d'usage et d'appropriation de l'espace urbain par les citoyens. Après quoi, on montrera comment la résistance des citoyens au pouvoir municipal prend la forme d'incivilités diverses. Pour finir, on proposera une interprétation politique de la saleté de la ville de Bobo-Dioulasso. La question de l'évacuation des déchets et des eaux usées domestiques illustre en effet de manière exemplaire les termes de l'échange politique entre les services de nettoyage et d'assainissement urbains de la municipalité de Bobo-Dioulasso (censés offrir un service public communal) et les citoyens (censés marquer leur sens civique dans la disposition de leurs ordures et de leurs eaux usées). Comme dans bon nombre d'autres situations urbaines comparables (Lesbet, 1992 ; Navez-Bouchanine, 1991 ; Jolé, 1991), cette relation politique s'avère très conflictuelle et marquée par le manquement systématique aux attentes de l'autre partie.

L'enquête a vite montré que la relation à l'assainissement et à la propreté de la ville était devenue au fil du temps un des principaux lieux d'expression d'une confrontation politique larvée entre un pouvoir communal dont la légitimité était contestée et des administrés, déterminés, semble-t-il, à lui résister de la même manière qu'ils avaient auparavant résisté au despotisme étatique. En effet, aujourd'hui, la plupart des citoyens considèrent à tort ou à raison que les formes d'expression politique démocratique qu'on leur concède (appartenance partisane, procédure électorale, débat politique, etc.) demeurent très largement sous l'emprise directe ou indirecte des autorités locales et du parti majoritaire (le CDP, Congrès pour la démocratie et le progrès). Un membre de l'opposition nous confiait ainsi que malgré les apparences, la pratique politique locale restait confinée dans une logique de parti unique avec des candidatures politiques motivées par les *per diem* et autres avantages financiers attendus après la victoire. Il affirmait que très peu de gens avaient des convictions politiques, peut-être, disait-il, à cause du fatalisme prégnant entretenu par les différentes religions. Dans les familles, le chef de famille décide toujours pour qui la famille doit voter. Aux yeux des citoyens-électeurs, l'immense majorité de leurs représentants, les citoyens-élus (députés au Parlement, maires et conseillers municipaux), se sont discrédités par leurs implications dans diverses formes de détournement de biens publics et de corruption dont la plus spectaculaire est sans doute l'appropriation privée massive et récurrente de parcelles d'habitation après les dernières élections municipales. La formidable manne financière que représente le détournement des parcelles d'habitation issues des lotissements communaux a constitué la principale source de ressources des citoyens-élus. Cette manne « foncière » a nourri, et perpétue encore, le système d'échange politique sur lequel s'appuie le clientélisme politique local (Bouju *et al.*, 2004 : 107-122). La corruption et les injustices du

clientélisme sociopolitique local sont profondément intériorisées par les citoyens qui croient percevoir à travers la défaillance permanente des services municipaux (manque de dépôts d'ordures intermédiaires, irrégularité du service d'évacuation des déchets, manque d'éclairage public, de goudron sur les voies, de points d'adduction d'eau potable, de caniveaux en état, etc.) une démission des autorités locales. Quoi qu'il en soit, le manque de confiance des citoyens-électeurs dans les citoyens-élus est à la fois plus ancien et plus profond que la simple mise en cause de la légitimité démocratique des élus locaux. À Bobo-Dioulasso, le despotisme des autorités municipales est un phénomène ancien et, ainsi qu'on va le voir, pour la population tout se passe comme si l'autorité politique n'était manifeste qu'à travers les contrôles et les sanctions quotidiennes conduites par le service d'hygiène municipal. Si tel est bien le cas, alors, le problème contemporain que pose la saleté de la ville appelle une tout autre réponse politique que les sempiternelles campagnes de sensibilisation des populations à la salubrité publique, au manque d'hygiène domestique ou aux dangers de la pollution urbaine pour la santé publique.

Propreté et appropriation de l'espace

La situation de la ville de Bobo-Dioulasso est caractérisée par une précarité sociale et une pauvreté économique importantes. La plupart des chefs de ménage sont des néo-citadins⁴ et 78,3 % de la population urbaine est constituée d'immigrés d'origine rurale en provenance des provinces surpeuplées du Nord (Nord-Ouest du Yatenga, Ouest du Boulkiemde principalement) dont l'habitus, les attitudes et les comportements restent encore fortement imprégnés par une culture paysanne qui s'accommode mal des normes des comportements urbains en matière d'assainissement et d'hygiène. Enfin, 46,27 % des habitants sont analphabètes et 46 % de la population a moins de 15 ans. La pauvreté tend à se concentrer dans certaines zones d'habitat (les quartiers historiques du centre-ville et les quartiers périphériques non lotis) dans lesquelles les habitants ne disposent d'aucune infrastructure urbaine digne de ce nom. Les égouts à ciel ouvert sont remplis d'immondices et ne suffisent pas à drainer les eaux usées, la fange stagne partout autour des habitations⁵. Et pourtant, les citadins sont propres !

4. En 1988, seulement 22 % des chefs de ménage étaient nés à Bobo-Dioulasso. Les Mossi constituent le groupe ethnique prédominant avec 40 % de la population, viennent ensuite les Bobo avec 15 % de la population et les Dioula avec 2,5 % de la population (Ouédraogo, Stoll, 1994, p. 7).

5. Ce contexte général de sous-équipement infrastructurel et cette situation d'insécurité économique des ménages urbains conduisent à des stratégies de renforcement du mode

On ne cesse, en effet, d'être frappé par le contraste saisissant entre l'indifférence généralisée à la saleté et à la dégradation des lieux publics d'une part, et le respect sourcilieux accordé en général à la propreté des espaces domestiques et privés ainsi qu'à celle des corps d'autre part. Une analyse fine de la relation entre l'évacuation des ordures domestiques, l'appropriation de l'espace privé et l'usage des lieux publics nous a permis de comprendre les logiques de ce paradoxe apparent (SHADYC-GRIL, 2002 : 96-103). À Bobo-Dioulasso, comme ailleurs, il ressort que la construction sociale de la propreté consiste à ranger et à arranger, c'est-à-dire à remettre en ordre soi-même ses choses et son environnement⁶.

La «propreté» *saniya* est associée à la qualité de la vie, au respect de soi et au bien-être⁷ en commun. Elle est un critère important de sociabilité et de civilité⁸. Ce qu'on désigne comme «propre», on le fait «sien», on se l'approprie. Surtout, et cela est très important pour notre propos, ranger et arranger son espace de vie témoigne toujours d'une volonté de reproduire le rapport social que l'on entretient avec ceux qui partagent cet espace. Les comportements du citoyen dépendent alors du territoire urbain auquel il se sent affilié : sa cour, son «six-mètres», son quartier ou sa ville. Ainsi, conformément à une sémantique très partagée du «propre», la conception *dioula* renvoie autant à la «propreté» qu'à la «propriété». Un espace propre est un espace que l'homme s'approprie en posant des limites et des interdits qui en écartent la saleté ou la souillure. La délimitation des interactions et des contacts (physiques, visuels et auditifs) devient alors un élément central des rapports quotidiens de voisinage. Dans les milieux populaires bobolais, d'une manière générale, l'espace de l'habitation urbaine est pensé et pratiqué sur le même modèle que celui qui ordonne l'espace villageois où le centre habité est quotidiennement nettoyé et où nombre d'activités sont rejetées à la périphérie de l'espace de vie (*id.* à Ouagadougou, *cf.* Deverin-Kouanda, 1991 : 94). Au village, les activités de propreté (évacuation des ordures, lieux de défécation, de lessive, de vannage, etc.) sont rejetées dans des lieux précis, à la limite

de vie communautaire. Les fils mariés continuent à cohabiter avec leurs parents dans une même concession. Une trentaine de personnes peuvent partager ainsi les mêmes toilettes et produisent quotidiennement beaucoup d'eaux usées avec des ouvrages souvent défectueux.

6. Le code de la bienséance urbaine juge les gestes sales intolérables car ils sont considérés comme une perte de contrôle honteuse sur ses fonctions organiques et sur son corps (l'exhibition d'éléments d'intimité ou des excréments) ou sur son environnement de vie (souillure et désordre). L'exposition des excréments, même visuelle, est évitée dans toutes les cultures locales. La mise à l'écart ou le confinement permettent de construire la bonne distance qui empêche l'éparpillement et l'envahissement de l'ordure et des excréments (SHADYC-GRIL, 2002 : 33-58).

7. Notion qui renvoie à une constellation de capitaux symboliques très valorisés comme la beauté, la richesse, la sécurité, l'hygiène, la santé, l'espace...

8. La civilité désigne ici un ensemble de règles normatives qui règlent, à partir des valeurs et des modèles culturels en vigueur, les interactions et les conduites effectives des citoyens. La civilité est un critère d'évaluation des comportements individuels et collectifs en société, elle permet le jugement de valeur sur les modes et les styles de vie.

externe de la périphérie des habitations, dans l'espace qui fait frontière avec les champs et la brousse.

Cette construction sociale de l'espace habité est très répandue dans l'Afrique de l'Ouest. Elle traduit une conception topocentrique de l'espace habité qui a tendance à se distribuer de manière concentrique et graduelle à partir d'un centre de vie très fortement approprié et chargé de valeurs symboliques vers un extérieur de moins en moins approprié mais sans limites. Elle est au principe des pratiques urbaines qui opposent radicalement un espace intérieur privé, socialisé et approprié en commun à un espace extérieur public perçu en libre accès et où l'on peut tout prendre et tout abandonner. Évidemment, cette conception endogène très largement répandue s'oppose fortement à la conception géométrique de l'espace habité, d'origine coloniale, faite de surfaces bornées et délimitées par des lignes droites, qui est à la base même de l'organisation spatiale des villes modernes. Le paradoxe d'une ville « sale »⁹ peuplée d'habitants « propres » tient en partie à cette contradiction fondamentale entre deux conceptions historico-culturelles de l'espace habité qui se traduit par la confrontation quotidienne de deux logiques normatives régulant la manière de cohabiter ensemble : d'une part, l'hétérogénéité des normes de conception de l'habitat, d'usage des lieux publics et de propreté de l'espace urbain promues par les autorités municipales depuis la période coloniale et d'autre part, la pluralité des normes d'urbanité, de sociabilité et d'activité, pratiquées par les habitants et les usagers de la ville. De fait, l'observation des comportements et des usages des lieux publics et l'analyse de leurs justifications montrent que la spécialisation fonctionnelle des espaces publics de la ville (places de marché, trottoirs, voies de circulation, espaces verts, etc.) n'est guère reconnue ni acceptée par l'immense majorité de la population urbaine. Et, quotidiennement, les pratiques populaires tentent autant que possible d'en détourner les usages. L'enquête a pu montrer que la spécialisation fonctionnelle des lieux publics n'était pas reconnue parce que la qualité même de publicité¹⁰ d'un lieu (ou d'un bien en général) n'est pas comprise. En effet, pour la plupart des Bobolais, mais il en va de même ailleurs, tout espace « public » est considéré comme un espace « libre ». Ainsi, ce que dit Yveline Deverin-Kouanda de la manière dont est conçue une voie de passage à Ouagadougou vaut pour Bobo-Dioulasso :

« C'est avant tout un espace non attribué (...). Il n'y a pas d'autorité particulière qui s'exerce dessus, elle n'appartient à personne » (Deverin-Kouanda, 1991 : 94).

9. Pour une discussion de la relativité de la notion de saleté/propreté, voir SHADYCGRIL, 2002.

10. Il convient de ne pas confondre la qualité de bien « commun » qui signifie l'appartenance de ce bien à un ou à n groupes ou statuts sociaux (propriété connue et reconnue en Afrique) avec la qualité de bien « public » qui signifie l'appartenance à tous les statuts et groupes présents (propriété rarement reconnue traditionnellement). Par contre la notion de bien commun, appartenant à une grande famille ou à plusieurs familles, existe.

Ainsi, selon l'habitus populaire, la première caractéristique de l'espace public urbain est de n'appartenir à personne, c'est-à-dire à aucune famille. Ce qui ne signifie pas pour autant qu'on le conçoive comme appartenant à tout le monde, car ce serait alors un bien commun à tous les habitants, c'est-à-dire un bien public. Or, la conception d'un bien public qui appartiendrait en commun à toutes les familles de la ville, quel que soit leur statut, n'existe pas. Bien au contraire, si l'espace public urbain n'appartient pas à une famille, il est donc, selon la coutume, en libre accès, c'est-à-dire appropriable par toute personne capable de s'en saisir pour en faire un usage privé. À cet égard, chacun peut constater, en tous lieux de la ville, de nombreuses tentatives d'appropriation, plus ou moins durables, des lieux publics. Les champs de mil cultivés dans le périmètre des ministères, des écoles, de l'université sont particulièrement visibles en hivernage. Toute l'année, les espaces limitrophes des cours d'habitation sont colonisés par l'installation d'un « tablier » de vente au détail, l'entrepôt d'objets encombrants (briques ou matériel de construction, carcasses de véhicule, etc.) ou la construction d'un hangar abritant un petit commerce. Chaque fois que quelqu'un oppose une objection à ces débordements privés sur l'espace public, la réponse est toujours la même : « Ce n'est pas la route de ton père ! » Cette petite phrase, maintes fois entendue, pose une relation importante : elle signifie que le droit de parler de l'état d'un bien (en l'occurrence ici un espace urbain) est associé au droit de propriété exercé sur ce bien. Il est considéré comme malséant de s'occuper du bien d'autrui, et un tel comportement est la plupart du temps interprété comme la manifestation d'une volonté de s'en emparer ou de nuire à son usager. C'est ainsi que certains considèrent l'exercice de l'autorité municipale sur le territoire urbain comme un abus de pouvoir :

« La ville n'appartient pas au maire ! Pourquoi cherche-t-il à y faire régner son ordre ? Ce n'est pas pour lui, ni pour sa famille ! » (Un usager).

Cette réflexion est cohérente avec la conception du droit coutumier qui ne vise et ne protège que les membres du groupe d'appartenance. Dans ce cadre, clanique ou tribal, la jouissance effective d'un droit sur une richesse n'est en général garantie par rien d'autre que la menace de sanctions mystiques : gris-gris, amulettes, fétiches, charmes maraboutiques, menaces de vengeance ancestrale, etc. Mais celles-ci ne sont des protections efficaces que dans la mesure où la croyance dans leur efficacité est partagée. Or, au-delà des frontières du groupe d'appartenance communautaire, les croyances ne sont plus partagées et les normes de solidarité ne jouent plus. La plupart du temps, les relations extracommunautaires sont régulées de manière pragmatique et opportuniste ; elles relèvent en partie de rapports de force et en partie de l'issue donnée aux litiges et aux conflits passés. Avec un étranger à la communauté, c'est en général la rivalité et l'éthique personnelle de l'honneur qui régulent l'interaction. Dans ce cas, le droit de propriété d'un étranger sur un espace (ou tout autre bien) n'est vrai-

ment reconnu que si son titulaire est capable de le défendre¹¹. Cette conception de la propriété à obligation variable est connue de tous et reconnue par tous. Or, il se trouve que la ville est, par excellence, le royaume de l'altérité. Dans les quartiers périphériques au peuplement hétérogène, les habitants ont des habitus culturels différents et la solidarité de proximité est bien souvent minimale. Ce problème est encore aggravé par la crise économique qui a mis à mal la solidarité familiale. Dans tous les secteurs, on rencontre des jeunes chômeurs désœuvrés et aussi une population analphabète, pauvre, fragile et vulnérable aux difficultés qu'elle comprend mal et qu'elle ne surmonte pas. La réduction drastique des ressources financières, consécutive à la dégradation de l'activité économique locale, engendre une mise hors jeu des échanges sociaux pour les plus démunis. Ils subissent alors un processus de désaffiliation sociale qui conduit au fatalisme et au repli sur soi. Et comme si cela ne suffisait pas, leurs élus les laissent croupir dans la fange ! Ces gens sont de ce fait souvent indifférents à la saleté de la ville qu'ils contribuent la plupart du temps à entretenir. Quant aux néo-citadins, immigrés d'origine rurale, analphabètes et allochtones, ils ne connaissent pas les pratiques et les usages urbains¹² et ils ne font guère d'efforts pour les connaître et les respecter. Ils ne sont les héritiers d'aucune mémoire historique de la ville et les contraintes de la survie au quotidien les empêchent de nourrir un quelconque projet d'enracinement dans leur secteur d'habitation. Les responsables municipaux qui évoquent ce phénomène urbain parlent de « brassage culturel » :

« Il y a d'une part ceux qui habitaient sur place, qui avaient des habitudes de propreté et il y a d'autre part les migrants nouveaux venus qui n'avaient pas ces habitudes, en plus, il n'y a pas eu de contrôle. Du coup, ceux qui avaient le réflexe de balayer devant les cours et de désherber ont été influencés par les autres. Vous voyez que le brassage culturel est pour quelque chose dans cette question d'assainissement » (B.A.S., premier adjoint du maire de Bobo-Dioulasso).

L'indifférence des néo-citadins à la saleté de leur environnement de vie manifeste leur volonté de ne pas reproduire à l'identique leur rapport social à l'espace vécu. En ce qui concerne les puissants et les notables influents de la ville, il est clair que la propreté de l'espace public n'est pas

11. Cf. Christian Lund (1999).

12. Ceux des quartiers périphériques de la ville utilisent dans leurs champs les excréments humains que les camions de vidange déposent dans le canal à ciel ouvert qui se déverse dans le marigot Bingbé à hauteur de la forêt classée de Dendéresso. D'autres se « débrouillent » avec le sang et les déchets liquides ou solides rejetés par l'abattoir municipal dans le marigot Houet où ils se baignent et lavent leur linge, où ils récupèrent parfois les fœtus de porc ou de mouton « pour les laver, les découper et les griller correctement ». Ils ne partagent évidemment pas l'obsession moderne et hygiénique du « sale » véhiculée par les services municipaux et étatiques.

au centre de leurs préoccupations, sinon ça se verrait. Cette posture laxiste caractérise particulièrement les industriels bobolais qui, depuis des lustres, déchargent leurs rejets pollués dans un canal à ciel ouvert qui traverse une partie de la ville en dégageant une puanteur immonde. Quant aux autres notables, les grands commerçants, les hommes politiques et les élus locaux, ils s'occupent avant tout de tirer de leur fonction ou de leur mandat des bénéfices immédiats pour leurs affaires personnelles. Leur richesse relative leur permet d'échapper aux lieux les plus sales et d'habiter dans les quartiers résidentiels. La propreté urbaine et le cadre de vie collectif leur importent peu.

«Le problème des élus et des hommes politiques est le suivant : ils n'ont pas [le] courage politique de prendre les décisions juridiques ou techniques suggérées par les techniciens compétents car, d'une part, eux-mêmes ont des installations sanitaires qui ne sont pas conformes aux normes réglementaires et d'autre part, ces mesures seront impopulaires et leur clientèle électorale réagirait négativement.» (Y., cadre du Centre d'éducation pour la santé et l'assainissement [CRESA] [enquête 2001]).

La marquage de l'espace urbain par l'ordure

Le seul espace sur lequel les citoyens estiment aujourd'hui avoir une emprise c'est «leur» cour, l'espace de vie construit sur la parcelle possédée. Les Bobolais se font une idée très étroite de leur cadre de vie et la plupart considèrent les problèmes extérieurs à la cour comme n'étant pas de leur ressort. On observe une correspondance entre la famille «unité sociale»¹³ du (*bamana ka, dyoula*) et la concession, «la cour», *lu* et «la maison», *so (bamana ka, dyoula)*. Les citoyens bobolais sont encore largement dans une sociabilité de lien ou d'appartenance, mais leur sociabilité se déploie dans «l'habitat de cour», un système résidentiel plurisitué reliant les membres de la famille élargie dispersés dans différentes zones de la ville. Cette logique de dispersion, maintes fois observée, permet une gestion modulable de la mobilité des membres des familles citadines (Sinou, in *Le Bris et al.*, 1987 : 79 ; Bouju et Ayimpam, 2007 : 166). À l'inverse, la sociabilité de proximité est, en tant que telle, très formelle et les relations de voisinage demeurent peu approfondies. Dans ce contexte, le rapport à l'espace extérieur de la cour, à la «devanture» comme on dit ici, devient l'enjeu fondamental des relations de voisinage. Celles-ci vont se construire «à partir de la définition de l'espace qu'on veut protéger de l'ordure, et de celui qui, par nécessité, doit la recevoir» (Jolé, 1991 : 36),

13. Au sens administratif malien ou burkinabè, la famille est l'ensemble des personnes relevant de la responsabilité d'un chef unique.

avec comme enjeu la protection du territoire privé et la délimitation des limites du territoire des devantures contiguës¹⁴. En la matière, les conceptions restent hétérogènes. Certains riverains considèrent que le marquage de la propriété doit s'arrêter au seuil de leur cour, tandis que d'autres pensent au contraire que ce marquage doit concerner aussi l'espace limitrophe de la parcelle, voire tout l'espace partagé de la rue. Ces deux conceptions, irréductibles, engendrent une tension et une logique d'hostilité qui s'expriment dans les situations d'incivilité entre voisins. Dans ce contexte, le marquage de la frontière de l'espace de vie par les ordures va prendre de multiples significations. Selon les circonstances, il servira aussi bien de marqueur de territoire personnel, que d'agent de violation du territoire du voisin ou de celui des pouvoirs publics. Il signalera aussi bien une ignorance ou une négligence laxiste, qu'un acte protestataire ou un désordre provocateur.

Les incivilités du voisinage : du marquage par l'ordure à l'offense

Partout en ville, on voit des ordures autour des cours d'habitation¹⁵. Mais, ainsi qu'on vient de le voir, autour de la cour, ce n'est pas la maison, c'est l'espace public. Quand cet espace n'est pas en voie de privatisation «sauvage», il est considéré comme socialement inutile et donc approprié à un usage de dépotoir et de décharge. On y fait tout ce qui est sale : on y jette les ordures, les eaux usées de la vaisselle et de la douche, on y urine, on y défèque et pendant l'hivernage on y dépose les excréta des fosses septiques vidangées¹⁶ : «Chacun y fait ce qu'il ne veut pas faire dans sa propre cour» (Deverin-Kouanda, 1991 : 94). Dans ces circonstances, la fange et les eaux usées du voisin apparaissent souvent comme une incivilité, comme un marqueur de l'expansion du territoire privé ou comme un agent de violation du territoire voisin. Le marquage territorial du voisin par la saleté est perçu par l'autre comme une intrusion, comme une sorte de mépris hypocrite.

14. En effet, si les pratiques effectives de rejet des déchets domestiques ont pour propriété de marquer la limite entre le dedans de «l'espace privé» et le dehors de «l'espace public», la proximité des voisinages interdit, sous peine de nuisances, que ce processus de marquage puisse se faire individuellement.

15. Derrière cette perception immédiate d'un espace dépotoir se dissimule toute la complexité du travail socioculturel d'abandon des ordures qui obéit à une dialectique, subtile, du montré et du caché (Jolé, 1991 : 37). Des ordures peuvent être montrées, mais d'autres doivent être cachées à cause de la honte ou du danger potentiel qu'elles recèlent pour leur propriétaire. Les serviettes périodiques des femmes appartiennent à ces ordures dangereuses.

16. En espérant que la prochaine pluie emportera «les eaux usées et les excréta hors de vue et de nez».

Dans un tel contexte d'offense aux codes non partagés de la bienséance et de l'urbanité, quand tous les recours amiables ont été tentés, il ne reste guère qu'à porter plainte au service d'hygiène municipal. Dans ce cas, deux logiques sont à l'œuvre : l'une qui pousse à ne pas saisir les autorités, ni à porter plainte et l'autre qui pousse à le faire. La première solution, celle qui pousse à ne pas porter plainte, s'appuie sur une solidarité sociale reconnue dans le cadre d'un voisinage de liens (comme c'était le cas au village, ou comme c'est encore le cas dans les villages historiques des quartiers autochtones de la ville). Cette dernière attitude considère comme exorbitant le coût social d'un conflit ouvert entre parents. Il est souvent plus difficile de s'éloigner de quelqu'un que de s'en approcher. La prise de distance étant perçue comme une offense par ceux dont on se sépare, tout le problème est de prendre ses distances sans faire perdre la face à l'autre. Dans cette situation, les protagonistes ne peuvent chercher à maximiser leur avantage sans risquer de s'exposer à toutes sortes de sanctions exercées par le voisinage (le mépris, le discrédit, la malédiction, le maraboutage ou la sorcellerie) qui infligent une dégradation considérable au lien social. La norme de sociabilité de proximité qui prévaut prescrit le maintien du *modus vivendi* qui souligne la priorité du principe de coexistence et surtout le souci de sa continuité :

« Il faut arriver à limiter les problèmes avec les voisins. Les gens agissent la nuit, ni vus ni connus. Les gens n'osent pas parler parce que ce n'est pas bien de se quereller avec les voisins. C'est ce qu'on appelle l'Afrique, on fait avec. Ma femme va étaler sa farine au soleil et le mouton du voisin vient la bouffer. Si tu te plains, on dit que c'est fini. Pour les ordures, c'est pareil, les gens commençaient par exemple à déposer les ordures ici, quand j'ai vu que ça s'entassait, je me suis levé un dimanche matin, j'ai tout nettoyé et j'attendais le premier qui allait commencer, personne n'est venu. Si j'avais fermé les yeux, ils allaient continuer » (Konaté, habitant secteur 17, Bobo-Dioulasso, le 22 août 2001).

L'autre logique, celle qui pousse à porter plainte, est fondée sur le sentiment d'intrusion ou sur la peur de la contagion et elle s'appuie toujours sur l'absence de lien social de proximité et donc de solidarité *a priori*. Ces citadins sont dans une situation de voisinage de proximité pour laquelle leur habitus culturel reste sans réponse. Dans ce contexte, la défense de « son » espace limitrophe, de « sa » devanture contre les déjections et la fange du voisin est aujourd'hui au cœur de la plupart des querelles de voisinage :

« Cet imam s'était plaint de son voisin catholique dont les eaux de toilettes et les excréta coulaient devant la mosquée dont il est le responsable. Le plaignant raconte qu'il a d'abord voulu régler le problème à l'amiable avec le voisin. Mais celui-ci n'aurait rien voulu entendre. Il aurait simplement signifié à l'imam qu'il est locataire des lieux et que toute plainte devait s'adresser au propriétaire de la concession. Ce à quoi l'imam réagit : "Mais

ce n'est pas le propriétaire de la cour qui se lave dedans, ce n'est pas lui qui y fait ses besoins ! Moi-même, je suis locataire, et j'arrange la cour !” Suite à la première plainte, le service d'hygiène a envoyé une convocation au voisin. On lui a demandé de faire vider sa fosse septique par un professionnel. Mais comme il n'a rien fait, les musulmans de la mosquée ont décidé un jour de vider complètement le puisard en pleine rue, afin que les eaux cessent pour quelque temps de couler à l'entrée de la mosquée et d'entraîner des odeurs désagréables. Mais avec la saison pluvieuse, la fosse s'est rapidement remplie et il a fallu réagir. Le plaignant a dû encore attendre, l'agent technique lui ayant signifié que le véhicule de service était en panne. Le véhicule est toujours en panne depuis le mois de mai. Pendant quelque temps, nous avons fonctionné avec le véhicule de la mairie de Dafra. Mais depuis août, rien. Mais si tu prends ta mobylette pour faire des visites à domicile, on va aller te tabasser là-bas et tu l'auras cherché» (Un agent du service d'hygiène) (enquête 2001).

On se trouve, à Bobo-Dioulasso, dans une situation très semblable à celle décrite par Djaffar Lesbet (1999) à propos de la saleté de la Casbah d'Alger. S'étant interrogé sur les raisons de l'indifférence des gens à la présence ostentatoire des eaux stagnantes et des ordures dans leurs lieux publics, il avait remarqué que la prolifération des ordures traduisait une rupture du lien social dans un contexte général de grande mutation et donc d'incertitude. La cohésion sociale qui compensait les défaillances du service de ramassage municipal s'était réduite, il était donc vain d'espérer garder les espaces urbains propres sans le concours actif des habitants, d'autant plus que ceux-ci participent activement à dégrader l'environnement urbain avec leurs déjections¹⁷. Un habitat populaire, fût-il ancien et pauvre, se perpétue autant que persiste la continuité d'une gestion collective de son entretien, «mais tout changement brutal et important de ses habitants périmé le mode de fonctionnement existant et entraîne inmanquablement une dégradation rapide de l'environnement» (Lesbet, 1999 : 150). L'espace extérieur n'étant pas approprié ni historiquement ni symboliquement, «il n'est pas considéré comme l'indispensable prolongement de la maison» (*ibid.* : 136).

De la même manière, les nouveaux habitants des secteurs de la ville de Bobo-Dioulasso se considèrent comme des résidents de passage, ils ne s'identifient pas encore au lieu, ni à ses traditions de sociabilité et de solidarité. Cette question de l'identification à un lieu est un processus long et complexe dans lequel le partage en commun de l'histoire du lieu joue manifestement un rôle important. Pour Djaffar Lesbet, la saleté des lieux est proportionnelle à la méconnaissance du lieu habité dont l'histoire ne se transmet plus. L'affaiblissement du lien social de proximité explique donc en partie la dégradation des rapports entre les habitants et leur cité.

17. Djaffar Lesbet mentionne un adage qui souligne l'importance du voisinage comme communauté d'interconnaissance : «Choisis ton voisin avant ta maison !» (Lesbet, 1999 : 134). En fait, s'installer dans une cour revient à passer un contrat de vie en communauté.

La résistance des « autochtones » du quartier Dioulassoba

À Bobo-Dioulasso, l'espace public englobe un espace communautaire¹⁸, Sya, qui est constitué par l'ensemble des villages « autochtones » qui étaient à l'origine de la fondation de la ville¹⁹ et qui ont été absorbés par son développement. Cet espace communautaire est fondé sur une histoire partagée. Il est socioculturellement homogène et constitue un domaine de partage, un « chez-soi » commun à la communauté des fondateurs, mais qui exclut, bien sûr, les « étrangers », *Samara*. Les quartiers centraux de Sya (Kibidwé, Farakan, Tounouma, Koko au secteur 1), où vivent toujours les descendants des familles *Madarè*, *Zara* et *Dioula* fondatrices de la ville, se prévalent des prérogatives rituelles et politiques que leur confère le statut d'autochtone, *Kpéné kuma*, pour ignorer les décisions du pouvoir municipal :

« Chacun ici est accroché à son honneur et à ses intérêts. En matière de pouvoir, tout le monde se souvient que les chefs africains avaient droit à tous les privilèges. Le problème des pouvoirs coutumiers, c'est de conserver les privilèges attachés à leur chefferie. D'une part, les héritiers des anciens pouvoirs continuent de se jalouser essentiellement pour des questions de préséance que l'histoire n'a jamais réglées (entre Koko et Dioulassoba, entre Bobo et Zara). D'autre part, ils s'opposent systématiquement à l'émergence des nouveaux pouvoirs qu'ils cherchent à contrôler sinon à détruire, s'ils le peuvent. Les pouvoirs autochtones de Sya n'ont jamais accepté la domination du pouvoir communal de Bobo-Dioulasso. Les intérêts de la ville ne sont pas ceux de la chefferie. Or les *Bobo* sont aujourd'hui en minorité dans la population qui est majoritairement composée « d'étrangers » mossi. Le problème aujourd'hui, ce sont les gens de Dioulassoba : si le maire de la ville n'est pas à leur service, il ne peut pas travailler ! Ainsi, il est arrivé que pour une question épineuse à l'ordre du jour, des gens armés de couteaux et de gourdins envahissent le conseil municipal. Sous la menace, le conseil municipal a retiré cet ordre du jour problématique » (Bakari, directeur d'école, secteur 12 (Niénéta), ancien conseiller municipal) (secrétaire général du parti RDA).

« Le village avait sa police traditionnelle *kodugo* qui faisait respecter l'ordre *bobo*. Certaines sanctions infligées étaient exécutées là-bas. Maintenant, avec la cohabitation avec des étrangers, l'organisation devient difficile. Notre police ne peut sanctionner ni les Zara ni les Dioula car ils vont aller se plaindre à l'administration et on va se faire convoquer à la police. Et nous, nous ne voulons pas avoir affaire avec l'administration. Aujourd'hui

18. On peut définir cet espace communautaire comme un espace commun à quelques groupes sociaux, fondés sur la communauté d'identité. Il est par définition exclusif des autres groupes urbains qui ne partagent pas cette identité.

19. Il y a ainsi huit villages Bobo-Fing et Bobo-Dioula qui ont été absorbés par la ville de Bobo-Dioulasso : Kuinima, Sya, Tounouma, Kwa, Bendougoso, Dougona, Sakabi et Kiri, qui tentent de conserver leurs coutumes.

les *Bobo* ont perdu leur autorité» (Chef coutumier du quartier *bobo* de Tounouma (Timina) avec son fils) (enquête 2001).

Le pouvoir municipal est ainsi considéré comme un pouvoir usurpateur mis en place par la domination «des Blancs» et avec lequel les interactions sont souvent conflictuelles :

«On a presque l'impression que rien n'a existé avant. Nous sommes "sous le soleil du Blanc". C'est chacun pour soi. L'unité du village a disparu. Ceci a contribué à affaiblir le peuple *Madarè*» (Un chef coutumier d'un village *bobo* *madarè*) (Millogo, 2002 : 75).

Ainsi, le quartier central du secteur 1 de la ville, *Dioulassoba*, n'est toujours pas loti et refuse tout aménagement d'assainissement urbain. Les autorités coutumières *bobo* tentent de résister à l'emprise et au contrôle normatif des autorités communales sur leur territoire en exigeant de ces mêmes autorités qu'elles «ne touchent pas» aux espaces sacrés *bobo* :

«On a refusé que des voies soient percées pour lotir le village; il y a des lieux de culte au niveau du village. Si on ne garde pas ce qui doit l'être, beaucoup de choses peuvent arriver. C'est un patrimoine qui doit rester authentique, aussi il ne doit pas changer» (Chef coutumier Sanou Sogosira (Kibidwé, *Dioulassoba*), secteur 1, Bobo-Dioulasso) (enquête 2001).

L'invocation de la tradition apparaît comme une protection contre toute innovation imposée de l'extérieur qui pourrait aggraver la dégradation de la situation économique et la précarité de l'ordre communautaire. Une des conséquences de cette attitude est l'impossibilité de lotir les villages fondateurs des quartiers centraux et d'y implanter des infrastructures modernes d'assainissement. La résistance au développement urbain des villages *bobo* du centre-ville est donc bien autre chose qu'un simple blocage contre le progrès. Ces refus, rejets et oppositions diverses tentent de faire en sorte de maintenir effectives les normes *bobo* d'occupation de l'espace communautaire dans le territoire de la ville :

«Dans le passé, chaque grande famille de Tounouma avait son tas d'ordure *kuru* situé à un coin précis du village. Toutes les ordures étaient déversées à cet endroit. C'était un lieu respecté car certains rites funéraires s'y déroulaient. Le cadavre devient une «ordure», c'est pourquoi la cérémonie des funérailles se faisait en ce lieu. C'était le travail des vieilles femmes que de balayer le sol de la cour intérieure et extérieure, les ordures étaient ensuite déposées au tas. Le village avait sa police traditionnelle *kodugo* (composée d'adultes des différentes classes d'âge) qui faisait respecter l'ordre *bobo*. Dans le temps, si une femme transgressait les règles (jeter ses ordures ailleurs que sur le tas du quartier), c'était toute la classe d'âge de cette femme qui était sanctionnée (toutes devaient payer une amende pour la faute d'une seule). Aujourd'hui cette pratique a disparu, les ordures sont

jetées dans les bacs, les fossés ou le marigot. Les femmes « sales » *duma* étaient sanctionnées par des amendes (*popolo, su, pikini*) tandis que les hommes étaient sanctionnés par les masques » (Chef coutumier du village *bobo* de Tounouma (Timina) avec son fils) (enquête 2001).

« Autrefois, on ne jetait pas les ordures n'importe où, n'importe comment. Nous sommes devenus nombreux, donc les gens ne savent plus. Les femmes et les hommes se lavaient à la rivière. Nous faisons les selles dans la brousse ou sur les tas d'ordures. Maintenant, il y a les W.-C. parce que nous sommes nombreux, on ne peut plus aller en brousse, les gens te regardent. L'extension de la ville a englouti cette pratique villageoise ancestrale. Par contre, les selles n'étaient pas autorisées sur le tas d'ordures, il y avait de la végétation autour du village et c'est là que les adultes déféquaient » (Millogo, 2002 : 71-72).

L'enjeu de cet affrontement entre les normes d'un espace urbain moderne et les normes de l'espace communautaire *bobo* est éminemment politique : c'est la reproduction de l'identité historique constitutive de la société *bobo* qui est en jeu. Pourtant, quand on observe les lieux publics des vieux quartiers, on remarque immédiatement la saleté, les négligences et les dépotoirs d'ordures sur les berges de la rivière Houet qui les traverse. À l'évidence, le marquage de l'espace public de Dioulassoba par la fange et l'ordure témoigne de la construction d'une grande distance normative, à la fois culturelle et politique, entre la puissance publique et les descendants des fondateurs de la ville. Les ordures exposées signalent les désaffections et les refus des autochtones de se conformer aux normes de construction de l'espace de vie qu'impose la ville moderne (lotissement, propreté, assainissement). Ce refus doit être considéré comme une forme passive de résistance politique à la présence des « étrangers » qui sont venus avec le pouvoir des « Blancs » et qui continuent à prétendre gérer « leur » territoire. Mais, dans leur résistance, les autochtones sont divisés. Lors des élections municipales de 2001, les chefs des villages *bobo* de la ville ont été courtisés et manipulés par les partis politiques qui recherchaient, à travers leur soutien, une légitimation des autorités « traditionnelles ». À cette occasion, ils se sont profondément déchirés et divisés, et les vieilles rancunes historiques sont ressorties :

« Le problème est que les *Zara* servent toujours de relais avec l'administration en prétendant représenter la chefferie traditionnelle *bobo*. Alors qu'ils ne sont que des commerçants musulmans qui nous ont trahis plusieurs fois. Premièrement, en favorisant au XIX^e siècle la conquête du pays *bobo* par les *Dioula*. Une partie du pays *bobo* fut alors administrée par les *Dioula* de Kong sous la tutelle de l'État précolonial du Gwirisso. Deuxièmement, en mystifiant l'envahisseur français qui leur confia la chefferie de canton. Leur domination fut despotique : de fait, on était devenus leurs esclaves et d'ailleurs aujourd'hui encore, ils nous considèrent ainsi. On ne s'entend pas avec les *Zara*, ni bien sûr avec les descendants des *Dioula* de Kong. Mais eux, ils s'entendent entre eux et la mairie les écoute, alors nos intérêts ne sont pas défendus. Par contre, comme les *Zara* ont envoyé leurs esclaves

bobo et nous-mêmes à l'école à la place de leurs fils, aujourd'hui, c'est chez nous qu'il y a des intellectuels, tandis que chez les *Zara* qui ont préféré l'école coranique, on peut compter les intellectuels sur les doigts d'une main» (Chef coutumier Sanou Sogosira (Kibidwé, Dioulassoba), secteur 1, Bobo-Dioulasso) (enquête 2001).

Les rancœurs consécutives aux résultats des élections municipales sont aujourd'hui encore très vives et une fraction importante des autochtones *bobo* n'accorde aucun crédit au maire actuel qui n'est pas des leurs. Le conservatisme politique et la résistance des fondateurs *bobo* au développement des infrastructures urbaines sont la marque d'une profonde méfiance vis-à-vis de la puissance publique considérée comme usurpatrice. Ils sont certains que l'absence de prise en charge des infrastructures d'assainissement de leur quartier par l'autorité communale est bien autre chose qu'un simple dysfonctionnement technique ou organisationnel. C'est le manque de considération et le mépris politique qu'ils lisent dans ce défaut de prise en charge. L'enjeu symbolique est important pour eux. En effet, c'est de leur positionnement dans la société civile urbaine et de leur reconnaissance comme interlocuteur qui compte dans les dispositifs de concertation démocratique qu'il s'agit.

L'assainissement comme signe et symbole de l'autorité politique des maîtres de la cité

Les résultats de l'enquête montrent que l'assainissement urbain est un symbole fort de la légitimité politique et de l'autorité effective des maîtres de la cité. Ils illustrent la conception que se fait la population des politiques publiques et des conditions de mise en œuvre des services publics qui leur sont associés. En effet, l'espace public urbain qui émerge de ces représentations est conçu comme le territoire du pouvoir communal²⁰. Un

20. Il n'est pas inintéressant de remarquer qu'en France, l'histoire du nettoyage urbain est profondément liée à l'émergence d'un espace public entretenu par les collectivités locales, puis conçu par elles (Barraqué, 1992: 162). L'espace du domaine public apparaît au XIX^e siècle avec la naissance des services municipaux. «Le terme même de voirie signifiait initialement dépôt d'ordures, puis nettoyage des voies, et montre l'importance de la propreté dans l'émergence de ce que nous appelons aujourd'hui *les services techniques*.» (*Ibid.*: 162). En France, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'espace public urbain est le territoire entretenu par la collectivité locale. Le monopole municipal s'est généralisé avec les réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement car il a permis de rationaliser la gestion d'un service collectif. Mais le monopole municipal «porte en lui-même une tendance à considérer les usagers ou les abonnés comme une masse anonyme traitée globalement sans la faire participer». Une «déresponsabilisation» inéluctable de la population s'ensuit qui se traduit par un «antagonisme sourd» dans lequel les citoyens sont davantage prêts à critiquer la gestion publique et son rapport coût/efficacité, qu'à faire attention à leur propre

territoire sur lequel la puissance publique locale devrait exercer un contrôle effectif, à travers le maintien et le développement des infrastructures d'assainissement et des services publics de nettoyage qui manifestent son autorité. Les représentations du pouvoir auxquelles renvoie la mémoire collective des habitants concernent deux périodes historiques : celle de la colonisation française et celle de la période révolutionnaire de 1983-1987. Ces deux périodes ont profondément marqué la mémoire collective par les mesures autoritaires spectaculaires qui avaient été prises alors en matière d'assainissement urbain. Ainsi, la période coloniale est associée aux mesures d'hygiène domestique concernant le stockage de l'eau et l'évacuation des eaux usées. La mémoire populaire se souvient de l'époque coloniale comme d'une période de mobilisation effective et autoritaire des services techniques municipaux :

« Au temps des Blancs, la ville était propre, les Blancs n'aimaient pas la saleté. Depuis que les Blancs sont partis, chacun fait ce qu'il veut. Personne ne vient nous civiliser. Au temps des Blancs, c'était la force ; tout le monde était obligé d'être propre. Les gens sont redevenus sales. Maintenant, les gens parlent, ils parlent, mais ils ne font rien » (Assita, habitante à Accart-Ville, Bobo-Dioulasso) (enquête 2001).

De même, la période révolutionnaire *sankariste* (1983-1987) est associée à la mobilisation autoritaire des riverains et des usagers dans le cadre des opérations *mana mana* de nettoyage des espaces publics :

« Sous la RDP, les gens participaient aux travaux d'intérêt commun par crainte des autorités, mais après, ils étaient satisfaits des résultats. Ainsi, à l'époque de la révolution, le nettoyage du secteur trois se faisait chaque dernier samedi du mois » (Chef coutumier du village *bobo* de Tounouma avec son fils).

« Sous la révolution, Sankara nous avait habitués aux travaux d'intérêt commun. Dans les sous-secteurs, on s'organisait nous-mêmes pour le faire. Nous le faisons pour nous-mêmes et pour Sankara. Aujourd'hui... Ha ! nous sommes tous *Burkinabè* ! » (Un usager du secteur 17 à Bobo-Dioulasso).

Ces évocations par les citoyens de formes de gouvernementalité différentes, renvoyant à une histoire plus ou moins récente, avaient évidemment pour fonction rhétorique de souligner et de stigmatiser les défaillances actuelles de l'autorité municipale qui est présentée et représentée comme responsable de la propreté de la ville. En ce qui concerne les « autochtones » *bobo* fondateurs de la ville, leur stratégie, à la fois conservatrice et provocatrice, de résistance aux projets municipaux de lotissement et d'assainissement du quartier est ancienne. Par contre, pour ce qui concerne les nouvelles populations urbaines issues de l'immigra-

attitude : par exemple, « demander plus de nettoyage plutôt que de ne pas salir soi-même » (Barraqué, 1992 : 165).

tion rurale *mossi*, les incivilités relatives à la saleté sont la conséquence de l'affaiblissement des liens sociaux de proximité dans un contexte d'altérité culturelle²¹ presque totale. Entre le manque d'urbanité des uns et les incivilités des autres, règne la passivité attentiste des citoyens modestes, peu désireux de s'engager vraiment dans la dynamique associative de la société civile, désabusés qu'ils sont par le clientélisme et la corruption des pouvoirs locaux :

« Il y a eu récemment une conférence dont le thème était le droit du citoyen dans la démocratie, un sujet important, c'était passionnant. La démocratie que nous voulons faire est difficile à réaliser, parce qu'il y a quelque chose qui l'empêche, et tout le monde est d'accord, c'est la corruption, c'est la pagaille organisée. C'est comme ça ! La gangrène de la corruption est partout. Mais on essaye quand même de s'organiser » (Konaté, habitant du secteur 17 à Bobo-Dioulasso, le 22 août 2001).

La démobilisation des citoyens devant la saleté de la ville serait, en quelque sorte, la conséquence du pourrissement d'une administration municipale clientélisée à outrance²².

Mais qu'en pense « la mairie » ?

Pour l'autorité communale, la saleté la plus gênante est celle qui montre à tous qu'elle a perdu le contrôle de l'espace urbain. Elle n'accepte pas l'idée que la saleté de la ville soit une conséquence directe de son incapacité à apaiser les antagonismes politiques locaux ou à développer les infrastructures urbaines. Par contre, elle reconnaît plus volontiers sa défaillance dans le nettoyage efficace des lieux publics qu'elle attribue, bien sûr, à un manque de moyens :

« On entend les gens critiquer les représentants élus de la commune. Mais pour assainir la ville, il faut des moyens. La mairie n'a pas suffisamment de moyens. Les camions sont en panne. Il y a peut-être une question de gestion du matériel et il faut repenser tout un tas de problèmes » (B.A.S., premier adjoint du maire de Bobo-Dioulasso).

Le discours des responsables municipaux renvoie toujours au même stéréotype d'une population bobolaise « paresseuse », « indisciplinée » et « incivique », qui ne respecte pas les règles de la vie en collectivité :

21. Les immigrants *mossi* subissent une double rupture culturelle : celle liée aux différences entre la culture *mossi* et la culture *bobo*, et celle liée à la différence entre leur culture rurale et la culture urbaine de la ville.

22. Cf. la même observation faite par Lesbet (1992 : 209) à propos de la Casbah d'Alger.

« Mais il faut bien dire qu'au niveau de la population, il y a une question de paresse (...). Les gens ont la paresse d'amener les ordures là où il faut les jeter. Le plus souvent, on confie la tâche de se débarrasser des ordures aux enfants et même aux femmes qui les jettent dans les caniveaux. En conséquence, les caniveaux sont bouchés. Tout le monde jette les ordures à côté de la benne à ordures, les enfants sont trop petits pour atteindre le bac et les femmes ne veulent pas marcher dans les ordures pour atteindre le bac » (B.A.S., premier adjoint du maire de Bobo-Dioulasso).

La conception gestionnaire²³ de la ville portée par les responsables municipaux se réfère à un ensemble de nouvelles normes légales garanties par l'État et nécessitées par la croissance urbaine et démographique. Pour « la mairie », assurer la propreté de la ville, c'est instaurer la séparation et la lisibilité des espaces urbains, assurer leur fonctionnement, faciliter les circulations et les échanges, éviter les confusions et la pollution, c'est-à-dire réinstaurer l'ordre public. L'autorité communale essaie donc de se réapproprier l'espace urbain en promouvant, de discours en discours, une image urbaine nouvelle, « Bobo, ville propre », qui aurait été celle de la ville dans un âge d'or au passé indéterminé. Ce projet puise dans la norme hygiéniste les raisons de sa légitimité et analyse la saleté actuelle comme la conséquence de l'incompréhension par « les populations » de l'enjeu vital que représente la propreté urbaine²⁴. La stratégie adoptée jusqu'à présent consiste à réaffirmer de manière incantatoire la nécessité d'une « sensibilisation des populations » aux efforts engagés par la mairie. En particulier, les instances communales souhaiteraient voir les administrés participer financièrement au coût de l'assainissement. Mais en l'état actuel, la plupart des habitants de Bobo-Dioulasso refusent toute idée de fournir un effort financier supplémentaire²⁵ pour l'assainissement de leur quartier. Ils clament haut et fort que c'est à la mairie de prendre l'initiative et la responsabilité d'aménager les services publics d'assainissement de la ville puisque le territoire urbain est l'espace sur lequel elle exerce son autorité et sa puissance politique !

« Les gens profitent de la démocratie pour ne plus rien faire et disent que sous la révolution, ils ont fait quelque chose. Ce n'est pas vrai, ce qu'on leur demande de faire, ce n'est pas pour le maire, c'est pour leur bien ! Ce n'est

23. La dimension instrumentale de la légitimité des collectivités territoriales se traduit par une approche « gestionnaire » de la ville. Celle-ci est en corrélation avec la dimension politique qui se traduit par une approche « gouvernementale » où l'accent est mis sur les manières d'exercer le pouvoir urbain, d'associer les populations aux décisions et à la mise en œuvre des politiques urbaines (Leclerc-Olive, Keita, 2004 : 25).

24. Pour le législateur, la propreté urbaine apparaît comme le résultat de l'application et du respect des codes législatifs et réglementaires, et dans ce cas, une ville propre est une ville où la propriété est respectée, l'hygiène et la sécurité assurées (Clavel, 1991).

25. Les abonnés au service d'adduction d'eau potable (ONEA) estiment que le fait de payer une taxe d'assainissement avec leur facture d'eau est une participation suffisante.

pas pour la commune, on ne leur demande même pas d'argent...» (Célestin Koussoubé, maire de la commune de Bobo-Dioulasso) (enquête 2001).

À Bobo-Dioulasso, comme partout ailleurs, la diversité des pratiques locales se rapportant à la salubrité de l'espace et à la propreté des lieux publics tient au système de références de chacun. Mais les règles effectives de comportement par rapport au rejet des ordures et des déjections domestiques se fixent aussi dans l'action quotidienne, en fonction des réactions que l'on peut attendre du contrôle de l'environnement immédiat et de la puissance publique :

« Dès sa mise en place, la nouvelle municipalité a essayé de faire quelque chose : sensibiliser les populations et curer les caniveaux. Mais la sensibilisation ne donne rien, car le vrai problème, c'est celui de la sanction. Ce n'est pas facile de dresser un procès-verbal, car il y a des « interventions » qui étouffent dans l'œuf toute velléité d'agir. À la commune ce sont des politiques et comme les pollueurs sont aussi leurs électeurs, ils ne peuvent rien faire ! » (Le secrétaire général de l'arrondissement de Dafra) (enquête 2001).

Dans le cas de Bobo-Dioulasso, il n'y a guère de réactions immédiates à attendre des pouvoirs publics : au service d'hygiène de la ville, il n'y a en effet qu'un seul agent municipal responsable pour la réception des plaintes et le contrôle des délits, et il ne dispose d'aucun véhicule en état de marche pour accomplir sa mission. On peut considérer que l'incapacité communale à mettre en place une régulation de contrôle efficace résulte, entre autres, d'une contradiction entre les deux principales logiques normatives qui coexistent au sein de l'administration municipale. La première logique renvoie à une conception despotique et bureaucratique du pouvoir municipal qui se manifeste par le mépris ostensible de l'usager administré. Cette logique est un héritage direct de l'histoire que le processus démocratique n'a guère entamé. La seconde logique renvoie aux pratiques locales du clientélisme politique et partisan qui expliquent le laisser-faire. L'absence de sanctions comme l'inapplication des règles d'hygiène ou l'inobservation des règlements urbains constituent des ressources dans le cadre des échanges clientélistes auxquels se livre l'équipe au pouvoir communal :

« Les municipalités sont contraintes par le manque de moyens et de compétences. Mais ce problème est plus facile à résoudre que le problème politique. Ce problème, c'est le clientélisme électoral des élus qui empêche les responsables des services techniques municipaux d'engager des poursuites contre des opérateurs économiques ou des particuliers en situation délictueuse » (Un responsable des services techniques municipaux) (enquête 2001).

La saleté de la ville met ainsi en cause la légitimité des pouvoirs publics à promulguer des lois dont chacun sait que leurs représentants, les

élus et les autres, sont les premiers à les transgresser : factures d'eau, d'électricité ou de téléphone impayées, privilèges octroyés aux membres des clientèles personnelles, accumulation illégale de parcelles d'habitation, etc. Ce faisant, on souligne aussi toute l'absurdité du système légal. Que valent les normes officielles et les lois qui régissent l'espace public si leur transgression n'est pas sanctionnée ?

La saleté de la ville comme enjeu politique municipal

Si la puissance publique est considérée par les gens comme responsable de la propreté de la ville, c'est parce que, de tout temps, c'est elle qui a contrôlé, ordonné et régulé l'espace public. La maîtrise de l'espace et des lieux publics apparaît ainsi comme un des symboles forts de sa puissance et de son autorité. Et c'est à ce symbole du pouvoir local que s'est attaquée la contestation populaire. En effet, par le passé, le caractère autoritaire et despotique de la puissance publique empêchait toute opposition politique frontale aux maîtres de la cité. Le seul moyen qui restait aux citoyens pour contester le sort que leur infligeait l'ordre politique local et signifier le mépris réciproque dans lequel ils tenaient les dignitaires de la mairie était de transformer progressivement l'espace public de la ville en espace d'exposition des ordures et de la fange.

Le discrédit jeté par l'étalage des excréta et l'exposition des ordures sur le service public communal en général et les services techniques de l'appareil municipal en particulier manifeste la disqualification du système politique en place. « La résistance des ordures » exprime ainsi le rejet d'une administration municipale clientélisée à outrance. À travers la saleté de la ville, c'est donc une forme d'opposition politique, informelle sans doute, mais bien réelle, qui s'exprime directement contre les symboles concrets et proches du pouvoir municipal et de ses représentants. Le raisonnement, déjà tenu en d'autres lieux et en d'autres temps, est que si les déchets salissent, alors « on peut s'en servir pour salir » (Knaebel, 1991 : 28). La saleté de l'espace public urbain apparaît à la fois comme le moyen le plus économique qu'ont trouvé les pauvres et les déclassés de la ville pour dire que leur marginalisation socio-économique était devenue insupportable, et comme la seule offense qui soit à leur disposition pour signifier aux dominants, aux puissants et aux riches que leur ordre, l'ordre public, « n'est rien que de la merde ! »

Les actes de transgression des normes de salubrité et de propreté qui aboutissent à la saleté des lieux publics obéissent à une idéologie de la subversion qui consiste à penser qu'on peut se déterminer comme sujet politique en opposant la puissance de ses actes singuliers à des représentations de l'ordre public comme les lois municipales et les règlements sanitaires qu'on ne veut pas reconnaître (Jeudy, 1991 : 83). Posés de manière

implicite ou ostentatoire, ils expriment fondamentalement un rapport d'aliénation : « Cet espace urbain n'est pas le nôtre, il ne vient pas de nous et il n'est pas fait pour nous. » Parce qu'ils ont lieu dans l'espace public, ces actes réclament la reconnaissance de leur bien-fondé : ils appellent la connivence collective pour la subversion des normes de fonctionnement de l'espace public. De ce point de vue, qu'on pourrait qualifier de « proto-politique », abandonner l'espace public à la saleté est conçu comme un défi à l'ordre public. L'enjeu politique semble bien de montrer que les pouvoirs publics ont perdu le contrôle de l'espace public et que « le maire » est impuissant à imposer « son ordre hygiénique » aux pratiques populaires qui prévalent sur le territoire de la ville. Bref, c'est bien la légitimité de l'autorité communale à gouverner la ville qui est ici mise en cause. Mais la seule réponse des pouvoirs communaux à cette provocation est un formidable silence... et l'impunité des contrevenants, surtout s'ils sont riches ou puissants...

Enfin, cette forme de réaction collective, dont on a montré l'incontestable caractère politique, manifeste l'impuissance politique des « muets » et leur incapacité d'expression démocratique. Cette certitude acquise que « de toute façon, on n'y peut rien ! » exprime une frustration profonde. Les réactions subversives qu'elle engendre montrent aux « puissants » que s'ils ont le pouvoir de pratiquer systématiquement le passe-droit, ils ne sont pas les seuls à pouvoir transgresser lois et règlements. En déversant leurs eaux usées sur la voie publique, en vidangeant la nuit leurs fosses septiques en pleine rue, en obstruant les caniveaux d'évacuation des eaux de pluie et en les utilisant comme poubelle ou comme égout pour leurs déjections, les citoyens montrent qu'ils se moquent superbement des réglementations en vigueur et des campagnes de sensibilisation pour l'hygiène et la propreté.

Mais ils montrent aussi leur désespoir de ne rien pouvoir changer à la situation politique, car il est douteux que cette forme délétère de violence contestataire soit susceptible d'ébranler les causes réelles de l'immobilisme et de la coercition politique (Jeudy, 1991 : 83). Inorganisée et impensée, cette forme de réaction n'est pas en mesure de faire bouger un pouvoir communal incapable d'assurer ses missions fondamentales, mais tout à fait capable, par ailleurs, de supporter cette protestation passive et « d'encaisser » les résistances des citoyens qui se défient de lui.

Bibliographie

Barraqué B., 1992, « La ville propre : pour une approche anthropologique et historique », in Ségaud M. (dir), *Le propre de la ville : pratiques et symboles*, La Garenne-Colombes, Éditions de l'Espace Européen, pp. 161-170.

- Bouju J., 2000, « Clientélisme, corruption et gouvernance locale à Mopti (Mali) », *Autrepart*, Logiques identitaires, logiques territoriales, n° 14, pp. 143-163.
- Bouju J., Ayimpam S., 2007, « Société civile, pouvoirs locaux et développement durable des villes en Afrique : Kinshasa, Bamako, Bobo-Dioulasso », Rapport Action Concertée Incitative « Sociétés et cultures dans le développement durable », Ministère de la Recherche/CEMAf-Aix, 269 pages.
- Bouju J. (dir) *et al.*, 2004, « Les incivilités de la société civile. Espace public urbain, société civile et gouvernance communale à Bobo-Dioulasso et Bamako (Communes 1 et 2) », IEA-Aix Rapport n° 4, Paris, PRUD, GEMDEV-ISTED, 169 p. <http://www.gemdev.org/prud/pages/rapports.htm>
- Cadène P., 1991, « La mise au propre des villes indiennes. De la dégradation à la différenciation ? », *Les Annales de la Recherche urbaine*, n° 53, pp. 12-21.
- Clavel M., 1991, « La propreté au risque de l'exclusion », *Les Annales de la Recherche urbaine*, n° 53, pp. 4-11.
- Deverin-Kouanda Y., 1991, « Gestion des espaces collectifs : pratiques ouagalaises », *Espaces et Sociétés*, Espaces publics et complexité sociale, n° 62-63, pp. 93-106.
- Gouhier J., 1990, « La marge », *Géographie sociale*, n° 8.
- Guigo D., 1991, « Sisyphe dans la ville. La propreté à Besançon au fil des âges », *Les Annales de la Recherche urbaine*, n° 53, pp. 46-57.
- Jeudy H.-P., 1991, « Normes et transgression dans l'espace public », *Espaces et Sociétés*, Espaces publics et complexité sociale, n° 62-63, pp. 83-92.
- Jolé M., 1991, « Gérer ses résidus en public. R'bati, Slaoui et habitants de Temara aux prises avec leurs déchets », *Les Annales de la Recherche urbaine*, n° 53, pp. 32-39.
- Knaebel G., 1991, « Le rangement du résidu », *Les Annales de la Recherche urbaine*, n° 53, pp. 22-31.
- Le Bris E., Marie A., Osmont A., Sinou A., 1987, *Famille et résidence dans les villes africaines. Dakar, Bamako, Saint-Louis, Lomé*, Paris, L'Harmattan.
- Leclerc-Olive M., Keita A., 2004, *Les villes : laboratoires de démocratie ?*, Paris, ISTD-GEMDEV.
- Leimdorfer F., 2003, « L'espace public urbain à Abidjan », in Marie A., Leimdorfer F. (dirs), *L'Afrique des citoyens. Sociétés civiles en chantier (Abidjan, Dakar)*, Paris, Karthala, pp. 109-152.
- Le Roy E., 1991, « La trame foncière », in Le Bris E., Le Roy E., Mathieu P. (dirs), *L'appropriation de la terre en Afrique Noire. Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières*, Paris, Karthala, pp. 313-317.
- Lesbet D., 1992, « La résistance des ordures à Alger », in Ségaud M., *Le propre de la ville : pratiques et symboles*, La Garenne Colombes, Éditions de l'Espace Européen, pp. 207-219.

- Lesbet D., 1999, «La Casbah : une cité en reste», in Beaune J.-C. (dir), *Le déchet, le rebut, le rien*, Seyssel, Champ Vallon, Coll. Milieux, pp.123-150.
- Lund Ch., 1999, «A Question of Honor : Property Disputes and Brokerage in Burkina Faso», *Africa*, n° 69 (4), pp.575-594.
- Millogo M., 2002, *Analyse des pratiques de pollution de l'environnement urbain à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)*, Mémoire de recherche pour l'obtention du Diplôme Supérieur en Travail Social International (DSTSI), MAE-Collège Coopératif, Bobo-Dioulasso.
- Navez-Bouchanine F., 1991, «L'enjeu limitrophe : entre le privé et le public, un no man's land ? La pratique urbaine au Maroc», *Espaces et Sociétés*, Espaces publics et complexité sociale, n° 62-63, pp.135-162.
- Ouédraogo, Stoll, 1994, *Projet d'amélioration des conditions de vie urbaines*, volet «Déchets industriels et toxiques», Berne, Infraconsult SA.
- Pellegrino P., Lambert C., Jacot F., 1991, «Espaces publics et complexité sociale», *Espaces et Sociétés*, n° 62-63, L'Harmattan.
- Sanou D. B., Sanou S.K.T.Z.A., 1994, *Odonymes et noms de places de Bobo-Dioulasso. La mémoire collective à Sia, source d'inspiration, à travers les rues et places 1927-1993*, Bobo-Dioulasso, Centre africain de recherche pour une pratique culturelle du développement.
- Ségaud M. (dir), 1992, *Le propre de la ville : pratiques et symboles*, La Garenne-Colombes, Éditions de l'Espace Européen.
- SHADYC-GRIL, 2002, *Une anthropologie politique de la fange. Conceptions culturelles, pratiques sociales et enjeux institutionnels de la propreté urbaine à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)*, Programme de recherche «Gestion durable des déchets et de l'assainissement urbain», Action de recherche n° 4, SHADYC (Marseille)-GRIL (Ouagadougou), 224 p. Annexes : 86 pages, photos, cartes. http://www.pseau.org/epa/gdda/Actions/action_a_04.htm



Identité collective et lutte pour la reconnaissance

Les révoltes à Koudougou lors de l'affaire Zongo

Mathieu HILGERS

Que se passe-t-il lorsque des oppositions singulières qui émaillent le quotidien et manifestent une frustration trouvent à travers un évènement imprévu l'occasion de s'exprimer collectivement? Lorsque l'indocilité journalière, l'insubordination symbolique formulées par des pratiques multiples se découvrent un canal d'expression qui politise les rancœurs et les traduit en revendications? Lorsque cette énergie sociale est manipulée par des groupuscules d'opposition qui cherchent à renforcer leur position dans le champ politique¹?

Les évènements qui ont suivi la mort du journaliste écrivain Norbert Zongo au Burkina Faso, le 13 décembre 1998, fournissent un terrain d'investigation privilégié pour étudier ces questions. Ils semblent être sans commune mesure avec tout ce que le pays a connu en termes d'opposition populaire, depuis la période postcoloniale, à l'exception peut-être des grèves de 1966 qui mirent fin au régime du premier président de la république indépendante, Maurice Yaméogo. «Comment la disparition d'un simple journaliste, éditeur d'un petit hebdomadaire de 12 pages, tirant à peine à 15 000 exemplaires, peut-elle, dans un pays à 85% analphabète, susciter un tel émoi?» (Anonyme, 1999: 168). Pour apporter un éclairage sur ces questions, ce texte décrit les grandes étapes qui ont marqué cette crise à Koudougou, troisième ville du pays. Il montre comment des révoltes plus ou moins spontanées ont été progressivement canalisées puis réappropriées par l'opposition à travers des formes qui ont permis aux habitants de marquer leur appartenance à une collectivité territorialisée victime, selon eux, d'un déni de reconnaissance. Cette description montre

1. Pour les aspects méthodologiques des enquêtes dont est tirée cette analyse, voir Hilgers 2009.

à quel point la structuration et la forme de ces résistances prend tout son sens dans le cadre d'expériences morales (Honneth, 2002). Bien que ces expériences soient directement articulées avec les conditions de vie matérielles, elles sont souvent évacuées des analyses consacrées aux mouvements de protestation et d'opposition. Mon hypothèse est qu'il est nécessaire de mieux considérer ces expériences pour mieux comprendre la forme prise par les mouvements d'opposition populaire dans les régimes semi-autoritaires.

La mort de Norbert Zongo à Koudougou

En 1998, quelque temps après la réélection de Blaise Compaoré, Norbert Zongo fut assassiné. L'écrivain, journaliste d'investigation enquêtait sur l'agissement de l'entourage du chef de l'État et dénonçait depuis peu l'implication de la famille présidentielle dans des affaires délictueuses (crimes, détournements, intimidations). Dans tout le pays cet acte parut barbare et inhumain, mais l'émotion fut d'autant plus forte à Koudougou que le journaliste était originaire de l'agglomération. La manière dont Zongo fut supprimé, son véhicule aspergé d'essence puis incendié, son cadavre retrouvé calciné le 13 décembre, a scandalisé bon nombre d'habitants. De fait, selon les croyances locales, rien n'est pire pour un homme que de périr en brousse et d'être brûlé (*samporoba* : mauvaise mort).

La nouvelle de l'assassinat s'est répandue comme une traînée de poudre. Quelques jours plus tard dans la capitale, le MBDHP², la CGTB³, l'UGEB⁴, l'AJB⁵ et le Groupe du 14 février⁶ organisaient la veillée funèbre. Le 16 décembre, pendant plus de cinq heures, une foule immense se déployait pour suivre le cortège funéraire. Le lendemain, encouragés par des groupes d'élèves et d'étudiants venus de Ouagadougou, les élèves de Koudougou se regroupaient pour manifester et étaient rejoints par une foule de citoyens. La mobilisation se solda par des déprédations : démolition du siège du parti au pouvoir, incendie du domicile d'hommes politiques, de biens d'opérateurs économiques connus pour leurs accointances avec le régime...

2. Le Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples.

3. Confédération générale des travailleurs du Burkina.

4. L'Union générale des étudiants burkinabè.

5. Association des journalistes du Burkina.

6. En 1998, l'opposition, en particulier l'opposition radicale, s'est coalisée avec le Groupe du 14 février (G 14). Le G 14 critiqua le manque d'engagement en faveur de la démocratie, de l'État de droit, de la lutte contre l'impunité et le manque de légitimité du régime. Les partis de l'opposition liés au G 14 ont boycotté l'élection présidentielle de 1998.

La systématique avec laquelle ces dégradations visant les dignitaires locaux du régime ont été pratiquées a pu laisser penser, comme le suggéra la presse de tendance gouvernementale⁷, qu'elles étaient le résultat d'une manipulation de l'ADF-RDA, parti d'opposition dirigé par Hermann Yaméogo, fils du premier président de la République et originaire de Koudougou lui aussi. Pourtant, en confrontant les sources, et de l'aveu même de ceux qui devinrent les principaux leaders de la contestation, on peut affirmer qu'à ce stade il n'y avait pas encore eu de véritable manipulation politique.

« On a appris la mort de Norbert Zongo la nuit. Une rumeur s'étendit : "Norbert Zongo est mort". Hermann Yaméogo [président du parti] a appelé Marcellin Yaméogo et on a commencé à mobiliser les gens. De leur côté, les élèves avaient leur organisation dirigée par les étudiants de l'université de Ouagadougou. L'ADF-RDA stimulait aussi les manifestations, mais on ne savait pas trop qui dirigeait tous ces mouvements. En fait, c'était plutôt le Collectif qui dirigeait la chose puis l'ADF-RDA. Tout est parti de là, mais il y avait tellement d'organisations qu'on ne savait plus qui était avec qui : certains militants CDP se sont retournés contre le CDP, certains qui n'étaient ni avec le politique ni avec le Collectif manifestaient... » (Commerçant, conseiller municipal, leader de la contestation ADF-RDA à Koudougou, avril 2006).

La mobilisation était si forte que dans un premier temps l'opposition sembla dépassée par l'ampleur des protestations. Progressivement, la vindicte populaire devint l'exutoire de tensions accumulées. Les manifestants s'attaquèrent aux habitations et aux commerces des dirigeants dont la proximité avec le pouvoir central était connue de tous. Ils visaient les symboles du pouvoir. Leurs agissements traduisaient la colère liée à la mort du journaliste, mais aussi une souffrance sociale qui semblait généralisée à l'échelle de la ville. Des milliers de personnes défilaient dans les rues. Pour juguler le flot croissant des contestations, les autorités tentèrent d'imposer un couvre-feu, mais la réaction des populations fut immédiate : des barricades ont été montées et des pneus brûlés afin d'empêcher la circulation des jeeps de l'armée.

L'affaire Zongo fournit l'occasion de convertir les multiples pratiques d'insubordination qui caractérisaient le quotidien des modes populaires d'action politique en pratiques subversives et collectives⁸. Les rues n'étaient plus seulement l'espace journallement réapproprié par l'économie populaire, à travers la gestion informelle ou l'incivisme fiscal, elles devenaient « le lieu où les revendications sociales s'osent publiques » (Lafargue, 1996 : 24). Réinvesties par les populations locales, les voies de circulation se transformaient en des espaces « où s'unifient des groupes

7. Voir par exemple le *Sidwaya* du 4 janvier 1999.

8. Sur ces modes d'action politique, voir notamment Mbembe 1988.

contre le pouvoir» (*ibid.*: 27). Elles proclamaient l'impuissance de l'État à les contenir et la force de la collectivité urbaine qui se donnait à voir dans l'espace public. Dans un élan en large partie spontané, la ville se manifestait collectivement contre le pouvoir. Durant les mois de décembre et de janvier, Koudougou est en proie à une vive agitation. La journée, des leaders haranguent la foule, la nuit, les jeunes bravent l'autorité de l'État. De nouveaux effectifs sont mobilisés pour tenir la population en respect. Des manifestants sont blessés par les gaz et les coups de matraque, quelques leaders sont arrêtés.

Pour l'opposition, l'occasion de profiter de cette conjoncture est historique. En adhérant au Collectif des organisations démocratiques de masse et de partis politiques qui regroupe la plupart des organisations qui protestent, l'opposition, qui auparavant s'était distinguée par « son inconstance, sa désunion et son défaut de sens tactique », va retrouver une part de sa crédibilité (Loada, 1999: 144-145). Pour renforcer sa position dans l'agglomération, l'ADF-RDA va jouer sur la stature du fils du premier président du pays et élargir le socle de revendication en misant sur l'attachement des habitants à leur localité.

La canalisation de la contestation par l'opposition

En mai 1999, les conclusions de l'enquête indépendante confirment la thèse de l'assassinat politique et mettent en cause la garde présidentielle dans l'élimination du journaliste. Le mouvement de contestation connaît alors un second souffle. Dans le pays, l'armée essaye de rompre la dynamique de protestation en arrêtant des élèves influents, des membres actifs du Collectif et, plus spécifiquement à Koudougou, les trois principaux leaders locaux de l'ADF-RDA. Les arrestations ont redoublé l'intensité de la violence et la détermination des contestataires. Dès le moment où les responsables sont incarcérés, des marches exigeant leur libération s'organisent et connaissent un élan inégalé. Des milliers de manifestants scandent des slogans contre le pouvoir⁹ et exigent la libération des contestataires détenus par la police. La violence redouble d'intensité, et même les vieux notables qui ont une influence menacent de provoquer de nouveaux incidents. Un peu partout, des pneus et des kiosques PMUB¹⁰ brûlent sur les grandes artères, des courses poursuites s'organisent entre les forces de l'ordre et les manifestants. Elles se soldent parfois par des tirs. Un policier qui réside dans la ville blesse deux jeunes. Aussitôt, la foule se rend en masse à son domicile et l'incendie. Les forces de l'ordre positionnées pour protéger les bâtiments sont dépassées, incapables de retenir les protesta-

9. Des slogans tels que « Chantal bordel », « Blaise assassin », « Blaise au poteau ».

10. Pari mutuel urbain du Burkina.

taires. La nuit, certains étudiants se cachent au village pour éviter les arrestations; d'autres harcèlent les militaires restés en faction, se disposent en embuscade et tirent au lance-pierre. Le directeur régional de police lui-même tombe dans un traquenard: il est mis à genoux, humilié et contraint de chanter sous la menace du lynchage. Des jeunes de mieux en mieux organisés s'en prennent aux forces de l'ordre et démontrent que la ville n'est plus maîtrisable par le pouvoir en place. Incapable de contenir les manifestations sans un recours sanglant à la force, le pouvoir est contraint de relâcher les détenus. Soixante-douze heures après l'incarcération des leaders, le ministre de la Sécurité, Djibril Bassolet, donne l'ordre de les libérer.

En ville, à l'annonce de cette nouvelle, d'autres manifestations spontanées s'organisent. Le palais de Maurice Yaméogo et l'immense cour de béton devant l'édifice sont noirs de monde. Les individus libérés sont soulevés puis portés par la foule jusqu'à la terrasse où les attend Hermann Yaméogo. Juché sur le paravent de celle-ci, à une dizaine de mètres de hauteur à côté des captifs libérés, il est le seul à prendre la parole. Il exhorte la foule à résister contre les abus du régime et à faire de Koudougou le bastion de la lutte. Cette libération a montré, selon lui, à quel point la population pouvait se défendre du pouvoir. La mise en scène qui suit la libération des captifs s'organise dans le lieu qui signifie le plus symboliquement la position de l'agglomération dans l'espace national. Elle fait planer un air connu sur le palais Yaméogo. Koudougou, la reine de l'indépendance, le fleuron industriel des années soixante, la ville du premier président réaffirmerait-elle son autonomie? Que cette scénographie de la contestation ait stimulé un sentiment fugace ou ravivé des espoirs bien enracinés, nul doute qu'à cet instant les manifestants réunis dans la cour du palais ne restaient pas insensibles à l'impression d'une grandeur retrouvée. Le fils du premier président utilisa le *pathos* du déclin et de la mise à l'écart du pouvoir pour convaincre que le temps était venu de se dresser collectivement et d'engager une épreuve de force.

Pour saisir l'ampleur de ce jeu de références symboliques, il faut connaître l'histoire de la ville. En 1960, lorsque Maurice Yaméogo accéda à la plus haute fonction de l'État, la troisième ville du pays devint celle du premier président de la République. Architecture, construction, dynamisme économique, social et politique auréolaient la cité d'un prestige qui favorisa l'instauration d'un cadre symbolique partagé et renforça l'union des habitants dans une commune appartenance. La présidence de Yaméogo consolida la cohésion et l'imagination d'une collectivité établie à l'échelle de la ville. La ville profita d'une sollicitude particulière et, aujourd'hui encore, quelques constructions somptueuses telles que ce palais rappellent que jadis elle recevait des hôtes illustres (Kohler, 1972: 35). Dans la mémoire de ses habitants, cette période de l'histoire fait toujours figure d'époque glorieuse. L'architecture monumentale du palais de Maurice Yaméogo en demeure un symbole. Il affichait la ville dans toute sa grandeur et soulignait son importance sur le plan national. Mais plus de trente

années plus tard, ce palais s'est dégradé et fait pâle figure, comme la ville elle-même avec ses industries fermées ou mal en point, ses équipements vétustes qui témoignent du désintérêt de l'État. De la grandeur à la déliquescence, l'évolution de la cité a constitué la ville en un collectif d'appartenance qui lie les habitants autour d'un sort commun, unit les groupes qui la composent malgré leurs tensions et leurs oppositions historiques (Hilgers, 2009).

La toponymie de la contestation révèle la manière dont l'opposition a tenté de canaliser les frustrations que partagent les habitants de l'agglomération. Le choix de cet espace – le palais présidentiel – laisse ouverte la possibilité d'un retour à une ère glorieuse tout en rappelant à quel point celle-ci est lointaine. Ce lieu renvoie à l'époque où le clan qui dominait le pays était originaire de Koudougou et où les grandes familles de la ville accédaient à la rente de l'État. L'expression de la contestation à travers cette spatialisation renforça la collectivité en la renvoyant à sa propre histoire, marquée par une déliquescence progressive qui s'est opérée au rythme de sa mise à la périphérie des intérêts du pouvoir central. Cette mise en signification de l'espace participe à la constitution d'une instance de légitimation sociale et politique des revendications : la ville dans sa totalité et la nécessité de son développement. En acheminant les meneurs libérés dans cet espace symbolique, en haranguant la foule depuis ce lieu historique, le fils du premier président conduit le rituel des manifestations à énoncer la colère populaire sous un jour nouveau. Cette médiation symbolique unit les habitants dans une commune appartenance¹¹. Ils sont en mesure de formuler la résistance constituée par les mobilisations dans un cadre d'interprétation intersubjectif qui les identifie comme typiques d'un groupe tout entier, victime d'un déni de reconnaissance (Honneth, 2002 : 195). Cette sémantique collective a permis aux habitants d'inscrire leurs déceptions personnelles et leurs expériences individuelles du mépris, jusque-là isolées, dans un horizon d'interprétation collectif et politique. Elles ont ainsi enrichi les motifs moraux d'une lutte collective pour la reconnaissance (*ibid.*). Dès ce moment, l'objectif local de la lutte s'est élargi, on se bat toujours pour Zongo certes, mais tout autant, voire plus, pour la ville elle-même.

Signifiante « par son existence même » (Lafargue, 1996 : 32), la contestation est devenue l'affront collectif fait par l'agglomération au pouvoir. Au-delà de l'affaire Zongo, elle offre l'occasion d'exprimer un constat : « La ville ne progresse pas » et s'urbanise moins vite qu'elle ne le devrait. Fondée de la sorte, la manipulation politique de la colère populaire trouve même un assentiment auprès des individus opposés à l'ADF-RDA, et,

11. La définition de la médiation symbolique par Agier correspond bien au processus identifié ici : « Un tiers identifiant transforme une foule d'individus sans nom en une communauté de l'instant rituel, avant que chacun ne retourne chez soi, renforcé par le rituel mais à nouveau seul face au monde et dans sa "propre" catégorie sociale » (2004 : 139-146).

pour un moment éphémère, stimule l'union des habitants dans l'espérance de retrouver la grandeur perdue. L'énergie sociale relativement disparate est canalisée autour d'une revendication commune profondément liée à l'appartenance à la ville. Selon l'ADF-RDA, pour des raisons historiques, cette revendication doit être portée par le parti de Hermann Yaméogo. Son organisation politique se trouve alors devant un double défi : faire de Koudougou un bastion symbolisant le pouvoir de mobilisation de l'ADF-RDA et s'assurer un contrôle politique total de la localité.

L'image d'une ville rebelle

Pour accomplir ces objectifs, le leader de l'opposition élabore une stratégie dans laquelle l'image de la ville joue un rôle essentiel. À travers des propos tenus dans la presse et son soutien local aux formes de protestations violentes dans la localité, l'ADF-RDA contribue à populariser dans le pays la réputation de Koudougou comme ville rebelle. Cette réputation se répand à travers des interviews diffusées dans la presse. Par un rappel historique des contestations antérieures qui ont émaillé l'histoire de la ville, les chefs de terre justifient et naturalisent « l'attitude de Koudougou »¹². Le haut-commissaire de la province y déclare que la ville est « à l'origine de tous les grand tournants politiques [du] pays. Depuis Maurice Yaméogo, jusqu'à nos jours [dit-il] ce qui arrive à Koudougou ne vient pas d'ailleurs »¹³. À travers cette interprétation de son passé, la ville se voit attribuer un rôle historique :

« Étant natif de Koudougou et ayant moi-même vécu dans cette ville, déclarait Yaméogo au *Journal du Soir*, je [sais] comment cette population réagit face à certains événements. Si on fait un peu d'histoire, vous saurez que depuis l'époque coloniale, au temps de Rougbeinga¹⁴ jusqu'aux années des indépendances, cette communauté a toujours fait front devant certains événements : elle a toujours réagi parfois même avec violence. Lorsqu'elle sentait que dans ses intérêts, dans son honneur, elle était menacée [et de citer de nombreux exemples pour accréditer sa thèse]. Après la mort de Norbert Zongo, tout le monde a vu comment la ville a réagi. Donc qui connaît Koudougou doit se dire qu'il faut faire attention face à certaines situations. (...) On ne peut pas imaginer (...) qu'il n'y ait de réactions. (...) Les populations ont réagi légitimement pour marquer leur réprobation »¹⁵.

Il n'était pas rare que la presse se fasse l'écho de déclarations franchement menaçantes émanant de leaders locaux, tel le futur maire de l'agglomération :

12. *Le Pays*, 26 août 1999.

13. *L'Observateur Paalga*, septembre 1999.

14. Période de révolte contre les colons français dans la région du Centre-Ouest de l'actuel Burkina Faso (Saul, Royer, 2002).

15. Interview de Hermann Yaméogo intitulée « Ce qui s'est passé n'est qu'un avertissement », *Le Journal du Soir*, 18 et 19 décembre 2000.

mération : « Nul ne souhaite que ce qui arrive à Koudougou se reproduise mais si les circonstances l'exigent [nous sommes prêts]. Les problèmes de Koudougou viennent de ses fils qui sont à la capitale et qui pensent que nous ne sommes rien. Nous sommes là et on les attend. (...) malgré tout ce qui se dit et ce qui se fait, Hermann reste le leader incontesté de cette région »¹⁶. Face au pouvoir de Compaoré, ce rappel du potentiel subversif de la troisième ville du pays constitue une démonstration de force appréciable. L'image d'une ville séditeuse permet à l'ADF-RDA de transformer Koudougou en un symbole d'opposition au régime et de s'affirmer comme la seule autorité politique capable de contrôler l'agglomération la plus turbulente du pays.

À l'échelle locale, l'usage de l'histoire lors de l'affaire Zongo n'a fait que radicaliser une propension déjà existante : ville déchue, victime de la désindustrialisation, privée de ses grandes figures, le chef-lieu de la province du Boulikemé, en se disant « rebelle », fait peut-être de nécessité vertu, exhumant parmi les causes de son déclin une signification symbolique positive, comme si son caractère indomptable justifiait sa marginalisation. L'appréciation de cette dimension rebelle par les habitants eux-mêmes oscille entre adhésion et rejet, entre valorisation et stigmatisation, entre la naturalisation de ce caractère comme trait identitaire et une analyse de la réputation de la ville comme un outil de discrédit politique élaboré par le régime en place. Toutefois, indépendamment des clivages ethniques, des classes d'âge ou des confessions religieuses, cette représentation de l'identité de Koudougou et de sa réputation au niveau national est partagée à l'échelle de la ville¹⁷. Elle s'ancre dans une lecture de l'histoire communément admise sur le plan local et alimentée par des événements qui témoigneraient d'une capacité d'opposition et d'un esprit d'indépendance. Même ceux qui refusent d'être assimilés à des rebelles affirment que la réputation de leur ville vient de son indocilité face au pouvoir. Une façon propre d'« être véridique », de « ne pas laisser le mensonge », de « ne fermer ni la bouche ni les yeux », de « s'opposer » depuis les temps précoloniaux serait « dans le sang de Koudougou ». La construction sociale de cette conviction est soutenue par l'unanimité autour des grands événements qui ont marqué l'histoire locale et s'appuie sur une interprétation commune de faits historiques précis¹⁸.

Avant la colonisation, la région, située en bordure de la zone moose, n'a été soumise à l'État qu'avec son incorporation tardive au royaume de Waogdogo. Située aux confins de celui-ci, elle a maintenu une large autonomie. À la fin du XIX^e siècle, malgré cette relative indépendance, les habitants de Koudougou ont soutenu la révolte du chef de Laalle, dont ils

16. *L'Observateur Paalga*, juin 2000.

17. Pour les aspects méthodologiques permettant d'avancer cette observation, voir Hilgers 2009.

18. À noter que d'autres aspects de l'histoire locale, tel que le peuplement, sont, eux, largement soumis à la polémique.

dépendaient théoriquement, contre son suzerain, le Moogo Naaba. Cette guerre est souvent évoquée pour expliquer le caractère rebelle dont ils auraient hérité même si à l'époque les conflits entre le Moogo Naaba et ses vassaux sont loin d'être exceptionnels. Durant la colonisation, le pouvoir du Laalle Naaba qui, jusque-là, n'avait pas véritablement régné sur la région se renforça. La population supporta mal la nouvelle autorité des chefs de Laalle couplée à celle des envahisseurs français : en 1916, une partie de la population a rejoint les Gurunse et les Bwa dans leur rébellion contre les colonisateurs. Cet épisode historique appelé *Roug-beinga* inspira Norbert Zongo, qui en fit l'objet d'un roman qui exalte les capacités de résistance locales. Aujourd'hui, la plupart des habitants voient dans ces événements une expression significative de leur identité bien que, comme l'ont par exemple montré Saul et Royer (2002), à l'époque les révoltes aient été généralisées dans la région. Dans leur imaginaire, l'indépendance occupe également une place importante. Maurice Yaméogo et Henri Guissou, tous deux originaires de la ville, y jouèrent un rôle. Le tempérament de ces hommes politiques refléterait le « caractère de la ville » qui fut transformée en « troisième capitale » du pays. De multiples anecdotes se greffent sur cette trame historique et confortent l'interprétation locale du passé de l'entité : la mort d'un souverain de Waogdogo sur les terres de Kudgo, la plaque « Attention Koudougou » qu'auraient installée les colons pour prévenir du tempérament de la population, le déclenchement des grèves de 1966, les bastonnades des militants locaux du MLN (Mouvement de libération nationale) suite à l'incarcération de Maurice Yaméogo, etc.

Au-delà de cette rétrospective locale de l'histoire de la ville, il est plus probable que ce soient des faits relativement récents qui aient joué un rôle décisif dans la construction de cette réputation de rebelle au niveau national. C'est en effet à Koudougou, en 1987, autour du Bataillon d'intervention aéroporté que commandait dans la ville Boukary Kaboré, le « Lion du Boulkiemdé », que la résistance des partisans de Sankara au coup d'État de Blaise Compaoré aura été la plus vive. La ville sera d'ailleurs assiégée à l'époque durant plusieurs jours et bombardée. Personne n'a oublié la sentence qu'aurait alors prononcée le nouveau chef de l'État : « Si Koudougou est rayée de la carte, le Burkina existera toujours. » Bien que la population n'ait pris part qu'indirectement à cette résistance, cet événement a marqué les mémoires et a probablement contribué à faire de la rébellion, fût-elle imaginaire, un trait associé aux populations de la ville. Cette marque s'est renforcée dix ans plus tard lorsque celui qui allait devenir le plus célèbre journaliste du pays, un Koudougoulaï qui dénonçait les crimes perpétrés par le sommet de l'État burkinabè, a été assassiné par le pouvoir. À nouveau, la ville a été au premier plan de la contestation et, à la suite du scrutin municipal de septembre 2000, elle devint la plus importante commune d'opposition. Ces épisodes contemporains – la résistance du « Lion », l'affaire Zongo et les élections communales – ont popularisé dans le pays l'image d'une

ville rebelle. Pour les Koudougoulais, tous ces évènements attestent de leur « caractère », de leur insoumission et de leur capacité à se faire entendre. À travers cette interprétation particulière du passé, les habitants dotent leur ville d'un rôle historique. L'engagement dans l'action lors de l'affaire Zongo devient une manière de sortir de l'humiliation de la grandeur déchue et permet à la collectivité de retrouver un rapport positif à elle-même.

La lecture de l'histoire sous ce prisme permet d'assurer une cohésion locale, une fondation et une assise culturelle à l'interprétation d'une réputation de rebelle qui au fil des évènements finit par être imposée par l'extérieur comme en témoigne, par exemple, le 5000^e numéro du quotidien *L'Observateur Paalga*. Ce numéro anniversaire est significativement consacré à Koudougou. « Rebelle », « cruelle », « martyre », « cette province, y est-il écrit, (...) vit au rythme des manifestations, marches, meetings, incendies de domiciles et de commerces »¹⁹. Pour évaluer le rôle de la presse dans la production, le renforcement et la diffusion de cette réputation, trois journaux portant sur la période la plus troublée de l'affaire Zongo ont été dépouillés. Soit 1 549 publications réparties de la manière suivante : le quotidien *Le Pays* (cité LP) du 22 janvier 1998 au 10 décembre 2000, le quotidien *Sidwaya* (cité S) du 15 décembre 1998 au 24 février 1999, enfin, le quotidien *L'Observateur Paalga* (cité OP) du 15 octobre 1999 au 20 décembre 2000. Depuis la nouvelle Constitution, la presse écrite jouit d'un statut légal qui lui a donné une certaine diversité. Ce choix prend donc en compte les grandes tendances qui caractérisent à l'époque l'univers médiatique burkinabè : (1) le quotidien *Sidwaya* s'inscrit clairement dans le sillage du pouvoir ; (2) en ce qui concerne *L'Observateur Paalga*, son directeur passe pour être un conseiller de l'ombre, néanmoins critique, du pouvoir en place ; (3) le quotidien *Le Pays* est généralement considéré comme proche de l'opposition radicale²⁰.

Au cours des troubles qui suivent la mort du journaliste, la ville de Koudougou est celle qui est la plus citée dans ces trois périodiques. Si le journal *Sidwaya* insiste beaucoup sur les projets et les inaugurations qui ont lieu dans la ville, les informations diffusées dans les autres journaux renforcent clairement l'image d'une ville séditeuse²¹. Koudougou est considérée comme « le baromètre » de la crise consécutive à l'assassinat de Zongo (OP 24/04/2000). Les titres de la presse sont suffisamment évocateurs :

« Chasse à l'homme à Koudougou » (LP 18/01/1999) ;

« On veut transformer Koudougou en Freetown » (LP 22/03/1999) ;

19. *L'Observateur Paalga*, 4 octobre 1999.

20. Pour une analyse de la presse au Burkina (Balima, Frère, 2003), pour une analyse de l'affaire Zongo à travers la presse (Hagberg, 2002).

21. Il est probable qu'un dépouillement plus vaste du quotidien *Sidwaya* aurait laissé apparaître la même tendance au cours des mois suivants.

- « Une ville martyre pour certains, rebelle pour d'autres et au bord de la sécession pour les plus pessimistes » (OP 20/04/1999);
 « Hermann Yaméogo a fait de Koudougou la ville rebelle au nom de ses liens de parenté avec Norbert Zongo » (OP 08/02/2000);
 « Koudougou, le palais de justice saccagé » (LP 16/04/2000);
 « Koudougou brûle » (OP 16/04/2000); etc.²².

Une telle image, largement relayée par la presse, a un effet qui ne se limite pas au public lettré. Elle touche également une large part de la population analphabète à travers les conversations, les débats et les polémiques et à travers l'écho qu'elle trouve à la radio et à la télévision. Cette interprétation de l'histoire mobilisée dans et à l'extérieur de la ville permet à l'échelle locale de renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté intrinsèquement dotée de certaines spécificités. « À cette permanence de la représentation, qui résulte d'une reconstitution du passé, s'associe [ainsi] une image de la *constance de l'identité du groupe* » (Moscovici, 1976 : 452) qui légitime l'attitude de cette collectivité lors de l'affaire Zongo et qui exerce un effet d'union des populations dans la croyance en l'édification d'un destin commun marqué par une identité spécifique. Cette représentation d'une particularité culturelle que partagent les habitants fait d'eux, aux yeux de certains Koudougoulois, les détenteurs d'une mission historique, qui va avoir un effet sur les pratiques et durcir le mouvement.

On l'a dit, grâce au travail de l'opposition, les révoltes deviennent progressivement l'expression d'une collectivité injustement brimée par l'histoire qui désire lutter pour sa reconnaissance et son développement. C'est sous le motif de ces arguments que Hermann Yaméogo va tenter de s'imposer comme le digne et incontestable fils du terroir. Pour cela, il doit arriver à contrôler un potentiel revendicatif populaire riche mais disparate, désordonné et en partie capté par des leaders concurrents. La neutralisation de ses rivaux peu avant ou juste après les élections municipales de 2000 va lui assurer une pleine maîtrise du jeu politique local. Cette stratégie brisera l'unité du mouvement de contestation et lui permettra de s'affirmer comme un leader d'envergure nationale devenu incontournable.

Rupture dans l'opposition et aspiration hégémonique

À la suite de l'incarcération de certains responsables du Collectif au mois d'avril 2000, une manifestation s'organise à Koudougou. Au cours de celle-ci, le palais de justice est incendié par des individus non identifiés. Depuis un temps déjà dans la ville, les gestes de dégradation sont appréciés avec moins de tolérance. Dès que l'incendie du palais se déclare, Hermann Yaméogo l'utilise de manière métonymique pour affirmer que

22. Pour davantage de détails, voir Hilgers 2009.

l'on a brûlé Koudougou. Il permet ainsi à son parti de se démarquer définitivement des « fauteurs de trouble ». Cet acte qui condamne symboliquement l'inefficacité et la corruption des institutions burkinabè renforce le discrédit dont pâtit progressivement le mouvement de contestation au fur et à mesure que les dégâts prennent de l'ampleur. Alors que circulent les thèses les plus variées concernant les responsables de l'incendie, progressivement une conviction semble faire l'unanimité : « On ne peut pas brûler le palais de justice si on est natif de Koudougou. » (Leader étudiant tendance ADF-RDA, avril 2006). L'ADF-RDA a le soutien massif des chefs de terre des principaux quartiers de la ville (*tengsobaramba*) tandis que le MBDHP et les autres mouvements de l'opposition radicale passent pour être investis par des fonctionnaires non natifs de la localité. L'attitude des hommes de main de Hermann Yaméogo se durcit. Désormais, l'ADF-RDA assumera seule l'expression de l'opinion de la ville. Si les leaders du Collectif prétendent réellement soutenir le développement de Koudougou, ils devront se tenir cois sous peine de subir la colère des natifs de l'agglomération.

Le week-end suivant, Yaméogo obtint la libération des membres du Collectif incarcérés par le régime puis la création d'un gouvernement d'union nationale au sein duquel son parti eut trois ministres. Dans la ville comme dans le pays, pour beaucoup, cette négociation pour le Collectif et la participation au gouvernement apparaissent comme un manque de loyauté. La rupture qui guettait depuis un moment la « coalition hétéroclite » (Loada, 1999 : 166-167) est consommée. Sur le plan idéologique, il est vrai, la conciliation était difficile : les leaders du Collectif pour la plupart étiquetés d'extrême gauche se refusaient à toute forme de participation avec le pouvoir, tandis que Hermann Yaméogo défendait une idéologie néolibérale et participationniste.

À Koudougou, Yaméogo voulut s'expliquer sur ce ralliement au pouvoir en organisant, une fois encore, une réunion au palais de son père, mais cette fois-ci, elle remporta un faible succès. Ses retournements controversés auront un effet non négligeable sur le résultat des élections municipales de septembre 2000. Certes, avec 22 élus sur 30 conseillers, l'ADF-RDA remporte largement le scrutin, mais ce résultat – entaché par un taux de participation inférieur à celui de la moyenne nationale²³ – est loin du score électoral auquel le parti s'attendait eu égard à sa prétention d'être le véritable représentant des populations locales et aux nombreuses mobilisations contre le pouvoir qu'a connues la ville. Une partie des habitants semblent avoir suivi le boycott du scrutin prôné par le Collectif²⁴.

23. Avec 41 161 votes, le taux de participation dans la ville, 38,6%, est particulièrement faible au regard du nombre d'inscrits pour le vote (159 000). Si l'on examine ce chiffre en considérant le nombre d'habitants recensés dans les 10 secteurs de la ville, la participation atteint près de 55 % contre 66 % pour la moyenne nationale.

24. Pour la frange radicale de l'opposition, les élections apparaissaient comme « une tentative de discréditer la lutte du Collectif et notamment les partis représentés en son sein, mais également comme une volonté du pouvoir de la IV^e République de couvrir d'impu-

Pour consolider sa domination sur l'agglomération, l'ADF-RDA va réagir en affirmant plus vigoureusement son autorité et en imputant le déclin de la ville aux allochtones.

Alors qu'approche le second anniversaire de la mort de Zongo, quelques jours à peine après son accession au pouvoir, le nouveau maire de Koudougou relaye déjà la position présidentielle : arguant qu'il faut à présent songer à la gestion sur le long terme, il interdit les manifestations dans l'agglomération. Bien que la ville ait souffert des derniers événements, de nombreux habitants perçoivent la position du maire comme une collusion entre l'opposition et le régime. Des élèves bravent l'interdiction et se réunissent pour préparer la manifestation. Une altercation entre ceux-ci et de jeunes militants de l'ADF-RDA éclate et se conclut par des dégradations au domicile de Hermann Yaméogo. La réaction de l'ADF-RDA, soigneusement préparée, est immédiate. Les militants radicaux du parti la justifient en assimilant les atteintes faites à leur leader, qui s'impose comme le symbole même de Koudougou, comme une humiliation faite à la ville. Sous prétexte que le Collectif manipule les jeunes et détruit les biens publics, et donc l'agglomération, le parti de Yaméogo entreprend une purge systématique : en une nuit, toutes les personnes qui exercent un rôle influent dans les contestations sont neutralisées. La maison du président, du vice-président et les bâtiments du MBDHP local sont incendiés. On boute aussi le feu aux maisons du président local du PDP²⁵, des dirigeants syndicaux²⁶ et des leaders étudiants²⁷. Les domiciles de tous les leaders politiques qui n'appartiennent pas à l'ADF-RDA sont brûlés sous prétexte qu'ils mettraient en danger le développement de la ville.

Dans une interview au titre évocateur, Yaméogo commente ces événements dans la presse :

« Les populations ont réagi légitimement pour marquer leur réprobation. (...) À Koudougou nous en avons marre. Nous ne voulons plus qu'une minorité vienne se comporter ici comme si elle avait un terrain conquis (*sic*) (...). Quand un fonctionnaire vient dans une localité, c'est pour travailler ; il ne vient pas pour se mêler de politique ou pour dire aux enfants de ne pas aller à l'école, de casser (...) la population dit que ce genre de fonctionnaires ne veut pas son bien. Depuis 1966, Koudougou ne cesse de régresser. C'est la léthargie. Les gens ne sont pas contents, il n'y a plus de travail, le peu d'usines que nous avons périlclitent. Les gens ont besoin d'un peu de calme et de paix pour panser leurs blessures et pour pouvoir se développer. C'est pour cela que les gens s'opposent à tous ceux qui viennent empêcher

nité ses délinquants à col blanc » (*Le Bulletin d'information du Collectif des organisations démocratiques de masse et de partis politiques*, février 2002, p.17). C'est pourquoi les membres du Collectif avaient appelé au boycott des élections.

25. Qui représentait le Groupe du 14 février.

26. Le président du Syndicat national des travailleurs de l'éducation de base (SYNATEB) et le président de la Confédération générale du travail du Burkina (CGTB).

27. Le président de l'Association des scolaires de Koudougou (ASK).

Koudougou de se développer et de reconstruire son unité (...). Il y avait une liste de gens qui devaient quitter la ville [et] des brigades de vigilance civile [ont été créées pour que tout rentre dans l'ordre] »²⁸.

Bien que quelques activistes issus de familles présentes depuis plusieurs générations dans la ville appartenaient au MBDHP, cette réaction brutale est présentée comme la scission entre les natifs et les étrangers. Les agressions visaient à expulser des perturbateurs qui ne voulaient pas « le bien de Koudougou » et touchaient essentiellement des populations ayant peu de liens affectifs et économiques avec le terroir.

La réaffirmation des frontières entre ceux qui appartiennent légitimement à la collectivité urbaine et ceux qui en sont potentiellement exclus désintègre l'espace public selon des lignes de partage qui valorisent l'ancrage territorial et l'appartenance au terroir. Elle rappelle ainsi les liens historiques de solidarité qui unissaient ses membres et recentre les individus sur une représentation commune : les Koudougoulais veulent le développement de leur ville, c'est pour cela qu'ils ont manifesté. Dans un contexte qui faisait le lit des justifications fondées sur l'autochtonie – les nombreux litiges fonciers dus à une récente opération de lotissement et les conflits coutumiers liés aux questions de l'antériorité sur la terre opposaient déjà certains groupes de la ville (Hilgers, 2007a, 2007b) – le leader de l'ADF-RDA a puisé dans sa proximité avec certains chefs coutumiers et dans sa filiation directe avec le premier président du pays la légitimité pour guider, à travers des « décisions utiles », la collectivité vers le développement et lui rendre son prestige passé.

En dépeignant dans ses discours ses concurrents comme une minorité étrangère à la ville, peu soucieuse de son développement et de son unité, Hermann Yaméogo discrédite ses adversaires politiques. Cette « minorité » allochtone qui n'a, selon lui, aucune légitimité historique pour agir et parler au nom de la municipalité, aucune autorité pour « donner des mots d'ordre » et aucun droit de se « mêler de politique » dans l'agglomération, est accusée d'empêcher « Koudougou de se développer et de reconstruire son unité »²⁹ et de trahir l'horizon d'attente partagé par les habitants. En divisant la population en deux catégories, Hermann Yaméogo a ostracisé le groupe constitué par ses concurrents politiques et a, plus radicalement, initié et légitimé leur exclusion par la violence. Sous les pressions multiples et répétées, de nombreux militants seront obligés de quitter Koudougou. En chassant de leur localité les individus liés au Collectif qui jouissent d'une influence politique et morale importante, le parti d'opposition s'est assuré un contrôle sans partage de l'agglomération. Et, plus

28. « Ce qui s'est passé n'est qu'un avertissement », *Le Journal du Soir*, 18 et 19 décembre 2000.

29. Voir plus largement l'interview de Hermann Yaméogo intitulée « Ce qui s'est passé n'est qu'un avertissement », *Le Journal du Soir*, 18 et 19 décembre 2000, dont ces éléments sont extraits.

insidieusement, en coupant tout élan au mouvement de protestation là où il était le plus vigoureux, il permit à son principal leader de démontrer son emprise sur la ville et de regagner une proximité avec le pouvoir central.

L'appréciation populaire des événements

À l'occasion d'un événement imprévu, en jouant sur le ressentiment, les frustrations, l'aspiration à développer l'agglomération et sa position dans l'espace national, l'opposition, et plus particulièrement l'ADF-RDA, a canalisé des tensions disparates et imposé une force politique. Cependant, lorsque les rancœurs s'institutionnalisent et qu'une élite locale est prête à tout pour obtenir le pouvoir, il faut en assumer les coûts. Après l'affaire Zongo, de nombreux étrangers ont quitté l'agglomération, des opérateurs économiques lassés par les déprédations ont cessé d'investir dans cette région présentée comme un îlot d'instabilité. Alors que les victimes collatérales des excès de violence – comme les propriétaires qui louaient leurs maisons à des membres du MBDHP – étaient seules pour reconstruire leurs bâtiments, le pouvoir a dédommagé ses fidèles sans pour autant mettre l'agglomération au centre de son champ d'intervention. À la tête de la municipalité entre 2000 et 2006, l'opposition n'a pas rempli ses engagements. La mauvaise gestion du lotissement, les détournements et les problèmes internes ont fait du parti en charge de la commune une alternative peu crédible face à la mouvance présidentielle (Hilgers, 2008).

Malgré ces aspects négatifs et malgré le renforcement des divisions entre les groupes, dans la ville, le sentiment d'appartenance s'est renforcé. Qu'elle soit ascendante ou non, la trajectoire de l'agglomération unit les habitants dans une histoire commune. Dans tous les entretiens et échanges informels que j'ai menés, les soulèvements après la mort de Zongo ont été présentés comme les soulèvements de la ville dans son ensemble. Bon nombre d'habitants affirment que l'on a utilisé la réputation de leur ville – qu'ils estiment par ailleurs justifiée – pour les discréditer sur le plan national et réduire l'accès aux ressources pour le développement, mais ils ne pensent pas pour autant que la mise en exergue d'une identité collective marquée par un caractère d'insoumission ait pu être stratégiquement utilisée pour les engager dans la contestation. Pourtant, on a vu comment Hermann Yaméogo et le pouvoir ont joué sur la réputation de Koudougou³⁰.

La naturalisation d'une identité collective fut d'autant plus aisée que les populations se sentent profondément « koudougoulaïses ». Un imaginaire social façonné par des représentations partagées les unit. Ainsi, les

30. Pour une analyse de l'usage de cette réputation de rebelle par B. Compaoré, voir Hilgers 2006.

habitants partagent la croyance en l'existence d'une identité commune caractérisée par des traits distinctifs, fussent-ils ceux de la rébellion. À Koudougou, nul n'ignore la canalisation et la récupération politiques des contestations mais, aujourd'hui, ce n'est pas tant celles-ci que l'incapacité à user avec sagesse du pouvoir acquis qui est condamnée. Les revendications liées à la mort du journaliste apparaissent toujours légitimes même si, depuis cette période, la marginalisation semble s'être accentuée et que les pratiques du pouvoir d'opposition ont déçu.

Le développement d'une ville moyenne semble pouvoir reposer sur l'action d'une grande figure. Koudougou paraît en être privée depuis longtemps et en misant sur le fils du terroir, nombreux sont ceux qui pensaient retrouver le *big man* nécessaire au développement de l'agglomération, comme Salif Diallo à Ouahigouya, Blaise Compaoré à Ziniaré ou Maurice Yaméogo trente ans plus tôt à Koudougou³¹. Si Hermann Yaméogo a pu un temps incarner un espoir, à l'heure du bilan tout le monde s'interroge : où sont les écoles, les industries, les projets ? Qu'en est-il du statut de la ville dans le pays ? En quelques années, la frilosité du premier fils du président à investir ses propres moyens et ses réseaux au bénéfice de la localité a réduit son influence politique tandis que la démonstration de l'étendue du pouvoir de Blaise Compaoré lors de la campagne présidentielle de 2005 a rappelé que, dans l'espace burkinabè, pour être un *big man* efficace, il n'y a qu'un seul camp possible (Hilgers 2006). De ces échecs naît le sentiment que la violence n'a fait qu'aggraver la situation de la ville : les casses ont détruit des infrastructures, les élites économiques ont fui et des rancœurs se sont installées entre certains groupes. L'opposition a été sanctionnée lors de l'élection municipale de 2006 qui a vu le retour du CDP à la tête de la commune, et la nomination du nouveau Premier ministre en 2007, Tertius Zongo, originaire de Koudougou, ancien ambassadeur du Burkina Faso à Washington, renforce l'idée que le salut de la ville passe nécessairement par un ancrage solide dans le camp présidentiel.

Conclusion

Que retenir de ce mouvement de protestation et de ses conséquences dans le cadre d'une réflexion sur les modes d'opposition dans des régimes

31. Le rythme des transformations des villes montre l'importance pour une localité d'avoir son *big man*. Koudougou fut favorisée lors de la présidence de Yaméogo. Mais celle-ci affaiblit le Yatenga et, plus particulièrement, la ville de Ouahigouya qui a connu un accroissement des investissements après le changement de pouvoir en 1966 (Ganne, Ouédraogo, 1996 : 220). Dans le même ordre d'idées, on constate que le développement de l'agglomération dont est originaire Blaise Compaoré s'intensifie lorsqu'il accède au pouvoir. Selon Mamadou Ouédraogo, « l'urbanisation de la localité de Ziniaré (...) débute réellement dans la seconde moitié des années quatre-vingt » (Ouédraogo, 2004 : 79).

semi-autoritaires ? Quel potentiel de transformation sociale recèlent les formes d'opposition au quotidien lorsqu'elles éclatent de manière violente si elles ne reposent pas sur un cadre institutionnel précis ? Leur disparité, leur diversité, le manque d'insertion dans une dynamique collective limitent leur force politique. La capacité d'émettre des revendications collectives efficaces s'opère à travers un apprentissage. Dans le cadre de ces protestations, le renforcement d'un collectif d'appartenance structuré autour de régimes normatifs spécifiques, d'une histoire commune, nourrissant des intérêts propres et exprimant des revendications a participé à une politisation du monde commun et, peut-être, au renforcement de l'influence des groupes sur les institutions des différentes collectivités qui composent la ville.

Comme l'a montré Honneth, contrairement à ce qu'a longtemps fait la sociologie, on ne peut réduire les motifs des mouvements de révolte, de protestation et de résistance à des intérêts strictement économiques. Dans les mouvements de protestation décrits ici, les leaders politiques ont renforcé leur position en incluant dans la lutte des dimensions culturelles et symboliques. La ville est devenue le groupe de référence dans l'objectivation de la situation politique, dans l'expression des revendications et dans leur élargissement bien au-delà de la mort du journaliste. Lors des manifestations, elle s'est instituée en une entité collective dotée de capacités de revendication face à un pouvoir par lequel elle s'estimait méprisée. La constitution de ce groupe de référence a été renforcée par une argumentation culturaliste qui valorisait l'appartenance au terroir. Cette argumentation, en mobilisant des épisodes de l'histoire collective précisément choisis et interprétés pour leur capacité à signifier un caractère rebelle, a contribué à naturaliser une identité commune. En même temps qu'émergeait une capacité de revendication collective traduisant et renforçant l'existence d'un collectif d'appartenance uni malgré ses divisions intestines, la réputation de la ville comme ville rebelle se popularisa dans le pays. Le rôle des médias participa à la diffusion de cette représentation sociale au point que celle-ci finit par être en partie imposée de l'extérieur puis réappropriée par la ville et en partie produite par des logiques endogènes ; cette représentation fournissant alors un moyen de cohésion sociale et un outil de justification des actes de violence.

L'instrumentalisation politique de l'appartenance à la ville et de la volonté des habitants de retrouver une grandeur déchue, mais aussi son ancrage dans les réseaux de la chefferie de terre ont permis l'accession au pouvoir de l'ADF-RDA. Cependant, au vu des résultats du parti dans la gestion municipale et suite aux protestations liées à l'affaire Zongo, la population koudougoulaise a payé les conséquences de sa capacité de revendication collective. Les dégradations de 1998, 1999 et 2000 ont touché directement certains habitants, la ville est loin des faveurs du pouvoir central, la politique municipale menée par l'opposition ne s'est pas avérée concluante, l'agglomération est plus que jamais grevée par des divisions intestines. Le score élevé de Blaise Campaoré lors de l'élection

du 13 novembre 2005 et le résultat du CDP aux élections municipales de 2006 constituent un excellent révélateur de l'effet Zongo et de sa pérennité sur la ville (voir plus largement Hilgers 2006 et Hilgers, Jacob 2008). Ils rappellent qu'au-delà des moments collectifs de protestation, une agglomération urbaine est aussi composée par l'agrégation de volontés individuelles et d'intérêts contradictoires. Le régime de Compaoré a élaboré des stratégies pour faire rentrer les dissidents dans les rangs. Il a profité de la précarité et des ambitions de réussite. Il a lui aussi joué sur les représentations sociales partagées dans la ville, par exemple, en s'appuyant sur la réputation de Koudougou pour justifier le contraste entre son niveau d'urbanité et ce qu'elle aurait pu espérer du fait de son statut historique. Mais la conclusion est aussi que, si le politique institutionnel a pu récupérer l'énergie des oppositions quotidiennes et disparates qui ont trouvé dans l'affaire Zongo un moyen collectif d'expression, il n'a pu le faire qu'en y étant attentif et d'une certaine manière en y faisant droit.

Bibliographie

- Agier M., 2004, «La rue et le commencement de la politique», *Multitudes*, n° 17, pp.139-146.
- Anonyme, 1999, «Documents. Bukina Faso: autour de l'affaire Zongo», *Politique africaine*, n° 74, 1999, pp.163-184.
- Balima S. T., Frère M.-S., 2003, *Médias et communications sociales au Burkina Faso*, Paris, L'Harmattan.
- Hagberg S., 2002, «“Enough is Enough” : an ethnographic Account of the struggle against impunity in Burkina Faso», *Journal of Modern African Studies*, n° 40 (2), pp.217-246.
- Ganne B., Ouédraogo M., 1996, «Filières commerçantes et évolutions politiques: chassés-croisés à Ouahigouya», in Otayek R., Sawadogo F. M., Guingane J.-P., *Le Burkina entre révolution et démocratie (1983-1993)*, Paris, Karthala, pp.211-228.
- Hilgers M., 2006, «Voter à Koudougou: la soumission d'une ville rebelle?», *Politique africaine*, n° 101, pp.42-62.
- 2007a, «La dynamique de la croyance: enjeux contemporains d'une ancienne cérémonie (moaga)», *L'Homme*, n° 182, pp.131-162.
 - 2007b, «Les conflits autour de l'histoire de Koudougou (Burkina Faso)», *Cahiers d'études africaines*, n° 186, pp.313-344.
 - 2008, «Politiques urbaines, contestation et décentralisation. Lotissement et représentations sociales au Burkina Faso», *Autrepart*, n° 47, pp.209-226.
 - 2009, *Une ethnographie à l'échelle de la ville*, Urbanité, histoire et reconnaissance à Koudougou (Burkina Faso), Paris, Karthala.

- Hilgers M., Jacob J-P., 2009, «Processus démocratique et élections municipales: le choix des candidats dans trois communes burkinabè», *Afrique contemporaine*.
- Honneth A., 2002, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf.
- Kohler J-M., 1972, *Les migrations des Mossi de l'Ouest*, Paris, Orstom.
- Lafargue J., 1996, «La rue africaine en mouvement: politique et action collective», *Politique africaine*, n° 63, 1996, pp.24-38.
- Loada A., 1999, «Réflexions sur la société civile en Afrique: le Burkina de l'après-Zongo», *Politique africaine*, n° 76, pp.136-151.
- Mbembe A., 1988, *Afriques indociles*, Paris, Karthala.
- Moscovici S., 1976, *La psychanalyse, son image et son public*, Paris, PUF.
- Ouédraogo M., 2004, «L'évolution démographique de la commune de Ziniaré», in Laurent P.-J., Nyamba A., Dassetto F., Ouédraogo B., Sebahara P., *Décentralisation et citoyenneté au Burkina Faso. Le cas de Ziniaré*, Paris – Louvain-la-Neuve, L'Harmattan – Académia Bruylant, pp.79-105.
- Saul M., Royer P., 2001, *West African Challenge to Empire: Culture and History*, in *The Volta-Bani Anticolonial War*, Athens – Oxford, Ohio Press – James Currey.

Presse et journaux

- Le Bulletin d'information du Collectif des organisations démocratiques de masse et de partis politiques*, février 2002
- Le Journal du Soir* des 18 et 19 décembre 2000.
- Le Pays* du 22 janvier 1998 au 10 décembre 2000.
- L'Observateur Paalga* du 4 octobre 1999 et du 15 octobre 1999 au 20 décembre 2000.
- Sidwaya* du 15 décembre 1998 au 24 février 1999.



L'historicité des registres politiques au Burkina Faso

Laurent FOURCHARD

Tous les chapitres de cette partie posent la question de la traduction citadine du politique dans un contexte où l'État, en dépit de la « transition démocratique » des années 1990, demeure fondamentalement autoritaire. Au cœur des interrogations se trouvent les antagonismes et négociations entre, d'une part, l'État et les municipalités et, d'autre part, certains secteurs de la population, soit à propos d'une crise politique nationale, l'affaire Zongo et ses déclinaisons locales à Koudougou (Mathieu Hilgers), soit dans le rapport social et politique à la propriété à Bobo-Dioulasso (Jacky Bouju), soit sur des projets fonciers spécifiques à une ville, le projet ZACA à Ouagadougou (Émile Le Bris et Alexandra Bhieler) et le projet de lotissement des villages « autochtones » de Bobo-Dioulasso (Alain Sanou). Par-delà la diversité des entrées thématiques et des cadres monographiques certains questionnements sont communs aux quatre chapitres. Ceux-ci sont ici privilégiés dans un cadre historique plus étendu, celui de la formation de l'État colonial et postcolonial en Afrique. Ce processus est large : il inclut, dans le cas du Burkina Faso, les municipalités qui n'ont jamais joui, à l'exception des quelques années précédant l'indépendance, d'une autonomie politique. Celles-ci ont été au contraire pendant la période coloniale et pendant les régimes militaires et de parti unique les instruments et le prolongement de l'État dans les villes. La supposée libéralisation politique des années 1990 et la décentralisation formelle qui l'a accompagnée ont, au lieu de promouvoir la démocratie locale, surtout permis ce que n'avait pas réussi à réaliser l'ancien parti unique, à savoir une territorialisation plus affirmée de sa domination (Loada, Otayek, 1995). Si l'unité de temps de ces quatre chapitres s'articule à l'évidence autour de l'affaire Zongo et des années 2000, le parti pris est ici de vouloir délibérément prendre à rebours le temps événementiel pour retracer l'historicité des registres du politique au Burkina.

L'ambivalence des formes de mobilisations politiques constitue l'un des premiers questionnements communs à ces chapitres. Il y a ambivalence dans les mobiles de l'action. À Koudougou, la population se bat pour que justice soit faite à Norbert Zongo, mais celle-ci lutte aussi pour retrouver le dynamisme politique ou économique perdu de sa ville. À Bobo-Dioulasso, la lutte contre les ambitions foncières de la municipalité s'intègre dans un projet plus large de défense d'une identité bobo menacée par les vagues successives de migrants. Cette ambivalence des mobiles s'incarne dans l'ambivalence de l'action. À Ouagadougou, les résidents du collectif qui refusent le déguerpissement se battent au nom de l'islam alors que les mobiles économiques pourtant déterminants sont finalement très peu mis en avant. De même, la mobilisation ethnique ou autochtone à Bobo-Dioulasso n'a rien d'une violence traditionnelle ou en voie de retraditionalisation. Elle est au contraire un exemple manifeste de la fusion des registres anciens (le *do* portatif qui reste le référent religieux majeur du quartier central de Bobo-Dioulasso) et des mobilisations de rue plus contemporaines, celle liée à l'affaire Zongo ayant fourni un précédent à imiter par les acteurs politiques locaux. Plus prosaïquement, l'incivilité des habitants de Bobo-Dioulasso serait la manifestation d'un désarroi de la population face à une municipalité incapable de fournir un service minimum de ramassage des ordures.

La mémoire peut être convoquée à des fins de mobilisation partisane comme le montre bien Mathieu Hilgers à propos de Koudougou. Ainsi la ville est-elle présentée par les élites locales comme une ville rebelle dans l'histoire du Burkina Faso. Un double processus est à l'œuvre : adhésion massive à cette mémoire partielle et réification de la ville comme acteur unitaire. Bien entendu on trouvera semblable mythe ailleurs au Burkina, en Afrique et au-delà. Bobo aussi put apparaître rebelle à l'autorité coloniale, mais historiquement, les périodes de mobilisation contestataire furent limitées dans le temps (lors de la conquête en 1897, dans les années d'après-guerre lorsque la ville était entièrement acquise au Rassemblement démocratique africain, RDA). Ce qui prédomine néanmoins dans les études de cas rassemblées ici, c'est la pluralité de l'usage des mémoires collectives. Le mythe de l'âge d'or ou d'un passé idéalisé est ainsi un processus classique de la pratique mémorielle. L'âge d'or économique de Bobo-Dioulasso (globalement la période coloniale) et l'âge d'or de Koudougou (les années 1960) sont des représentations qui se construisent pour l'essentiel par rapport à l'histoire de la capitale. Ces représentations sont entretenues par les principaux acteurs politiques locaux ou se délitent au cours des générations. Ainsi la crainte d'une marginalisation politique et économique de l'Ouest émerge pour l'essentiel dans les années 1940 avec la reconstitution de la Haute-Volta (1947) qui favorise Ouagadougou et les royautes mossi, puis avec les investissements du FIDES qui privilégient dans toute l'AOF la capitale au détriment des autres villes, une politique qui fut largement poursuivie par le Fonds d'aide et de coopération du ministère de la Coopération française, des années 1960 aux années 1980 (Goerg, Dulucq, 1989).

De même peut-on se demander si la propreté de la ville coloniale n'est pas un autre mythe ? Tous les récits recueillis par Jacky Bouju témoignent des souvenirs d'un fort interventionnisme municipal en matière hygiéniste. À n'en pas douter, celui-ci fut probablement plus marqué à Bobo-Dioulasso que partout ailleurs dans la colonie. Ouagadougou fut bien délaissée pendant plusieurs décennies, et l'une des premières revendications des « évolués » de la ville en 1947 concernait en premier lieu la mise en place d'un cadre de vie plus sain, plus hygiénique et plus conforme à l'idée qu'ils se faisaient d'un chef-lieu de territoire de l'Union française (Fourchard, 2002). À la différence de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso conserva pendant toute la période coloniale son statut de municipalité acquis en 1926 ; son service d'hygiène ne cessa dès lors de se renforcer. Dans les années 1930, l'entretien de la voirie était déjà le plus gros poste de dépense de la municipalité. Les récits de l'intervention des équipes d'hygiène dans les domiciles font sans doute référence aux pulvérisations hebdomadaires de DTT effectuées dans les années 1950 par les équipes du Service général d'hygiène mobile et de prophylaxie (SGHMP) dont le siège fédéral de l'AOF était alors situé à Bobo. La présence d'une minorité européenne non négligeable pour une ville de l'intérieur de l'empire explique enfin cette obsession hygiéniste et le souvenir de ses habitants pour les interventions souvent musclées des brigades sanitaires. Il n'empêche, à Bobo-Dioulasso comme dans la plupart des villes coloniales d'Afrique, les politiques publiques des services urbains étaient sélectives et tendaient à se concentrer dans le quartier européen. Les quarante dépôts d'ordures ménagères en 1952 étaient situés en majorité dans le centre commercial, et le ramassage des déchets ne s'appliquait qu'au périmètre du quartier européen, la municipalité se contentant dans le reste de la ville de verbaliser les contrevenants à l'hygiène publique.

Il est également significatif de constater comment la mémoire des expériences historiques compte apparemment peu dans les mobilisations politiques contemporaines. À Bobo-Dioulasso, le répertoire de l'autochtonie est convoqué pour tenter de mettre fin à ce qui est considéré comme une injuste expropriation foncière. Mais, étonnamment, il n'est pas fait mention des expériences historiques traumatiques précédentes : ainsi le déguerpissement du village bobo de Tounouma (1927) qui fit place au nouveau plan de lotissement de la ville européenne (centrée sur le marché) n'est pas évoqué alors qu'il constitue un référent mémoriel majeur dans l'histoire de la ville. De même, dans la mise en œuvre du projet ZACA, l'histoire semble comme absente. Et pourtant la médiation du Moogo Naaba sollicité par le collectif de résidents de la zone à déguerpir s'inscrit vraisemblablement dans une pratique historique plus ancienne. Le droit de distribuer des terres fut monopolisé probablement dès le XVII^e siècle par le Moogo Naaba au détriment des anciens chefs de terre locaux. Ce droit à octroyer des terres aux nouveaux migrants fut largement utilisé dans les années 1930 et 1940 et remplaça de fait un appareil foncier colonial largement déficient (Fourchard, 2003). Le Moogo Naaba autorisa ainsi la construction de Zanguettin pour les commerçants haoussa de la ville puis

de Tiedpalogo qui hébergeait tous les migrants du plateau mossi qui ne relevaient pas des lignages et familles princières de Ouagadougou dans les années 1930 et 1940. Reste qu'il est difficile de savoir si la sollicitation du collectif des résidents de la ZACA (périmètre dans lequel se trouvent Zanguettin, Koulouba, Tiedpalogo entre autres) relève de cette histoire plus longue.

Par-delà la mémoire et l'histoire, la question clé est bien de savoir qui assure le rôle d'intermédiaire entre le pouvoir et les citoyens dans un pays marqué par les pratiques autoritaires et le manque de concertation politique. Ce recentrage sur la médiation politique ne permet pas seulement de sortir d'un débat qui oppose depuis un certain temps déjà le haut et le bas, l'État et la société civile, la culture des élites à la culture populaire. En fait ces intermédiaires assurent un lien, une médiation entre des groupes qui ne se côtoient pas d'habitude ; ils jouent dès lors un rôle clé dans la tournure des événements. Ils peuvent être représentés par un parti politique, ainsi du comité local de l'ADF-RDA à Koudougou. Il s'agit plus fréquemment d'organisations *ad hoc* et/ou d'un réseau limité de notables et de leaders religieux influents (assemblée villageoise à Bobo, le collectif des résidents et l'imam dans le projet ZACA). Leurs positions respectives déterminent en partie la tournure des événements (violente ou pacifique, négociée ou radicale) ou de la mobilisation (échec ou succès). Or, ces intermédiaires sont un des éléments clés de l'histoire politique du Burkina et de beaucoup d'autres pays d'Afrique marquée par un autoritarisme colonial/postcolonial entrecoupé de périodes de libéralisation politique relative.

Les formes de résistance à l'autoritarisme de l'État apparaissent multiples et ne s'inscrivent guère dans une histoire linéaire. De manière relativement classique, aux périodes de mobilisation succèdent des périodes de démobilisation et de dépolitisation. La plupart des auteurs mentionnent deux épisodes dans l'histoire des mobilisations contre le pouvoir au Burkina : la mobilisation syndicale de 1966 qui mit fin au régime Yaméogo et l'affaire Zongo en 1999. Il faudrait probablement ajouter la période 1945-1950 dans l'Ouest-Volta. Celle-ci est effectivement perçue comme une période de rupture majeure chez les anciens : il existe de fait un avant et un après « l'arrivée de la politique ». Dans tous les cas, la forte mobilisation populaire est suivie d'un processus de normalisation et de démobilisation qui marque un retour à, ou une continuité de l'autoritarisme.

Le processus de mobilisation paraît relativement classique. Une ligne politique claire dans un premier temps qui emporte l'adhésion de larges secteurs de la population citadine ou rurale : abolition du travail forcé et lutte contre les injustices du régime colonial conjuguées aux revendications sociales des années 1940 dans un cas, demande de justice et de vérité dans le cas de l'affaire Zongo. Une union des forces sociales ensuite : le milieu syndical, les partis politiques d'opposition soutenus par citoyens et paysans dans les années 1940 ; un collectif de partis et d'associations unies soutenu par les citoyens alors que les milieux de la chefferie oscillent entre

neutralité et bienveillance dans le cas de l'affaire Zongo. Le moment est alors à l'effervescence politique marquée par la multiplication des réunions, des marches, des grèves, des chansons populaires et des affrontements avec la police. Les lieux de sociabilité politique témoignent aussi d'un surinvestissement des espaces privés caractéristiques des régimes autoritaires : à Ouagadougou, la cour de l'imam à la tête de la coordination du collectif des résidents de la ZACA, la place du conseil des notables à Bobo, le palais (pourtant désaffecté) de Yaméogo et les résidences des leaders de l'ADF-RDA à Koudougou. De même dans les années 1940 à 1950, l'essentiel de la mobilisation politique passait par les cours des grands commerçants (Bobo-Dioulasso) ou par celles de la chefferie moaga (Ouagadougou). Ces parallèles s'arrêtent là néanmoins, car les principaux acteurs de la mobilisation ne sont pas les mêmes à l'évidence. Le milieu des ONG, des organisations des droits de l'homme, de la presse, notamment internationale, sont de nouveaux acteurs dans les années 1990, alors que dans les années 1950, seuls quelques intermédiaires et élus monopolisaient la parole politique.

Le processus de démobilisation qui suit joue seulement en partie sur l'essoufflement du mouvement, il renvoie aussi à une contre-offensive du pouvoir. La thèse de Cooper (1996) doit ici être rappelée. La crainte majeure des années 1940 dans les empires britanniques et français est de voir la grande grève tourner à l'émeute anticoloniale. Les objectifs de l'administration des années 1940 et 1950 sont relativement clairs : il s'agit de désolidariser les milieux syndicaux des milieux politiques, de développer des syndicats par branches, de désolidariser une classe de salariés citadins (qui ont des droits) d'une masse de main-d'œuvre rurale temporaire, de faire signer des conventions collectives par branches pour diviser le monde du travail salarié. Cette stratégie n'a pas fonctionné partout en Afrique, loin de là (Lindsay, 2003). Dans la Haute-Volta des années 1940 néanmoins, elle est mise en œuvre au moment du virage à droite du RDA et parvint en partie à démobiliser les milieux les plus remuants politiquement (les salariés, les anciens combattants, les jeunes) par une politique d'investissement ciblée (inspection du travail, maison du combattant, stades de foot), alors que simultanément se brouillait le message politique des leaders du RDA (Fourchard, 2002). Au bouillonnement politique perçu comme anticolonial dans les années 1940 succède une période de revendications plus catégorielles de salariés qui réclamaient que soient appliquées enfin les promesses de citoyenneté impériale (à travail égal salaire égal). Ce faisant s'opéraient une démobilisation pour les catégories peu concernées par ces mobilisations et une montée en puissance des milieux syndicaux qui mirent fin en 1966 au régime Yaméogo.

Il paraît clair que le politique ne se limite pas au Burkina Faso, comme ailleurs en Afrique, à ces mouvements citoyens, mais qu'il s'incarne dans une multitude de registres bien décrits par ailleurs (Bayart, Mbembe, Toulabor, 1992). Là encore on peut s'interroger sur l'historicité de pratiques qui apparaissent *a priori* neuves, y compris dans les discours des

acteurs eux-mêmes. Les citoyens de Bobo-Dioulasso sont réticents à participer à la politique de gestion des ordures de la municipalité en partie parce qu'ils ont le sentiment que les taxes d'assainissement sont détournées par un système perçu comme essentiellement clientéliste. L'évasion fiscale est ainsi une réponse appropriée à un système paraissant illégitime. Mais au refus de payer les taxes d'assainissement aujourd'hui fait écho la mauvaise volonté des chefs de parcelle de payer une taxe de voirie bien impopulaire durant la période coloniale.

Ainsi se posent les questions relatives aux modèles de gouvernement municipal en Afrique, d'hier à aujourd'hui. La part de l'héritage des pratiques coloniales et postcoloniales dans la gestion urbaine demeure un objet encore mal étudié dans la plupart des cas. Les quelques exemples signalent néanmoins des continuités gestionnaires tout à fait significatives dans plusieurs pays (Rakodi, 1995 ; Dulucq, 1997). Cela fut le cas à Ouagadougou où la gestion urbaine organisa la pénurie au profit des beaux quartiers pendant une quarantaine d'années (Jaglin, 1995). Les interventions de la Banque mondiale peuvent avoir modifié les règles du jeu municipal mais sans doute à la marge. Les réformes soutenues depuis le milieu des années 1990 au Burkina, comme ailleurs en Afrique, vont dans le sens d'un report sur les résidents du coût des services rendus et, dans le cas de la collecte des ordures, d'une marginalisation des acteurs associatifs les plus modestes et des quartiers les plus pauvres (Jaglin, 2005 ; Quénot, 2007).

L'histoire de la ville peut enfin aisément se lire à travers son histoire foncière coloniale et postcoloniale. La pratique foncière municipale relève de la gestion d'équilibres précaires entre un droit coutumier et un droit colonial et postcolonial. Elle est dominée aussi par le couple lotissement/déguepissement devenu l'outil majeur de la planification urbaine de l'Afrique coloniale et postcoloniale (Simone, 2004). Le lotissement est supposé avoir des vertus modernisatrices et fiscales, il est au cœur du découpage de la ville, de la transformation des périphéries rurales en espaces à urbaniser. Peut-être participe-t-il aussi d'un processus d'individualisation comme le signalent Émile Le Bris et Alexandra Biehler, puisque le lotissement transforme un « voisinage de relation » en un « voisinage de proximité ». Tel est le processus engagé par la régularisation foncière de l'époque Sankara ou par le lotissement de tous les quartiers de l'époque précoloniale et coloniale de la ville de Ouagadougou dans les années 1950 qui permirent pour la première fois l'afflux « d'étrangers » qui ne se soumettaient plus aux contraintes et solidarités de voisinage (réparation des maisons, culture des champs, fêtes communes). Si ces quartiers perdirent leur unité lignagère exclusive, ils demeurèrent néanmoins les fiefs des *nanamse* (pluriel de *naaba*) jusqu'à l'offensive contre la chefferie urbaine du gouvernement de Thomas Sankara (1983-1987). Le redécoupage de la ville en trente secteurs y fut expressément conçu contre les chefferies pour les priver de leurs assises territoriales traditionnelles (Jaglin, 1995). À Bobo-Dioulasso, certains quartiers épar-

gnés par le lotissement restèrent soumis au contrôle foncier, social et politique des institutions villageoises bobo et autorisèrent le maintien d'un mode de vie rural tout au long du xx^e siècle. La mobilisation contre le lotissement des années 2000 s'inscrit ici dans une volonté de préserver un mode de vie rural et plus encore de refuser de se voir imposer autoritairement une redistribution foncière sans consultation locale.

Ainsi le foncier demeure-t-il un enjeu politique majeur aussi bien dans les villes que dans les campagnes du Burkina et d'Afrique. La remise en question des équilibres fonciers antérieurs suscite des mobilisations fortes qui se font en dehors des institutions et qui relèvent de registres politiques variés : l'autochtonie dans un cas (Bobo), le registre religieux dans l'autre cas (Ouagadougou). Au Burkina, comme ailleurs en Afrique, la fabrique de l'autochtonie procède de la formation de l'État colonial qui suit des chronologies variables selon les pays (Bayart, Geschiere, Nyamnjoh, 2001). Néanmoins, dans le cas du Burkina, la dépossession des terres du centre de Bobo-Dioulasso dans les années 1920 ne s'est pas traduite en un projet politique ultérieur ni en revendications autochtones immédiates. Le déploiement du discours autochtone semble de fait récent, circonstanciel et peut-être réversible. Comme le signale Alain Sanou, la violence fut utilisée en février 2001 comme ressource politique avec un certain succès puisque les émeutes ont donné naissance à un collectif citoyen chargé de faire le lien entre les autorités politiques et les Bobo qui s'estiment lésés par les opérations foncières.

La fusion des intérêts fonciers et de la mobilisation religieuse ne semble en revanche pas avoir eu tellement de succès à Ouagadougou. La mobilisation des quartiers lésés par le projet ZACA et notamment les quartiers Zanguettin et Koulouba a eu davantage pour effet de marginaliser cette communauté au sein de la ville. Le soutien du Moogo Naaba semble avoir été bien tenu dans cette affaire : est-ce la suite d'une histoire plus ancienne lorsque ses ancêtres étaient dans les années 1950 et 1960 considérés comme des « faux musulmans » par les imams réformistes de Zanguettin ? L'histoire ne nous le dit pas, mais il est certain que sans appuis politiques cette mobilisation avait peu de chances d'aboutir face à la détermination de l'État et de la présidence dans un projet urbain de dimension nationale.

Bibliographie

- Bayart J.-F., Mbembe A., Toulabor C., 1992, *Le politique par le bas en Afrique noire. Contributions à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala. Nouvelle édition 2008.
- Bayart J.-F., Geschiere P., Nyamnjoh F., 2001, « Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique », *Critique internationale*, n° 10, pp.177-194.

- Cooper F., 2004, *Décolonisation et travail en Afrique*. L'Afrique britannique et française, 1935-1960, Paris, Karthala.
- Dulucq S., 1997, *La France et les villes d'Afrique noire francophone. Quarante ans d'intervention, 1945-1985*, Paris, L'Harmattan.
- Fourchard L., 2002, *De la ville coloniale à la cour africaine. Espaces, pouvoirs et sociétés à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso (Haute-Volta), fin XIX^e siècle-1960*, Paris, L'Harmattan.
- 2003, « Propriétaires et commerçants à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso, fin XIX^e siècle-1960 », *Journal of African History*, vol. 44 (3), pp.433-461.
- Lindsay L. A., 2003, *Working with Gender: Wage Labor and Social Change in South-western Nigeria*, Portsmouth, Heinemann.
- Loada A., Otayek R., 1995, « Les élections municipales du 12 février 1995 au Burkina Faso », *Politique africaine*, n° 58, pp. 135-142.
- Goerg O., Dulucq S. (dirs), 1989, *Les investissements publics dans les villes africaines, 1930-1985*, Paris, L'Harmattan.
- Jaglin S., 1995, *Gestion urbaine partagée à Ouagadougou. Pouvoirs et périphéries (1983-1991)*, Paris, Karthala-ORSTOM.
- 2005, *Services d'eau en Afrique subsaharienne. La fragmentation urbaine en question*, Paris, CNRS éditions.
- Quénou H., 2007, « Construction du champ politique local et politiques de propreté à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso », in Fourchard L. (dir), *Gouverner les villes d'Afrique. État, gouvernement local et acteurs privés*, Paris, Karthala, pp.73-93.
- Rakodi C., 1995, *Harare: Inheriting a Settler-Colonial City: Change or Continuity?*, Chichester, Wiley.
- Simone A., 2004, *For the City Yet to Come: Changing African Life in Four Cities*, Durham and London, Duke University Press.

TROISIÈME PARTIE

OPPOSITION ET INSTITUTIONS



Entre espoirs et désillusions : représentations politiques des étudiants burkinabè

Jacinthe MAZZOCCHETTI

Si l'impact de la mondialisation et du projet scolaire issu des colonisations est assez transversal à la situation des jeunes scolarisés au travers du continent africain, des spécificités caractérisent cependant chaque pays. Ainsi, différents éléments contextuels sont à prendre en compte pour mieux saisir la situation actuelle des étudiants ouagalais. Il s'agit principalement de la révolution sankariste (1984), suivie de la rectification (1987) et de la mise en place d'une démocratie de façade (Hilgers, Mazzocchetti, 2006), des Programmes d'ajustement structurel (dès 1991) et de ce qu'ils représentent « symboliquement » au niveau de la chute des « lettrés » et, enfin, des mouvements de contestation qui ont suivi l'assassinat du journaliste Norbert Zongo et de leurs sévères répressions (1998-2001). Cet article étudie l'articulation entre ces événements, l'ambivalence actuelle du statut des jeunes scolarisés, à la fois « élite en devenir » et « jeunesse à l'abandon », et les possibilités de contestation des étudiants actuellement sur le campus de l'université de Ouagadougou¹. Nous verrons que toute la complexité réside dans la difficulté de s'opposer à un système au sein duquel les étudiants ont, en parallèle, l'espoir de trouver une place.

Les étudiants et les jeunes diplômés regroupent des jeunes gens aux biographies très diversifiées. En fonction de leur histoire, de leurs

1. Notons que mes travaux ne portent que sur les étudiants et les jeunes diplômés de l'université de Ouagadougou. Dès lors, les étudiants et les jeunes diplômés avec qui j'ai travaillé, qu'ils proviennent de milieux urbains ou ruraux, sont pour la plupart issus de familles modestes, voire précaires. Les familles aisées ne mettent pas, ou plus, leurs enfants à l'université de Ouagadougou, mais dans d'autres lieux de formation en fonction de leurs possibilités financières et de leurs réseaux. Une échelle de valeurs se dessine entre l'université de Ouagadougou (« Quand on n'a pas le choix », disent les étudiants), les instituts privés de gestion, d'informatique, de comptabilité, les universités et les instituts privés renommés de la sous-région et, enfin, les universités hors du continent africain.

ressources, ils posent des choix distincts. En ce qui concerne leur engagement politique par exemple, l'opinion partagée de manquements de l'État à leur égard n'implique pas pour autant des stratégies d'action identiques. Mes analyses ont montré qu'elles se jouent principalement entre le retrait, l'acceptation, parfois à tonalité « fataliste », la lutte ou le profit (Mazzocchi, 2006). Malgré cette importante hétérogénéité, ces jeunes, par leur parcours scolaire, leur vie à Ouagadougou, leur accès aux médias mais aussi par leur statut actuel d'étudiant et parfois leur statut à venir de diplômé, ont des représentations et des vécus communs qui permettent de parler de groupe. Nous verrons que si, depuis la rupture introduite par la mise en place des Programmes d'ajustement, deux générations se croisent² : celle qui a vécu la révolution sankariste dans son enfance ainsi que l'affaire Zongo et celle arrivée sur le campus après 2000 ; toutes deux partagent les mêmes désillusions et difficultés dues à la conjoncture économique et politique actuelle.

Aussi, à partir d'une enquête ethnographique de plusieurs années, il s'agira de proposer une réflexion sur les dynamiques en cours caractérisées par l'annihilation progressive des luttes collectives et l'exacerbation des combats individuels. Mes informations proviennent de nombreuses observations résultant du temps passé sur le terrain depuis 1999 et des récits recueillis. Récits réalisés pour la plupart en plusieurs temps et parfois sur plusieurs années. L'analyse des grands événements qui ont marqué les étudiants et les jeunes diplômés burkinabè ces vingt dernières années me permet d'analyser leurs représentations et leurs engagements politiques entre opposition de conscience et désillusion, entre colère et démobilisation.

Jeux de contextes

La révolution sankariste

Pour les étudiants et les jeunes diplômés burkinabè, la révolution sankariste (1983-1987) est importante. C'est à cette période que la majorité d'entre eux ont passé leur enfance. Les jeunes scolarisés ont été particulièrement affectés par cette période et par leur participation aux mouvements « pionniers »³ : éducation par les pairs, remise en question des

2. Le terme « génération » est ici utilisé dans le sens de Karl Mannheim d'un ensemble d'individus se reconnaissant dans un destin collectif ayant marqué leur époque. Cité par C. Bundy, 1987, p.305. Sur la notion de génération, lire également K. Arnout, 2005.

3. Durant la révolution sankariste, des mouvements éducatifs appelés « les mouvements pionniers », avec pour objectif un apprentissage de la doctrine révolutionnaire, ont été mis sur pied dans les écoles.

systèmes de hiérarchie et de valeurs (Jaglin, 1996)... «À l'époque, l'enfant avait la parole. Un enfant qui quitte cette cour et qui part dire: "J'ai mon grand-frère qui trafique des trucs à la maison", soyez sûr que la gendarmerie vient chercher le frère. Parole de pionnier» (Tarik, jeune diplômé). Bien que tous ne l'aient pas vécue, en fonction de leur âge ou de leur lieu de provenance, la période révolutionnaire est devenue pour ces jeunes une sorte de «légende» des possibles au Burkina⁴. À l'ère de Thomas Sankara, les enfants et les jeunes ont été placés au cœur de la révolution. Cet événement est venu éveiller leur toute jeune conscience patriote. Leur vision du politique et de l'État s'est construite au temps de la révolution, conçu comme un avant «mythique» en opposition à l'après «désillusionné» actuel.

Les anciens pionniers racontent que le souci d'«intégrité» et de «dignité» était premier: «En ce moment, être intègre avait un sens. Aujourd'hui quand tu es intègre, on dit: "C'est un idiot"» (Tarik). Ces valeurs intégrées par ces jeunes enfants, aujourd'hui profondément remises en cause, les placent dans une situation inconfortable de décalage perpétuel. Elles s'opposent aux nouvelles normes valorisées que sont la réussite par l'argent et la démonstration de cette réussite. Cette intégrité revendiquée, criée, affirmée qui était le propre du Burkina, «pays des hommes intègres»⁵, cette intégrité qui permettait d'être pauvre tout en étant fier, de ne pas s'abaisser à «tendre la main» est actuellement la marque de l'«idiotie», de celui qui n'est pas capable de ruser ou d'utiliser les opportunités... L'étudiant ou le jeune diplômé qui a l'occasion de s'en sortir par des voies détournées et qui ne la saisit pas reste incompris: «C'est ta famille qui va t'appeler pour te dire, bon écoute, ce n'est pas toi seul qui peux redresser ce pays. Que les gens ont voulu et ils sont où? Si on te dit l'homme intègre, toi-même tu es un peu gêné.» (Oumar, jeune diplômé).

Rares sont ceux qui croient encore en la possibilité d'un changement de système. Les mots de la révolution restent un idéal de ce que l'on aurait voulu être, mais, même pour les anciens pionniers, ils ne correspondent pas à ce que l'on est, ni à ce que l'on «cherche» aujourd'hui. Comme le souligne Étienne, jeune diplômé: «La révolution, c'est la période de référence de la jeunesse pour voir ce qui est mauvais aujourd'hui. Mais la crise économique a des conséquences sur l'identité de la jeunesse. Les gens sont d'accord pour certains principes révolutionnaires mais ils se disent: "En empruntant cette voie, je ne vais jamais arriver parce qu'on va me couper la route, alors que je veux vivre maintenant et tout de suite."»

4. Les étudiants burkinabè nés en Côte d'Ivoire, notamment, n'ont pas vécu cette période.

5. Sous l'égide sankariste, la Haute-Volta, appellation issue de la période coloniale, est devenue le Burkina Faso, pays des hommes intègres: du *moore* «burkina», intègre, et du *bambara* «faso», patrie: «la patrie des hommes intègres». Le gentilé «Burkinabè» provient de la langue peule, le *fulfulde*.

Donc à la vérité, les gens préfèrent mettre ça de côté.» La désillusion vécue à l'époque est forte, elle a marqué cette génération d'étudiants. Certains nomment l'annonce de la mort de Th. Sankara comme un temps de rupture dans leurs représentations du monde. Il y a clairement un avant et un après. D'un monde devenu clair, transparent, lisible, ces jeunes sont passés dans l'obscurité la plus totale : ne sachant jamais à qui ils avaient affaire, n'osant exprimer leur désarroi et leur désir de rester « révolutionnaires » de peur d'être arrêtés, d'être trahis par l'ami, le voisin, le frère, l'autre dont on ne sait pas s'il est digne de confiance ou s'il œuvre pour ses propres intérêts.

Que les étudiants aient ou non connu cette période, qu'elle leur ait laissé de bons souvenirs ou des souvenirs mitigés, elle est aujourd'hui mobilisée de façon idéalisée pour critiquer le régime actuel. Elle représente, au niveau des imaginaires, la possibilité d'un ailleurs politique qui, dans les faits cependant, semble bien lointain. Les souvenirs de la révolution appuient la critique du temps présent tout en étant insuffisants pour concevoir un vrai changement. Pour les jeunes scolarisés, les partis d'opposition et les différents mouvements de la société civile (ONG, associations, syndicats...) n'inspirent aucune confiance (Mazzocchetti, 2006). Sankara est vu comme l'exception, le seul homme de pouvoir qui depuis l'indépendance du Burkina ait réellement voulu le développement de son pays. Ces jeunes portent un regard dur sur le monde politique. Pour eux, le système en place est capable de récupérer toutes les manifestations d'opposition, soit par le maintien de la personne à l'écart de la réussite, soit en absorbant la personne par l'appât du gain (Hilgers, Mazzocchetti, 2006). La précarité, les désillusions, la soif de réussite ont raison des idéaux. Idéaux, par ailleurs, trop éloignés des lieux de réussite actuels.

Les Programmes d'ajustement structurel

Les étudiants et les jeunes diplômés avec qui j'ai travaillé sont également ceux de la génération de l'« ajustement structurel ». Ces politiques, suite aux déséquilibres financiers et à un endettement croissant de la majorité des pays africains, ont été mises en place dans les années 1980. À l'époque, ces pays se sont tournés vers le FMI et la Banque mondiale afin d'obtenir de nouveaux prêts. Ceux-ci ne furent accordés qu'aux pays qui s'engageaient à assainir leur situation économique et financière à travers des politiques d'ajustement. Trois principes sous-tendent ces mesures : l'ouverture des économies au marché mondial, la libéralisation interne, la baisse et la restructuration des dépenses (Peemans, Esteves, Laurent, 1995 : 90-100). Au Burkina, ces Programmes, signés en 1991, sont venus renforcer un mouvement de restrictions budgétaires amorcé depuis plusieurs années avec de nombreuses conséquences sociales. Parallèlement à l'accroissement rapide des effectifs à l'université, de 523 étudiants en

1974 à 25 000 en 2007⁶, ces Programmes sont venus limiter, entre autres, l'absorption des diplômés dans la fonction publique. Les bourses universitaires ont été drastiquement diminuées⁷. La compression des salaires dans la fonction publique et la liquidation d'entreprises publiques déficitaires ont eu des répercussions négatives immédiates sur le niveau de vie des travailleurs du secteur public (fonctionnaires, enseignants), principal débouché des étudiants⁸. Dès lors, le « chômage », dans le sens d'être sans emploi « salarié »⁹, a augmenté, et tout particulièrement à l'encontre des jeunes parvenus à un haut niveau d'éducation (enseignement secondaire et supérieur). La question du sous-emploi est également devenue une préoccupation importante : beaucoup de jeunes diplômés ne trouvent à s'insérer qu'au travers de postes d'un niveau inférieur à leur diplôme. En plus de prendre les places des jeunes moins scolarisés, ils acceptent un salaire et un statut peu valorisés qui ne correspondent en rien à ce qu'ils avaient imaginé.

Ainsi, pour les jeunes qui étaient à l'université ou qui aspiraient à y aller, c'est essentiellement à partir de ces Programmes d'ajustement qu'un écart s'est creusé entre statut idéalisé et statut réel de l'étudiant. Les anciennes évidences de ce groupe ont dû être remises en question. L'arrivée à l'université n'est plus synonyme de l'obtention de la bourse et en conséquence, d'une certaine aisance (beaux vêtements, mobylette...). L'obtention du diplôme n'est plus égale à l'obtention d'un emploi dans la fonction publique¹⁰. Au combat de la réussite scolaire vient s'ajouter celui de la recherche difficile d'un emploi souvent précaire. La logique de réussite, voire d'ascension sociale attendue et espérée du public scolarisé subit de profondes mutations. Le lien rompu entre études et fonctionariat rend de plus en plus difficile le retour vers les familles qui « ont investi ». La dette s'accumule avec les années de galère et de débrouille. M.-F. Lange parle à ce propos de « l'éclatement du consensus scolaire » (Lange, 1998 : 276). Jonglant d'un compromis à l'autre, les jeunes « en échec » se balancent entre leur incapacité à remplir le contrat intergénérationnel (Roth,

6. 1974 est l'année où le CESUP (Centre d'enseignement supérieur de Ouagadougou) est devenu l'université de Ouagadougou.

7. Jusqu'en 1989, tout étudiant bachelier de moins de 22 ans avait droit à la bourse. À partir de cette date, des mesures ont été prises pour réduire le nombre de boursiers, mais cela continue à fonctionner jusqu'en 1991 où 86 % des étudiants sont encore boursiers. Depuis 1993, seules 500 nouvelles bourses sont attribuées chaque année. En 1995, les boursiers ne représentent déjà plus que 35 % de l'effectif. Voir P. Bianchini, 2004, pp.208-210.

8. Parmi une littérature abondante, voir Ph. Hugon, 1994 ; J.-P. Lachaud, 1995 et A.-E. Calvès, B. Schoumaker, 2004.

9. Ce qui ne signifie pas forcément sans ressources, le travail dans le secteur informel n'étant bien souvent pas considéré comme un « emploi » par ces jeunes. Notons par ailleurs que le terme « chômage » n'est pas lié à une allocation de l'État, ce système étant inexistant au Burkina.

10. Cette situation n'est pas propre au Burkina, voir par exemple, pour le Mali, E. Gérard, 1997 et pour la Côte d'Ivoire, A. Marie, 1995.

2007), à rendre ce qui leur a été donné et leur entrée « virtuelle » dans la « modernité mirage » qui se présente à eux¹¹. Pour ceux qui n'ont ni les réseaux nécessaires ni accès aux écoles privées ou extérieures au pays, et ils sont très largement majoritaires, l'accès à la réussite et à la mobilité sociale via l'école bat de l'aile. Les voies du business, du commerce affichent aujourd'hui de façon criante leur suprématie. Nous sommes dans un contexte où l'émergence d'un leader repose bien plus sur sa capacité à maîtriser une rente (accès à des ressources) à partir d'une position d'autorité et à l'orienter vers des réseaux de dépendants et d'obligés plutôt que sur la valorisation d'un cursus scolaire¹².

Ces jeunes sont les « intellectuels » de leur pays, mais sans la sécurité financière, ce statut se vide peu à peu de son sens. Ils sortent fréquemment frustrés de l'université. Ils ont l'impression de ne pas obtenir une chose à laquelle ils auraient droit. Cette situation oblige à nouveau ces jeunes désabusés, voire « déçus », à vivre une forte désillusion. Au-delà de ses effets sur les conditions de vie actuelles et à venir, cette crise économique provoque pour eux une importante crise du sens. Pourquoi étudier dans un pays qui n'offre que peu d'avenir ? De plus, l'acceptation par l'État des Programmes d'ajustement structurel est vécue par les étudiants comme une trahison à la cause du développement du pays, comme une fermeture volontaire de leurs possibilités d'avenir. Ainsi, l'ANEB¹³, principal syndicat étudiant burkinabè, articule son discours critique autour de cette idée. La déclaration de rentrée de l'année 2005-2006, en plus d'appeler au boycott des présidentielles, énonçait : « Camarades, malheureusement, cette année encore, les effets des Programmes d'ajustement structurel (PAS) se feront durement ressentir sur le campus. Le désengagement de l'État qui résulte de l'application de ces PAS a pour conséquence la dégradation continue des conditions de vie et d'étude des étudiants. » La faute est souvent unilatéralement rejetée sur ces programmes et les institutions internationales, ce qui, indirectement, désengage aussi l'État de ses responsabilités.

L'entrée en modernité

En parallèle des désillusions politiques et de la crise socio-économique, par l'entremise de la mondialisation, on assiste aujourd'hui sur ce terrain à une « ouverture des imaginaires » sans précédent née de l'accroissement des échanges réels et virtuels. Les « autres de la réussite » sont à

11. Racontant à Kinshasa une réalité proche, mais exacerbée, de modernité vitrine présente en permanence au travers de la réussite de l'élite urbaine et des médias, mais en réalité de plus en plus éloignée des possibles de la population, F. De Boeck parle de « miroir aux alouettes » (p.48) et de « chimère » (p.50) (De Boeck, Plissart, 2005).

12. Lire notamment J.-F. Médard, 1992 et P.-J. Laurent, 2000.

13. Association nationale des étudiants burkinabè.

chaque coin de rue et derrière chaque écran de télévision (Appadurai, 2005). Il y a une prise de conscience de la non-assignation « obligée » à une destinée (Kaufmann, 2004), de la réalité des écarts entre riches et pauvres dans le monde et dès lors, volonté de sortir de sa condition difficile. Ceci dit, et c'est là le cœur à la fois des pratiques inédites et des souffrances, en parallèle de cette incroyable ouverture, le terrain burkinabè actuel n'offre que peu de possibles. Il y a uniformisation des modèles sans les moyens de s'y conformer. G. Balandier parle à ce propos du « paradoxe de la modernité » qui, tout en offrant la possibilité virtuelle de se réaliser et en poussant chacun à le faire, se joue en réalité dans un contexte macro sur lequel les individus n'ont aucune prise et dans lequel beaucoup ne parviennent guère à s'insérer (Balandier, 1985 : 149). Paradoxe poussé à l'extrême pour des jeunes qui, s'ils ne parviennent pas à s'insérer dans le monde salarié, n'ont ni le recours des travaux manuels pour lesquels ils ne sont pas formés et auxquels ils rechignent par ailleurs à « s'abaisser », ni le soutien d'une rente étatique (allocations de chômage ou de survie).

Si les jeunes scolarisés sont aujourd'hui capables d'imaginer leur vie « autre » par l'entremise des médias et des migrations, ils ne peuvent le faire qu'à l'intérieur du seul possible socio-économique et politique actuel envisagé, celui du « régime semi-autoritaire » (Ottaway, 2003) de B. Compaoré et de la société de consommation. Leur soif d'accumulation vient se cogner au manque de moyens et à la précarité¹⁴. Les grandes disparités vécues au sein du pays, le gouvernement actuel vu comme indéboulonnable et comme le seul lieu possible de la réussite rencontrent un désir de consommation rendu palpable au travers des médias, mais aussi, et peut-être surtout, des démonstrations ostentatoires des nouveaux riches de Ouagadougou. Au sein des étudiants et des jeunes diplômés, alors qu'ils ont de moins en moins accès à cette forme de réussite, les valeurs mises en avant sont l'argent, la mise en scène de la réussite, le tout pour l'apparence, le désir que la « modernité soit sur nous », comme le dit Élise, étudiante, avec toujours cependant les pressions de l'entourage à la redistribution. Les populations non scolarisées et l'entourage en particulier semblent attendre quelque chose non pas du savoir des étudiants mais de ce qu'ils vont en faire. On ne croit pas en celui qui connaît mais en celui qui va être, en celui qui sera le cadre. Les espoirs que les familles portent sur les jeunes étudiants sont en général d'ordre financier. Il n'est pas attendu des étudiants qu'ils « changent le monde » mais qu'ils le rendent plus vivable pour leurs proches et si possible leur famille élargie, voire leur village.

Le poids de l'entourage « en attente » et les désirs de réussite personnels font que de plus en plus de jeunes privilégient leur destin privé plutôt qu'un destin collectif, et certains choisissent de prendre le « raccourci », c'est-à-dire de rentrer dans le système tant critiqué plutôt que de le com-

14. À ce propos, voir l'article de J. et J. Comaroff, 2000, qui élargit ce constat à l'ensemble de la « jeunesse » du monde « globalisé ».

battre. «Les gens ont compris qu'il faut rentrer dans le système et tu avances. Par exemple, je suis né dans un village, je fais l'école primaire. Si j'ai la chance d'être parmi les 24 %, je pars au lycée. Si j'ai la chance d'être parmi le 1 %, je pars à l'université. Si j'ai la chance de jongler entre le SIAO¹⁵ et le RU¹⁶ et la recherche des papiers chez les voisins et les amis, j'arrive peut-être à la maîtrise et je sors pour encore courir les rues. Après, si je gagne un concours, c'est la fonction publique parce que je n'ai rien d'autre. Je n'ai pas quelqu'un pour me faire entrer dans telle banque ou telle société parce que je ne suis le cousin de personne. Je fais ce concours et j'y arrive. Je dois attendre des mois avant de toucher mon premier salaire et c'est pendant ce temps-là que le système te broie, te broie jusqu'à ce que tu sois modulable.» (Tarik). Bien que les trajectoires ne puissent se réduire à un enchaînement de causes à effets tel que présenté par Tarik, il est évident que les jeunes rencontrés étaient tiraillés entre solidarité et désir d'accumulation, entre intégrité et corruption par soif d'avoir, par nécessité ou par dépit. De même, il est à noter que davantage que le diplôme ou la faculté suivie, le degré de débrouillardise, l'expérience et surtout les relations sont à l'origine de l'obtention d'un emploi. Pour avoir une chance de se faire engager, il est essentiel de connaître les bonnes personnes¹⁷.

La crise de 1998-2001

En plus de placer le souci de soi au cœur de la réussite, à un niveau plus politique, ces «jeux de contextes» participent à construire au sein de cette jeunesse scolarisée nombre de frustrations qui se traduisent par une opposition de conscience très forte face au régime en place. Les discours, qu'ils soient recueillis dans le cadre de récits, qu'ils émanent des discussions quotidiennes sur le campus ou encore des différents lieux de débats

15. Par manque de place, une partie des cours donnés à l'université ont été délocalisés dans les bâtiments du SIAO (Salon international de l'artisanat de Ouagadougou).

16. Restaurant universitaire.

17. Travaillant avec les jeunes diplômés sénégalais, E. Beaumann pointe également cette prédominance du capital social sur le diplôme et la nécessité d'être inclus dans certains réseaux pour obtenir de l'emploi. Elle analyse les chances des jeunes diplômés de s'insérer sur le marché de l'emploi selon deux critères : le lieu de l'obtention du diplôme (des universités étrangères, aux instituts privés et enfin à l'université publique) et les réseaux existants ou la capacité à en mobiliser. Elle insiste sur le fait que les diplômés du public, généralement issus de couches moins favorisées, sont doublement handicapés : d'une part, leur diplôme est moins classé, d'autre part, ils ne sont guère insérés dans des réseaux efficaces. Elle en arrive à la conclusion qu'en ce qui concerne les couches moins favorisées de la population, l'éducation seule sera de moins en moins suffisante pour gravir les échelons de l'échelle sociale (Beaumann, 2003).

(syndicats, associations, groupes de pairs)¹⁸, sont le plus souvent éminemment critiques quant à la politique gouvernementale. Les travers du régime sont nommés sans retenue, agrémentés de faits concrets de corruption, de clientélisme ou de répression. En parallèle cependant, les mêmes éléments tendent à freiner, voire à annuler les possibilités de contestations réelles par les sentiments de fatalisme qu'ils créent. Beaucoup pensent qu'il n'y a pas d'autre issue que celle du système actuellement en vigueur. S'ajoute aux désillusions résultant des événements présentés ci-avant le fait que les étudiants sont de moins en moins convaincus de l'efficacité des luttes syndicales, souvent perçues comme une perte de temps dans une trajectoire personnelle déjà suffisamment difficile. J'en arrive ainsi à ma deuxième partie où, à partir d'une étude de cas autour des événements de 1998-2001, j'aborderai la réduction progressive de la croyance en l'efficacité politique des manifestations estudiantines ainsi que les stratégies d'affaiblissement des mouvements syndicaux menées sur le campus.

L'affaire Zongo

Ainsi, après avoir décrit le contexte économique et politique actuel tel que vécu et raconté par les jeunes scolarisés, il importe de s'arrêter un temps sur un fait, présenté à plusieurs reprises au sein de cet ouvrage, qui les a particulièrement marqués ces dix dernières années : l'affaire Zongo. Cet événement est aujourd'hui un repère temporel déterminant. Tout comme la révolution, il y a clairement un avant et un après... Pour rappel, le 13 décembre 1998, Norbert Zongo, directeur de publication de l'hebdomadaire privé d'investigation *L'Indépendant*, et ses trois compagnons de voyage furent retrouvés brûlés dans leur véhicule. Une commission d'enquête indépendante établit qu'il s'agissait d'un crime et non d'un accident de la circulation. La mort de N. Zongo déclencha un soulèvement populaire sans précédent¹⁹. Les étudiants se sont unis au Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples (MBDHP), aux syndicats, à la Coordination des intellectuels du Burkina, à certains partis d'opposition et aux protestations spontanées pour former le Collectif des organisations démocratiques de masse et de partis politiques (Ouédraogo, 2006). Ces mobilisations, pour les jeunes scolarisés pour le moins, ont été particulièrement porteuses de sens, d'espoirs et de déceptions. Si les étudiants burkinabè se sont engagés dans des combats politiques à maintes reprises, suite à l'assassinat de N. Zongo, les grèves et manifestations, mélangeant revendications liées à la condition étudiante et contestation politique, ont redoublé d'ardeur (Bianchini, 2004). Les récits récoltés pendant cette période

18. En dehors, bien entendu, des associations et syndicats proches du pouvoir en place (Mazzocchetti, 2006).

19. Sur l'affaire Zongo et ses répercussions, lire « Document autour de l'affaire Zongo », 1999 ; A. Loada, 1999 ; S. Hagberg, 2002 et L. Mazono, 2003.

étaient empreints de ce contexte singulier d'une vie politique et institutionnelle troublée. Les étudiants se soulevaient pour leurs conditions de vie (le droit à la bourse, à l'aide, le nombre de chambres en cité, la qualité des repas au restaurant universitaire), mais aussi pour de « grandes causes », notamment le combat contre l'impunité dont le slogan « Trop c'est trop » était le leitmotiv.

À cette époque, les « idéaux » de la révolution ressortent. En plein cœur des tumultes, Bila, jeune diplômé, me raconte comment les petits « pionniers » sont devenus de grands étudiants en mal de révolution : « Quand on regarde la jeunesse burkinabè, ce sont les enfants de la révolution, ce sont ces pionniers qui se regroupent maintenant pour lutter, pour crier sur la corruption... C'étaient les mots de la révolution : le népotisme, la corruption, le colonialisme... Maintenant comme ils sont grands, ils ont l'esprit mûr et ils voient la réalité : ce qu'on leur disait quand ils étaient enfants maintenant, ils le voient. Donc, ils ont beaucoup plus la force de se rebeller. » Ces jeunes seront néanmoins déçus une fois encore, ce qui viendra renforcer les sentiments de désillusion vécus à la fin de la révolution sankariste²⁰. En effet, durant ces luttes, extrêmement politisées, les étudiants ont avancé en rangs dispersés, ce qui a eu pour conséquence un renforcement du climat de méfiance : « C'était un mouvement d'ensemble, donc c'était difficile de comprendre si c'était la lutte de Norbert Zongo qu'on menait ou celle des étudiants parce qu'on prenait nos mots d'ordre du Collectif²¹ et en même temps de l'UGEB »²² (ancien leader de l'ANEB, 2006). Comme développé ci-après, certains syndicats estudiantins sont même rentrés dans des combats internes violents, des étudiants ont été blessés. En outre, la décision sans appel du gouvernement d'annuler l'année, première année invalidée dans l'histoire de l'université burkinabè, et de réformer l'université a été vécue comme une démonstration de la force du pouvoir. Ces luttes non abouties, même si au niveau du pays le « Collectif » a eu un impact, sont venues s'ajouter dans les représentations des étudiants aux Programmes d'ajustement structurel, pour renforcer un sentiment fort d'un abandon de la jeunesse scolarisée par le pouvoir.

20. Notons que tous les étudiants sur le campus lors des troubles des années 1998-2001, les plus jeunes et ceux qui ont suivi leur scolarité en Côte d'Ivoire en particulier, ne sont pas d'anciens pionniers. Cependant, tous ont été à la fois marqués et désillusionnés par cette période. Les anciens pionniers ayant cette spécificité de créer, *a posteriori*, du lien entre les deux événements et d'en alimenter leurs actes et leurs discours.

21. Collectif des organisations démocratiques de masse et des partis politiques.

22. Union générale des étudiants burkinabè. Syndicat estudiantin créé en 1960, l'UGEB est composée de l'ANEB (Association nationale des étudiants burkinabè, syndicat présent sur le campus de Ouagadougou) et de deux sections hors du Burkina (au Sénégal et en France).

Casser les luttes

Deux stratégies d'affaiblissement des mouvements estudiantins ont eu des conséquences particulièrement importantes sur l'engagement des étudiants : les luttes entre syndicats et la réforme de l'université. Premièrement, les étudiants rencontrés nomment nombre d'associations et de syndicats fantoches avec pour résultat une idée assez transversale : « On ne sait jamais qui est qui », qui manipule qui, quels sont les véritables enjeux et intentions. Les conflits internes, le doute omniprésent qui repose sur l'idée que la pauvreté confrontée au désir de consommation rend tout un chacun « manipulable », donc difficilement crédible, fragilisent les associations existantes et freinent les engagements syndicaux et politiques. Les nouveaux arrivés sur le campus n'ont souvent une idée du passé que par les rumeurs, et leurs discours ne sont pas très clairs. Ils savent seulement qu'il y a eu manipulation et que le pouvoir « divise pour régner », dès lors il vaut peut-être mieux se tenir à carreau. Une des expressions de ces divisions sont les conflits parfois violents entre les différents syndicats, et notamment entre l'ANEB et l'UNEF²³ qui, ces dernières années, ont terni l'image des étudiants.

L'ANEB est le premier syndicat estudiantin burkinabè. Depuis les débuts de l'université, il est au devant des combats et des revendications. Ce mouvement, le plus ancien, est aussi le plus suivi. Il se positionne clairement contre le pouvoir actuellement en place. Les mots d'ordre de grève durant l'année académique 1999-2000 ont essentiellement été le fait de l'ANEB qui a encouragé les étudiants à aller jusqu'au bout. Le campus était sous tension depuis 1997 et « arrêter tout après autant de mois de grève n'aurait servi à rien », me dit le président actuel de l'ANEB²⁴. Leur positionnement politique clair en fait un lieu possible de contestations, voire d'« oppositions ». L'UNEF, elle, est née à la faveur de la crise qui a commencé à secouer l'université de Ouagadougou en 1997. Ce syndicat s'est rapidement imposé, bien que ses membres et sympathisants soient moins nombreux que ceux de l'ANEB, comme un deuxième syndicat de poids. Lors des manifestations qui ont suivi l'affaire Zongo entre 1998 et 2001, leurs mots d'ordre contradictoires à ceux de l'ANEB ont eu pour conséquence, en plus des conflits, de troubler les étudiants ne sachant plus où donner de la tête lorsqu'un syndicat appelait à la poursuite de la grève et l'autre, à la reprise des cours.

Cyrille a été responsable de la sécurité de l'ANEB pendant plusieurs années. Il a joué un rôle important dans les différends qui ont opposé l'ANEB et l'UNEF dans les années 1999 et 2000. Il se souvient très bien de cette période où l'ANEB a « dû en découdre avec violence ». Pour les représentants de l'ANEB, l'UNEF était clairement instrumentalisée par le

23. Union nationale des étudiants du Faso.

24. La demande d'« aide » était au cœur des luttes de 1997 qui ont connu un regain de vigueur suite au décès de N. Zongo. Lire P. Bianchini, 2004, pp. 234-236.

pouvoir afin de les déforcer et de casser leurs actions, les membres de l'ANEK ne pouvaient se laisser faire: «Le CDP²⁵ a rempli un bûcher de gourdins et de machettes à venir déposer chez Maxime, qui était le président de l'UNEF en son temps, pour qu'ils viennent attaquer l'ANEK. Ça fait peur et c'est une réalité. Tu ne peux pas le nier aujourd'hui. Ils ont instrumentalisé l'UNEF» (Cyrille, 2006). *A contrario*, l'ANEK était soupçonnée d'être manipulée par le PCRV (Parti communiste révolutionnaire voltaïque). Pour les étudiants actuellement sur le campus, les détails et les raisons de ces conflits sont flous, oubliés. Peu leur importe finalement de savoir si l'UNEF et l'ANEK ont été instrumentalisées ou pas, il ne leur reste que l'image d'étudiants utilisant gourdins et machettes, il ne leur reste que des discours de manipulation que ce soit par le pouvoir ou par l'opposition. Dès lors, les doutes mais aussi la peur d'être blessé et surtout de se faire arrêter priment.

Ces conflits entre associations et syndicats estudiantins, et les violences qui en découlent, sont le plus souvent le fait de puissants, internes ou opposés au régime, qui possèdent les ressources nécessaires pour acheter une partie des leaders. En montant les étudiants les uns contre les autres, ils cassent les luttes ou les détournent de leurs objectifs premiers. Plusieurs des étudiants fréquentés sur le terrain se sont ainsi engagés dans des partis politiques ou dans des syndicats afin de grappiller divers privilèges à court ou moyen terme, sachant que les «facilités» obtenues les obligeaient en retour (Mazzocchetti, 2006). Afin d'améliorer leur quotidien, mais aussi de se faire des relations pour l'avenir, ils «se frottent» au pouvoir, ou à l'opposition, et en échange de quelques avantages, deviennent des espions voire des casseurs de lutte sur le campus. Selon Bianchini, dès les années 1960, les différents régimes africains ont mis en place des politiques répressives à l'égard des mouvements étudiants assez similaires et caractérisées à la fois par un «arsenal répressif» et par «l'instauration d'un traitement clientéliste»: recrutement d'étudiants comme indicateurs, menaces et intimidations voire incarcérations, dissolution d'organisations et création d'organismes liés au pouvoir, fermeture des campus, réinsertion des leaders de la contestation au sein de la classe dirigeante, manipulation des clivages corporatistes... Il note le rôle qu'à terme ces stratégies peuvent jouer à la fois sur les frustrations individuelles et sur les désillusions collectives (Bianchini, 2004: 120-126).

Deuxièmement, l'invalidation de l'année 1999-2000 a été vécue par les étudiants, les associations estudiantines et le corps enseignant comme un véritable coup d'État: «Ils ont invalidé l'année, ils ont dissous les statuts de l'université. Sur le plan juridique, on n'existait plus. Ça veut dire que s'il n'y a pas d'université, il n'y a pas d'étudiants, il n'y a pas d'enseignants... On était dans l'illégalité la plus totale» (Adama, trésorier de l'ANEK pendant 4 ans. Il était au devant des luttes de 1998-2001). Le *Journal du Jeudi* titrait à l'époque: «L'interprétation de la décision

25. Congrès pour la démocratie et le progrès, parti au pouvoir.

gouvernementale laisse entrevoir une sorte de rétorsion contre le monde universitaire. La sanction, il n'y a pas d'autre mot pour qualifier la mesure, vise toute l'Université. En d'autres termes, la faillite actuelle est une responsabilité collégiale des étudiants qui sont nommément cités par l'oukase gouvernemental, mais aussi des différentes structures de l'Université, le rectorat en tête. C'est une sorte d'opération de police contre le monde universitaire. Le gouvernement y voit clairement, sans le dire, la responsabilité des enseignants et de l'administration de l'Université dans son ensemble dans la crise actuelle. C'est pourquoi la décision a été voulue radicale dans l'objectif de frapper durement les étudiants, d'où l'invalidation qui devrait mettre dans la rue environ 70 % des étudiants (tous les cartouchards²⁶ sont out !), le renvoi du recteur pour son attitude assez modérée tout au long de la crise et la dissolution des facultés pour sanctionner les doyens et les vice-doyens pour leur esprit d'indépendance. Selon les analystes du gouvernement, la sanction contre les étudiants seuls serait inopérante²⁷.

Les étudiants ont beaucoup perdu suite à l'année invalidée. Concrètement, on peut noter les redoublements, la perte de temps, les nombreuses exclusions, les pertes de bourses... Subjectivement, ces événements ont engendré des questions importantes relatives à l'estime de soi. Cette décision « coup d'État » fut perçue comme une démonstration claire et sans appel de la « force » du pouvoir, de sa capacité à gérer et à contrôler toutes les formes de crises et de mobilisations. Ce ressenti a influencé, et influence encore, la perception des conditions des luttes et de leurs résultats. Amidou, ancien délégué ANEB, raconte : « Normalement, la question de l'année invalidée ne devait pas se poser dans la mesure où les débats continuaient de façon plus ou moins positive. Le dialogue n'était pas rompu avec le ministère. À notre étonnement, au soir, on a annoncé à la télé que c'était l'année invalidée. C'est vrai que pour nous, c'était un choc. On travaillait à l'éviter et en même temps à conserver nos acquis. » La structure ANEB est sortie de cette crise avec difficultés. Il ne leur était pas facile de combiner la persévérance de leurs prises de position avec l'année invalidée. Beaucoup d'étudiants n'ont pas compris ce qui s'était réellement passé et certains se sont retournés contre l'ANEB et sa décision de mener une grève « au finish » : « Quelqu'un qui a perdu une année, peut-être que son diplôme pouvait lui permettre d'avoir un emploi... Il vit un certain découragement et peut-être, il s'en prend à l'ANEB qu'il voit comme responsable de sa situation » (Amidou, ancien délégué ANEB). Les responsables de l'ANEB, de l'époque et actuels, interprètent cette décision comme un acte visant explicitement à déforcer voire à détruire

26. Étudiant passant un examen sans plus pouvoir s'y représenter. Dans la situation qui nous occupe, tous les étudiants qui en cas d'échec ne pouvaient plus reprendre leur année.

27. *Journal du Jeudi*, n°473, du 12 au 18 octobre 2000. Ce journal fait partie de la presse indépendante du Burkina.

leur syndicat. Tous perçoivent l'année invalidée comme un temps de rupture entre les nouveaux syndiqués et les anciens. De fait, l'engagement dans les luttes étudiantes a été profondément affecté par les conséquences qui ont frappé leurs instigateurs et les participants, même les plus passifs.

Prendre son diplôme et puis partir

Les étudiants qui ont vécu les luttes de 1998-2001 et les étudiants actuellement sur le campus s'accordent sur la manipulation politique de ces luttes. «Ce sont tous de faux-types», me dit Christine, étudiante. François, étudiant, enchaîne : «Il y a eu des arrestations arbitraires et après ces jeunes sont fichés, comment vont-ils faire pour trouver du travail ? Nous qui sommes pauvres, qu'est-ce qu'on va faire ?» Ainsi, même si le diplôme universitaire n'est plus le passeport certain d'une ascension sociale, l'université reste un lieu privilégié pour tenter de se faire une place dans la société, à condition d'y «faire son temps rapidement», sans trop se faire remarquer. Majoritairement, les discours des étudiants actuellement sur le campus tendent vers le non-engagement dans les affaires politiques, les affaires du pays. Du croisement entre méfiance et désir de réussir découle l'idée que ce qui compte vraiment, c'est de «prendre son diplôme et puis de partir». Nathalie, étudiante, m'explique qu'«il s'agit de tout faire pour qu'on ne salisse pas ton nom, il faut chercher le minimum pour pouvoir travailler et c'est tout. De toute manière, pour l'avoir vécu, les luttes sont vaines». La déception des étudiants est lourde, avec cette conscience que finalement, malgré l'immense mobilisation d'énergie et la perte d'une année, les choses n'ont guère changé.

Pour Adama, ancien trésorier de l'ANEK, «la génération qui est actuellement sur le campus n'est pas aguerrie à la lutte. Ça complique la tâche aux responsables de l'ANEK parce que si vous avez affaire à quelqu'un qui quitte la maison avec l'idée que c'est mon diplôme seulement que je pars chercher... C'est comme ça. Les générations ne sont pas les mêmes». Notons que si la première génération a vécu la période sankariste, les débuts des changements induits par les politiques d'ajustement structurel et la première année invalidée de l'université de Ouagadougou et que la deuxième «est née trouvée» le système politique actuel, mais aussi l'université «refondée», toutes deux partagent pourtant aujourd'hui la même désillusion. La différence est qu'en 1998 certains ont cru en la possible efficacité de leurs luttes et qu'aujourd'hui, ceux-là mêmes et les nouveaux arrivés sont obligés de reconnaître l'échec de leurs combats. Alors qu'à l'époque, le croisement entre les revendications étudiantes et celles de la société civile avait renforcé la croyance en un changement «collectif» possible, actuellement, le «changement» pour soi apparaît souvent comme la seule porte de sortie. La perte des espoirs placés dans les mobilisations collectives est venue renforcer la conviction que seules les stratégies indi-

viduelles permettent de trouver une place dans un système perçu comme inébranlable.

La révolution sankariste, l'application des Programmes d'ajustement structurel, les luttes de 1998-2001 et enfin, l'ingérence du pouvoir dans la gestion de ces luttes ont pour effet une impression partagée par ces jeunes de non-prise sur le temps et les événements qui les affectent. Les deux moments où ils ont cru pouvoir prendre part à l'avenir de leur pays (la révolution sankariste et les luttes qui ont suivi l'assassinat de N. Zongo) ont été sévèrement réprimés et sont venus nourrir les désillusions. À l'époque de la révolution, les cadres, les intellectuels et les jeunes scolarisés partageaient le sentiment de pouvoir jouer un rôle dans le devenir de leur société (Otayek, 1985). Les jeunes pionniers avaient des ambitions politiques qu'ils ont gardées au chaud jusqu'à leur arrivée à l'université, espérant un jour prendre part aux sphères de décision et de pouvoir. La précarité et la honte dans lesquelles le gouvernement en place les a plongés ont eu raison des dernières utopies. La période révolutionnaire leur avait fait croire à leur importance, le régime Compaoré est venu mettre un terme à cette vision du monde «romancée».

Au vu de ces éléments historiques et du destin partagé des jeunes scolarisés, on pourrait supposer l'émergence d'un processus de lutte collective plus structurée que les revendications ponctuelles d'amélioration des conditions d'étude. Les réalités de terrain amènent pourtant le constat opposé d'un effritement de cette possibilité avec, au contraire, un recentrage sur les luttes individuelles. En plus des désillusions analysées, l'émergence d'une solidarité de classe est «tuée dans l'œuf» par l'omniprésence du clientélisme, que celui-ci soit le fait de liens de parenté ou de liens faibles (politiques, syndicaux...). Dans la majorité des situations, celui qui se fait remarquer ne tarde pas à recevoir des propositions intéressantes. Résister est difficile. La logique de redistribution clientéliste annihile les germes de mouvement collectif. La relative stabilité du pays ainsi que l'omnipotence des élites politiques et économiques, des *big men* prennent force au travers des aspirations de consommation partagées par tous et d'une gestion fine de la redistribution. Les solidarités horizontales naissantes (les «pauvres», les intellectuels déçus...) ne trouvent pas les chemins de leurs expressions, empêchées sans cesse par la verticalité des relations clientélistes (Mazzocchetti, 2009).

Conclusion. Frustrations et oppositions

Finalement, les étudiants burkinabè ressentent une vive opposition qui ne trouve guère à se matérialiser. D'un côté, il y a peu, voire pas de véritables possibilités de changement et, de l'autre, s'opposer n'est pas à leur avantage. Pour les étudiants et les jeunes diplômés, l'image de la réussite

et le statut d'intellectuel participent de la définition de soi. Dès lors, il leur est difficile de se positionner contre le système et d'accéder en même temps à la « modernité », entendue ici comme l'argent et la consommation. Ces jeunes « déflatés » (ajustement structurel) et désillusionnés (Sankara, Zongo) vivent une normalisation voire une intériorisation du système actuel. Il reste des jeunes en lutte mais, à terme, il n'est pas sûr que leurs pratiques suivent leurs discours. Se mettre en marge du système, c'est aussi se mettre en marge d'une vie « réussie ». Comme le souligne Donal B. Cruise O'Brien, le rôle des étudiants africains doit être appréhendé dans son ambivalence. S'ils peuvent dans certaines circonstances être au devant des mouvements pour la liberté et la démocratie, leurs aspirations à entrer dans le cercle étroit des « élites » mettent surtout au cœur de leurs combats leurs propres privilèges (Cruise O'Brien, 1996: 65)²⁸. Dans la situation burkinabè actuelle, tant que tous partagent les mêmes aspirations à la consommation et que, d'autre part, la manne de redistribution reste suffisante, un changement de fond semble difficile. La lutte est avant tout pour soi et la réussite se joue sur un mode à la fois individualiste (la loi du plus fort et du plus rusé) et clientéliste (être client de, mais aussi entretenir une clientèle).

L'augmentation continue des jeunes scolarisés aux aspirations de consommation prononcées, dans un contexte où les possibilités réelles sont limitées, pose néanmoins question. J. Abbink, parlant de la jeunesse africaine scolarisée, pointe le fait que, dans les situations de stagnation et d'absence de perspectives, le conflit, voire la violence, sont la réponse la plus fréquente (Abbink, 2005). Au Burkina, de plus en plus de jeunes déscolarisés et de diplômés chômeurs ne parviennent pas à sortir de la dépendance des aînés ou survivent dans des pratiques de débrouille. Les inégalités croissantes dans l'accès aux ressources et au pouvoir à la rencontre de leurs désirs d'autonomie et de consommation alimentent frustrations et souffrances. Défiance et lutte du « chacun contre chacun » résultent de l'écart entre ouverture des imaginaires et fermeture des possibles socio-économiques et politiques. Pour le moment, les étudiants ouagalais gardent cet espoir de rentrer dans le système, d'être fonctionnaires, de travailler dans le monde de la coopération ou, enfin, de partir « ailleurs » à la course aux diplômes, à l'emploi et aux rêves. Un jour cependant, il est plus que probable que les enveloppes ne seront plus suffisantes ni pour maintenir cet espoir de réussite individuelle ni pour contenir colère et revendications...

28. L'auteur fait ici référence aux mobilisations, portées par les associations étudiantes, qui ont renversé le régime Traoré au Mali en 1991.

Bibliographie

- Abbink J., 2005, «Being young in Africa: The politics of despair and renewal», in *Vanguard or vandals, Youth, Politics and Conflict in Africa*, Leiden, Brill, pp.1-34.
- Appadurai A., 2005, *Après le colonialisme, les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot (éd. originale 1996).
- Arnout K., 2005, «Re-Generating the nation: Youth, revolution and the politics of history in Côte d'Ivoire», in *Vanguard or vandals, Youth, Politics and Conflict in Africa*, Leiden, Brill, pp.110-142.
- Balandier G., 1985, *Le détour, pouvoir et modernité*, Paris, Fayard.
- Beumann E., 2003, «Marché du travail, réseaux et capital social, le cas des diplômés de l'enseignement supérieur au Sénégal», in *L'Afrique des citoyens, Sociétés civiles en chantier (Abidjan, Dakar)*, Paris, Karthala, pp.219-292.
- Bianchini P., 2004, *École et politique en Afrique noire, Sociologie des crises et des réformes du système d'enseignement au Sénégal et au Burkina Faso (1960-2000)*, Paris, Karthala.
- Bundy C., 1987, «Street Sociology and Pavement Politics: Aspects of Youth and Student Resistance in Cape Town», *Journal of Southern African Studies*, n° 13 (3), pp.303-330.
- Calvès A. E., Schoumaker B., 2004, «Crise économique et évolution de l'emploi des jeunes citoyens au Burkina Faso», *African Population Studies*, vol. 19, n° 1, pp.35-58.
- Comaroff J., Comaroff J., 2000, «Réflexions sur la jeunesse. Du passé à la postcolonie», *Politique africaine*, n° 80, pp.90-110.
- Cruise O'Brien D. B., 1996, «A lost generation? Youth identity and state decay in West Africa», in *Postcolonial Identities in Africa*, London, Zed Books Ltd, pp.55-74.
- De Boeck F., Plissart M.-F., 2005, *Kinshasa, Récits de la ville invisible*, Bruxelles, La Renaissance du Livre.
- «Document autour de l'affaire Zongo», 1999, *Politique africaine*, n° 74, pp.164-184.
- Gérard E., 1997, «La lettre et l'individu. Marginalisation et recherche d'intégration des "Jeunes Diplômés" bamakois au chômage», in *L'Afrique des individus*, Karthala, Paris, pp.203-248.
- Hagberg S., 2002, «"Enough is Enough": an ethnography of the struggle against impunity in Burkina Faso», *Journal of Modern African Studies*, n° 40 (2), pp.217-246.
- Hilgers M., Mazzocchetti J. (dirs), 2006, «Le Burkina Faso: l'alternance impossible», *Politique africaine*, n° 101, Paris, Karthala.
- Hugon Ph., 1994, «La crise des systèmes éducatifs dans un contexte d'ajustement», *Afrique contemporaine*, n° 172, pp.260-277.
- Jaglin S., 1996, «De la défense révolutionnaire à la gestion urbaine: "le cercle des CR disparus" (Ouagadougou: 1983-1991)», in *Le Burkina*

- entre révolution et démocratie (1983-1993)*, Paris, Karthala, pp.245-274.
- Kaufmann J.-C., 2004, *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*, Paris, Armand Colin.
- Lachaud J.-P., 1995, « Marché du travail et exclusion sociale dans les capitales d'Afrique francophone: quelques éléments d'analyse », *Revue Tiers Monde*, tome XXXVI, n° 142, pp.279-302.
- Lange M.-F., 1998, *L'école au Togo, Processus de scolarisation et institution de l'école en Afrique*, Paris, Karthala.
- Laurent P.-J., 2000, « Entre ville et campagne: le big man local ou la "gestion coup d'État" de l'espace public », *Politique africaine*, n° 80, pp.169-182.
- Loada A., 1999, « Réflexions sur la société civile en Afrique: le Burkina Faso de l'après-Zongo », *Politique africaine*, n° 76, pp.136-151.
- Marie A., 1995, « "Y a pas l'argent": l'endetté insolvable et le créancier floué, deux figures complémentaires de la pauvreté abidjanaise », *Revue Tiers Monde*, tome XXXVI, n° 142, pp.303-324.
- Mazono L., 2003, *Hommage au journaliste Norbert Zongo: un homme face à son destin ou la parabole du lion*, Paris, L'Harmattan.
- Mazzocchetti J., 2006, « Quand les poussins se réunissent, ils font peur à l'épervier... Les étudiants burkinabè en politique », *Politique africaine*, n° 101, pp.83-101.
- 2009, *Être étudiant à Ouagadougou. Itinérances, imaginaire et précarité*, Paris, Karthala.
- Médard J.-F., 1992, « Le "big man" en Afrique. Du politicien entrepreneur », *L'année sociologique*, n° 42, pp.167-192.
- Otayek R., 1985, « Avant-propos », *Politique africaine*, n° 20, pp.3-9.
- Ottaway M., 2003, *Democracy Challenged: The Rise of Semi-Authoritarianism*, Washington, DC, Carnegie Endowment for International Peace.
- Ouédraogo S., 2006, *Collectif des organisations de masse et de partis politiques contre l'impunité au Burkina Faso*, Québec, CRISES.
- Peemans J.-Ph., Esteves A., Laurent P.-J., 1995, *Stabilité politique, ethnicité et dimensions socio-économiques de la gouvernamentalité locale*, Bruxelles, AGCD.
- Roth C., 2007, « Tu ne peux pas rejeter ton enfant! Contrat entre les générations, sécurité sociale et vieillesse en milieu urbain burkinabè », *Cahiers d'études africaines*, tome XLVII (1), 185, pp.93-116.
- Zongo M., 2003, « La diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire: trajectoire historique, recomposition des dynamiques migratoires et rapport avec le pays d'origine », *Politique africaine*, n° 90, pp.113-126.
- 2004, *Citoyenneté et marginalisation: les étudiants diaspos citoyens à part entière ou Burkinabè entièrement à part?*, mémoire de sociologie, Université de Ouagadougou.

Narrating Corruption : REN-LAC and the predicaments of opposition in Burkina Faso

Sabine LUNING

Introduction

In 1997 the *Réseau National de Lutte Anti-Corruption*, abbreviated as REN-LAC, was set up in Burkina Faso as a network of organizations and individuals aiming to fight corruption. The network covers a diverse field of civil groups (press, academic world), diplomatic services (embassies), as well as representatives of legal bodies and ministries. REN-LAC clearly aims to be a network at the crossroads of both state-society relations and national and international agencies. REN-LAC is an organization that circumscribes itself as a network for civil groups and individuals that explicitly seeks connections with government representatives, civil servants as well as international actors.

The creation of REN-LAC coincided with the announcement of the World Bank's intention to provide a "systematic framework for addressing corruption as a development issue in the assistance it provides to countries and in its operation work more generally" (World Bank, 1997: 2, cited in Marquette, 2004). On its website REN-LAC explicitly emphasizes that its foundation was strongly informed by debates put on the agenda in international contexts (<http://www.REN-LAC.org/html/statut.html>). In detailing its status on the webpage, REN-LAC starts by spelling out a list of international declarations (e.g. the UN declaration of 1996). Its organizational format also resonates preoccupations of international development agencies. On its webpage, REN-LAC defines itself as follows :

"The network is a non-governmental, independent, a-political non-partisan organization without profit seeking goals. It is the contribution of civil society to the fight against corruption in Burkina Faso. This contribution

does not aim at substituting governmental initiatives in the field of anti-corruption efforts ; rather it seeks to complement it. Its mission is to work towards a guarantee of the good morality and transparency in the governance of the public good”²⁹.

REN-LAC’s goals resonate well with the agenda of a “global morality” (Sampson, 2005) and its activities resemble operating strategies of Transparency International. This convergence occurs in three points: 1) the way corruption is defined, 2) the way information about corruption is obtained and 3) the way sites of corruption are identified. Corruption is first of all defined in a formal and legalistic way as the private appropriation of public means, but in the publications and activities a much wider definition of corruption as “moral decay” serves as guideline. Secondly, REN-LAC chooses to obtain critical information by asking people’s opinions about the state of corruption. REN-LAC’s disclosure of “malpractices” is mainly based on hearsay and rumour. Thirdly, the organization chooses to frame its activities in terms of internal state – society relations. Accusations of corruption are mainly directed towards persons associated with state services.

This study wants to show how these features of its operating strategies render REN-LAC vulnerable: the reliability and effectiveness can too easily be questioned and the autonomy of the network is time and again contested. These contestations transpire from the debates on corruption in Burkina in which REN-LAC is not only pointing to malpractices, but is itself the object of accusations ; on the one hand sceptical Burkinabe regularly portray REN-LAC as window-dress exercise serving to enhance president Compaore’s credibility with donors, whereas state-linked journals such as *l’Hebdomadaire* often question the validity of the conclusions of REN-LAC reports. Moreover, the chapter shows that the way the corruption debate is framed by REN-LAC may affect other oppositional groups. When corruption is primarily identified at sites where the state intervenes, any group – political parties and NGO’s – that comes in contact with the state may be suspected of taking bribes. Oppositional groups such as REN-LAC may accuse oppositional political parties that accept state funding to carry out their election campaigns. This chapter wants to show that REN-LAC’s ways of fighting corruption not only render its own organization vulnerable, they may also seriously reduce room for political opposition.

29. «Le Réseau est une organisation non gouvernementale, indépendante, apolitique, non partisane et sans but lucratif. Il est la contribution de la société civile à la lutte contre la corruption au Burkina Faso. Cette contribution n’a pas pour effet de se substituer aux initiatives gouvernementales dans ce domaine mais de la compléter». (article 3). Its mission and objectives are (article 4): Le Réseau a pour mission d’œuvrer pour une garantie de la bonne moralité et de la transparence dans la gestion de la chose publique.» (<http://www.REN-LAC.org/html/statut.html>, downloaded August 2006)

The activities of REN-LAC and the ways these can be assessed concur with Hilgers and Mazzochetti's analysis (Hilgers & Mazzochetti, 2006) of present-day political space in Burkina Faso. The authors state that the political space in Burkina is characterized by a lack of possibilities and alternatives, since it is structured on two levels; a formal shadow play aimed at donors, and an informal level on which the real political play takes place. This structure implies that organizations which oppose the regime on certain issues – and the issue of corruption is perfect for that purpose – run the risk of being disqualified, either as contributor to the “*mise en scene démocratique*” or as being bought by the regime. Stressing the value of this analysis, I would like to add the problem of the distinction between the image and the real in the political arena of Burkina; the shadow play is performed in very real and dominant routines labelled as practices of good governance, and through international funding agencies, democratic institutions, press agencies, academic contributions to debates on corruption etc. On the other hand, what the level of “real” politics entails can to a large extent only be subject for speculation: both the reports of REN-LAC and the accusations directed against civil society groups such as the REN-LAC, depend on “*sondage* of opinions’, hearsay and speculation in the press. The interplay between the reality of the shadow play and the speculative nature of imagining real corrupted politics should be taken into account when assessing the – lack of – room for manoeuvre of organizations such as the REN-LAC. Recent contributions to the study of corruption, transparency and conspiracy are helpful for this attempt. The ideology informing performances by national actors in the arena of international (donor) agencies – the domain Hilgers and Mazzochetti circumscribe with the metaphor *theatre de l'ombre* – has become an explicit topic of research. The term transparency literally points to the act of bringing to light, what otherwise remains in the dark. Recent research points out that the moral claim of transparency is fashioned at the interplay between lightness and darkness (Sanders & West, 2003: 287), between what should be made visible and what is suspected to take place out of sight. Ample ethnographic examples show (West & Sanders, 2003) how the pressure to disclose, to shed light is intrinsically connected to suspicion, distrust in powerholders and speculations of conspiracies. “...in the globe's local constituencies, key words such as transparency, conveying notions of trust, openness, and fairness, must dance endlessly across the same terrain as vernacular key words expressing, suspicion, hiddenness, and treachery” and “ideas that power operates in hidden ways make necessary their claims that it operates in the open” (West and Sanders, 2003: 12). This allows for all sorts of double play; is what is disclosed identical to truth, or can openness be part of a wider strategy of concealing? Why should disclosers be trusted? Haller and Shore's insights (Haller & Shore, 2005) complicate moral issues even further. The authors rightly argue that discourses on corruption and transparency suggest that categories such as public and private are bounded and stable distinctions,

rather than the outcome of processes of power and negotiation. However, both these authors and Gupta (Gupta, 2005) show that corruption is constituted in processes of exchange; a polysemous and multistranded relationship, and part of the way people relate to the state, as well as to international providers of services and funding. Once we see that forms of double play of trust and suspicion make up narratives of corruption, and that corruption comes about in complex processes of exchange between the state and many of its “others”, we can start to investigate REN-LAC’s possibilities and predicaments in opposing power-holders they may want to accuse of corruption and abuse of public means.

To analyse REN-LAC’s struggle against corruption we will proceed as follows. We will first describe the historical context of this initiative and one of its principle leaders, Halidou Ouédraogo. This part will show ambivalences in the relation between “the state” and its “others”. The paper then moves on to describe the two-fold way in which REN-LAC organizes its activities. The first relates to a formal definition in which corruption is seen as the private appropriation of public means. This definition leads the REN-LAC to publish annual reports with testimonies mainly by civil servants on malpractices within state and Para-state organizations. The reports are analysed in order to show how corruption is detected and represented. How do these documents speak about corruption and how can this be related to the issue of “narratives of corruption”? (Gupta, 2005). The broader definition of corruption as moral decay leads REN-LAC to deploy campaigns and debates in newspapers and meetings. In these second types of activities the press and academic experts play an important role. How do academics and the press narrate corruption in Burkina Faso, and how does this affect the room for opposition in the political landscape? The final part details REN-LAC’s support of accusations in the press aimed at political parties of the opposition. The funds the opposition had accepted from the state in order to run the campaign for the presidential elections of 2005 were seen as taking bribes. This example serves to scrutinize the predicaments of the oppositional groups in Burkina Faso.

Narrating REN-LAC’s roots and profile

In an interview I had in January 2006 with Moctar Zonou, Permanent Secretary of REN-LAC, he stressed the crucial role of Halidou Ouédraogo in establishing the network of REN-LAC in 1997.

Since 1998 Halidou Ouédraogo has been a major figure of the opposition against the Compaore regime. On the 13th of December of that year the most prominent investigating journalist of Burkina, Norbert Zongo, was murdered (see e.g. Hagberg 2001). This leader of the critical daily

l'Indépendant died in a car crash that had all the imprints of tampering; clearly he had been murdered, and since he was one of the most courageous opponents of the Compaore regime, his death was taken to be a political murder. The day after this killing Halidou Ouédraogo set up the so-called Collectif (*Collectif des organisations démocratiques de masse et de partis politiques*) an umbrella organization for all groups requesting an inquest and punishment of the killers (Hagberg 2001).

In his historical account of the REN-LAC Moctar Zonou pointed to Halidou Ouédraogo's long struggle for civil rights issues. He portrayed him as the person who had set the human rights agenda in Burkina Faso. This magistrate has been the president of the *Syndicat de Magistrat du Burkina Faso* (SAMAB) from 1983 till 1990. In the first period of its existence the syndicat had been forbidden, but under the regime of Sankara (1983-87) it could operate out in the open. During this period Halidou Ouédraogo played a prominent, yet a contested role. He was judge in the Revolutionary Popular Court (the TPR, *Tribunaux Populaire de la Révolution*). In this capacity he presided over the court case against the former president Lamizana. Despite political pressure, he chose to acquit Lamizana. More and more he started to oppose the Sankara regime, but he was also quick to distance himself from Compaore, who took sole political control by having Sankara killed in 1987. Halidou Ouédraogo opposed the new regime by setting up the *Mouvement burkinabè des droits de l'Homme et des peuples* (MBDHP) in February 1989. He was particularly critical of the "regime d'exception" put in place by Compaore. He claimed that such an exceptional regime of justice did not allow for moral justice. Clearly, as a magistrate Halidou Ouédraogo's primary concern has always been with justice as this can be assured through a formal system of law.

By focusing on Halidou Ouédraogo's role in setting up the REN-LAC Zounou inscribed the REN-LAC in a longer history of fighting for social justice and transparency. Halidou Ouédraogo epitomizes the ideological agenda REN-LAC wants to serve. At the same time, however, Halidou Ouédraogo has also been subject to critiques. Hagberg (Hagberg, 2002) describes how in 2000 Halidou Ouédraogo was accused in newspapers in Ivory Coast of accepting 100 million CFAfr from the president of Ivory Coast at the time, Henry Konan Bedié. Even though a court in Ivory Coast acquitted him, the damage was done. Newspapers close to the government, such as *l'Hebdomadaire*, picked up the affair. More recently, new accusations have been voiced, this time directed at the financial management of the *Mouvement burkinabè des droits de l'Homme et des peuples* (MBDHP). In the issue of December 8, 2003 *l'Hebdomadaire*, congratulated the donors of the MBDHP for insisting on an audit. Ever since the affaire of the 100 million CFAfr of Bedié *l'Hebdomadaire* had asked to scrutinize Halidou Ouédraogo, both in his capacity as president of the *Union Interafricaine des Droits de l'Homme* (l'UIDH) and as president of the MBDHP. Over the years the MBDHP had received some 600 million CFAfr donor aid; the alleged reserved reaction to the request for an audit

led *l'Hebdomadaire* to cry out “does the hangman fear the rope”? (8 December 2003, <http://www.lefaso.net/spip.php?article681>) In an attempt to further discredit Halidou Ouédraogo the author of the article pointed to the fact that he was building a 60 million CFAfr house. How did the magistrate explain all this?

Zonou's narrating REN-LAC's origins immediately shows the predicament contemporary social movements in Burkina Faso can find themselves in. If they put civil rights on their agenda they can be sure to obtain funding from international donors. This may facilitate their work, but it can easily be held against them and damage their reputation at any time, so it seems. Being funded by international donors to fight corruption in Burkina is a double-edged position. This has been the situation of REN-LAC right from the start.

Both Halidou and Moctar Zonou were active in *L'Union Interafricaine des Droits de l'Homme* (UIDH), Halidou has been its president ever since its instauration in 1992. This international context was important for the creation of REN-LAC and its launch coincided with the moment the World Bank started to put corruption on its agenda, as we have seen. REN-LAC's moral stance, its definition of corruption as well as its organizational format were highly informed by the credo's of multilateral organizations, in particular the World Bank. The website of REN-LAC (<http://www.renlac.org/html/renlac.html>) specifies the types of membership that are distinguished, at the heart of which are 22 civil society groups. These contain religious groups, labour unions, women's groups, human rights organizations but clearly no political parties, nor state organizations. REN-LAC works together with national groups classed as: national press, civil society groups/pressure groups, and governmental partners. Academic institutions are mentioned under the second heading. In this way the University of Ouagadougou, the national research institute CNRST and the French IRD are presented as civil society groups/pressure groups. In the group of governmental partners a wide scope of ministries are summed up. Moreover, REN-LAC's counterpart on state level, the so-called *Haute autorité de coordination de lutte contre la corruption Inspection général d'État* is mentioned. Its international partners fall under the label of either foreign embassies in Burkina or other foreign organizations, such as Transparency International.

In REN-LAC's web presentation the divides between political and civil groups and between governmental and non-governmental organizations are strict. In the formation rendered by staff the divide turns out to be more complex. In the initial stage, President Compaore and his minister Salif Diallo were even involved in the setting up of REN-LAC and the government contributed financially. In REN-LAC's written documents and in oral comments, the state and the regime of Compaore take different positions: the regime continually changes position from potential allies to adversaries. This ambivalence is the outcome of a purposeful strategy, but it also signals the weakness of effectively collaborating in the field of anti-

corruption. REN-LAC can only accomplish its goals if it organizes the debate with all possible partners, and this should certainly include state agencies and political power holders. REN-LAC has to portray itself as a facilitator of discussion and as the organization that identifies malpractices rather than that it condemns the perpetrators. REN-LAC's profile is very much in line with the present tendencies in international efforts to fight corruption: the efforts are to represent a moral order that transcends particular interests, to incorporate groups so as to be able to speak as representing civil society as a whole. The defence of the public good requires the REN-LAC to dissociate from private agenda's and interests. At the same time they should avoid the impression that in doing this they step into state functions such as prosecution. Hence the emphasis on an all incorporating network, neutrality, a moral stance on the basis of the greater common good, signalling rather than accusing. Of course these efforts are difficult to maintain at all times. Despite the preference to keep up appearances of the neutral facilitator, their moral commitments also drive members of REN-LAC to speak out against specific situations.

Narrating Corruption 1: REN-LAC's annual reports

The six annual reports on *État de la Corruption au Burkina Faso* published so far all have a similar structure: One part is devoted to the general analysis of the random sample survey (*sondage*), a second part covers manifestations of corruption in certain sectors, and a third part describes the actions undertaken against corruption in that particular year. Interestingly, the annual report of 2003 provided an extensive paragraph on the methods used to obtain the information (REN-LAC, 2003: 14-18). The report provides a classification of the 2000 people who were interviewed. The report fairly admits imbalances in the research population; 82 % of the persons interviewed were male, 75 % were in between 20 and 40 years of age, all lived in Ouagadougou and Bobo-Dioulasso, and only 0, 5 % of them were peasants. Clearly, the persons approached were to a large extend professionals on the pay roll of the state, civil servants working in the administration (36 %), health workers (5 %), and teachers (10 %), but also workmen (12 %), traders (12 %) as well as students (10 %). Out of this population, about 50 % were users of the (state) services that were under scrutiny for corruption, the other half were employees of these services. The interviews aimed at obtaining information on occurrence as well perception of occurrence of corruption; people were asked how often they had been exposed to practices of corruption, other questions concerned their perception of the magnitude of corruption. On the basis of the interviews the different sectors were rated. Part two of the annual report of 2003 is divided in two: the first dealing with manifestations of

corruption in sectors which – in the opinion of the interviewed – have a high incidence of corruption, the second with sectors allegedly with a low occurrence of corruption. The sectors presented in the first comprised the customs, the “*marchés publics*”, health, Police and gendarmes, as well as public administration, the ones described in the second are education, justice, the town halls, taxes and media. The annual report of 2003 focused more strongly on state services than the one written in 2004. In 2004 the state services were covered in a general – and rated – manner. Detailed cases of corruption were spelled out in the second part entitled *the faces of corruption in certain sectors*. Attention was given to corruption related to training programmes in the health sector, corruption in the gold sector, in private education, in land title management in the region of Bobo, and corruption in the cotton sector. The 2004 report focused on the relationship between the state and enterprising sectors, but it also portrayed how ONG’s were more and more turning into sites for corruption practices. The 2005 report covered the whole national territory of Burkina. For the first time interviews had been undertaken in all 13 regions of the country, the number of people per region corresponding with the ratio of the total number of inhabitants. The report of that year paid particular attention to corruption connected with elections, the consequences of corruption as well as the actual actions to fight corruption.

The reports’ precise account of the selection of interviewed contrasted sharply with the vagueness of some of the questions that were asked. The “*ampleur*” of corruption for instance was measured by asking “How do you assess the state of corruption over the last three years?” The different percentages of the answers were represented in beautiful graphs: 24% of the persons interviewed thought the current state of affairs was serious, 37% assessed that corruption was very widely spread, 29% widely, 7% thought the occurrence of corruption was of little significance. The results were presented in the best of positivistic traditions in the social sciences. However, what was presented was made up of impressions and opinions of very specific groups of people, rather than “the facts”.

Two features of the way REN-LAC narrates corruption in these reports stand out, the dependence on impressions and the focus on the state. Firstly, the assessments of corruption can be said to depend upon hearsay, rumours and speculation. This has serious consequences for the credibility and the oppositional strength of REN-LAC’s activities. Secondly, the selection of the persons who were interviewed shows that REN-LAC seeks to pinpoint corruption foremost on the level of state services. The close links to the state of the majority of respondents reflects REN-LAC’s choice to focus on scrutinizing the state apparatus.

REN-LAC shares these features with the strategies of Transparency International (TI), the Non Governmental Organisation based in Berlin, which styles itself as the global fighter of corruption. Ever since its start in 1993, the professional staffs of this international network for fighting corruption have been close to the World Bank. Its main instigator, Peter

Eigen is a former Director of the East Africa desk at the World Bank (Harrison 2006: 17). This explains the success of TI both in building up a very high profile for itself and in getting corruption on the World Bank's agenda, despite internal resistance to "politicization" of the Bank's interventions (Marquette, 2004). REN-LAC collaborates closely with Transparency International; it serves as TI's office in Burkina Faso (<http://www.unodc.org/ngo/>), and the information REN-LAC gathers for their own reporting also feeds into the Corruption Perception Index (CPI) published yearly by TI (http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi). Fifty-two African countries feature in the CPI, indexing perception of corruption per country on a scale from 10 (100% absence) to 1 (100% presence). In 2007 only two African countries scored above 5, 14 were scaled between 5 and 3, and the other 36 were even below three. On TI's scale, the number three is seen to index a watershed; in the countries with a mark below three, corruption is perceived as rampant, in those scoring between three and five corruption is perceived as a serious challenge. With 2.9, Burkina Faso ranked 17th (105th globally) in 2007. TI has a lot of resources to compile data on corruption, and it publishes much more than just the CPI. Nevertheless, the CPI is vulnerable to the same criticism as the reports published by REN-LAC; they are based on impressions, opinions and hearsay, hence the results and rankings can be contested and discredited by opponents, in particular by those who are perceived as corrupt. However, this does not make these findings socially insignificant. On the contrary, the CPI rankings are referred to constantly in the press and talked about. The recurring references to the CPI perpetuate the sense of crisis in developing countries (Harrison, 2006: 18). Later in this chapter, we will see how REN-LAC's representations of crisis work out in public debates in Burkina.

REN-LAC's and TI's ways of narrating corruption both share a strong focus on the state. REN-LAC's reports scrutinize primarily state services, and the CPI is a ranking of countries, nation-states. The emphasis on proper conduct of states appears to be at odds with general tendencies in the era of liberalization. Since the early nineties the private sector is supposed to have gained ground at the expense of the state apparatus. Since privatization is often (rightly or wrongly) seen as a process of rolling back the state, the focus of corruption fighters solely on the state is enigmatic. Even the Bribe Payers Index of Transparency International concerns a ranking of countries. The Index is based on opinions of business on how likely companies from various countries are to pay or offer bribes. So, even though bribes are allegedly paid by companies, the frame for indexing is the nation state. This format for interpretation requires a highly reductionist reading of actual practices of corruption. Harrison (Harrison, 2006: 18) argues that this excludes a proper assessment of corruption between private sector actors. I would like to add that a focus on the state also hides the transnational nature of corruption. REN-LAC draws attention to the corrupt state officials implicated in Burkina's liber-

alized gold sector. However, in Burkina this sector should not just be scrutinized for bribes of state officials and forms of tax evasion, investigation would be needed to find out how the gold sector is used by international criminal networks for laundering money. A strong focus on the state may hinder the assessment of international factors at work in undermining African countries. Global morality as epitomized by TI strongly co-authors REN-LAC's investigative narratives of corruption, however in pinpointing where corruption comes from global factors are systematically ignored.

Narrating Corruption 2: REN-LAC's campaigns in the media

In the surveys ordinary citizens and employees voice their experiences and opinions. In the campaigns, on the other hand, different categories of professional experts – journalists, anthropologists, sociologists and lawyers – are heard in how they define, explain and fight corruption. *Le Burkina à l'épreuve de la corruption* (REN-LAC, 2000) unites articles previously published in the newspaper *l'Observateur Paalga*. Most of the scholars address first of all the question how to define corruption. In line with REN-LAC's choice elaborated upon above, most authors take a formal view on corruption, and describe it as private appropriation of public means. Moreover, many authors see corruption as caused by wrong morals rather than by wrong social constructs or malfunctioning political institutions: the state requires close surveillance, not because it is per sé badly organized but because it is emblematic for the public good that should be protected against greedy and power lusting individuals. Authors underscore this view by comparing corruption to illness. Article titles are explicit in this respect; *La corruption au Burkina Faso: une maladie à multiples facettes* (REN-LAC, 2000: 29), and *La corruption électorale, un cancer de la démocratie burkinabè* (REN-LAC, 2000: 29). Again we see members of REN-LAC complying with trends in “global morality”. The Director of the World Bank, Wolfensohn, for instance referred to corruption in Africa as cancer. The use of metaphors of illness in narrating corruption, particularly in relation to Africa, is so pervasive that it has been labelled the “AIDS of democracy” (Harrison, 2006: 17). The original meaning of the term corruption refers to corporal processes of death and decay of rotting corpses. In a long history of political philosophy, going back to the Greeks, this image became a metaphor for the process in which the rulers for “the common good” became perverted into those who rule for “the good of themselves”, a process of decay, decadence (Meny and de Sousa, 2001: 2027). Indeed, Burkinabe authors do explicitly refer to Plato, in particular in the section dealing with the ethical and religious dimensions of corruption (REN-LAC, 2000: 44-59). The authors

portray a historical development of *la morale agonise*, “the morals are dying out”, they associate corruption with a general loss of morals. In the articles religious experts explain why Muslims cheat on Muslims who want to go on the Hadj to Mecca, why protestant pastors betray their congregation in order to make money, why political clientalism is booming etc.. All these issues are taken to picture the depressing outline of present day social practices in Burkina, where *l’homme intègre* is loosing out. The tone of the authors is pessimistic; their fight is a fight against general currents of our time.

This predicament of present times is contrasted to a past in which “traditional” practices dominated. Quite a few authors elaborate upon “traditional” practices of gift giving, and they do so in an interesting fashion. Gift giving used to be a practice to pay honour to others. It entailed the giving of symbolic gifts without expectations of a return gift, whereas the bribes that are given in the present are precisely the opposite: they are interested gifts; they are given because of the counter-prestations they may trigger from others. Traditional gift giving cannot be taken as the root for the “*prix de la bière*” that predominates transactions in the present (REN-LAC, 2000: 29). The message is clear: the traditional system is too good to take the blame for the things that are bad in the present.

In a small booklet entitled: *Morale et Corruption dans des sociétés anciennes du Burkina* (REN-LAC, 2003) Alain Sanou, Pierre Bouda, Lazare Ki-Zerbo and Jean-Pierre Jacob address the question how bribery and corruption did or did not occur in traditional contexts in the region that presently makes up the national territory Burkina Faso. The authors, every one of them dealing with a specific ethnic group (Bobo, Mossi, San and Winyé), are primarily concerned with cultural idioms and representations. All four authors choose to portray traditional societies as single ethnic entities, which could purge themselves from corruption by corrective religious practices and collective morals. In doing this they produce static, bounded stereotypes of traditional societies in which changes – processes of moral decay – occurred due to colonial interventions. This describes the ideological position of the authors, rather than the histories of colonial interactions. The work of these anthropologists in their engagement with REN-LAC helps to create the idea that corruption has only surfaced in the present, due to circumstances that were not the making of those presently involved in acts of corruption.

The collection *Le Burkina à l’épreuve de la corruption* also contains a reprint of an article written by Olivier de Sardan in *Le Monde Diplomatique*. The article originally entitled *L’espoir toujours repoussé d’une démocratie authentique. Dramatique délinquance des États en Afrique* appeared in this context under the title: *Une culture de la corruption en Afrique*. In the article Olivier de Sardan sought to describe corruption as the outcome of the predicament of badly paid civil servants with tremendous social commitments. He pointed to inflation of obligations in the

field of celebrations and ceremonies. Together with insufficient wages this forced civil servants to search for additional *indemnités* and the sale of state services. Both in professional relations and in wider social networks we can witness practices of what Olivier de Sardan called *sur-monetarisation*. Olivier de Sardan's contribution to the study of corruption in African societies has been substantial (Olivier de Sardan, 1999; Blundo & Olivier de Sardan 2001 a and b). In most of his publications de Sardan has taken a much more severe stance against these practices than in the article reprinted by REN-LAC. Moreover, he has always been explicit in his warnings not to use cliché stereotypes on traditional practices when treating corruption, and he very often connected the problem of corruption to inherent features of development aid. In the wide range of his contributions to the study of corruption, I find the decision to select this particular article by Olivier de Sardan telling. This, together with the change of its title, seems to characterize REN-LAC's strategy in campaigning against corruption: REN-LAC appears to be keen to portray Burkinabé as victims of generalized underpay and over-claims in a relatively recent setting of general moral decay. One could say that REN-LAC chooses to portray corruption as a *condition humaine* of present times, as a natural disaster we are all caught up in and which we can only fight with a collective moral *reveil*. How do the narratives of corruption by REN-LAC supporters affect the political field, and in particular the room for opposition the public and political landscape?

The realities of narrating corruption : predicaments for oppositional groups

In the article reprinted by REN-LAC, Olivier de Sardan points to a particular characteristic of corruption practices nowadays in Africa: corruption is generally disapproved of, but hardly ever prosecuted. This paradox – general disgust but nobody punished – contributes to the sense that corruption is omni-present, but it is difficult to pinpoint precisely and just as hard to combat (Olivier de Sardan, 1999). As a social fact it is constructed in hearsay about and suspicions of “others”. And just as in witchcraft discourses phrasing suspicions does not at all have to lead up to public accusations and punishments (Augé, 1975 and 1977).

Speculations of corruption resemble discourses on witchcraft in the sense that both are associated with what is hidden, knowledge that is basically restricted to the immediate exchange partners only. As was mentioned earlier, the notion of corruption as something hidden is linked intrinsically to the concept of “transparency” (West and Sanders, 2003; Haller & Shore eds, 2005: 11-12), a major watchword for policymakers, politicians, and other proponents of “modernity”. People want to know

what is going on and – modernity gives us this right to know. How accusations of corruption and conspiracy theory, expressed in popular discourses, interact with claims for transparency and perhaps even reinforced by them (West and Sanders, 2003) is a crucial question.

A sequel to this question is whether the contributions to debates on corruption should be seen as part of the solution or perhaps as part of the problem. Do the anti-corruption efforts perhaps contribute to making corruption into an omnipresent and yet unbeatable social fact? The practice of corruption is very real but this is strongly reinforced by the practices in which corruption is narrated and imagined. An organization like REN-LAC, but also journalists and anthropologists should be aware that they may – unwillingly – contribute to constituting these realities in how they are imagined and narrated. A major question is how this affects the room for oppositional activities, both of political parties but also of REN-LAC itself.

Details concerning the winner of the annual *Prix de la Lutte Anti Corruption* (PLAC) awarded by REN-LAC in 2006 can be used as a start to illustrate some of the predicaments of the opposition. The award is handed out for the best-written contribution to the public debates on the fight against corruption. In July 2006 this award was given to the journalist Dieudonné Soubeiga for his article published on Tuesday July 12, 2005 in *L'Indépendant* (Number 618) entitled: *Corruption Politique au Faso ; Deux opposants cueillent le fruit interdit*. The article deals with the failure of the “*Opposition Burkinabè Unie*” (OBU) to unite all opposition forces around a central candidate who could run against incumbent President Blaise Compaore. In March 2005 this coalition failed its first test of strength, the selection of a candidate who could represent a united opposition. Both Emile Paré – who obtained the support of all parties except PAREN – and Laurent Bado wanted to run. Soubeiga’s article in *l'Indépendant* speculates about the cause. He points to corruption: as a legitimate opposition group, OBU was entitled to CFAfr 30 m financial state support, but Compaore’s right-hand Salif Diallo had given this money on condition, so the article suggests, that the recipients play the role of a divided opposition. In particular, Bado’s dissident behaviour was interpreted along these lines.

These allegations show that in the present political climate in Burkina the credibility of all politicians – allies as well as opponents of President Compaore – can be damaged all too easily. The dominance of Compaore’s party stems to a large extent from its control of the state. In this situation, solely by accepting the state support to which opposition parties were entitled they could become the object of accusations. The fact that REN-LAC supports this reading, and awards the price to the article by Soubeiga shows the predicament and vulnerability of the opposition. The journalist may have a valid point, but this is hard to determine.

I want to stress the predicament for the opposition caused by the way journalists, and academics associated with REN-LAC define and identify

corruption. In line with “global morality” corruption is defined as “the abuse of public office for private gain”, and we have seen how this definition reduces corruption to the problem of dishonest individuals or “rotten apples” working in the public sector. This perspective strongly inhibits the room for manoeuvre of the opposition in Burkina Faso. Once popular discourse has identified the head of state, Compaore, as a major “rotten apple”, all recipients of public duties of the state can be contaminated. As a consequence, accepting the financial support to which the opposition is entitled by law may trigger narratives that will demolish the credibility of the recipients. Rather than reinforcing the opposition in facilitating its oppositional tasks, this lawful financial support risks to weaken the opposition altogether. The attempt to make corruption into a moral problem of specific individuals – in particular the president – strongly influences the narratives about the state and “its others”. Association with the state, either to perform oppositional tasks or to fight corruption can all too easily backfire. In Burkina Faso, narrating corruption often works as a boomerang.

This not only weakens oppositional parties, but also civil society groups such as REN-LAC. Political parties and civil society groups will in one way or another have to engage in relationships with the state. We have seen that REN-LAC has chosen for the strategic posture of a concerned and yet non-political agent. However, rather than being a point of strength this may become the Achilles heel of REN-LAC. In a conversation in January 2007, Moctar Zonou, the current Permanent Secretary, showed that he was strongly aware of the predicament of his own organization. He gave striking examples of the regime’s strategy on when and when not to invite the REN-LAC. Yes, when it aimed to seek high press profiles in announcing new broad initiatives to counter abuse of power and public means, no when it came to the executive committees having to perform tangible acts of controlling power holders and budgets. Every time REN-LAC did engage in activities staged by the regime, they would be attacked for collaboration and helping the regime’s attempts to window-dress.

By the time Moctar Zonou volunteered this information, REN-LAC had become the site for internal power struggles. Ever since Moctar Zonou had succeeded Dieudonné Yameogo as Permanent Secretary, his internal position had been weak. The newspaper *Indépendant* devoted an article to the internal struggles already in June 2005 (Tuesday June 14th). Staff publicly complained of weak management, lack of transparency and red tape. They exclaimed that shifts were needed in order to prevent donors from withdrawing their funding. In defence the Permanent Secretary stated that the problems antedated his take-over; they only surfaced now because “everyone wanted to have its share” (*chacun réclamant la cuisse du bœuf*). One of REN-LAC’s donors, (one of the *Partenaires Techniques*) the Dutch embassy was indeed on the brink of breaking off funding. One of the embassy’s staff told me in January 2007 that the REN-LAC had a

serious image problem; it operated weakly and was too often targeted with accusations of bad management and corruption. Perhaps the new Permanent Secretary lacked some of the drive and charisma of his predecessor. Perhaps this led to a certain lack of initiatives and resourcefulness. Such weakness may indeed lead donors to move away, and this in turn may be the cause for internal fights with staff risking losing their job. Oppositional forces in Burkina Faso do indeed depend upon financial support both from state sources and international donors. This may quickly lead to doubts: what do they have to do in return for the financial aid, is the money facilitator for oppositional acts or an end in itself? These predicaments go beyond national networks implicating the state and its others. Narrating corruption and the interplay of dependencies and distrust should be understood in the wider international networks of development aid and global moralities (Olivier de Sardan, 1999).

Conclusion

The predicaments of opposition groups in Burkina Faso are informed by the relationships between “the state and its others”. The narrative of REN-LAC’s roots, epitomized in Halidou Ouedraogo’s professional career of opposing the regime, shows structural features of “others of the state” in Burkina Faso. Magistrate Halidou Ouedraogo exemplifies a position defined in relation to the state, as well as an opposition restricted to legalisms that inherently focus upon the state. REN-LAC’s profile further illustrates the ambivalent closeness of “others” to the state. This civil society group aspires to serve the public good, a task they know should be performed by the state. Moreover, in executing this task, the state often becomes REN-LAC’s target. This ambivalence – a most *dangerous liaison* to the state – drives REN-LAC to desperate attempts in proofing the inclusiveness of its network, in the hope of transcending all cleavages of the state and its others.

The efforts of REN-LAC are clearly inscribed in a “global morality”, epitomized in claims for transparency. The way REN-LAC defines, discloses and identifies corruption strongly resemble the choices of transnational institutions such as Transparency International. The effects Sanders and West (Sanders and West, 2003) attribute to the transparency discussion seem to be at work in Burkina Faso as well. The way REN-LAC tries to shed light on corruption is intrinsically connected to suspicion, distrust in power-holders and speculations of conspiracies. The current forms of narrating corruption in Burkina can do serious damage to REN-LAC itself as well as to other oppositional groups. We have seen (Haller & Shore, 2005; Gupta, 2005) that corruption is constituted in processes of exchange in polysemous relationships. Opposition depends

upon state funding, civil society groups fighting corruption depend upon international donors. Rather than taking clear-cut divisions for granted between gifts and bribes, and between real opposition and lip service paid to (inter) national donors, we have tried to show the double play of trust and suspicion and the realities narrations of corruption may bring about. Realities co-produced by persons and organizations engaging in oppositional activities, but inhibiting possibilities for effective opposition. For opponents of the regime in Burkina Faso these realities may become predicaments quite irrespective of their intentions and moral standards. The room for political opposition and civil forms of contesting abuses of power are highly vulnerable to the boomerang of narrating corruption.

What does this mean for academic studies on corruption? We should be careful to not simply add to practices of narrating corruption. We have seen that the narrations are built upon tunnel visions due to how corruption is defined, detected and located. The anthropological contribution this chapter is trying to make consists of showing how these narratives put certain practices in the limelight by ignoring others. Narratives of corruption in Burkina are completely focused on internal national aspects of corruption. Even though international arenas inform the corruption debate, the narratives remain silent about how transnational phenomena are implicated in creating forms of corruption and undermining African societies. The assessment of corruption in terms of state-society relations, inhibits attention for international dimensions of corruption, e.g. in money laundering practices. Moreover, the notion Transparency is a transnational product that deserves much more critical scrutiny. Academics should not pay lip service to these ideologies, but they should study them as part of longer histories of international entanglements. By situating the narrations of corruption in Burkina in the context of the world at large, we might create some room for manoeuvre. The present lack of room for opposition in Burkina seems to some extent the result of interprétative frameworks that are inward looking. Let us open up analytical windows so that boomerangs of corruption accusations are placed in wider perspectives, instead of endlessly repeating their counterproductive work in claustrophobic social spaces of the state and its others within the nation-state of Burkina Faso.

References

- Augé, M., 1975, *Théorie des pouvoirs et idéologie : étude de cas en Cote d'Ivoire*, Paris, Hermann.
- 1977, *Pouvoirs de vie, pouvoirs de mort : introduction à une anthropologie de la répression*, Paris, Flammarion.
- Blundo G., Olivier de Sardan J. P., 2001 a, « La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest », *Politique africaine*, 83, pp. 8-37.

- Blundo G., Olivier de Sardan J. P., 2001 b, «Sémiologie populaire de la corruption», *Politique africaine*, 83, pp.98-114.
- Gupta, A., 2005, «Narrating the State of Corruption», in Haller, D., Shore, C., eds, *Corruption: Anthropological Perspectives*, London, Pluto Press, pp.173-193.
- Harrison, E., 2006, *Unpacking the anti-corruption agenda: dilemmas for anthropologists*, Oxford Development Studies, vol.34, n° 1, pp.15-29
- Marquette, H., 2004, «The Creeping Politicisation of the World Bank: The Case of Corruption», *Political Studies*, n° 52, pp.413-430.
- Mathieu, H., Mazzocchetti J., 2006, «L'après-Zongo: entre ouverture politique et fermeture des possibles», *Politique africaine*, n° 101, pp.5-18.
- Olivier de Sardan, J.P., 1999, «A moral economy of corruption in Africa?» *The Journal of Modern African Studies*, vol. 37, n° 1, pp.25-52.
- Hagberg, S., 2002, «“Enough is enough”: an ethnography of the struggle against impunity in Burkina Faso», *Journal of Modern African Studies*, vol. 40, n° 2, pp.217-246.
- Mény Y., de Sousa, L. de 2001, «Corruption in Political and Public Aspects» in Smelser, N., Baltes P.B. eds. *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences*, Oxford, Elsevier, pp.2824-2830.
- REN-LAC, 2003, «État de la Corruption au Burkina Faso. Rapport 2003», Ouagadougou.
- 2004, «État de la Corruption au Burkina Faso. Rapport 2004», Ouagadougou.
 - 2003, «Morale et Corruption dans des sociétés anciennes du Burkina (Bobo, Moaga, San et Winyé) Etudes réalisées par Alain Sanou, Pierre Bouda, Lazare Ki-Zerbo et Jean-Pierre Jacob», Ouagadougou.
 - 2000, «Le Burkina à l'épreuve de la corruption», Ouagadougou.
- Shore, C., Haller D., 2005, «Introduction», in Haller, D. & Shore, C. *Corruption: Anthropological Perspectives*, London, Pluto Press, pp. 1-26.
- World Bank, 1997, «Helping Countries Combat Corruption: The Role of the World Bank», Washington DC, World Bank.
- West, H. G., Sanders, T. eds, 2003, *Transparency and conspiracy: ethnographies of suspicion in the new world order*, Durham, Duke University Press.



« Enterrement de première classe » ou « leçon de droit »

La presse burkinabè et l'affaire Norbert Zongo

Marie-Soleil FRÈRE

Le 13 décembre 1998, l'assassinat, au Burkina Faso, du journaliste Norbert Zongo, a été l'élément déclencheur d'un véritable séisme à la fois politique et médiatique. Alors que les mouvements de contestation du pouvoir du président Blaise Compaoré se sont multipliés, le paysage médiatique burkinabè est devenu le lieu d'une guerre des plumes sans merci (Frère, 2000 : 157-183). Cette crise majeure au sein du monde des professionnels des médias a mis en évidence des tendances importantes du secteur de la presse écrite au Burkina. D'une part, une rupture entre les différentes publications périodiques d'opinion (se positionnant pour ou contre le pouvoir en place), rendant impossible une discussion entre journalistes sur des bases professionnelles et ouvrant la voie à de multiples délits d'insulte et de diffamation. D'autre part, en marge des journaux engagés, des quotidiens prudents (voire timorés) laissent paraître la « démission journalistique » de professionnels plus enclins à se réfugier derrière les déclarations de protagonistes de la crise qu'à formuler leurs propres analyses et plus soucieux d'accorder leur temps et leur plume à la rédaction de « communiqués de presse » déguisés (et rémunérés) qu'à la collecte et au traitement de l'information.

Huit années plus tard, une autre secousse a touché la profession : le 19 juillet 2006, le procureur du Faso et le procureur général ont annoncé à la presse que le juge d'instruction Wenceslas Ilboudo avait prononcé un non-lieu levant les charges contre le seul inculpé de l'affaire Zongo, l'adjutant Marcel Kafando, mettant ainsi un terme à l'enquête menée pour trouver les assassins du journaliste.

La présente réflexion vise deux objectifs : en se fondant sur les analyses proposées par les principaux journaux burkinabè parus en juillet et août

2006 à Ouagadougou¹, il s'agit d'abord de voir comment la presse écrite a réagi à cette clôture brutale du dossier et de montrer en quoi le positionnement des journaux est révélateur des évolutions récentes du paysage médiatique local. De là, peuvent émerger des constats sur la configuration actuelle des relations entre presse et pouvoir au Burkina Faso et sur la manière dont les médias reflètent les différentes facettes de la société. Si le pouvoir de Blaise Compaoré a retrouvé une indéniable assise face à une opposition politique décrédibilisée et laminée lors des derniers scrutins, la contestation ne se réduit pas aujourd'hui à « une opposition de conscience » à l'œuvre essentiellement dans des pratiques informelles². Le débat qui se joue au sein de la presse burkinabè n'est pas du ressort de l'informel : il dénote une véritable liberté de ton, une affirmation dans l'espace public de points de vue qui ne sont pas toujours ceux du pouvoir en place et une aptitude de certains journalistes à prendre des risques pour défendre leur vision. Ce positionnement politique, parfois ouvertement divergent, s'il vient enrichir la panoplie des « signes extérieurs de démocratie » du régime burkinabè, permet au discours critique de se perpétuer, de se diversifier, de se répandre, face à un régime qui ne peut pas convaincre, en dépit de ses scores électoraux et de ses offensives de charme dans la presse internationale, qu'il fait l'unanimité.

Rappel des faits : huit années d'enquête

Le 13 décembre 1998, Norbert Zongo, journaliste d'investigation engagé, directeur de publication de l'hebdomadaire *L'Indépendant*, est assassiné à une centaine de kilomètres de Ouagadougou : son véhicule est retrouvé calciné, criblé de balles et il ne reste que peu de choses de son corps et de celui des trois personnes qui l'accompagnaient. Dès le 15 décembre, des manifestations de protestation de grande ampleur commencent à se multiplier dans le pays. Un Collectif contre l'impunité, regroupant des organisations de la société civile, des syndicats et des partis politiques, est mis sur pied et va guider, des années durant, un mouvement de contestation qui paralysera certains secteurs d'activité,

1. La présente analyse repose sur le dépouillement des principaux journaux publiés entre le 1^{er} juillet et le 25 août 2006 : les quotidiens *L'Observateur Paalga*, *Le Pays*, *Sidwaya* et les périodiques *L'Indépendant*, *L'Opinion* et *L'Événement*, tirant pour la plupart au moins à 5 000 exemplaires. Les collections de *L'Express du Faso*, de *San Finna*, de *Bendré* et de *L'Hebdomadaire du Burkina* ont été consultées de manière moins systématique étant donné le faible tirage de ces publications. *L'Opinion*, dont le tirage est sans doute également inférieur à ce chiffre, a été préservé dans le corpus afin d'en garantir le pluralisme.

2. Voir le numéro 101 de *Politique africaine*, « Le Burkina Faso : l'alternance impossible », Paris, Karthala, 2006, pp.5-110.

dont l'Université, pour des périodes plus ou moins prolongées (Hagberg, 2002: 217-246).

Au plan juridique, sous la pression de la rue et de la communauté internationale, une Commission d'enquête indépendante (CEI) est instituée par décret le 18 décembre 1998 et installée dès le 7 janvier 1999³. Son rapport est rendu public le 7 mai 1999: il désigne comme «sérieux suspects» six membres de la garde présidentielle et identifie le mobile du crime. Norbert Zongo aurait été assassiné «pour des motifs purement politiques parce qu'il pratiquait un journalisme engagé d'investigation»⁴ et, plus particulièrement, pour avoir mené l'enquête sur la mort, après plusieurs jours de torture, de David Ouédraogo, le chauffeur de François Compaoré, frère et conseiller du président Blaise Compaoré.

Le 21 mai 1999, une procédure «contre X» pour des faits d'assassinats et de destruction de biens mobiliers est initiée par le procureur du Faso et le juge Wenceslas Ilboudo est commis pour instruire le dossier.

Pour apaiser les esprits, le président du Faso décide en outre de la création d'un Collège de sages, présidé par M^{gr} Anselme Titiamana Sanou, archevêque de Bobo-Dioulasso. Dans ses recommandations, rendues publiques en juillet 1999, le Collège de sages préconise, entre autres, que le pouvoir procède à l'arrestation des militaires impliqués dans l'assassinat de David Ouédraogo. C'est dans ce cadre qu'en juillet 1999, l'adjudant Marcel Kafando est déféré à la MACO (Maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou). En août 2000, Marcel Kafando, Edmond Koama et Ousséni Yaro, deux autres militaires figurant également parmi les six «suspects sérieux» identifiés par la CEI, sont reconnus coupables et condamnés à de lourdes peines de prison pour l'assassinat de David Ouédraogo, tué dans les locaux du «Conseil de l'entente» où François Compaoré a ses bureaux. Marcel Kafando est condamné à 20 ans de prison⁵.

Le 2 février 2001, le juge d'instruction inculpe l'adjudant-chef Marcel Kafando dans le cadre de l'assassinat de Norbert Zongo. Un témoin à charge joue un rôle clé dans cette inculpation: Jean-Racine Yaméogo. En effet, devant la CEI, Jean-Racine Yaméogo avait déclaré avoir passé une partie du dimanche 13 décembre 1998 dans un restaurant de Ouagadougou en compagnie de Marcel Kafando, apportant ainsi un alibi à ce dernier. Toutefois, de nombreuses incohérences entachaient son témoignage et, auditionné par le juge d'instruction le 29 février 2000, le témoin revient sur ses propos et affirme que c'est plutôt le lundi 14 décembre qu'il a rencontré le «sérieux suspect». Il confirme même avoir essayé de joindre

3. Elle est instaurée par le décret n°98-0490/PRES/PM/MEF/DEF/MJ-GS/MATS du 18 décembre 1998, qui a été modifié par le décret n°99-001/PRES/PM/MEF/MJ-GS/MATS du 7 janvier 1999.

4. Rapport de la Commission d'enquête indépendante, Ouagadougou, 7 mai 1999.

5. Les deux autres sont condamnés à 10 ans de prison ferme, alors que deux autres «suspects sérieux» sont libérés, le troisième étant mort en détention avant le procès.

par téléphone l'adjudant-chef le 13 décembre, sans succès⁶. Il précise les pressions dont il a fait l'objet et qui l'ont amené à produire un faux témoignage lors de sa première audition⁷.

Une première confrontation est organisée, le 15 mai 2001, au cours de laquelle Jean-Racine Yaméogo maintient ses déclarations. Une seconde confrontation est prévue, mais elle ne pourra pas avoir lieu car Marcel Kafando est malade. Il est bientôt libéré de prison en raison de la maladie qui l'affecte.

Le 31 mai 2006, cinq années après la première confrontation, une nouvelle mise en présence est organisée entre Marcel Kafando et Jean-Racine Yaméogo. Ce dernier se rétracte : « À présent, avec le recul, il existe un doute dans mon esprit entre la date du 13 et du 14 décembre 1998. Face donc à ce doute, je préfère ne pas persister dans mes déclarations antérieures et accuser à tort un ancien compagnon d'arme. » Il faut dire qu'entre-temps, Jean-Racine Yaméogo, qui avait quitté l'armée et intégré une société privée de téléphonie mobile, a perdu son emploi. « Racine a été licencié depuis qu'il a témoigné. Il a subi toutes sortes de pressions. Il n'est plus lui-même ; on l'a comprimé », déclare un des avocats de la partie civile⁸.

Suite à ce revirement, le 19 juillet, le procureur du Faso Adama Sagnon et le procureur général Abdoulaye Barry rendent publique la décision du juge d'instruction : ce dernier a prononcé un non-lieu en faveur de Marcel Kafando. Le juge d'instruction, qui a auditionné 105 personnes, dont une cinquantaine de militaires, estime ne disposer d'aucun élément lui permettant de maintenir l'inculpation de l'adjudant-chef. Quant au volte-face de Jean-Racine Yaméogo, le procureur du Faso dira, dans son réquisitoire définitif, qu'il « s'analysait comme celui d'un individu s'acharnant contre une personne donnée pour retrouver l'auteur ou les auteurs de la mort de son oncle maternel »⁹. Yaméogo et Zongo sont effectivement originaires de la même ville, Koudougou, et leurs familles sont apparentées.

Les avocats de la partie civile se pourvoient en appel dès le lendemain. Mais, le 16 août 2006, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Ouagadougou confirme l'ordonnance de non-lieu prise par le juge d'instruction. Sur le plan juridique, l'affaire est clôturée. Le dossier est déposé

6. Les relevés de l'ONATEL (Office national des télécommunications) sont d'une importance capitale dans l'enquête. Ils ont permis d'infirmer les propos de Marcel Kafando qui prétendait avoir reçu des appels le 13 décembre sur son téléphone portable. En outre, « l'économie de ses appels un mois avant et un mois après ladite date montre que tous les jours son numéro a émis des appels tant qu'il était sur le territoire national », sauf ce fameux 13 décembre (« On brûle Norbert et on enterre son dossier ! », *Bendré*, n° 401, 24 juillet 2006, p. 7).

7. Ainsi, il précise qu'il avait été reçu la veille de son audition à la CEI, vers 23 h, au Conseil de l'entente, par Marcel Kafando, qui lui avait demandé de confirmer son alibi.

8. « La partie civile hausse le ton », *Le Pays*, n° 3670, 24 juillet 2006, p. 4.

9. Cité dans « On brûle Norbert et on enterre son dossier ! », *Bendré*, n° 401, 24 juillet 2006, p. 7.

au greffe dans l'attente d'éventuels éléments nouveaux qui seraient « de nature à renforcer les charges soit contre Marcel Kafando soit contre toute autre personne » avant le délai de prescription fixé à 10 ans¹⁰.

L'émotion est grande, autant au sein de la communauté journalistique que dans certains milieux de la société civile, regroupés au sein du Collectif contre l'impunité qui, en huit ans, s'est progressivement affaibli au fil des défections, des compromissions de certains de ses leaders, du découragement et de la lassitude de ses militants¹¹. Dans la presse écrite, la guerre médiatique est relancée.

Réactions contrastées et paysage médiatique divisé

Les scissions du paysage médiatique ne datent pas de l'« affaire Zongo ». Depuis son lancement en 1993, peu après la libéralisation du secteur médiatique, *L'Indépendant* s'était toujours illustré par un journalisme « d'investigation engagé », reposant à la fois sur la ténacité, le courage professionnel et le carnet d'adresses fourni de son fondateur. Son ton tranchait avec celui des deux quotidiens privés nés en 1991, *L'Observateur Paalga*¹² et *Le Pays*, assez peu audacieux et enclins à se réfugier dans l'information institutionnelle. Le quotidien gouvernemental *Sidwaya*, créé en 1984 et rescapé de la révolution sankariste, privilégiait la couverture de l'action gouvernementale. Le satirique *Journal du Jeudi*, fondé également en 1991, usait d'une ironie grinçante mais relativement inoffensive, son succès reposant sur l'impertinence de son humour et non sur la publication d'informations inédites. Quelques autres titres, comme *Le Journal du Soir*¹³, étaient apparus ponctuellement, mais sans parvenir à se trouver une audience et finissant par disparaître. Contrairement à la situation observée dans beaucoup de pays de la région, les journaux burkinabè n'affichaient pas d'affiliations évidentes avec des partis, des hommes politiques ou des milieux d'affaires, même si de telles affinités demeuraient l'objet de multiples spéculations.

Avant l'assassinat de Norbert Zongo en 1998, la presse écrite était considérée comme un média élitiste, à l'impact très faible, dont les criti-

10. Propos du procureur général Abdoulaye Barry, cité dans « Les différentes parties s'expriment », *Sidwaya*, n° 5678, 18 août 2006, p. 2.

11. Sur les évolutions politiques récentes et l'affaiblissement du mouvement de contestation, voir le numéro 101 de *Politique africaine*, pp. 5-110.

12. Le journal avait déjà existé, de 1973 à 1984, date à laquelle ses infrastructures avaient été complètement ravagées par un incendie (attribué au pouvoir révolutionnaire qui lançait alors son quotidien *Sidwaya*).

13. Il a paru de 1993 à 2000, mais sans jamais connaître de réel succès. De statut privé, il a pourtant toujours été dirigé par un fonctionnaire de l'État mis à disposition du journal.

ques n'affectaient guère les hautes sphères du pouvoir. La disparition du directeur de *L'Indépendant* a révélé le double pouvoir de cette presse écrite : pouvoir de la plume qui a pu déranger au point que l'on en vienne au meurtre et pouvoir des écrits sur le public. Ce dernier, au lendemain de l'assassinat de Zongo, est descendu en masse dans les rues de Ouagadougou, et bientôt des autres villes du pays, pour manifester son mécontentement, scandant ce qui deviendra le cri de ralliement du Collectif « Trop c'est trop! (...) *Na an laara, an saara* » (Si nous nous couchons, nous sommes morts)¹⁴. Le journaliste de presse écrite a donc un pouvoir qui a surpris de part et d'autre : surpris ceux qui ne pensaient pas qu'un journal tiré à 15 000 exemplaires à peine pouvait inquiéter les puissants¹⁵; surpris ceux qui croyaient que l'élimination d'un homme de plume ne susciterait aucune émotion dans ce pays pauvre et faiblement alphabétisé¹⁶.

Durant les mois agités qui ont suivi les événements de décembre 1998, des dizaines de nouveaux titres ont vu le jour, dans le sillage des mouvements de contestation, mais la plupart furent éphémères. Deux initiatives durables méritent d'être mentionnées : l'hebdomadaire *San Finna*, proche à l'origine de Hermann Yaméogo et de son parti l'ADF-RDA¹⁷, et le mensuel *L'Événement*, créé en 2001 par des transfuges de *L'Indépendant*, autour duquel se jouait une succession difficile¹⁸.

Au lendemain de l'annonce du non-lieu, la presse quotidienne, plus réactive étant donné sa périodicité, est la première à donner un écho à la conférence de presse des deux procureurs : elle reste mesurée, mais relaie les réactions outrées de nombreux acteurs de la société civile. *L'Observateur Paalga*, que l'on ne peut pas soupçonner de sympathie pour l'opposition¹⁹, publie dès le 20 juillet un éditorial intitulé « Un enterrement de

14. Voir le dossier publié par *Politique africaine*, Anonyme, « Burkina Faso. Autour de l'affaire Zongo », n° 74, 1999.

15. Il faut rappeler qu'à l'époque, le secteur radiophonique, s'il connaissait un début de libéralisation, se limitait, aux côtés de la radio nationale, à quelques radios privées communautaires ou commerciales non autorisées à s'avancer sur le terrain de l'information politique.

16. Une enquête menée par une équipe de chercheurs de l'université de Ouagadougou dans 5 villes du Burkina Faso (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya, Gaoua et Fada N'Gourma) montrait, en 1999, un taux étonnamment élevé d'informations au sujet de l'affaire Zongo, même auprès des franges de la population les moins susceptibles d'être en contact avec la presse écrite (Balima, Frère, 2003 : 209).

17. Sur la trajectoire politique houleuse de H. Yaméogo, voir Hilgers (2006 : 42-62).

18. À la mort de Norbert Zongo, le journal avait la forme juridique d'une société unipersonnelle dont tout le capital appartenait à son fondateur. Des dissensions ont opposé les anciens collaborateurs de Norbert Zongo, qui souhaitaient reprendre le titre en créant une société éditrice dont ils seraient partie prenante, et l'épouse du journaliste, suscitant en fin de compte le départ d'une partie de l'équipe. Germain Nama, professeur de philosophie et ami de Norbert Zongo, et Newton Ahmed Barry, ancien journaliste vedette de la télévision nationale, tous deux proches du MBDHP, ont alors créé *L'Événement*.

19. *L'Observateur*, qui tire environ à 8 000 exemplaires, a la faveur des annonceurs commerciaux et institutionnels : la publicité et les annonces peuvent couvrir plus de 75 % des pages du journal. Il a souvent été considéré comme proche du régime actuel.

première classe», qui constate qu'«on assiste, pour ainsi dire, à la seconde mort de Norbert»²⁰. Le journal alterne, dans ses éditions suivantes, les articles et interviews de la rédaction, les contributions extérieures (tribunes libres) et la publication des communiqués des différentes associations de la société civile, condamnant toutes, avec plus ou moins de virulence, la décision du juge d'instruction.

Le Pays, second quotidien privé du Burkina Faso, se contente, dans son édition du 20 juillet, d'un sobre «Retour à la case départ» et d'un compte rendu de la conférence de presse, s'en tenant strictement aux propos des procureurs²¹. La rédaction ne produira, durant le mois qui suit l'annonce du non-lieu, aucun article de son cru, si ce n'est quelques comptes rendus de conférences de presse ou de manifestations. Apparemment, un mot d'ordre de ne pas traiter cette question brûlante a été émis par la hiérarchie du journal²². C'est d'autant plus étonnant que *Le Pays* a, il y a huit ans, construit une part de sa crédibilité et de son succès sur son ouverture face aux positions du Collectif. Cette option avait conduit à une croissance rapide des ventes, le journal grimpant jusqu'à 13 000 exemplaires et dépassant, pour quelque temps, son rival historique, *L'Observateur Paalga*, en termes de diffusion²³. Huit ans plus tard, si l'on trouve dans le journal des termes forts tels que : «C'est une honte et un coup dur porté envers tous les Burkinabè»²⁴, «Cette bravade est un terrorisme d'État»²⁵, c'est un «dénî de justice»²⁶, «une prime à l'impunité»²⁷, ces expressions figurent dans la rubrique «Opinions plurielles» qui propose des textes rédigés par des personnes extérieures à la rédaction ou dans des communiqués d'associations identifiés clairement comme tels.

Sidwaya, le quotidien public, se positionne d'emblée en défenseur de l'appareil judiciaire burkinabè, mettant en exergue en première page une affirmation du procureur général lors de la conférence de presse : «Personne ne veut s'asseoir sur le dossier»²⁸. Pourtant, il faut noter que

20. «Un enterrement de première classe», *L'Observateur Paalga*, n° 6685, 20 juillet 2006, p. 3.

21. «Retour à la case départ», *Le Pays*, n° 3668, jeudi 20 juillet 2006, p. 2.

22. Témoignage recueilli auprès de journalistes du *Pays* lors d'un entretien à la rédaction en août 2006.

23. Selon nos informations, le tirage du journal ne dépasse plus aujourd'hui 7 000 exemplaires.

24. Déclaration de Reporters sans frontières (Léonard Vincent, Bureau Afrique), publiée dans *Le Pays*, n° 3669, 21 juillet 2006, p. 29.

25. Déclaration ouverte de la population résistante de Koudougou, 20 juillet 2006 (signée par des partis politiques et des organisations de la société civile), publiée dans *Le Pays*, n° 3669, 21 juillet 2006, p. 29.

26. Déclaration de l'AJB (Association des journalistes du Burkina) et du SYNATIC (Syndicat national des agents et techniciens de l'information et de la communication), publiée dans *Le Pays*, n° 3670, 24 juillet 2006, p. 5.

27. Déclaration commune AEPJLN, ARTPB, SEP et UNALFA, publiée dans *Le Pays*, n° 3672, 26 juillet 2006, p. 7.

28. «Personne ne veut s'asseoir sur le dossier», *Sidwaya*, n° 5654, 20 juillet 2006.

Sidwaya, à côté de propos de la rédaction fortement engagés, n'hésitera pas à publier des déclarations de mécontentement émanant de la société civile²⁹, ce qui illustre un certain pluralisme interne qui tranche avec l'approche unilatérale qu'affichait le journal il y a une dizaine d'années. Le quotidien gouvernemental a opéré une profonde mutation après la nomination à sa tête de Michel Ouédraogo, qui a fait évoluer le titre vers un statut et des contenus «de service public» reflétant mieux les diverses tendances de la société burkinabè³⁰. La clôture de l'«affaire Zongo» manifesterait clairement l'ambivalence de ce support oscillant entre fidélité au régime et stratégie d'ouverture au pluralisme démocratique.

La presse périodique demeure essentiellement une presse d'opinion qui épouse, à chaque événement marquant de l'évolution politique, des délimitations bien connues: d'un côté les hebdomadaires proches du pouvoir (*L'Opinion*, *L'Hebdomadaire du Burkina*), de l'autre les titres d'opposition (*L'Indépendant*, *Bendré*, *San Finna*).

Bendré, hebdomadaire dirigé par un militant sankariste, titre à la une: «On brûle Norbert et on enterre son dossier!» Commentant le fait que non seulement les charges sont levées contre Marcel Kafando mais que les poursuites contre X sont également abandonnées, le journal ironise: «C'est donc "personne" qui a intercepté la voiture de Norbert. C'est "personne" qui a tiré. C'est "personne" qui a mis le feu au véhicule»³¹. *L'Indépendant*, ancien journal de Norbert Zongo, animé par une équipe presque entièrement nouvelle³², titre quant à lui: «Blaise Compaoré prépare sa succession.» En effet, le journal est convaincu que la raison de l'empressement de la justice burkinabè à prononcer ce non-lieu réside dans le fait que Blaise Compaoré ne peut plus, constitutionnellement, demeurer au pouvoir que pour neuf années supplémentaires et qu'il s'agit donc de trouver un moyen de «conserver» le pouvoir. Ailleurs comme au Togo et en RDC, les fils ont remplacé leurs pères sans trop de difficultés. Le président du Faso n'ayant pas un fils qui a l'âge requis par la Constitution pour prendre le pouvoir, il y a néanmoins le frère. Mais pour qu'un tel projet soit réaliste, il faut que François Compaoré soit «lavé de tout

29. Voir par exemple la publication de la déclaration du Collectif dans le *Sidwaya* n° 5678 du 18 août 2006.

30. Le journal a en outre bénéficié, de la part de l'État, d'une dotation de 800 millions de FCFA lui permettant de renouveler complètement son matériel. Il dispose aujourd'hui de l'équipement le plus performant du pays, mais son tirage demeure, en dépit des abonnements institutionnels, nettement inférieur à celui de ses concurrents privés. Sur l'enjeu de la transformation des médias gouvernementaux en médias de service public en Afrique, voir Tozo (2005: 99-115).

31. *Bendré*, n° 401, 24 juillet 2006, p. 6.

32. L'actuel directeur de publication, Liermé Somé, ne faisait pas partie de l'équipe des collaborateurs de Norbert Zongo. Il travaillait précédemment au *Journal du Soir*, proche du pouvoir. Arrivé à la tête de *L'Indépendant*, il s'est entouré de jeunes gens fraîchement diplômés en journalisme de l'université de Ouagadougou. Seul le caricaturiste Timpous, ancien collaborateur de Norbert Zongo, continue à travailler pour le titre.

soupçon» alors qu'il «traîne malheureusement cette affaire Norbert Zongo comme un boulet au pied»³³.

Du côté de *L'Opinion*, hebdomadaire proche de la présidence, l'appréciation est tout autre. «Telle qu'elle avait été enclenchée, l'affaire Norbert Zongo ne pouvait que déboucher dans une impasse. Étiquetés "sérieux suspects" par une commission d'enquête, dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle était partisane, Marcel Kafando et cinq de ses compagnons d'armes avaient toujours clamé leur innocence. Des voix étouffées par la foule conditionnée et chauffée à blanc par des tartuffes politiques qui avaient vu dans cette affaire le "cas" du siècle pour s'emparer du pouvoir d'État»³⁴. La stratégie de *L'Opinion* consiste, d'emblée, à tâcher de décrédibiliser le travail produit par la CEI et à s'appuyer sur des arguments juridiques pour défendre les fondements de ce non-lieu.

Quant au satirique *Journal du Jeudi*, il arbore son impertinence habituelle³⁵. Il titre à la une «On a encore tué Norbert Zongo» et présente une caricature qui montre Thomas Sankara et Norbert Zongo, perchés sur un nuage, observant Kafando, du haut des cieux. Les deux défunts se complètent en disant : «On ne tolère plus les produits éclaircissants³⁶... mais on continue de blanchir les gens...» Pour le journal, «c'est incontestablement une seconde mort pour Norbert Zongo»³⁷.

Enfin, pour compléter cet éventail, *L'Événement* titre «Le sale boulot de la justice» et son éditorial dénonce «une honteuse complicité entre le politique et le judiciaire»³⁸. Ce titre, bimensuel depuis 2005, se singularise par sa politique de «grands reportages», proposant des analyses approfondies sur des questions de société et des enquêtes de terrain. C'est lui qui a dévoilé régulièrement, ces dernières années, des éléments sur la progression de l'instruction menée dans le cadre de l'«affaire Zongo», ses animateurs paraissant posséder, comme Norbert Zongo jadis, un carnet d'adresses très étoffé, permettant d'accéder à des informations inédites³⁹. Pour *L'Événement*, «Marcel et ses commanditaires auront finalement triomphé».

33. «Blaise Compaoré prépare sa succession», *L'Indépendant*, n° 672, 25 juillet 2006, p.5.

34. «Après le non-lieu», *L'Opinion*, n° 459, 26 juillet-1^{er} août 2006, p. 10.

35. Le *Journal du Jeudi*, qui vient de fêter ses 15 ans, tire à 10 000 exemplaires.

36. Le Conseil supérieur de la communication vient d'adopter une directive qui interdit aux radios d'émettre de la publicité pour les produits éclaircissant la peau, un enjeu de santé publique important dans de nombreux pays d'Afrique.

37. *Journal du Jeudi*, n° 775, 27 juillet-2 août 2006, p.3.

38. «Une honteuse complicité», *L'Événement*, n° 96, 25 juillet 2006, p.3.

39. Cette stratégie semble convaincre le public puisque *L'Événement* tire actuellement à 7 000 exemplaires.

Le cœur du débat

L'ardente polémique qui enflamme une partie de la presse burkinabè pendant le mois qui suit l'annonce du non-lieu se développe autour de cinq grandes préoccupations qui reflètent les appréciations divergentes du processus démocratique en cours dans le pays :

- la notion d'État de droit et le fonctionnement de la justice au Burkina Faso ;
- le type de gouvernance en vigueur dans le pays et plus particulièrement le rôle de la « famille présidentielle » ;
- la place de la parole, de l'expression de la vérité et donc du journaliste dans la société burkinabè ;
- les relations avec la communauté internationale ;
- et l'avenir des mouvements sociaux qui semblent s'être essouffés.

Le Burkina Faso : un État de droit ?

Pour soutenir la décision du non-lieu, les journaux proches du pouvoir mettent en avant des éléments liés à la légalité de la procédure et aux spécificités de l'État de droit. « Depuis 1991, avec l'adoption de la Constitution du 11 juin, le Burkina Faso évolue dans un État de droit »⁴⁰, déclare *Sidwaya*. Un éditorial intitulé « Un non-lieu comme leçon de droit et pour l'histoire », signé du directeur général Michel Ouédraogo (qui intervient rarement dans le contenu rédactionnel du journal), insiste sur le fait que « le droit a été dit dans toute sa rigueur »⁴¹. *L'Opinion* appuie cette vision : « *Dura lex sed lex*, la loi est dure, souvent même cruelle, mais c'est la loi. Une vérité difficilement acceptable au Burkina Faso pour des gens qui ont fait d'un dossier judiciaire une affaire politique, un fond de commerce »⁴². Ces deux journaux se réfèrent constamment à ce droit régulateur et garant de l'intérêt public tel que présenté dans la panoplie des mécanismes à intégrer par les « démocraties en chemin » (Hilgers, Mazzocchetti, 2006 : 12). Ce faisant, ils réduisent l'« affaire Norbert Zongo » à une question de procédure juridique, refusant d'en considérer les aspects politiques.

L'Observateur Paalga, occupant une position médiane, veut bien admettre que « le droit a été dit » et « que ce n'est pas parce qu'une décision de justice ne nous arrange pas que nous devons tirer la conclusion selon laquelle le droit n'a pas été dit. Certes nous pouvons estimer avoir raison sans que le droit soit de notre côté »⁴³. Toutefois, le journal met en

40. « Les raisons du non-lieu prononcé », *Sidwaya*, n° 5661, 28 juillet 2006, p. 5.

41. « Affaire Norbert Zongo : attention aux ingérences fâcheuses ! », *Sidwaya*, n° 5680, 21 août 2006.

42. « Entre délation et droit », *L'Opinion*, n° 459, 26 juillet-1^{er} août 2006, p. 9.

43. « La balle dans le camp du juge Wenceslas Ilboudo », *L'Observateur Paalga*, n° 6689, 26 juillet 2006, p. 4.

avant des questions qui recourent largement les interrogations formulées par les avocats de la partie civile au lendemain du non-lieu : comment se fait-il que Marcel Kafando bénéficie d'un non-lieu alors qu'un seul de l'ensemble des éléments ayant conduit à son inculpation a été remis en cause ? Pourquoi ne pas être allé au procès pour y prononcer le non-lieu ? Le juge s'est-il intéressé au fait que Jean-Racine Yaméogo pouvait avoir été l'objet de pressions conduisant à sa rétractation ? Jean-Racine Yaméogo a-t-il effectivement été licencié après avoir témoigné ? Précisant sa position, le journal ajoute : « Il serait erroné de croire que ceux qui se posent ces questions sont contre le pouvoir. (...) Ils sont certainement nombreux ces citoyens proches ou membres du Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP) et de ses alliés à se poser ces questions à voix basse »⁴⁴.

Le *Journal du Jeudi*, toujours mesuré, constate également : « En l'état actuel, tous les Burkinabè, de quelque bord politique ou idéologique qu'ils soient, ont conscience qu'il y a encore bien des questions à élucider »⁴⁵.

À côté de ces réactions prudentes émanant des rédactions, les journaux publient les propos engagés d'associations de professionnels des médias, de contributeurs extérieurs et d'associations de la société civile. Ces positions extérieures reflètent très majoritairement un sentiment d'impuissance face à une manipulation du droit à des fins politiques. Les associations professionnelles des médias, généralement proches de l'opposition, parlent de « tsunami judiciaire »⁴⁶. Et le comité exécutif national du MBDHP⁴⁷ dénonce « un régime qui prétend répondre aux normes d'un État de droit alors qu'il ne diffère en rien dans le fond d'un régime d'exception avec ses pratiques mafieuses »⁴⁸.

Les lecteurs réagissent également dans ce sens. Une tribune libre publiée par *L'Observateur Paalga* conclut : « Loin de moi l'intention d'apprendre à certains juges leur travail. Mais on n'a pas besoin d'être un tailleur pour savoir qu'un pantalon a été mal cousu »⁴⁹. Un enseignant publie une chronique dans *L'Événement* qui avertit : « Oui, j'ai peur ! Et, comme moi, vous devez avoir peur car nul n'est à l'abri de notre justice. (...) L'ordonnance de non-lieu dans l'affaire Norbert Zongo nous dévoile le vrai visage de notre injustice, pardon de notre justice »⁵⁰. Des contributeurs n'hésitent donc pas à envoyer aux journaux des textes mettant en

44. *Ibid.*

45. « Le Faso est-il malade de sa justice ? », *Journal du Jeudi*, n° 779, 24-30 août 2006, p. 7.

46. L'Association des éditeurs et publicitaires de journaux en langues nationales, l'Association des radios et télévisions privées du Burkina Faso, la Société des éditeurs de la presse privée, l'Union nationale de l'audiovisuel libre du Faso.

47. Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples, un des piliers du Collectif.

48. Déclaration du comité exécutif national du MBDHP publiée dans *L'Observateur Paalga*, n° 6692, 31 juillet 2006, p. 6.

49. *L'Observateur Paalga*, n° 6688, 25 juillet 2006.

50. « J'ai peur pour notre avenir ! », *L'Événement*, n° 96, 25 juillet 2006, p. 9.

cause les arguments juridiques sur lesquels se fonde le non-lieu et déplorant l'absence d'indépendance de la justice burkinabè.

Les arguments juridiques des défenseurs de la décision sont systématiquement détournés. Ainsi, la seule intervention officielle publiée par *Sidwaya* et *L'Observateur Paalga* (un communiqué de la Direction de la communication et de la presse du ministère de la Justice) rappelait : «Le juge d'instruction instruit à charge et à décharge», «Le doute profite à l'accusé», «C'est le dossier qui mène le juge et non le juge qui mène le dossier»⁵¹. Ces expressions sont reprises avec ironie par les différents commentateurs. Si le dossier mène le juge, «le moins qu'on puisse dire c'est que ce dossier l'aura plutôt baladé et envoyé finalement dans le décor», observe *L'Observateur Paalga*⁵². Quant au «doute» préconisé, «aucun doute ne saurait profiter à un inculpé en phase d'instruction quand un faisceau d'indices concordants et graves relevés, établis par le rapport de la CEI, l'accable», déclare le Collectif dans un communiqué publié dans *Le Pays*⁵³. *L'Événement*, pour sa part, s'étonne du paradoxe d'une situation où «il faut se battre contre les procureurs pour que le dossier puisse avancer»⁵⁴ et où, au terme du processus, «les procureurs qui devraient naturellement s'indigner de l'aboutissement de la procédure et faire même appel sont ceux-là qui défendent le non-lieu. (...) Ils sont heureux comme des gamins d'annoncer un non-lieu. C'est-à-dire leur propre échec»⁵⁵.

La crédibilité de la justice burkinabè est systématiquement mise en doute. Lors d'une conférence de presse du collectif des avocats de la partie civile, le 21 juillet, M^e Bénéwendé Sankara (par ailleurs avocat de la famille Sankara et candidat arrivé en seconde position aux élections présidentielles de 2005) déclare, relayé par *L'Observateur Paalga* : «Je reste sceptique quant à la capacité de notre système judiciaire et des hommes qui l'animent de pouvoir véritablement dire le droit»⁵⁶. Alors qu'une contribution extérieure, publiée par *L'Observateur Paalga* et *Le Pays*, s'offusque : «La justice burkinabè n'est pas une création de Blaise Compaoré et par conséquent ne doit pas être utilisée pour brimer des Burkinabè au profit d'une famille fût-elle présidentielle»⁵⁷.

51. Communiqué de la Direction de la communication et de la presse du ministère de la Justice, publié dans *Sidwaya*, n° 5661, 28 juillet 2006 et dans *L'Observateur Paalga*, n° 6692, 31 juillet 2006, p.4.

52. «Un enterrement de première classe», *L'Observateur Paalga*, n° 6685, 20 juillet 2006, p.3.

53. Déclaration du Collectif publiée dans *Le Pays*, n° 3675, 31 juillet 2006, p. 18.

54. «C'est curieux quand même cette affaire Norbert Zongo!», *L'Événement*, n° 98, 25 août 2006, p.5.

55. «Le Parquet heureux d'un non-lieu!», *L'Événement*, n° 96, 25 juillet 2006, p.8.

56. «On a tous été arnaqués par le juge d'instruction», *L'Observateur Paalga*, n° 6686, 21-23 juillet 2006, p.7.

57. «Il y a des âmes qu'il faut éviter de déranger», *L'Observateur Paalga*, n° 6688, 25 juillet 2006, p.5.

Gouvernance nationale, gouvernance familiale

Au-delà des jugements sur l'administration de la justice dans le pays, des propos très durs apparaissent dans les journaux qui condamnent l'ensemble de la gouvernance du régime de Blaise Compaoré. «Le pouvoir de la IV^e République vient de montrer une fois de plus son vrai visage dictatorial, impopulaire, d'impunité», s'exclame un contributeur extérieur dans les pages du *Pays*⁵⁸. Et plusieurs publications reprennent la formule chère à Norbert : dans ce pays, «si tu fais, on te fait et il n'y a rien»⁵⁹ ! Pour le MBDHP, «les commanditaires et exécutants de ces crimes sans nom se trouvent au cœur de l'actuel régime de la IV^e République. (...) Un régime fortement marqué par les méthodes de la période d'exception, se drapant abusivement du manteau de la démocratie et se nourrissant en réalité de crimes économiques et de sang, de corruption et d'impunité»⁶⁰. Le Groupe d'initiative de l'opposition dénonce également «la nature violente, antidémocratique et méprisante du pouvoir vis-à-vis des luttes et aspirations du peuple burkinabè»⁶¹.

La société civile indexe donc le régime avec une grande virulence. Plusieurs journaux publient une déclaration cosignée par quatre partis sankaristes qui constatent : «Blaise Compaoré et son clan sont la source des malheurs que notre peuple connaît depuis maintenant une vingtaine d'années.» Ils dénoncent «l'impunité, la terreur et la pourriture érigées en système de gouvernement»⁶². «Quand s'arrêtera leur arrogance ?» s'interroge *L'Indépendant*⁶³, qui dénonce la confiscation du pouvoir aux mains d'une petite oligarchie, estimant : «Le président de tous les Burkinabè est une phrase creuse, un slogan vide. Car ce déni de justice fait de lui un homme tenu, solidement arrimé à son clan, à sa tribu, sa famille personnelle, politique, son corps d'origine et les hommes qui le servent. Il est à plaindre car il n'est pas un homme libre»⁶⁴.

Pourtant, cet homme entravé, prisonnier de ses réseaux d'influence, responsable des malheurs du peuple burkinabè, c'est bien lui qui vient d'être réélu lors des élections présidentielles du 13 décembre 2005 avec plus de 80 % des voix dès le premier tour. Les journaux n'expliquent guère ce paradoxe. Il est vrai que «sur les 13 millions de Burkinabè, seulement

58. «Indignation depuis l'Allemagne», *Le Pays*, n° 3671, 25 juillet 2006, p. 6.

59. «Une abomination à dénoncer et à combattre», *L'Observateur Paalga*, n° 6692, 31 juillet 2006.

60. Déclaration du comité exécutif national du MBDHP, publiée dans *L'Observateur Paalga*, n° 6692, 31 juillet 2006, p. 5.

61. Déclaration du Groupe d'initiative de l'opposition, publiée dans *San Finna*, n° 373, 24-30 juillet 2006.

62. Déclaration de la Convention panafricaine sankariste, du Front démocratique sankariste et de l'Union pour la renaissance/Mouvement sankariste, publiée dans *Le Pays*, n° 3674, 28 juillet 2006, p. 31.

63. «Je pleure...», *L'Indépendant*, n° 672, 25 juillet 2006, p. 3.

64. «Le triomphe de l'impunité», *L'Indépendant*, n° 673, 1^{er} août 2006, p. 7.

1,3 million ont voté pour lui», fait remarquer un militant politique. Et il dresse, dans une déclaration répercutée par *Le Pays*, cet étonnant constat : «Blaise Compaoré a les suffrages, mais pas l'opinion nationale⁶⁵.»

Après l'affaiblissement de l'opposition, «la réélection triomphale de Blaise Compaoré et le raz de marée de son parti aux récentes municipales ont chassé les derniers scrupules et ouvert la voie à une nouvelle ère⁶⁶...», constate *L'Événement*. Les élections municipales de 2006 ayant été largement remportées par son parti, «le CDP est devenu de fait un parti unique, un parti État», revenant «à ses vieilles habitudes, à son vilain défaut : le *tuk gili* (prendre tout), autrement dit le règne sans partage⁶⁷».

D'où cette certitude récurrente dans certains titres : «Norbert n'aura pas la justice dans ce Burkina de Blaise⁶⁸», clame *L'Événement*. Le frère de Norbert Zongo, interrogé par *Le Pays*, renchérit : «Il n'y aura jamais justice pour Norbert sous ce régime⁶⁹.» Tout au plus peut-on espérer que le cas de Norbert Zongo ne se reproduira plus car «un État autoritaire peut-il tuer tous ses fils illustres au nom de ses intérêts égoïstes ?» s'exclame un contributeur extérieur du journal *Le Pays*⁷⁰. «À moins d'être un catoblépas, cet animal si stupide qui mange ses propres organes.»

La place et le poids des mots, le rôle du journaliste

La presse et les citoyens s'expriment donc, certains avec violence, dans un pays où l'on sait pourtant depuis longtemps que l'on peut mourir d'en avoir trop dit. Depuis 1990, avec la libéralisation du secteur médiatique et politique, une capacité critique a refait surface dans l'espace public burkinabè, après des années de monopole du journalisme révolutionnaire puis rectificateur étatique. La figure et le «destin fatal»⁷¹ de Norbert Zongo ont ensuite révélé la double puissance des mots. Huit ans après sa mort, *L'Indépendant* ne croit plus en ce pouvoir de la parole : «Les condamnations d'une certaine presse n'auront aucun effet sur le pouvoir déjà vacciné contre les critiques⁷².» «Ce régime ne recule que devant la violence» titre *L'Observateur Paalga*⁷³, citant un discours prononcé sur la tombe de Norbert Zongo.

Est-ce le constat de l'impuissance de la parole qui entraîne, au-delà des propos engagés répercutés par la presse, des réactions populaires

65. «Koudougou dit non», *Le Pays*, n° 3676, 1^{er} août 2006, p. 2.

66. «Une honteuse complicité», *L'Événement*, n° 96, 25 juillet 2006, p. 3.

67. «Et si tout était préparé depuis le début», *L'Indépendant*, n° 673, 1^{er} août 2006, p. 3.

68. «La comédie est finie ! Dossier classé !», *L'Événement*, n° 96, 25 juillet 2006, p. 7.

69. «Il n'y aura jamais justice pour Norbert si...», *Le Pays*, n° 3671, 25 juillet 2006, p. 2.

70. «Faut-il tuer la liberté d'expression ?», *Le Pays*, n° 3681, 8 août 2006, p. 4.

71. Sous-titre du film documentaire *Borry Bana*, reportage sur l'affaire Norbert Zongo réalisé par Abdoulaye Diallo et Luc Damiba, Semfilms, 2004.

72. «Blaise Compaoré prépare sa succession», *L'Indépendant*, n° 672, 25 juillet 2006, p. 5.

73. *L'Observateur Paalga*, n° 6687, 24 juillet 2006, p. 1.

plutôt tièdes suite à l'annonce du non-lieu? «Le pays plonge dans le spleen et le silence devient la règle», remarque un intellectuel burkinabè⁷⁴. «Les hommes et les femmes de ce pays appelé pays des intègres sont incapables de dire NON (...). Aujourd'hui, ils sont aphones», constate *L'Indépendant*⁷⁵.

Il serait utile de faire ici un développement plus approfondi sur la place du silence dans la gestion du pouvoir traditionnel en pays moaga, une culture politique dont semble s'inspirer fortement Blaise Compaoré dans son mode de gouvernance. La *naaba*, chef des Moose, ne parle pas en public et c'est de son silence qu'il tire son pouvoir puisque, écoutant sans se prononcer, il est impénétrable: nul ne peut deviner sa pensée. Ses ministres, qui parlent pour lui, assument la responsabilité des éventuelles conséquences des paroles énoncées. Parler, c'est banaliser le pouvoir, donc le mettre en danger. Dès lors, le journaliste occupe une place particulière dans l'espace public puisqu'il est celui dont le métier consiste à exprimer, tout particulièrement les journalistes proches du pouvoir en place. En effet, en cas de crise, le chef doit rester muet, mais ne peut pas être aphone: même s'il ne dit rien, sa voix doit se faire entendre. *L'Observateur Paalga* reproche d'ailleurs très vite aux autorités de «trop rester aphones» face aux accusations des mécontents, ce qui présente deux dangers: d'abord, «le silence dans la bataille de l'opinion est signe de culpabilité». Ensuite, «les Burkinabè proches du pouvoir se retrouvent déboussolés parce que sans repères pour prendre position et sans arguments pour défendre leur pouvoir et se défendre»⁷⁶. Comme en réponse à cette interpellation, *Sidwaya* et *L'Opinion* consacrent peu après de longs articles au développement des arguments utiles à ceux qui souhaitent soutenir le pouvoir en place.

Une partie de ces arguments repose justement sur les notions de silence et de vérité, omniprésentes dans l'évolution du dossier Zongo dont les divers rebondissements se sont organisés autour de déclarations, de rétractions et... de mutismes. Pour les journaux de l'opposition, le silence renvoie à la peur qui a empêché d'éventuels témoins de s'exprimer. Ainsi, selon le directeur de publication de *L'Indépendant*: «Il y a des gens qui sont venus apporter des témoignages (...). Ces gens ne veulent pas aller chez le juge d'instruction parce qu'ils n'ont pas confiance en lui. En plus, ils ne savent pas ce que ce dernier va faire de leur personne d'abord et ensuite de leur déposition. C'est pourquoi ils préfèrent garder le silence»⁷⁷.

Mais pour *L'Opinion*, et les proches du pouvoir, les raisons de ce silence sont ailleurs: «Il nous paraît très peu vraisemblable que des

74. «Faut-il tuer la liberté d'expression?», *Le Pays*, n° 3681, 8 août 2006, p.4.

75. «Je pleure», *L'Indépendant*, n° 672, 25 juillet 2006, p.3.

76. «La balle dans le camp du juge Wenceslas Ilboudo», *L'Observateur Paalga*, n° 6689, 26 juillet 2006, p.4.

77. «Tant que ce pouvoir sera là...», interview de Liermé Somé publiée dans *L'Observateur Paalga*, n° 6687, 24 juillet 2006, p.6.

témoins puissent se taire aussi longtemps sous prétexte que leur sécurité serait menacée. (...) Si des témoins ont peur du juge Wens, c'est parce qu'ils se reprochent quelque chose ou qu'ils n'ont rien de sérieux à déclarer devant lui»⁷⁸. «Le dossier Norbert Zongo est tellement capital qu'on ne doit plus se réfugier derrière des principes génériques ou des questions de sécurité. (...) Ne pas dire la vérité quand on la connaît, ne pas citer de sources ou de témoins quand on les connaît, est aussi ignoble et criminel que l'acte posé par les responsables du drame de Sapouy»⁷⁹.

Cette divergence au sujet de ce qui doit être dit ou tu, et des fondements des silences qui entourent l'affaire va susciter une violente querelle, par presse interposée, entre les journalistes des différentes tendances. Cette véritable «guerre journalistique» est pleinement assumée par certains, comme *L'Opinion* qui clame que «le combat dans cette affaire est aussi bien dans les médias qu'au Palais de Justice. Chaque partie devrait jouer sur ces deux tableaux et chercher à tirer le meilleur parti»⁸⁰.

La bagarre débute par un article publié le 2 août 2006 dans *Sidwaya*, par le directeur général Michel Ouédraogo, qui met en cause plusieurs confrères, les accusant de «fausses révélations, mensonges, demi-vérités, citations inventées, interviews salon». Selon lui, «tous prétendent chercher la vérité sur l'assassinat de notre confrère Norbert Zongo, tout en gardant le silence sur leurs sources»⁸¹. *Sidwaya* accuse, entre autres, Newton Ahmed Barry, rédacteur en chef de *L'Événement*, d'avoir entravé l'enquête en refusant de dévoiler au juge d'instruction des sources d'information. Et *Sidwaya* de conclure: «Certes les sources du journaliste sont sacrées, mais la vie humaine n'est-elle pas plus sacrée?»

Un débat sur le secret des sources journalistiques est ainsi lancé. Dans l'édition de *Sidwaya* du 5 août 2006 est publié un «droit de réponse» de Newton Ahmed Barry. Il précise: «Nous avons à plusieurs reprises demandé au juge Wenceslas Ilboudo s'il avait les moyens d'assurer la sécurité aux témoins qui viendraient faire des révélations. Demandez-lui ce qu'il nous avait répondu. Dans la situation actuelle, ce ne sont pas à la vérité les témoins qui manquent. Le juge Ilboudo Wenceslas sait pourquoi personne ne veut se risquer. En ce qui concerne le secret des sources, (...) ce serait complètement immoral que de jeter en pâture des gens qui vous font confiance, qui se confient à vous. Ces personnes aussi dans les circonstances actuelles courent le risque de perdre la vie»⁸².

Michel Ouédraogo rétorque, dans un encart publié sous ce droit de réponse, en citant le Code de l'information de 1994: «Le secret professionnel énoncé à l'article 52 ne peut être opposé à l'autorité judiciaire (...)

78. «Seuls les faux témoins ont peur du juge Wens», *L'Opinion*, n° 462, 16-22 août 2006, p.3.

79. «Et si on s'accordait sur l'essentiel», *L'Opinion*, n° 462, 16-22 août 2006, p.5.

80. «Un silence incongru», *L'Opinion*, n° 460, 2-8 août 2006, p.9.

81. «Naon auditionné à trois reprises», *Sidwaya*, n° 5665, 2 août 2006.

82. «Michel, pourquoi nous étripier si nous voulons la même chose?», *Sidwaya*, n° 5668, 5 août 2006.

lorsque l'information porte sur les secrets de l'instruction judiciaire.» Dès lors, il estime que *L'Événement* ayant fait des «révélations» au cours de l'instruction et ayant ensuite refusé de révéler ses sources au juge, ce dernier aurait pu inculper le journaliste «pour obstruction à la manifestation de la vérité».

L'Indépendant, également mis en cause par le quotidien d'État, réagit aux accusations portées contre lui en estimant qu'«on assiste à une campagne médiatique savamment orchestrée par les hommes du régime pour, d'une part, nier toute implication de la famille présidentielle dans l'assassinat de Norbert Zongo et, d'autre part, attribuer l'échec du juge d'instruction dans la conduite du dossier à trois journalistes»⁸³.

En écho aux propos tenus par *Sidwaya*, *L'Opinion* s'en prend également à Germain Nama, Newton Ahmed Barry et Liermé Somé. «Les "héritiers" refusent d'aider à mettre le grappin sur les assassins de Norbert Zongo. (...) Ils ont refusé d'aider le juge Wenceslas Ilboudo et (...) le prennent aujourd'hui à partie»⁸⁴. Et le journal de dénoncer leur «volonté manifeste d'intoxiquer l'opinion publique avec des certitudes et des vérités aux allures de mensonges et de poison qu'on se donne pourtant la liberté de distiller au mépris même de la déontologie de la profession». L'hebdomadaire proche du pouvoir ne se prive pas de donner à ses confrères une leçon de déontologie: «Les faits sont sacrés. Tenter de les trafiquer par omission volontaire ou tout autre moyen est une faute professionnelle lourde.» Les trois journalistes ne voudraient pas «en réalité l'aboutissement judiciaire de ce dossier qui à tout point de vue aura permis à certains de se faire une place au soleil. (...) La vérité, qui pourrait signifier pour eux la fin des haricots et le début d'une autre étape existentielle qui, avouons-le, ne sera pas aussi arrosée...»⁸⁵.

Les journaux favorables au régime recourent fréquemment à cet argument: l'affaire Norbert Zongo a été profitable à certains. «Méfions-nous de tous ceux qui envahissent les médias avec des certitudes qu'ils sont incapables de défendre face à la justice, clame *Sidwaya*. (...) Le peuple burkinabè est fatigué d'être manipulé par des médias qui doivent contribuer à la recherche de la vérité plutôt que de jouer à obscurcir le dossier avec des révélations "bidonnées" et qui gardent le silence sur leurs sources face au juge»⁸⁶. Et Michel Ouédraogo en appelle à Norbert Zongo: «Norbert, de l'au-delà, saura apprécier»⁸⁷.

83. «Michel Ouédraogo enfonce François Compaoré», *L'Indépendant*, n° 675, 15 août 2006, p. 4. Voir aussi «La bataille des esprits vient de commencer», *L'Indépendant*, n° 674, 8 août 2006, p. 10.

84. «Le choc des paradoxes», *L'Opinion*, n° 461, 9-15 août 2006, p. 9.

85. *Ibid.*

86. «Rendons justice au juge Wences», *Sidwaya*, n° 5659, 26 juillet 2006, p. 3.

87. «Naon auditionné à trois reprises», *Sidwaya*, n° 5665, 2 août 2006. À quoi Newton Barry rétorque dans son droit de réponse: «Eh bien! S'il peut de là où il est jauger le cœur de chacun de nous, alors qu'il le fasse» («Michel, pourquoi nous étripier si nous voulons la même chose?», *Sidwaya*, n° 5668, 5 août 2006).

Accuser d'un silence complice les titres de presse qui parlent le plus haut et le plus fort pour que justice soit rendue constitue un tour de force majeur de la presse progouvernementale. Cet épisode est aussi révélateur de deux approches irréconciliables de la parole, de sa place et de son rôle dans l'espace public national. Deux types de rapports complètement différents des médias au pouvoir s'illustrent dans ces propos et cette polémique aux allures de débat sur les principes professionnels, débat qui porte en définitive moins sur l'approche des faits, ou même la volonté de convaincre et de rallier à soi le public indécis que sur ce qui est signifié aux dirigeants de l'État burkinabè quant à ce que le journaliste doit (ou veut) être dans ce pays.

À cet égard, la profession est clairement clivée. «Norbert Zongo était un journaliste, mais notre corps s'est divisé avec sa mort», reconnaît *L'Indépendant*⁸⁸. Dans les rangs des protestataires, les associations professionnelles en appellent à la mobilisation générale des journalistes. «Nous en appelons à toutes les femmes et aux hommes de médias, aux partenaires des médias, aux défenseurs de la liberté d'expression et de la liberté de la presse à se mobiliser et à persévérer avec obstination et audace pour que justice soit rendue à notre confrère Norbert Zongo»⁸⁹. Car «Norbert Zongo était un journaliste, un des nôtres, et c'est pour cette seule raison qu'il a été tué. Si son assassinat reste impuni, alors tous les journalistes du Burkina Faso sont des cadavres en sursis», déclare une organisation de professionnels des médias⁹⁰.

Pourtant, en réalité, ces cadavres en sursis sont, dans leur grande majorité, assez peu mobilisables. La plupart d'entre eux, dans les grands médias généralistes (presse quotidienne, radios et télévisions privées), font l'expérience quotidienne d'une liberté d'expression limitée, moins par le fait des pouvoirs publics ou des autorités arbitraires que, au sein de leur propre rédaction, par la précarité des conditions de travail et le contrôle de leur hiérarchie. Si les jeunes journalistes⁹¹, très nombreux dans les postes subalternes des équipes rédactionnelles, se sentent concernés par l'affaire Norbert Zongo, ils sont souvent peu prêts à risquer leur emploi, leur salaire et leurs perspectives professionnelles embryonnaires en contrevenant à l'approche prudente et consensuelle dictée par les directeurs de médias dont certains sont aussi des hommes d'affaires

88. «Si nous nous disons la vérité sur nos responsabilités», *L'Indépendant*, n° 674, 8 août 2006, p. 6.

89. Déclaration commune AEPJLN, ARTPB, SEP, UNALFA, publiée dans *L'Observateur Paalga*, n° 6688, 25 juillet 2006, p. 6.

90. Déclaration de la SODEMA-BF et de Reporters du Faso, publiée dans *L'Observateur Paalga*, n° 6692, 31 juillet 2006, p. 6.

91. Les journalistes qui mènent la contestation dans les organisations professionnelles sont tous des professionnels dépassant la quarantaine. Le président de l'AJB, Jean-Claude Méda et le secrétaire général du SYNATIC, Justin Coulibaly, membres de deux structures fortement impliquées dans le Collectif, n'exercent plus comme journalistes mais comme communicateurs institutionnels depuis plusieurs années.

soucieux de ne pas fragiliser leurs intérêts économiques. La liberté d'expression, le pluralisme des opinions, apparents dans l'espace public, ne sont pas forcément applicables au sein des entreprises de presse elles-mêmes. Les pesanteurs sont donc autant internes qu'externes, condamnant les journalistes à la prudence car, comme le souligne l'un d'entre eux : « Nous aussi nous voulons vivre et continuer à faire notre métier⁹². »

La communauté internationale se fait entendre

« On est en droit de se demander si le processus démocratique dans lequel le pays est engagé sert les intérêts des populations ou s'il s'agit plutôt de présenter des apparences de démocratie pour épater les partenaires techniques et financiers⁹³. Telle est l'interrogation soulevée, suite au non-lieu, par le *Journal du Jeudi*. Elle est relayée par une déclaration du Collectif du Boukhiemdé, répercutée par différents journaux : « Quel crédit peut-on accorder à un tel régime qui, pour se dédouaner aux yeux des instances internationales et de certains bailleurs de fonds, crée un ministère chargé de la promotion des droits humains qui ne l'est que de nom, car il s'est toujours caractérisé par un silence coupable face aux multiples violations des droits humains dont sont victimes de nombreux citoyens⁹⁴ ? »

L'interrogation renvoie à l'importance accordée par le pouvoir en place au *satisfecit* de la communauté internationale, dans un pays étroitement dépendant de l'aide au développement. Bon élève de la Banque mondiale et du FMI, enfant chéri des coopérations bilatérales, multilatérales et non gouvernementales, le Burkina Faso est suivi de près par ses partenaires étrangers. Et c'est sans doute pourquoi les « traditionnels amis du Burkina, c'est-à-dire les bailleurs de fonds (...), ont fini par donner de la voix. L'Union européenne et les États-Unis d'Amérique, qui comptent parmi les partenaires techniques et financiers du pays des Hommes intègres, ont exhorté le Burkina à poursuivre l'instruction du dossier...⁹⁵. »

Si la réaction des associations internationales de défense de la liberté de la presse était prévisible, la prise de position des partenaires financiers de l'État burkinabè a suscité la surprise. L'Union européenne⁹⁶, qui mène

92. « Blaise Compaoré avait-il compris son peuple le 21 mai 1999 ? », *L'Indépendant*, n° 676, 22 août 2006, p.5.

93. « Le Faso est-il malade de sa justice ? », *Journal du Jeudi*, n° 779, 24-30 août 2006, p.7.

94. Déclaration du Collectif du Boukhiemdé, publiée dans *L'Observateur Paalga*, n° 6692, 31 juillet 2006, p.6.

95. *Ibid.*, p.7.

96. Il importe de noter que, en 1998, la délégation de l'Union européenne à Ouagadougou n'avait guère fait preuve de fermeté envers le pouvoir en place. L'équipe actuellement en place paraît beaucoup plus sensible aux questions liées au respect des droits de l'homme.

un ample projet de réforme du système judiciaire, a affirmé, début août, par le biais d'un communiqué, que « l'élucidation de l'assassinat du journaliste Norbert Zongo (...) reste d'une importance fondamentale pour le respect des droits de l'homme et de l'État de droit au Burkina Faso. Aussi l'Union européenne encourage-t-elle les autorités judiciaires à poursuivre vigoureusement l'instruction du dossier »⁹⁷. Comme le constate *L'Événement*, « l'Union européenne (...) a accepté d'injecter beaucoup d'argent dans la réforme et l'équipement de notre système judiciaire. Avec ce non-lieu, elle a la nette impression d'avoir été flouée »⁹⁸.

Ensuite, c'est l'ambassade des États-Unis qui s'est dite « troublée et choquée par l'échec du système judiciaire burkinabè à faire aboutir les investigations sur l'assassinat de Norbert Zongo ». Tout en reconnaissant que « le Burkina Faso a connu une amélioration importante de son record en termes de droits humains », l'ambassade estime que « ce seul cas pourrait avoir un impact considérable sur le statut du Burkina en matière de justice équitable et de libertés civiles »⁹⁹.

Ces interventions publiques ont été sévèrement critiquées par la presse proche du pouvoir. Sous la plume du directeur des éditions, *Sidwaya* publie un éditorial offusqué. « Comment de vieilles démocraties où la primauté du droit est fondamentale osent-elles, à travers leurs représentations diplomatiques, porter des jugements sur une décision de justice d'un État souverain ? (...) L'ingérence, les pressions et les interventions sont les nouvelles valeurs qui dominent les rapports entre États. » Et l'article renvoie aux nombreux crimes et assassinats non élucidés aux États-Unis et dans l'Union européenne, pour conclure que « sur le principe de la lutte contre l'impunité, l'Union européenne et les USA ont aussi des progrès à faire »¹⁰⁰.

Le journal public est suivi dans son argumentation par *L'Opinion* qui estime qu'« il est incompréhensible que de grandes démocraties comme l'Amérique et l'Union européenne qui se veulent les chantres de la démocratie et de la justice ne puissent pas appréhender l'effort remarquable de la justice burkinabè (...). Elle n'a rien à envier à des épisodes tristement connus des systèmes judiciaires de nos donneurs de leçon ». Et *L'Opinion* cite en exemples l'affaire d'Outreau et l'assassinat non élucidé de J.F. Kennedy et conclut : « Les dizaines voire les centaines de crimes non élucidés qui dorment dans les tiroirs en Occident ne nous font pas dire que leurs justices ont échoué ou que les gouvernements qui s'y succèdent les bloquent. Alors »¹⁰¹ ?

97. Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne sur le cas du journaliste Norbert Zongo au Burkina Faso (publiée par plusieurs journaux dont *L'Indépendant* n° 674, 8 août 2006).

98. « Affaire Norbert : le dernier acte ? », *L'Événement*, n° 98, 25 août 2006.

99. Communiqué de l'ambassade des États-Unis d'Amérique à Ouagadougou, le 10 août 2006.

100. « Affaire Norbert Zongo : attention aux ingérences fâcheuses ! », *Sidwaya*, n° 5680, 21 août 2006.

101. « Les Américains dictent la loi », *L'Opinion*, n° 462, 16-22 août 2006, p. 5.

L'intervention de l'étranger est également dénoncée par la mise en cause de l'ONG française Reporters sans frontières (dont le président, Robert Ménard, a été membre de la CEI) qui a publié deux communiqués dans la presse burkinabè¹⁰². La seconde déclaration, datée du 14 août, insiste sur le fait «qu'il n'y a aucune raison de clore le dossier en blanchissant non seulement Marcel Kafando, mais également X» et pousse «le juge d'instruction Wenceslas Ilboudo à reconnaître qu'il a cédé à des pressions politiques insupportables qui ont fini par rendre son travail impossible»¹⁰³. Robert Ménard, régulièrement vilipendé par la presse proche du pouvoir, est à nouveau indexé par *L'Opinion*: «Robert Ménard est le prototype de ces petits blancs qui acceptent difficilement que le temps où nos grands-parents exécutaient les travaux forcés sous les coups de fouet des colons est à jamais révolu»¹⁰⁴.

Mobilisation sociale en panne ?

Si les partenaires étrangers donnent de la voix, force est de constater que les capacités de mobilisation interne se sont amenuisées. «Cette affaire survient au moment où le pouvoir est tout-puissant, constate *L'Événement*. En face, la société civile est moribonde et l'opposition politique morte»¹⁰⁵. Les journaux ne croient plus en la capacité de la population de réagir à l'annonce du non-lieu, une population qui vient de donner massivement ses suffrages à Blaise Compaoré et à son parti lors des deux derniers scrutins. «La présidentielle a vu la victoire d'un Blaise trop fort pour une opposition émiettée et discréditée par des querelles intestines et de leadership»¹⁰⁶. Et le *Journal du Jeudi* confirme : «En dehors des protestations dans les cercles restreints, rien n'indique (pour l'instant !) que la réaction ira au-delà de ces mouvements d'humeur»¹⁰⁷.

Les différents titres analysent avec lucidité les raisons qui empêchent une réaction de grande ampleur comme celle née il y a huit ans. D'abord, «le procureur annonce sa “bombe” pendant les vacances, c'est-à-dire la période où élèves et étudiants sont dispersés à travers le pays et incapables d'organiser quoi que ce soit pour faire pression sur le pouvoir. Ensuite,

102. Le 20 octobre 2006, lors d'une conférence au Centre de presse Norbert Zongo, Robert Ménard, secrétaire général de Reporters sans frontières, ancien membre de la CEI, tentera de relancer l'affaire au plan juridique en rendant publics des éléments obtenus par la CEI mais n'ayant pas été publiés dans le rapport final. Toutefois, la justice burkinabè s'empressera de déclarer ces éléments insuffisants pour constituer des «charges nouvelles» et relancer l'instruction.

103. Communiqué de Reporters sans frontières du 14 août 2006, publié dans *Le Pays*, n° 3688, 18 août 2006.

104. «Le retour du colon», *L'Opinion*, n° 459, 26 juillet-1^{er} août 2006, p. 10.

105. «La comédie est finie ! Dossier classé !», *L'Événement*, n° 96, 25 juillet 2006, p. 7.

106. «Affaire Norbert : le dernier acte ?», *L'Événement*, n° 98, 25 août 2006, p. 11.

107. «On a encore tué Norbert Zongo», *Journal du Jeudi*, n° 775, 27 juillet-2 août 2006, p. 3.

l'opposition et la société civile, de qui pouvait venir la riposte appropriée, sont en léthargie. Dans ces conditions, on peut douter qu'elles agissent autrement que par des protestations à travers la presse»¹⁰⁸. *Bendré* avance la même analyse : «On a joué avec l'usure du temps, la pression qu'exerçait le Collectif n'existe plus (...)»¹⁰⁹.

L'Événement confirme la déliquescence du mouvement contestataire : «Il y a longtemps que le Collectif contre l'impunité a cessé de faire rêver et l'unité de l'opposition a volé en éclats»¹¹⁰. Et enfin, *L'Indépendant* constate que «le non-lieu est venu sanctionner un rapport de force qui est resté favorable au régime depuis la crise ivoirienne»¹¹¹. En effet, considéré comme seul capable de protéger les quelque 3 millions de Burkinabè vivant dans le grand pays voisin, Blaise Compaoré a vu sa cote de popularité grimper et la population soutenir son aventure pourtant risquée dans le grand pays voisin (Loada, 2006 : 24-25).

Bref, comme le remarque *L'Observateur Paalga* : «Ils doivent penser là-haut que le temps fait son œuvre et les circonstances sociopolitiques étant plus favorables (une opposition politique laminée, un Collectif contre l'impunité en agonie et son Président Halidou Ouédraogo hospitalisé en France depuis des mois), ils peuvent enterrer tranquillement le dossier»¹¹².

Les premières manifestations de protestation, programmées en août, sont très clairsemées. Décrivant la réunion à l'appel du Groupe d'initiative de l'opposition sur la tombe de Norbert Zongo, *L'Hebdomadaire du Burkina* dresse un constat dur, mais exact : s'appuyant sur le bilan du journaliste de RFI (Radio France internationale) pour corroborer son chiffre, il évalue les participants «entre une trentaine et une quarantaine de personnes». Et de conclure : «Quarante personnes pour toute l'opposition, même par temps de pluie, doit l'amener à percevoir dans quel état d'insuffisance elle se trouve»¹¹³.

Pour les journaux proches du pouvoir, cet essoufflement de la mobilisation confirme que le Collectif n'était issu que de la conjonction opportuniste d'intérêts personnels et n'avait pas de représentativité effective. Dénonçant les véritables motivations des militants du «Trop c'est trop !», *Sidwaya* écrit que «l'affaire Norbert Zongo a fait le bonheur de plus d'un marcheur du Collectif»¹¹⁴. Et le quotidien gouvernemental avertit : «Ceux qui se servent du malheur des autres et d'un traumatisme national pour espérer inverser le cours de l'histoire en leur faveur sont avertis. Aussi

108. *Ibid.*

109. «On brûle Norbert et on enterre son dossier !», *Bendré*, n° 401, juillet 2006, p. 6.

110. «Une honteuse complicité», *L'Événement*, n° 96, 25 juillet 2006, p. 3.

111. «Peut-on encore sauver le dossier ?», *L'Indépendant*, n° 675, 15 août 2006, p. 5.

112. «Citoyen Paramanga, ce que vous avez dit pourra être retenu contre vous», *L'Observateur Paalga*, n° 6689, 26 juillet 2006, p. 5.

113. «Opposants ou plaisantins», *L'Hebdomadaire du Burkina*, n° 382, 11-17 août 2006, p. 3.

114. «Un non-lieu comme leçon de droit et pour l'histoire», *Sidwaya*, n° 5657, 24 juillet 2006, p. 3.

longue que durera la nuit, le jour finira par poindre.» *L'Hebdomadaire du Burkina* renchérit : « Libre encore à ces opposants regroupés, éclatés, puis reconstitués, à nouveau dispersés et enfin rabibochés de continuer à distiller un discours de haine, de division et d'entretien désespéré d'une fracture fictive »¹¹⁵. Car ces agitateurs n'ont aucune représentativité réelle, le Collectif et RSF ayant été, selon *L'Opinion*, « les galvanisateurs d'un "pays réel" artificiellement créé pour l'occurrence et qu'on poussait à volonté dans la rue... »¹¹⁶.

Qu'en pensent, au fond, les Burkinabè ? Comme l'écrit un contributeur extérieur dans *L'Observateur Paalga* : « Les Burkinabè, même s'ils sont contraints d'une façon ou d'une autre à ramper, sentent confusément qu'il y a quelque chose d'anormal dans cette gouvernance »¹¹⁷. Plus que le sentir, ils le disent... Ainsi, un sondage réalisé par le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) présentait des résultats paradoxaux, répercutés par *L'Événement* : alors que 60 % des Burkinabè interrogés estiment que « la situation de l'emploi s'est dégradée par rapport aux autres années » et que 70,79 % « estiment que le fossé s'est davantage creusé entre riches et pauvres (...) » ; dans le même temps l'enquête indique que les Burkinabè approuvent à 71,06 % l'action du Président de la république et, dans une proportion de 44,94 %, ils s'appêtent à renouveler leur confiance à son parti, le CDP, aux élections législatives de 2007 »¹¹⁸.

Situation paradoxale donc : insatisfaits, les Burkinabè ne sortiront pourtant pas dans la rue et plébisciteront encore les mêmes dirigeants. « Qu'est-ce qui fait que les gens qui croulent sous les problèmes ne veulent rien entreprendre pour se sortir d'affaire¹¹⁹ ? » s'interroge *L'Événement*. Les journaux lient ce paradoxe avant tout à la situation économique difficile des populations. *L'Indépendant* remarque que « les hommes changent beaucoup au Burkina Faso. On l'a malheureusement constaté lors des différentes élections qui se sont déroulées dans notre pays où un petit billet de banque peut faire basculer des intentions de vote »¹²⁰. Et *L'Événement* lie la panne sociale au fait que la plupart des travailleurs n'ont pas « un revenu mensuel suffisant permettant de couvrir les dépenses courantes. (...) Pour nombre de travailleurs, il n'y a pas d'autre choix que l'affairisme, avec tous les aléas que cela suppose ». Dès lors, « nombre de travailleurs sont littéralement paumés face à la crise »¹²¹.

115. « Opposants ou plaisantins », *L'Hebdomadaire du Burkina*, n° 382, 11-17 août 2006, p. 3.

116. « Manipulations à outrance », *L'Opinion*, n° 460, 8 août 2006.

117. « Blaise Compaoré, Roi du Faso ? », *L'Observateur Paalga*, n° 6687, 24 juillet 2006, p. 8.

118. « Une bien mauvaise querelle », *L'Événement*, n° 95, 10 juillet 2006, p. 3.

119. « La panne de la mobilisation sociale au Burkina ! », *L'Événement*, n° 95, 10 juillet 2006, p. 8.

120. « Pourquoi Marcel ne peut bénéficier d'un non-lieu », *L'Indépendant*, n° 668, 27 juin 2006, p. 4.

121. « La vie est dure mais les Burkinabè restent timorés », *L'Événement*, n° 95, 10 juillet 2006, p. 7.

Les Burkinabè désespéreraient-ils de la capacité du politique d'apporter des solutions à leurs problèmes quotidiens ? Plus encore, dédouaneraient-ils leurs dirigeants de toute responsabilité dans la perte de leur pouvoir d'achat, leur difficulté à trouver de l'emploi, l'absence de redistribution des revenus qui fait coexister une élite économique au bien-être ostentatoire et un petit fonctionnariat paupérisé ? « Les gens sont pratiquement obligés de se réfugier dans la prière, d'invoquer les esprits pour que justice leur soit rendue ici-bas », ironise le *Journal du Jeudi*¹²². Une prière qui, en outre, peut apporter le réconfort à ceux qui se savent contraints de bricoler pour organiser leur existence en marge d'institutions publiques dysfonctionnelles et d'autorités politiques démissionnaires, dans un contexte où les mots (de l'intérieur et de l'extérieur) sont perçus comme impuissants.

Conclusion

Une année après ce moment d'émotion et de polémique qui a marqué la presse burkinabè, le constat de la faiblesse de la mobilisation populaire suite au classement définitif de l'affaire Norbert Zongo s'est amplement confirmé. Non seulement les manifestations de mécontentement sont demeurées rares, mais les élections législatives de mai 2007 ont consacré une victoire indéniable (favorisée par une révision du Code électoral) du CDP, le principal parti de la mouvance présidentielle. Si certaines associations de professionnels de l'information ont poursuivi leur travail militant autour de cette question importante de la liberté d'expression, la sympathie dont elles paraissent bénéficier s'estompe derrière une forme de résignation¹²³.

Le travail d'écoute et d'observation de la presse burkinabè mené dans les pages qui précèdent apporte un éclairage sur les rapports actuels entre la presse et le pouvoir. Il importe d'abord de souligner l'importance des avancées effectuées par la liberté d'expression dans ce pays depuis 15 ans. En 1993, au moment de la création de *L'Indépendant*, l'espace public était encore relativement verrouillé, imprégné d'autocensure, et les discussions les plus engagées se tenaient à mots couverts, dans des endroits discrets. En 1998, quand Norbert Zongo a été assassiné, les premiers communiqués du Collectif ont été accueillis avec prudence par la presse privée, cette

122. « Le vrai lieu, c'est Sapouy », *Journal du Jeudi*, n° 776, 3-9 août 2006, p. 7.

123. On notera par exemple le succès populaire de certaines initiatives comme celles de la projection par le Centre national de presse Norbert Zongo, en marge du FESPACO, en février 2007, de films critiques vis-à-vis du régime de Blaise Compaoré ou de l'organisation d'un Festival de la liberté d'expression (Filep) en mai 2007 qui a drainé des centaines de participants provenant de tout le continent africain.

dernière craignant que leur publication soit assimilée à une approbation de leur contenu. Aujourd'hui, ces mêmes communiqués apparaissent dans tous les journaux, y compris le quotidien public *Sidwaya*, sans susciter l'étonnement. Un certain pluralisme interne (au sein des principaux titres) et externe (entre différentes publications) s'est installé, même si la «démission journalistique» reste de mise dans certaines rédactions où l'on se contente de publier les déclarations des parties en présence.

Ce repli d'une partie des journalistes derrière les contributions externes mène à un second constat : la liberté de la presse aujourd'hui ne doit pas être défendue seulement face aux menaces de «prédateurs»¹²⁴ potentiels, mais aussi face aux contraintes internes à chaque média (étant donné l'impossibilité de s'opposer à un directeur attaché avant tout à la bonne marche de ses affaires) ou à chaque individu (l'autocensure s'instaurant pour garantir la préservation de l'emploi). Les impératifs de la survie sont aujourd'hui dominants auprès de jeunes journalistes qui, contrairement à leurs aînés, ne sont pas des fonctionnaires ou des enseignants disposant d'autres sources de revenu que celles issues de leur activité journalistique¹²⁵. La multiplication des médias privés a entraîné l'accroissement des emplois disponibles dans le secteur, engendrant, à son tour, un mécanisme de professionnalisation : paradoxalement, cette dynamique a amené sur le marché de jeunes plumes dont le militantisme et l'idéal professionnel s'estompent souvent face à la nécessité de vivre de ce métier.

Les journalistes burkinabè sont aujourd'hui les produits d'un rêve avorté. Les extraits présentés ici témoignent d'une audace indéniable et d'une réelle capacité critique tournée tantôt vers le régime, tantôt vers l'opposition, ou même vers les médias ou le peuple burkinabè dans son ensemble. Mais cette audace s'accompagne d'une résignation évidente quant à la capacité des médias de jouer un rôle de «contre-pouvoir». Leurs auteurs paraissent conscients du fait que la liberté qu'on leur laisse de s'exprimer contribue à consolider la façade démocratique d'un État dont la préoccupation première n'est pas le bien public, mais ils s'en accommodent, comme des autres vicissitudes d'un contexte difficile. Comme pour les autres travailleurs décrits par *L'Événement*, la plupart des journalistes n'ont aujourd'hui pas «d'autre choix que l'affairisme, avec tous les aléas que cela suppose». Et l'affairisme rend difficile ensuite l'engagement dans une lutte au nom des valeurs de la démocratie et de l'intégrité professionnelle.

Les contributions extérieures qui enrichissent les pages des principaux titres burkinabè connaissent le même essoufflement et trahissent un pareil

124. Il s'agit du terme utilisé par l'ONG internationale Reporters sans frontières pour qualifier les régimes et groupes politiques, militaires ou de pression qui menacent la liberté de la presse dans les différents pays du monde.

125. Cette analyse est d'ailleurs applicable également au secteur audiovisuel, à l'heure où quelques chaînes de radio et de télévision privées commerciales s'avancent prudemment sur le terrain de l'information.

sentiment d'impuissance. Ainsi, si *L'Indépendant* constatait, en août 2006, un afflux de déclarations diverses, qui rappelait l'après 13 décembre 1998, il soulignait aussi : « Ce qui manque, c'est la colère populaire qui voulait en finir avec le régime du Président Compaoré »¹²⁶. Si les journaux demeurent l'espace d'expression des franges les plus engagées de la société civile et des citoyens les plus participatifs, le ton a changé et les colères se font rares ; celles qui émergent encore étant sans illusion sur leur impact potentiel.

Enfin, du côté de la presse proche du régime, le paradoxe d'un pouvoir « impopulaire mais plébiscité », « qui a les suffrages mais pas l'opinion publique », est largement exploité dans une stratégie qui mise essentiellement sur la disqualification et la délégitimation de tous ceux qui avancent un discours critique. Ces journaux veillent ainsi à apporter aux électeurs, insatisfaits mais prêts à reconduire le même appareil, les arguments qui leur permettent de justifier leur position ambivalente, de conforter leur résignation.

La presse burkinabè, même limitée à l'élite des milieux urbains et affectée par des chutes importantes des tirages, continue donc à jouer un rôle important dans la formation des consciences politiques au Burkina Faso. Même si la manière dont cette conscience peut se traduire en actes est, pour sa part, en pleine mutation. Le militantisme au sein d'un parti politique ou d'un syndicat¹²⁷ et la participation à une marche de l'opposition dans la rue, qui ont été les vecteurs classiques de l'expression du mécontentement et de la revendication, sont certainement en perte de vitesse. De même que la mobilisation électorale, dans un pays où ce sont désormais les campagnes analphabètes, les plus éloignées de l'administration et des conséquences concrètes des politiques nationales, qui élisent un président et un parti dominant, alors que ces derniers sont, par ailleurs, largement sanctionnés par les quelques intellectuels de la capitale (fonctionnaires et étudiants, lecteurs de la presse justement) qui se donnent encore la peine de se rendre aux urnes.

L'opportunisme individuel, qui pousse à se rapprocher des cercles du pouvoir, ou l'inconfort de la position de l'« affairiste » et du « débrouillard », qui ne peuvent se permettre le luxe de vivre en accord avec leurs idéaux et leurs valeurs, ne doivent pas laisser penser que le potentiel d'indignation s'est émoussé au Burkina Faso. Les violences perpétrées par des groupes de jeunes, en mars 2007, contre une chaîne de « maquis » dont les propriétaires symbolisent la nouvelle élite politico-économique au bien-être ostentatoire ; la mobilisation populaire sans précédent autour de la visite au pays, en octobre 2007, de Mariam Sankara, épouse de l'ancien

126. « Si nous nous disons la vérité sur nos responsabilités », *L'Indépendant*, n° 674, 8 août 2006.

127. Il ne faut pas oublier que le Burkina Faso, contrairement à de nombreux pays d'Afrique francophone, est porteur d'une expérience longue et riche de multipartisme et de pluralisme syndical.

chef d'État assassiné ; le succès énorme de certains jeunes rappers dont les refrains dénoncent le manque de démocratie et de justice sociale : toutes ces manifestations publiques, largement répercutées et analysées par la presse comme les symptômes d'un refus du système actuel, sont autant de formes d'expression d'une conscience politique ou sociale qui demeure vivante, derrière une apparente résignation et un désintéret pour les formes organisées d'action collective.

Plus que jamais, et peut-être mieux que jamais, la presse burkinabè donne « le pouls » du Faso. Chaque jour, chaque semaine, à travers ses pages, c'est le regard d'une société sur elle-même qui se dessine, ce sont les éléments utiles à chacun pour asseoir sa réflexion politique qui se construisent et se propagent. « Leçon de droit » ou « enterrement de première classe » ? Si chaque Burkinabè est libre de son choix face à cette alternative, il ne peut pas éviter, en tout cas, d'avoir à la peser et à la penser. Pour le journalisme burkinabè, c'est déjà une victoire.

Bibliographie

- Balima S. T., Frère M.-S., 2003, *Médias et communications sociales au Burkina Faso. Une approche socio-économique*, Paris, L'Harmattan.
- Frère M.-S., 2000, « Burkina Faso : La déontologie otage du débat politique », *Recherches en communication*, n° 14, pp. 157-183.
- 2000, *Presse et démocratie en Afrique francophone*, Paris, Karthala.
- Hagberg S., 2002, « “Enough is Enough” : an ethnography of the struggle against impunity in Burkina Faso », *Journal of Modern African Studies*, n° 40, vol. 2, pp. 217-246.
- Hilgers M., 2006, « Voter à Koudougou : la soumission d'une ville rebelle », *Politique africaine*, n° 101, pp. 42-62.
- Hilgers M., Mazzocchi J., 2006, « L'après-Zongo : entre ouverture et fermeture des possibles », *Politique africaine*, n° 101, pp.
- Loada A., 2006, « L'élection présidentielle du 13 novembre 2005 : un plébiscite par défaut », *Politique africaine*, n° 101, pp. 24-25.
- Tozo E. A., 2005, « La réforme des médias publics en Afrique de l'Ouest », *Politique africaine*, n° 97, pp. 99-115.



Contrôler l'opposition dans un régime semi-autoritaire

Le cas du Burkina Faso de Blaise Compaoré

Augustin LOADA

À la différence des systèmes totalitaires qui n'admettent aucune opposition organisée et qui mettent tout en œuvre pour briser les ressorts de la société civile, les régimes autoritaires, eux, tolèrent l'opposition et se contentent de la surveiller. Il en est ainsi du système politique burkinabè institué par le président Compaoré qui se caractérise depuis son origine par son ambivalence. À sa prise du pouvoir le 15 octobre 1987, «deux mots d'ordre apparemment contradictoires sont à l'ordre du jour : continuation de la révolution et ouverture démocratique» (IDEA, 1998 : 21). Cela s'est traduit par une «libéralisation» de la vie politique alors même que le discours officiel était celui de la «rectification» d'une révolution dévoyée par le sankarisme¹. Doit-on pour autant en déduire que le 15 octobre 1987 marque la «renaissance de la démocratie»² au Burkina Faso³? Sans doute, l'avènement de ce régime a entraîné une décompression

1. Ceux qui ont pris au mot le discours officiel de la rectification l'ont appris à leurs dépens. Les segments de l'élite dirigeante qui n'avaient pas compris le sens de cette réorientation stratégique et qui s'y opposaient seront écartés, voire éliminés.

2. Pour occulter la commémoration du vingtième anniversaire de l'assassinat du président Sankara, le régime n'a pas hésité à réécrire l'histoire en célébrant parallèlement le 15 octobre 2007 le vingtième anniversaire de la «renaissance démocratique» au Burkina Faso, après le tollé suscité par le thème initialement retenu, celui du vingtième anniversaire de la prise du pouvoir du président Compaoré.

3. On peut en douter, notamment, si l'on se fie à certains témoignages dont celui du n° 2 du Front populaire (Yé, 1995 : 19). Selon le médecin-commandant Arsène Bongnessan Yé, le comité exécutif du Front populaire en sa séance du 24 avril 1990 avait dégagé, entre autres orientations, la mise en place d'un système partisan reconnaissant le multipartisme mais consacrant le Front populaire comme structure dirigeante de l'État ainsi que la «prééminence du chef de l'État sur l'Assemblée» (*ibid.*). Dans son allocution d'ouverture au 1^{er} congrès du Front populaire, le président Compaoré déclara que la nouvelle Constitution

de l'autoritarisme. Mais il n'est pas certain que ses performances en matière de violence politique, par exemple, aient été moindres par rapport au régime précédent, même si cette violence a été plus sélective, moins omniprésente (Ouattara, 2006). Face aux pressions internes et externes en faveur d'une démocratisation, la rupture avec le pouvoir révolutionnaire devenait inévitable, du moins au niveau idéologique.

Le nouvel habillage institutionnel du pouvoir est, en effet, celui d'un régime de facture libérale. Pour le rapport de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA), le dispositif juridique et le contexte politique au Burkina Faso rendent *a priori* possible l'alternance démocratique (IDEA, 1998 : 32-33). Mais des doutes subsistent quant à une conversion sincère de l'élite postrévolutionnaire aux règles du jeu démocratique. L'approfondissement du processus de libéralisation politique consacré par l'adoption de la Constitution de juin 1991 n'a pas fondamentalement remis en cause sa culture politique autoritaire. Dès l'origine, la « transition démocratique » au Burkina Faso apparaît davantage comme « un changement graduel au sein du régime plutôt qu'un changement graduel du régime », et débouche sur « une démocratie surveillée, contrôlée, impulsée d'en haut à bien des égards » (IDEA, 1998 : 5 ; 26) ; autrement dit, sur un système politique qui a plutôt réussi la performance de « se stabiliser en combinant les formes de la démocratie libérale et des traits autoritaires » (Hilgers, Mazzocchetti, 2006 : 10-11). Ce type « [de régime hybride autorise] la création et l'activité de partis, d'organisations de la société civile et d'une presse indépendante, avant tout afin de s'assurer le soutien des pays occidentaux ; [mais referme] en revanche le jeu politique au travers de dispositifs informels. Il ne s'agit donc pas d'un régime nécessairement en chemin vers l'amélioration et la consolidation d'une démocratie, mais d'un système politique qui, en maintenant une apparence démocratique, permet de ne pas exposer le pouvoir aux risques du pluralisme et de la libre compétition » (*ibid.*).

On ne peut, dans ce contexte, parler de l'expression oppositionnelle au Burkina Faso sans évoquer la nature d'un tel système politique, patiemment construit par le président Compaoré. Stratège politique hors pair – comparé à tous ses prédécesseurs –, il a réussi à écarter tous ses rivaux pour asseoir une entreprise de domination politique qui dure depuis plus de deux décennies, ce qui, dans l'histoire politique moderne du Burkina, est sans précédent. Outre l'armée – qui, théoriquement, n'intervient plus dans le débat politique mais demeure dans la réalité extrêmement présente dans les coulisses du pouvoir –, il dispose d'un appareil à sa dévotion, le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), héritier du « parti-État », le Front populaire (IDEA, 1998 : 22). L'amorce du processus démocra-

« [codifiera] au Burkina Faso un État de droit révolutionnaire et démocratique dont les bases existent depuis le déclenchement de la révolution. Mais cet État de droit tranchera d'avec l'hypocrisie de la démocratie bourgeoise dont toutes les tentatives de reproduction au Burkina comme partout ailleurs en Afrique ont fait la preuve de leur faillite » (*ibid.* : 20).

tique en 1991 ne doit pas pour autant occulter la persistance du phénomène du « parti-État ». À la déconnexion formelle réalisée en mai 1991 a succédé une reconnexion informelle à travers la mise en place de cellules partisans au sein de l'administration publique érigée, en pratique, en administration partisane. La quasi-totalité des élites administratives et économiques sont, ou se croient obligées d'adhérer au parti au pouvoir pour exister ou survivre. En période électorale, les cadres de l'administration sont sommés de montrer leur loyauté envers le parti à qui ils doivent leurs positions de pouvoir et de contribuer au *tuk guilt*⁴, par exemple, en « descendant » dans leurs circonscriptions électorales d'origine pour canaliser les suffrages de leurs « parents ».

Comme dans tout système oligarchique, « les principaux leaders des partis sont généralement les acteurs les plus influents dans la structuration du pouvoir à l'intérieur du système politique » (Lemieux, 2005 : 46)⁵. Malgré leurs dénégations, ils sont impliqués dans des luttes de factions (Otayek, 1991 : 187)⁶ pour contrôler la direction du parti et la distribution des postes stratégiques de l'État, accumuler et redistribuer les prébendes au profit de leurs membres et se positionner dans une éventuelle succession même lointaine du président au pouvoir. Mais au-delà de leurs rivalités, ces chefs de faction poursuivent un même objectif stratégique, celui de défendre et de préserver le système, comme le reconnaît indirectement celui qui en est la clé de voûte, le président Compaoré⁷. Construire une large coalition sociopolitique en vue de maximiser sa longévité au pouvoir semble être un élément essentiel, voire une obsession, dans sa stratégie politique. Il y réussit en se parant d'une part de la légitimité internationale de la « démocratie de marché », de la « bonne gouvernance » et de la

4. Littéralement, le terme en *moore* signifie « prendre tout » (sous-entendu, tous les sièges en compétition).

5. Parmi ces acteurs influents figurent Simon Compaoré, secrétaire général du CDP et maire de la capitale Ouagadougou, Roch Marc Christian Kaboré, ancien Premier ministre (1994-1996), à la fois président de l'Assemblée nationale et président du CDP, mais aussi et surtout François Compaoré, le frère cadet du président du Faso – qui est aussi son principal conseiller – et Salif Diallo, ancien ministre d'État, vice-président du CDP, considéré comme le « bras droit » du président du Faso jusqu'à son éviction du gouvernement le 23 mars dernier. Cette éviction a conduit certains observateurs à évoquer l'hypothèse d'une reprise en mains du pouvoir, de son resserrement autour du « clan familial » présidentiel, voire, à terme, l'hypothèse d'une succession « dynastique » à la tête de l'État, ainsi qu'en témoignent la création en 2007 et la montée en puissance aujourd'hui d'une « Fédération associative pour la paix et le progrès avec Blaise Compaoré » (FEDAP-BC), parrainée par son frère cadet, mobilisant une partie des élites étatiques et économiques, des hiérarchies coutumières et religieuses et quadrillant le territoire national.

6. La solidarité qui lie les membres des factions est souvent l'actualisation de liens anciens qui, dans le cas du CDP, ont été tissés au cours de la révolution ou à la faveur du Front populaire. Sur le rôle des factions en Afrique, voir René Otayek (1991).

7. Reconnaisant implicitement ce phénomène factionnel, le président, dans son interview du 6 septembre 2007, disait : « Il n'y a aucun parti politique au monde qui ne connaît pas de contradictions, de débats d'idées. Mais à chaque bataille électorale, on se rassemble pour que des objectifs majeurs soient atteints ».

médiation dans les conflits sous-régionaux⁸, et d'autre part de la légitimité interne que lui procurent le soutien des autorités traditionnelles et religieuses, la redistribution clientéliste ainsi que la cooptation des opposants.

Pour le rapport de l'IDEA, si l'opposition burkinabè ne devient pas plus forte, ce n'est pas « parce que le pouvoir l'en empêche, mais parce qu'elle manque de militants, de cadres et de ressources financières pour affirmer sa présence » (IDEA, 1998 : 32-33). Mais aujourd'hui il apparaît de plus en plus que la faiblesse de l'opposition ne tient pas au hasard, à ses erreurs ou aux faiblesses inhérentes à toute organisation humaine. Elle tient aussi et peut-être surtout à la nature d'un système politique qui s'évertue à contrôler, voire à éliminer toutes les forces alternatives susceptibles de générer une contre-élite. Sur ce plan, le résultat est éloquent, à savoir la fragmentation de l'opposition burkinabè. Comme tout royaume divisé, celle-ci ne peut résister face à un pouvoir mieux organisé.

L'analyse des discours et des pratiques des leaders de l'opposition burkinabè conduit à dégager deux grands pôles d'expression oppositionnelle, d'une part l'opposition dite radicale, dont les partis se manifestent par leur intransigeance conjoncturelle ou durable vis-à-vis du pouvoir, et d'autre part l'opposition dite modérée, dont les partis sont plus enclins au compromis avec le pouvoir. Conscientes pourtant des handicaps que constitue la fragmentation de l'opposition, les différentes mouvances ont plusieurs fois engagé des dynamiques de regroupement sans pour autant parvenir à surmonter leurs divisions. Le cas le plus illustratif est sans conteste celui des nombreux partis politiques se réclamant du sankarisme. À côté de cette opposition dite radicale qui s'épuise en querelles de clocher coexiste une opposition dite modérée tentée par l'entrisme. C'est le cas de l'Alliance pour la démocratie et la fédération/Rassemblement démocratique africain (ADF/RDA) et de ses partis alliés, qui ont fini par se rallier à la candidature du président Blaise Compaoré en 2005. Pour l'ADF/RDA, cette posture, loin d'être un reniement, vise, *in fine*, à influencer le système de l'intérieur « afin de proposer une alternance au système actuel de gouvernance politique et économique » (Ouédraogo, 2007 : 11). Dans ce régime hybride, la fonction d'opposition ne saurait revêtir la même signification que dans un régime démocratique classique. Plutôt que d'affronter un adversaire aussi hégémonique, l'ADF/RDA a choisi de composer pour préserver ses bases, sinon les consolider, en accédant à l'État et à ses ressources⁹.

8. Après avoir été considéré dans les années 1990 comme un « fauteur de troubles ».

9. Les caciques du pouvoir ne sont d'ailleurs pas dupes de ce jeu. Ainsi, selon le vice-président du parti présidentiel, l'ancien ministre d'État Salif Diallo, l'ADF/RDA ne saurait être de l'opposition, rejoignant ainsi la position de certains partis de l'opposition dite radicale. Voir l'interview de M. Salif Diallo publiée dans *L'Événement* n° 133 du 10 février 2008, p. 12. Mais pour le leader de l'ADF/RDA, son parti n'est ni de la mouvance ni de la majorité parlementaire et reste le premier parti de l'opposition. N'en déplaise à ses détracteurs. Voir *L'Événement* n° 133 du 10 février 2008, p. 4.

De quels espaces les partis politiques de l'opposition disposent-ils alors pour s'exprimer dans un système semi-autoritaire comme celui du Burkina Faso? Pour y répondre, nous avons recueilli les opinions des acteurs concernés et collecté des données documentaires pour établir des relations d'association entre d'une part la stratégie d'étouffement de l'expression oppositionnelle déployée par le pouvoir en place, et d'autre part la faiblesse de l'opposition au Burkina Faso. Notre approche consistera à aborder les rapports entre les deux acteurs comme une sorte de jeu à somme nulle dans lequel le pouvoir tente de neutraliser ses opposants, lesquels résistent en s'exprimant à travers les modes conventionnels qui lui sont concédés mais aussi à la faveur des mouvements sociaux qui constituent des modes non conventionnels d'expression politique.

La neutralisation de l'expression oppositionnelle

Pour réduire l'espace d'expression oppositionnelle, le parti au pouvoir et ses principaux chefs de faction combinent l'action ouverte et l'action occulte.

L'action ouverte

L'action ouverte consiste d'une part en la manipulation des règles du jeu politique, plus particulièrement démocratique, qu'il s'agisse des normes édictées ou des institutions qui sont censées les appliquer, et d'autre part en la pratique du clientélisme politique et de la corruption électorale.

- **La manipulation des règles du jeu**

Parce qu'ils occupent des positions de pouvoir au sein de l'appareil d'État, les responsables du parti au pouvoir et des factions qui se disputent son contrôle peuvent manipuler les règles du jeu démocratique grâce à leur pouvoir d'énonciation, d'interprétation et d'exécution des normes édictées. Ce pouvoir peut aussi être délégué aux militants et aux sympathisants du parti au pouvoir dans l'appareil administratif et judiciaire, à l'Assemblée nationale et au Conseil constitutionnel. L'opposition, sous peine de se disqualifier ou de se voir traitée de « putschiste », est contrainte de fonctionner en respectant des règles qui lui sont défavorables et lui enlèvent concrètement toute chance de triompher. Ainsi, suite à la crise sociopolitique consécutive à l'affaire Zongo, le pouvoir concède dans un premier temps plusieurs réformes institutionnelles et politiques. Après avoir surmonté cette crise, il s'attelle à neutraliser les effets de ces concessions et à endiguer la dynamique d'alternance que la remarquable percée

des partis de l'opposition aux élections législatives de mai 2002 laissait augurer¹⁰. Le pouvoir rompt alors le consensus autour du Code électoral en 2004 et le réécrit en sa faveur en rendant le système électoral moins proportionnel. La manipulation des institutions électorales – la Commission électorale nationale indépendante (CENI), ses démembrements et les bureaux de vote – constitue un moyen pour confirmer la domination politique du pouvoir¹¹. Plus de six ans après sa création, il apparaît que la CENI n'est pas à l'abri des manipulations politiques et des influences partisans. Le renouvellement de son mandat en 2006 et le contrôle de sa direction ont d'ailleurs opposé deux tendances de la société civile¹². Le recours à des moyens frauduleux pour arriver à leurs fins les ont discréditées dans l'opinion publique et ont mis en lumière leurs accointances avec le pouvoir en place.

Sur le plan constitutionnel, le verrouillage est presque parfait. Le seuil fixé (1/5 des députés) pour saisir le Conseil constitutionnel¹³ demeure hors de portée des partis de l'opposition pris individuellement et, sous certaines législatures, hors de portée de la totalité de l'opposition parlementaire. En outre, tous les membres du Conseil sont nommés par le président du Faso (six membres) et par le président de l'Assemblée nationale (trois membres), qui, fortuitement, est le président du CDP. Enfin, la durée du mandat du président du Conseil n'est pas déterminée par la loi, ce qui le rend révocable à tout moment. C'est le même Conseil qui a rendu le 14 octobre 2005 la décision n° 2005-007/CC/EPF. Celle-ci permet à Blaise Compaoré d'être rééligible pour deux nouveaux mandats¹⁴, vidant ainsi la limitation du nombre de mandats électifs de toute sa substance (Loada, 2003). Dans la même lignée, la loi n° 007-2000/AN du 25 avril 2000 portant sur le statut de l'opposition sera vidée de sa substance. Adoptée sous la recommandation du Collège des sages, cette loi n'a pas connu de textes d'application. Elle a, en revanche, permis au pouvoir de choisir un « chef de file de l'opposition politique » d'autant plus accommodant que la loi ne définit pas clairement ce qu'est l'opposition. Le président de l'ADF/RDA, désigné « chef de file de l'opposition » n'a pas,

10. Le parti au pouvoir avec environ 50 % des suffrages exprimés n'avait obtenu que 57 sièges contre 54 aux partis de l'opposition, toutes tendances confondues.

11. Dans la perspective de la victoire attendue du président Compaoré à l'élection présidentielle de novembre 2005, et en vue de maximiser dans la foulée la victoire non moins attendue du CDP aux élections municipales prévues avant le scrutin présidentiel, le pouvoir va, en effet, obliger la CENI à inverser le calendrier électoral.

12. En particulier celle du président sortant de la CENI, M. Moussa Michel Tapsoba issu du Groupe d'études et de recherches sur la démocratie et le développement économique et social (GERDDES) et celle de son challenger, M. Ousmane Nacro, président de la Ligue de défense de la justice et des libertés (LIDEJEL).

13. Institué suite à la révision constitutionnelle de 2000.

14. Il faut préciser, en effet, que le président Compaoré a été élu en 1991 et réélu en 1998. La question posée était de savoir si la clause limitative du nombre de mandats présidentiels, prévue dans la Constitution originelle de 1991, puis supprimée en 1997 et restaurée en 2000, pouvait s'appliquer au président sortant, en l'absence de dispositions expresses.

malgré son alliance avec le pouvoir, réussi à arracher d'autres droits et privilèges que des égards protocolaires. Lui-même affirme que la non-application et la non-valorisation du statut de l'opposition « après moult revendications » semble être « un piège tendu par le CDP aux partis de l'opposition » (Ouédraogo, 2007 : 10).

Sur le plan de la justice, les manipulations des institutions visent deux objectifs majeurs : protéger les membres du système et réprimer ses opposants. Au niveau de sa fonction de protection, la machine judiciaire est d'une redoutable efficacité, qui a été démontrée dans l'« enterrement de première classe » du dossier Norbert Zongo¹⁵. Si les dignitaires du régime, les membres de leurs familles ou réseaux doivent rendre des comptes à la justice, par l'intermédiaire du parquet, le pouvoir politique juge de l'opportunité ou de l'ampleur des poursuites, et tente d'étouffer l'affaire. S'il n'y parvient pas, il s'arrange pour que le dossier soit instruit ou jugé par des magistrats accommodants ou dont la loyauté politique est assurée. C'est le sens profond de l'aveu d'un ancien ministre de la Justice, qui avait admis « ne nommer aux postes de responsabilité que les magistrats qui lui sont acquis »¹⁶. Cette stratégie ne semble pas avoir été remise en cause par son successeur¹⁷. La justice sait également se montrer efficace dans la répression des opposants, syndicalistes¹⁸ et autres

15. Les conclusions de la Commission d'enquête indépendante (CEI) qui avait identifié des « suspects sérieux » parmi les militaires de la garde présidentielle ont été rejetées par le pouvoir. Malgré les moyens importants mis à sa disposition et plusieurs années d'enquête, le juge d'instruction spécialement affecté à la gestion du dossier a prononcé un non-lieu le 18 juillet 2006 en faveur du seul « suspect sérieux » inculpé dans l'affaire. Voir le texte de Marie-Soleil Frère dans le présent volume.

16. Voir *L'Événement* n° 58 du 25 décembre 2004 et n° 59 du 10 janvier 2005 ; et *L'Indépendant* n° 593 du 18 janvier 2005.

17. Ainsi, le souci du nouveau ministre « ... est d'avoir des collaborateurs qui ont à peu près la même vision que [lui] », ajoutant que « si demain [il avait] des divergences de points de vue et s'il se [trouvait] que [c'étaient] des gens pour lesquels [il pouvait] demander une mutation, [il le ferait] également ». Interview parue dans *Le Pays* n° 3980 du mardi 23 octobre 2007, p. 15.

18. Dans « l'affaire Syndicat autonome du ministère des Affaires étrangères (SAMAE) », des sanctions avaient été infligées par le gouvernement à 105 agents publics, militants dudit syndicat, qui avaient manifesté le 10 avril 2007 sur la voie publique. Saisi de l'affaire, le tribunal administratif de Ouagadougou présidé par un magistrat réputé pour son indépendance va ordonner dans un jugement rendu le 27 juillet 2007 un sursis à exécution de la décision gouvernementale. Mais ce jugement ne sera pas exécuté, jusqu'à ce que le gouvernement fasse appel devant le Conseil d'État. Avant que l'arrêt du Conseil d'État ne soit rendu, le chef de l'État n'avait pas caché sa fermeté. Puisqu'ils « ont dit qu'ils avaient faim, on les a envoyés dans les ministères où il y a à manger » (*L'Indépendant* n° 754 du 19 février 2008, p. 9), a rétorqué le chef de l'État, pour justifier les mutations dont ont fait l'objet les agents frondeurs. « Des gens qui sortent en jeans avec des pancartes pour insulter leur pays au lieu de soigner son image (...) c'est ceux-là que vous appelez compétences ? » avait raillé le chef de l'État dans son interview du 6 septembre 2007 reprise dans les journaux de la place. Dans ces conditions, la marge de manœuvre du juge administratif ne pouvait que se réduire comme une peau de chagrin. Le 12 février 2008, le Conseil d'État annulait le sursis à exécution accordé par le tribunal administratif.

manifestants¹⁹. Quand les intérêts du système sont menacés, les principes de l'État de droit sont tout simplement suspendus. Le nouveau ministre de la Justice s'est rendu célèbre dans l'opinion par un aveu qui en dit long sur le degré d'impartialité de la justice burkinabè envers les dignitaires du système et sur le traitement inégal des justiciables selon leur statut politique²⁰.

La domination politique du président Compaoré ne s'appuie pas seulement sur l'appareil de l'État postcolonial et ses répertoires de légitimation. Elle se fonde aussi sur les formes traditionnelles d'exercice du pouvoir, en l'espèce l'État traditionnel *moaga*²¹ et son principe de légitimité, le *naam*²². Entre le *Moogo* et le palais de *Kossyam*²³ se sont, en effet, nouées des relations de réciprocité depuis la prise du pouvoir par le président Compaoré²⁴. Dans la posture et les discours de ce dernier transparait d'ailleurs un style de gouvernance hybride empruntant à la fois aux répertoires modernes et traditionnels de gouvernance.

À la bénédiction des institutions traditionnelles dont se prévaut le régime s'ajoute celle des forces de l'invisible et des institutions hiérocra- tiques (Weber, 1971 : 97), intégrées, mais à un moindre degré, dans l'entre- prise de domination politique du président Compaoré. On sait que bien souvent en Afrique « les coulisses de l'irrationnel exercent une influence durable sur les scènes officielles. Non seulement les hommes politiques chercheront à obtenir les appuis des grands intercesseurs de l'invisible, mais les processus mêmes de prises de décision peuvent être guidés par ce genre de considérations relativement occultes » (Chabal, Daloz, 1999 : 85-86). Dans la guerre des factions qui a opposé l'ancien bras droit du président Compaoré, Salif Diallo, à son frère cadet, un hebdoma- daire proche de ce dernier évoquait « les sacrifices occultes, ... celui d'un

19. Ainsi, les auteurs des « casses » enregistrées dans plusieurs villes du Burkina Faso à la faveur des manifestations contre la « vie chère » en février 2008 seront rapidement jugés et jetés en prison.

20. Selon le ministre, « M. Guiro [directeur général des douanes] n'est pas n'importe qui. Il est à la tête d'une importante institution de la République. Le déférer dès sa première comparution ne me paraît pas normal. Il a quand même droit à certains égards ». Selon le juge Bagoro René, secrétaire général du Syndicat burkinabè des magistrats (SBM), « on a demandé oralement au juge d'instruction de lever son mandat. Il n'a pas voulu et le parquet a tenté de passer par des voies de fait. C'est après qu'il y a eu une demande de main levée introduite auprès du juge d'instruction le même jour, qui a été transmise au parquet qui a dit ne pas s'opposer et c'est suite à cela que le mandat a été levé ». Voir les deux interviews publiées dans *L'Événement* n° 130 du 25 décembre 2007.

21. Qui couvre près de la moitié de la population et du territoire national.

22. Le *naam* signifie le pouvoir exercé par le chef, un pouvoir reçu de Dieu et des ancêtres.

23. « Cette appellation, selon le président, est venue avec les rumeurs à Ouagadougou parce que la zone où est situé le palais s'appelle *Kossyam*. »

24. Lors de la campagne électorale de l'élection présidentielle de novembre 2005, un ministre du *Moogo Naaba*, député du parti au pouvoir pouvait déclarer : « Les chefs coutumiers sont conscients de ce que Blaise Compaoré a fait pour eux... [Ils] sont conscients et agissent au profit de ceux qui peuvent conforter leur pouvoir traditionnel... » Voir *L'Opinion* n° 422 du 9 au 15 novembre 2005.

chameau»²⁵. De même, si l'on en croit la presse burkinabè, les forces occultes auraient été mises à contribution pour le règlement de la crise sociopolitique consécutive à l'affaire Norbert Zongo. Il est difficile de prouver l'existence de ces pratiques mais l'observateur rationaliste peut, à tout le moins, observer que sur la scène officielle des rapports plus ou moins institutionnalisés se sont noués entre les représentants des religions révélées et les autorités politiques. Empêtré dans la crise sociopolitique consécutive à l'affaire Norbert Zongo, le président Compaoré n'avait pas hésité à faire appel aux hiérarchies coutumières et religieuses pour la tenue de la journée nationale du pardon présidée par l'archevêque de Bobo-Dioulasso²⁶, qui a aussi présidé le Collège des sages. Par ailleurs, certaines autorités religieuses n'ont jamais fait mystère de leurs préférences personnelles pour le président Compaoré²⁷. Néanmoins l'Église catholique, face à la ruse du pouvoir, qui semble avoir manipulé les forces religieuses pour obtenir la «réconciliation» sans la justice et la vérité sur les crimes qui lui étaient reprochés, s'est montrée par la suite plus sensible au mouvement des «Femmes en noir», qui réclame justice dans l'affaire Norbert Zongo²⁸. Échaudés par les critiques de l'opinion dont ils ont fait l'objet par le passé, les responsables de l'Église catholique n'ont pas hésité à tenir des propos critiques envers le gouvernement lorsque ce dernier est allé en mars 2008 solliciter leur soutien pour faire face à la fronde sociale contre «la vie chère»²⁹. À ces tentatives d'instrumentalisation des hiérarchies religieuses s'ajoutent les manipulations des

25. Voir *L'Hebdomadaire* n° 427 du 22 au 28 juin 2007.

26. Selon M^{sr} Thomas Kaboré, l'Église «ne pouvait se tenir à l'écart pour tirer parti d'une lourde faute, afin d'assommer un coupable (ou un ennemi pour certains)... Dès lors qu'il s'agit de "pardon", les forces de paix ne se doivent-elles pas de faire leur possible pour apporter le meilleur d'elles-mêmes afin de donner des chances, si minces soient-elles, à la recherche de la paix ? C'est ce que firent toutes les religions, protestante, islamique et catholique. L'attitude pastorale veut ainsi le bien de tous : du coupable et des victimes ; ils doivent continuer de vivre ensemble, et mieux, de construire ensemble leur Faso commun. Pour travailler à la paix, il faut y croire ! » Lettre publiée dans les journaux de la place le 13 juillet 2007.

27. Ainsi, le président de la communauté musulmane, qui est aussi le principal opérateur économique du pays, est un militant réputé du parti au pouvoir. Certains segments de l'élite dirigeante et leurs dépendants sont des fils de pasteurs, dont deux ont présidé des commissions électorales. Quant au chef de l'Église catholique du Burkina Faso, M^{sr} Jean-Marie Compaoré, il avait suscité un tollé dans l'opinion en déclarant qu'il ne voyait pas, en dehors de Blaise Compaoré, de personne capable de diriger le pays. Voir *Stidwaya* n° 5011 du 27 mai 2004.

28. Du reste, les participants à la 2^e semaine sociale de l'Église catholique au Burkina Faso, tenue du 6 au 9 novembre 2006 sous le thème «La justice sociale et la paix au Burkina Faso : quelle contribution de l'Église catholique ?», avaient exprimé leur «vive inquiétude et malaise profond face au non-lieu qui a été rendu dans l'affaire Norbert Zongo», et recommandé vivement aux autorités politiques et judiciaires de prendre «des mesures appropriées pour la suite de l'examen de ce dossier en vue d'aboutir à une justice équitable».

29. Voir *L'Événement* n° 135 du 10 mars 2008.

préférences des citoyens et des électeurs ordinaires à travers le clientélisme politique et la corruption électorale.

- Le clientélisme politique et la corruption électorale

Une enquête réalisée par le Réseau national de lutte anti-corruption (REN-LAC) dans le cadre de son rapport 2005 sur l'état de la corruption au Burkina Faso a mis en évidence le lien entre la corruption électorale et la corruption publique³⁰. Les principaux partis politiques, le parti au pouvoir et le premier parti de l'opposition par le nombre de ses députés – parti du reste représenté dans le gouvernement – sont perçus comme les partis politiques les plus corrompus (REN-LAC, 2006 : 55). Par ailleurs, l'enquête réalisée par le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) en 2006 a révélé que les membres du gouvernement étaient perçus par les enquêtés comme les personnalités les plus impliquées dans la corruption, après les services des impôts et des douanes et les forces de police et de gendarmerie (CGD, 2006 : 95 et suiv.). Tous les observateurs sont unanimes pour dire que la corruption publique est devenue une réalité au Burkina Faso³¹. Même le gouvernement, après avoir nié la réalité du phénomène, a dû, sous la pression des bailleurs de fonds et de la société civile, reconnaître l'évidence.

Cette corruption publique alimente le clientélisme politique, en particulier électoral, dans la mesure où gagner les élections suppose d'accumuler et de redistribuer des ressources financières et matérielles. Olivier Ihl nous rappelle opportunément que « sous certaines conditions, l'altération des suffrages constitue une stratégie parfaitement viable de conquête ou de préservation d'un mandat » (Ihl, 1999 : 52 et suiv.). Pour manipuler les préférences des électeurs, le pouvoir recourt à la corruption électorale dont certaines formes peuvent se pratiquer de manière ouverte ou occulte, et relever du licite ou de l'illicite. L'appareil administratif étant maîtrisé par le régime, les institutions formelles ferment les yeux sur certaines pratiques illicites³². Quant à la justice électorale, elle est non seulement

30. Sur le REN-LAC, voir le texte de Sabine Luning dans le présent volume.

31. Dans son rapport public 2005, la Cour des comptes n'a pas hésité à épingler la gestion de la mairie de Ouagadougou, à la faveur des contrôles du marché public relatif à la réfection de l'hôtel de ville de Ouagadougou d'un montant d'environ un milliard de FCFA. Dans la guerre des factions qui a opposé l'ancien bras droit du président Compaoré, le ministre d'État Salif Diallo, à son frère cadet, François Compaoré, un hebdomadaire de la place, proche de ce dernier, prédisait que « les fortunes étourdissantes facilement sorties du néant pourraient très rapidement retourner au néant », faisant ainsi allusion au patrimoine de l'ancien ministre tombé en disgrâce. Voir l'article intitulé « Le déclin de l'autruche » paru dans *L'Hebdomadaire* n° 427 du 22 au 28 juin 2007.

32. Ainsi, à la faveur des législatives de mai 2007, certains maires et conseillers municipaux ont pu délivrer des actes d'état civil qui ont permis à des électeurs de voter plusieurs fois ou à des mineurs de voter en toute illégalité. Certains de ces électeurs pris en flagrant délit de fraude seront conduits aux forces de l'ordre, lesquelles vont prétexter leur « incompétence » pour refuser d'enregistrer les plaintes.

«acquise» mais également parcimonieuse dans l'usage de son pouvoir d'appréciation. Elle exerce, en effet, un contrôle d'opportunité à travers lequel elle n'invalide que les fraudes attestées ayant eu une influence décisive sur les résultats, selon la théorie dite de «l'irrégularité déterminante». De plus, elle ignore les fraudes non étayées par des preuves formelles³³, mais aussi et surtout les formes ouvertes de corruption électorale se greffant sur les pratiques clientélistes alimentées par la patrimonialisation des ressources publiques. Certes, il existe un financement public des partis politiques et des candidats. Mais il est non seulement saupoudré mais aussi dérisoire au regard des coûts qu'entraîne la compétition politique³⁴. Ce qui implique d'autres sources de financement occultes. Ces sources sont-elles exclusivement nationales ? On peut en douter, du moins, si l'on se fie aux études menées par certains organismes internationaux sur le rôle du Burkina Faso dans le pillage des ressources naturelles et les conflits armés qui ont éclaté dans la sous-région (Gberie, 2003)³⁵.

En période non électorale, la machine clientéliste est également activée. Les acteurs politiques prennent d'assaut les campagnes, en vue de courtiser notamment les leaders d'opinion, les trois semaines officielles de campagne électorale étant réservées à la minorité citadine qui a davantage accès aux moyens de communication, aux meetings, aux conférences, aux débats contradictoires. «Ceux à qui manque le réflexe de cette équation et ses variables – une campagne officieuse pour le village et une campagne officielle pour la ville – ratent chaque fois le coche et arrivent toujours trop tard au festin des urnes.» (Sakandé, 2008 : 156.) Ce sont généralement les candidats de l'opposition qui arrivent trop tard. Et pour cause ! La plupart des responsables de l'opposition n'ont rien d'autre à offrir que des «beaux discours» ou des discours de dénonciation sur la corruption supposée de leurs généreux rivaux. En accréditant aux yeux des populations l'idée que la crédibilité d'un acteur politique est tributaire de sa capacité à redistribuer des ressources matérielles ou symboliques, le pouvoir, par les coûts rédhibitoires que cela entraîne, a réussi à marginaliser ses opposants, dans un pays où près de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté³⁶. Les partis de l'opposition qui survivent

33. Pour les acteurs du système, la règle du jeu consiste, en effet, non pas à frauder comme le croient certains observateurs électoraux mais à ne pas laisser de preuves à l'adversaire ou à ne pas se faire prendre la main dans le sac. Sur ce plan, certains responsables du parti au pouvoir semblent avoir du métier.

34. Lors de l'élection présidentielle de 2005, la subvention de l'État était d'environ 100 millions de FCFA à répartir également entre les candidats et d'environ 150 millions de FCFA pour l'ensemble des partis politiques à titre de subvention accordée hors campagne électorale pour le fonctionnement des partis politiques.

35. Étude disponible à l'adresse suivante : http://action.web.ca/home/pac/attach/w_africa_f.pdf

36. Cette manière de faire de la politique, loin de contribuer à l'éducation des électeurs ne fait que promouvoir le clientélisme. Il arrive souvent que les responsables du parti au pouvoir, pris dans leur propre piège, ne parviennent pas à honorer leurs promesses électorales de redistribution. Ces coûts de plus en plus insupportables, y compris pour les

à cette compétition inéquitable ne sont pas à l'abri de tentatives de déstabilisation.

L'action occulte : l'affaiblissement des partis de l'opposition

Pour défendre le système en place et déstabiliser les partis de l'opposition, le pouvoir peut recourir à l'action occulte. Il existe d'ailleurs un continuum entre l'action ouverte et l'action occulte. En effet, le pouvoir, en vue de consolider la domination politique instituée par le président Compaoré, s'évertue régulièrement à coopter des opposants et même des partis politiques de l'opposition, sur la base de négociations politiques plus ou moins ouvertes. Ainsi, la Convention nationale des patriotes progressistes/Parti social-démocrate (CNPP/PS) a renoncé en 1996 à exercer sa fonction d'opposition pour se fondre au sein du CDP³⁷. En 2005, c'est l'ADF/RDA qui a succombé aux sirènes du pouvoir, tout en se réclamant de l'opposition.

Mais ces négociations politiques qui visent chaque fois à conduire dans le giron du pouvoir le principal parti de l'opposition peuvent s'accompagner de pratiques occultes visant à déstabiliser les partis de l'opposition. Les infortunes de M^e Hermann Yaméogo, régulièrement chassé de la direction des différents partis politiques qu'il a créés, témoignent à elles seules de la difficulté pour les partis de l'opposition d'exister dans un système qui les considère comme une menace à sa survie. Au cours de ces dernières années, on a enregistré de nombreuses dissidences et défections de cadres et de militants, et parfois d'élus (conseillers municipaux et députés), qui ont abandonné leurs partis politiques d'origine pour adhérer à d'autres. Certes, ces mouvements existent au sein de l'opposition, mais ils profitent généralement à la « mouvance présidentielle » ou au CDP, plus à même d'offrir des rétributions politiques substantielles³⁸. Sur ce point, on peut dire qu'un coin du voile a été levé avec l'aveu de l'ancien ministre d'État Salif Diallo sur le rôle qu'il a joué dans la déliquescence de l'opposition³⁹.

acteurs les plus fortunés, ont conduit le président Compaoré à admettre l'idée d'une « plus grande clarification de ces dépenses de campagne voire même leur limitation », ajoutant que « ce serait d'un intérêt pour les partis et le pays ». Voir son interview du 7 septembre 2007.

37. Aujourd'hui, les anciens responsables de ce parti, écartés aujourd'hui de l'Assemblée nationale, se demandent s'ils n'ont pas conclu un marché de dupes.

38. Victimes du « nomadisme politique », plusieurs partis de l'opposition ont exigé l'interdiction pour un élu en cours de mandat de quitter son parti, sous peine d'être déchu de ce mandat au profit de son suppléant, comme c'est le cas au Niger (article 69 de la Constitution de 1999), à défaut de provoquer une élection partielle forcément coûteuse. Mais le pouvoir refusera de s'engager dans cette voie.

39. Interrogé sur l'anéantissement de l'opposition au Burkina Faso, l'ancien ministre d'État, vice-président du CDP en disgrâce, Salif Diallo, n'a pas éludé son rôle, peu avant son éviction annoncée du gouvernement : « En ce qui concerne l'autre aspect de votre question, à savoir que nous avons anéanti l'opposition, je dirais oui et non. Oui parce que

S'agissant de la corruption des opposants comme moyen d'action, on citera, à titre illustratif, «l'affaire des trente millions» qui a défrayé la chronique avant l'élection présidentielle de novembre 2005 et qui a élargi l'image de leaders politiques de l'opposition considérés comme incorruptibles. Ceux-ci auraient en effet reçu une importante somme d'argent, par le biais de l'ancien ministre d'État Salif Diallo de la part du président Compaoré, en vue de créer une «opposition crédible à son pouvoir» (REN-LAC, 2006: 100). Ce scandale a considérablement terni l'image de l'opposition burkinabè et montré l'habileté du pouvoir.

En créant un climat d'insécurité ou de précarité institutionnelle pour l'opposition et en ternissant son image d'intégrité, le pouvoir cherche à la persuader qu'elle a tout intérêt à rallier l'entreprise de domination politique en place plutôt que de chercher à construire une alternative. Lorsque cela ne suffit pas, les autorités coutumières sont mobilisées pour faire face à la menace que constitue le parti d'opposition. Ainsi, le pouvoir va tenter avec succès d'enrayer la percée d'un nouveau parti, le Rassemblement patriotique citoyen (RPC)⁴⁰.

Alors que certains tenants du pouvoir s'attellent par des actions occultes à déstabiliser l'opposition, d'autres n'hésitent pas à verser des larmes de crocodile sur sa fragmentation. Rappelant la fusion du parti au pouvoir avec d'autres partis «pour être plus fort et évidemment conserver le plus longtemps possible ce pouvoir», ils estiment que c'est «normal» et de «bonne guerre» que le CDP ne «[pleure pas] l'émiettement et le nanisme de son opposition. Une opposition qui porte toute la responsabilité de son insignifiance»⁴¹. À la vérité, les analystes avisés de la scène

nous avons [affaire] quand même à des adversaires politiques dont l'objectif proclamé est la conquête du pouvoir d'État et nous en tant que parti majoritaire, notre principe aussi, c'est la conservation du pouvoir d'État. Ces deux attitudes ne peuvent pas se concilier. Ils mettent en œuvre des stratégies pour effectivement ravir le pouvoir d'État. Nous, nous mettons en place également des mesures pour le conserver. Donc de temps en temps, si on peut accélérer leur décomposition interne, on le fait, c'est tout à fait logique. Personnellement, je ne peux pas dire que je suis blanc comme la neige dans cette situation. J'ai souvent donné des coups à ce niveau, pas au-dessous de la ceinture, mais des coups politiques, sinon ils seraient au pouvoir aujourd'hui. J'avoue aussi que ce n'est pas facile d'être dans l'opposition. Nous, nous avons un avantage, il faut être honnête et le reconnaître, c'est que nous avons l'appareil d'État et dans les pays africains, quand on a l'appareil d'État, on a une longueur d'avance sur l'opposition...» (*L'Événement* n° 133 du 10 février 2008, p. 12).

40. Une mission du parti est envoyée dans la province d'où sont originaires le premier responsable du RPC et son mentor supposé, en vue de dissuader les citoyens d'adhérer au nouveau parti, avec l'appui d'un ministre du *Moogo Naaba*, député du parti au pouvoir. Dans un article de *Sidwaya*, supplément à la titrairie évocatrice – «Neutraliser à tout prix le RPC» –, le notable déclare que «c'est un devoir pour [lui] lorsque les premiers responsables du parti se mobilisent, d'exprimer [sa] fidélité au président Blaise Compaoré, surtout quand on apprend ce qui est en train de se tramer à l'ombre dans la province du Zoundweogo». Selon l'article, sa majesté «invitera les hôtes à entretenir la fidélité au président Blaise Compaoré pour que la paix sociale continue de caractériser le pays des hommes intègres» (*Sidwaya* n° 62 du 26 décembre 2006, p.3).

41. *L'Opinion* du mercredi 22 août 2007.

politique burkinabè ne devraient guère s'étonner de la situation des partis de l'opposition à la lumière des pratiques politiques du CDP. Il arrive cependant que les défections au sein de l'opposition ne soient pas contrôlées par le pouvoir. En effet, dans certains cas, des individus ou groupes peuvent prendre l'initiative de la défection pour rejoindre le camp présidentiel pour des raisons diverses. Ces dissidents peuvent parfois se voir opposer une fin de non-recevoir par le parti au pouvoir qui, après calcul, peut estimer qu'il n'a rien à gagner à accueillir de nouveaux clients⁴².

Comme dans un jeu à somme nulle, l'opposition burkinabè ne reste pas inactive face aux tentatives du pouvoir de réduire ses espaces d'expression. Mais sa marge de manœuvre reste limitée.

La stratégie de résistance de l'opposition

Nonobstant le verrouillage des institutions opéré par le système en place, les partis de l'opposition – modérée ou radicale – tentent d'utiliser au mieux les espaces d'expression conventionnelle que veut bien leur concéder le pouvoir. Mais compte tenu des limites de ces formes d'expression, l'opposition institutionnelle recourt parfois à des formes d'expression non conventionnelle, rejoignant ainsi l'opposition hors système, plus ou moins organisée.

L'expression conventionnelle

Pour exprimer leur opposition au pouvoir, les partis ont recours à différents mécanismes formels, au nombre desquels les élections. Durant la période électorale, les partis politiques de l'opposition peuvent, en fonction de leurs moyens, sillonner tout ou partie du territoire national pour diffuser leurs idées et opinions sur le pouvoir en place et se poser en alternative. De plus, ils disposent d'un droit d'accès gratuit aux médias d'État pour s'exprimer lorsqu'ils participent aux compétitions électorales. En règle générale, le Conseil supérieur de la communication (CSC) réussit à garantir l'équité dans cet accès aux médias durant la campagne électo-

42. Ainsi, l'un des trois députés démissionnaires du Parti pour la renaissance nationale (PAREN) du professeur Laurent Bado aurait tenté, sans succès, d'adhérer au groupe parlementaire du parti au pouvoir. Finalement, les trois députés démissionnaires rejoindront officiellement l'ADF/RDA le 3 juillet 2005, date à laquelle ce parti – dont le président était le « chef de file de l'opposition » – a annoncé publiquement son soutien à la candidature du président Compaoré à l'élection présidentielle du 13 novembre 2005. Voir l'article de Joël Touré, « Démission des députés du PAREN », paru dans *L'Indépendant* n° 623 du mardi 16 août 2005.

rale⁴³. Par le passé, l'opposition burkinabè a eu à boycotter les consultations électorales, de façon unanime l'élection présidentielle de 1991 et de façon partielle celle de 1998 et les municipales de 2000. Certains de ses responsables politiques admettent que ces boycotts ont constitué une erreur, qui a contribué à l'affaiblissement de l'opposition dans la mesure où cela a conduit à abandonner le peu d'espace d'expression politique concédé par le système et à réduire leur notoriété auprès de l'électorat. Cette analyse ne semble pas partagée par tous les leaders. Certains considèrent que participer aux élections contribue à légitimer le système en place. Lors de l'élection présidentielle de 2005, le candidat de l'UNDD (Union nationale pour la démocratie et le développement) a tenté un coup d'éclat en se retirant de la course au fauteuil présidentiel au motif que le fichier électoral n'était pas fiable et que la candidature du président sortant était illégale. Le Conseil constitutionnel refusera de retirer sa candidature de la liste officielle, arguant que cette liste était définitive. Pour sa part, le CSC prendra acte du retrait de la candidature de M^e Yaméogo et lui retirera son droit d'accès aux médias publics, le privant du coup de la possibilité d'expliquer le sens de son acte. L'opposition burkinabè a néanmoins saisi l'opportunité offerte par le contentieux des candidatures à l'élection présidentielle pour exposer ses critiques. Ainsi, suite à la publication le 2 octobre 2005 de la liste des candidats, elle a d'abord introduit plusieurs recours devant le Conseil constitutionnel en vue d'obtenir l'annulation de la candidature de Blaise Compaoré qu'elle jugeait anticonstitutionnelle. Lors des plaidoiries des parties, elle a même mis en cause l'impartialité du Conseil en demandant la récusation d'une bonne partie de ses membres accusés d'être des partisans du président Compaoré. Les requêtes de l'opposition ont été rejetées mais elle a pu tirer parti des ressources offertes par le contentieux électoral pour s'exprimer politiquement et instruire le procès du système ; ce qui a, en partie, contribué à la juridicisation du débat politique et à la civilisation de l'affrontement entre majorité et opposition. S'ils ne boycottent pas les élections, les partis politiques de l'opposition peuvent donc disposer d'une tribune d'expression politique tant dans les médias d'État que dans les prétoires.

En dehors de la période électorale, l'opposition anime le débat démocratique en publiant des déclarations sur les problèmes de société dans la presse écrite privée. De même, elle participe à des débats contradictoires organisés dans des médias audiovisuels privés lorsqu'elle est invitée. À travers ses leaders, elle accorde des interviews dans la presse écrite sur l'actualité tant nationale qu'internationale. Elle anime des conférences de presse publiques pour exposer ses vues sur les problèmes de la société burkinabè. C'est dire l'importance des médias pour l'expression des partis

43. Mais l'expérience montre qu'en dehors du parti au pouvoir et de quelques partis de l'opposition, beaucoup de partis/candidats ont du mal à occuper l'intégralité du temps d'antenne ou des pages d'opinion qui leur sont alloués en raison de leurs insuffisances organisationnelles (manque de professionnalisme, de personnel, de moyens matériels, etc.).

politiques de l'opposition⁴⁴. Sur ce plan, le pluralisme médiatique au Burkina Faso offre, *a priori*, des opportunités, plus ou moins grandes selon les médias. Officiellement, aucun média ne se réclame d'un parti politique et aucun parti politique n'en dispose, en dehors des journaux de propagande lancés en période de campagne électorale ou des sites web créés par certains partis politiques de la majorité comme de l'opposition. Certains journaux privés peuvent cependant être plus ou moins proches du pouvoir ou de l'opposition⁴⁵.

L'enquête par sondage réalisée par le CGD en 2006⁴⁶ a révélé que les canaux de communication les plus utilisés par les citoyens pour accéder à l'actualité sont avant tout la radio, et loin derrière la télévision et les journaux. Mais l'analyse montre que la communication politique des partis de l'opposition ne tient pas compte de l'accès inégal des Burkinabè à ces moyens de communication. Compte tenu de la prégnance de l'analphabétisme au Burkina Faso (près de 70 %) et de l'élitisme de la presse écrite, de nombreuses critiques sont souvent formulées contre la tendance de l'opposition burkinabè à « inonder » les salles de rédaction des journaux de déclarations au lieu de privilégier les contacts sur le terrain avec les citoyens électeurs. Mais il faut reconnaître que l'accès des partis politiques de l'opposition aux radios est plus difficile dans la mesure où le contrôle politique exercé *de facto* par le CSC y est plus sévère que dans la presse écrite. Quant au domaine télévisuel, dominé par le secteur public, il reste sous l'emprise du pouvoir. Pour disqualifier les partis de l'opposition et justifier leur quasi-exclusion de la télévision nationale, beaucoup de responsables du parti au pouvoir et des organisations de la société civile qui lui sont proches n'hésitent pas à égrener dans les médias d'État le chapelet des réalisations concrètes du gouvernement en faveur des populations, inaugurées à grand renfort de couverture médiatique, sommant l'opposition d'en faire autant si elle veut « passer à la télé ». Or, pour concurrencer le pouvoir dans cette propagande électorale déguisée, il faut non seulement des moyens dont ne disposent pas les partis de l'opposition mais aussi l'impartialité des médias d'État, ce qui est loin d'être assuré. Ainsi, le parti au pouvoir et ses candidats potentiels peuvent se lancer sans risque d'être contredits dans une précampagne électorale déguisée, mollement sanctionnée par le CSC⁴⁷. Dans ce contexte, l'exclusion des partis

44. Pour une analyse plus détaillée de la question médiatique, voir le texte de Marie-Soleil Frère dans le présent volume.

45. C'est le cas d'une part entre l'hebdomadaire *San Finna* et l'UNDD pour ce qui est de l'opposition, et d'autre part entre les hebdomadaires *L'Opinion* et *L'Hebdomadaire* et le parti au pouvoir. D'autres journaux, en particulier les deux principaux quotidiens privés *L'Observateur Paalga* et *Le Pays*, ainsi que le quotidien gouvernemental *Sidwaya*, offrent des espaces d'expression aux partis politiques de la majorité et de l'opposition, en période non électorale. Voir Balima, Frère, 2003.

46. Enquête menée du 27 avril au 8 mai 2006 sur toute l'étendue du territoire national auprès d'un échantillon de 1 800 ménages, sur la base d'un sondage stratifié à deux degrés.

47. En 2005, le CSC avait été interpellé sur la médiatisation importante par la radio et la télévision publiques des activités des Amis de Blaise Compaoré (ABC). Pour les partis

politiques de l'opposition des médias publics en période non électorale et leur réapparition sur les mêmes médias en période électorale donnent aux populations le sentiment que l'opposition n'existe que le temps des campagnes électorales, et qu'elle ne s'intéresse à elles que pour leurs suffrages. Certains partis tentent cependant d'innover en recourant à des moyens de communication alternatifs. C'est le cas de l'UNDD, qui a réalisé un film documentaire en français, gravé sur disque numérique polyvalent, communément appelé «DVD» (Digital Video Disc), dans lequel il dévoile la réalité autoritaire du régime burkinabè. Mais l'impact de ce film sur la population burkinabè reste très faible, compte tenu de l'obstacle de la langue et du nombre limité de Burkinabè qui ont accès à ce moyen de communication.

Bien souvent, en Afrique, rien ne peut remplacer la communication directe sur le terrain avec la population. C'est pourquoi les partis politiques de l'opposition, pour exister ailleurs que dans les espaces médiatiques, tiennent parfois des réunions publiques sous forme d'assemblées générales de quartier, de village ou de secteur, de séances de formation politique au profit de ses membres ou sympathisants ou sous forme de conférences publiques sur des thèmes généraux ayant trait à certaines des préoccupations des Burkinabè. Ainsi, l'UNDD tente d'organiser régulièrement aussi bien à Ouagadougou qu'en province des «forums de communication alternative» sous forme de conférences publiques sur des thèmes d'actualité. De même, plusieurs partis politiques de l'opposition signataires d'un «manifeste pour la refondation» de la gouvernance au Burkina Faso ont entrepris des tournées de sensibilisation en province. Mais la fréquence du recours à ces mécanismes de communication et d'expression politiques qui privilégient les contacts directs sur le terrain avec les citoyens paraît bien moindre par comparaison avec le parti au pouvoir, qui se targue d'être déjà présent dans tous les hameaux du Burkina Faso.

À ces tournées à l'intérieur du pays s'ajoutent celles effectuées à l'extérieur du Burkina Faso. Par le passé, en effet, les leaders des partis politiques de l'opposition regroupés au sein d'une alliance dénommée «Alternance 2005» ont tenté de desserrer l'étau des contraintes internes en recherchant des soutiens politiques externes, en particulier en Côte d'Ivoire où ils se sont rendus du 25 août au 1^{er} septembre 2005. Les fréquents séjours de l'opposant Hermann Yaméogo à Abidjan lui ont d'ailleurs valu le titre de «chargé de mission» de la présidence ivoirienne, titre que lui a décerné M. Salif Diallo, l'ancien bras droit du président

de l'opposition, cette prétendue organisation de la société civile faisait une campagne électorale déguisée au profit de son mentor. Mais le CSC, excipant de ce que sa compétence ne couvrait que la période électorale, a implicitement reconnu son impuissance. Il a en effet estimé qu'il ne pouvait que «inciter à un strict respect du pluralisme et de l'équilibre de l'information», en l'absence de cahiers de charges et de missions des médias publics, tout en exhortant les médias à ne pas «se laisser uniquement guider par la forte demande des plus nantis financièrement ou des plus entreprenants» (CSC, 2005, *Couverture médiatique de l'élection présidentielle du 13 novembre 2005*, Ouagadougou, p. 16).

Blaise Compaoré⁴⁸. Comme on peut l'imaginer, cette quête de soutiens extérieurs de la part des opposants, en particulier auprès des régimes entretenant de mauvaises relations avec Ouagadougou, n'est pas du goût du pouvoir burkinabè. Jouant sur le registre nationaliste, ce dernier, en repréailles, tente de discréditer les partis de l'opposition⁴⁹. Le sentiment nationaliste instrumentalisé par le pouvoir a contribué à l'affaiblissement de l'opposition burkinabè, condamnée à la prudence, voire au silence face à la politique extérieure du régime burkinabè. Cette stratégie semble avoir été payante, le pouvoir étant perçu par l'opinion nationale comme étant le meilleur rempart pour la diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire avec laquelle une bonne partie des élites politiques, administratives et économiques du Burkina Faso entretient de solides liens. Certains leaders burkinabè, en effet, sont nés en Côte d'Ivoire, y ont fréquenté des établissements scolaires ou y ont encore de la famille. Il en va de même de milliers d'étudiants burkinabè inscrits à l'université de Ouagadougou. Compte tenu de l'emprise du pouvoir sur le champ étatique, les partis politiques de l'opposition ont peu de chances de recruter des militants au sein des élites issues de la diaspora. Il n'y a que chez les étudiants qu'ils peuvent espérer trouver un écho favorable à leurs discours. Et encore... Face à leurs conditions de vie difficiles, la majorité des étudiants ont tendance à rejeter les partis politiques et les modes d'expression conventionnelle d'une part, à se réfugier dans l'action syndicale et à privilégier les modes d'expression non conventionnelle d'autre part⁵⁰. Il n'est pas rare d'ailleurs d'entendre certains dirigeants accuser à mi-voix ces étudiants de la diaspora d'avoir exporté au Burkina Faso la « culture de la violence » qui règne sur les campus d'Abidjan.

On ne saurait parler de l'expression oppositionnelle au Burkina Faso sans évoquer la censure qui, officiellement, n'existe pas et a été remplacée par la régulation. Jusqu'à l'assassinat du journaliste Norbert Zongo, le Burkina Faso était dans l'ensemble perçu comme un pays où la liberté d'expression était relativement garantie. Comme le souligne un article publié par le Centre de presse qui a été dédié au journaliste assassiné, le Burkina Faso apparaît comme un pays de paradoxes où les manifestations de la liberté d'expression et de presse côtoient les menaces de mort et les intimidations à l'encontre des hommes des médias⁵¹. Sur ce plan, la régulation du CSC n'est pas toujours bien comprise par certains journalistes. À tort ou à raison, la faible indépendance politique du Conseil génère des soupçons d'instrumentalisation par le pouvoir pour interdire les expressions critiques qui visent à éveiller les consciences⁵². Concernant l'auto-

48. Voir son entretien dans le quotidien ivoirien *L'Inter* du 24 juin 2005.

49. Ainsi, l'un des journaux proches du pouvoir qualifie les leaders d'« Alternance 2005 » d'« Apatrides 2005 ». Voir *L'Opinion* n° 412 du 31 août au 6 septembre 2005.

50. Pour plus de détails, voir le texte de Jacinthe Mazzocchetti dans le présent volume.

51. *L'Observateur Paalga* n° 6871 du 23 avril 2007, p. 26.

52. Récemment, le CSC s'est attiré les vives critiques d'une bonne partie de la presse qui lui reproche de jouer les gardiens du temple et d'encourager l'autocensure par des

censure, elle semble avoir été favorisée par la confiscation des libertés d'opinion et d'expression par les révolutionnaires. Nonobstant le retour à une vie constitutionnelle normale, nombreux sont les Burkinabè à considérer, d'une manière générale, la politique comme un domaine dans lequel les acteurs doivent s'exprimer avec mesure pour éviter les « problèmes » ou les conflits. Le fait que l'assassinat du journaliste Norbert Zongo en 1998 reste à ce jour impuni n'est pas pour encourager la prise de parole. La crainte révérencielle ou la déférence qu'inspirent les gouvernants (« on ne critique pas le chef ouvertement ») poussent à l'autocensure, par exemple sur l'exercice du droit à demander des comptes aux dirigeants politiques. Aussi, les militants des partis politiques, les leaders de la société civile, les intellectuels, y compris dans le milieu du pouvoir, préfèrent-ils renoncer à la prise de parole, privant ainsi le système des ressources informationnelles nécessaires à son adaptation. Il n'est pas surprenant dans ce contexte que le pouvoir se laisse surprendre par l'expression protestataire.

*L'expression non conventionnelle :
les mouvements sociaux comme fenêtre d'opportunité*

Si l'on se fonde sur les résultats de l'enquête menée par le CGD en 2006, il apparaît que les populations ne semblent pas assez satisfaites de l'efficacité des élections comme mécanisme d'imputabilité publique. En effet, pour 45 % des enquêtés, les consultations électorales ne permettent pas aux électeurs de révoquer les dirigeants qui ne répondent pas à leurs attentes⁵³. Pour l'opposition, elles ne constituent pas non plus un moyen d'expression efficace dans une stratégie de délégitimation du système en place, compte tenu du verrouillage opéré par celui-ci. On comprend, dans ces conditions, que l'opposition tente d'élargir ses espaces d'expression en profitant des mouvements sociaux pour formuler des exigences politiques. Comme le soutient Erik Neveu, « un mouvement social c'est aussi, d'abord, une mobilisation de femmes et d'hommes autour d'espoirs, d'émotions, d'intérêts. C'est aussi une occasion privilégiée de mettre en discussion des enjeux sociaux, de chercher à dire le juste et l'injuste. C'est aussi l'occasion de faire bouger la société et la politique, de s'inscrire dans une mémoire collective, de donner un repère décisif à une génération » (Neveu, 2002 : 3).

De même qu'en Occident l'ère postindustrielle a libéré la voie pour des formes d'actions alternatives qui ont progressivement acquis une légitimité sociale (Mayer, Perrineau, 1992), on constate dans les pays africains comme le Burkina Faso l'émergence de formes de participation citoyenne de nature protestataire, qualifiées de non conventionnelles. Ces

mises en garde jugées inopportunes à l'encontre des médias dans la couverture des mouvements sociaux qu'a connus le Burkina Faso au cours du mois de mars 2008.

53. 30 % des enquêtés pensent le contraire et 24 % d'entre eux ne savent pas.

mouvements sociaux sont souvent encadrés par des organisations de la société civile et/ou des partis de l'opposition institutionnelle ou hors système prônant des actions révolutionnaires⁵⁴.

Mais l'espace concédé aux partis de l'opposition ou aux organisations de la société civile qui cherchent à s'exprimer par des voies non conventionnelles peut être tout aussi réduit que dans le cas de l'expression conventionnelle. En effet, bien souvent le pouvoir tente également de contrôler étroitement, voire d'interdire ces formes non conventionnelles au motif qu'elles sont de nature à troubler l'ordre public. C'est le cas des manifestations sur la voie publique à caractère protestataire⁵⁵. Dans ce contexte, l'expression protestataire revêt souvent la forme d'émeutes, surtout lorsque des mesures coercitives sont utilisées en vue d'empêcher les manifestations ou de les disperser lorsque les mesures dissuasives ont échoué. Pour beaucoup de citoyens actifs, qui ont perdu toute confiance envers les institutions en place, la participation à des mouvements sociaux vise à exprimer leur mécontentement et leur demande de changement. Certaines catégories sociales sont plus ou moins représentées dans les activités protestataires, surtout dans un pays où l'exercice du droit à la manifestation sur la voie publique s'apparente à un crime de lèse-majesté ou à un acte d'insubordination politique. Un fonctionnaire interrogé affirme que « si le Collectif [constitué pour lutter contre l'impunité des crimes au Burkina] a réussi à mobiliser dans le milieu scolaire et étudiantin, c'est parce que les élèves et les étudiants n'ont rien à perdre ou à craindre »⁵⁶. Les adeptes des formes non conventionnelles de participation citoyenne se recrutent également chez les jeunes des milieux analphabètes urbains ou dans le secteur informel urbain. Il faut cependant reconnaître que parmi les manifestants se trouvent des individus qui tentent de profiter de la situation pour commettre des larcins ou des vols qualifiés, ou qui sont manipulés pour commettre des troubles à l'ordre public⁵⁷. Les

54. Il existe au Burkina Faso un parti politique non officiel, clandestin, relativement important. Il s'agit du Parti communiste révolutionnaire voltaïque (PCR/V). Créé au début des années 1980, ce parti anticapitaliste entend œuvrer pour l'avènement d'une révolution nationale au Burkina et refuse de participer aux élections qu'il considère comme une « mascarade ». Ce parti constitue néanmoins un contrepoids politique et idéologique relativement important au système actuel. Son influence politique est en effet très grande chez certains segments de l'élite intellectuelle et de la société civile burkinabè, dont beaucoup d'organisations lui sont affiliées. Lors de la crise sociopolitique consécutive à l'assassinat du journaliste Norbert Zongo, le PCR/V s'est présenté à tort ou à raison comme l'organe dirigeant du mouvement protestataire qui a submergé le pays. (Pour une brève histoire de ce parti, voir Loada, 1999).

55. Le 8 mai 2008, l'Assemblée nationale adoptait une loi portant répression des actes de vandalisme sur la voie publique, sans les voix de l'opposition, qui n'entendait pas s'associer au vote d'une loi qu'elle considérait comme liberticide. Cette loi vise, entre autres, selon le gouvernement, à alléger et à accélérer toutes les procédures judiciaires à l'encontre des contrevenants, notamment la comparution immédiate.

56. Source : entretiens.

57. Organisateurs des manifestations et forces de l'ordre ou certains dignitaires du régime se renvoient souvent la balle en cas de dérapage, les premiers accusant les seconds

citoyens ou individus qui manifestent sur la voie publique ne rejettent pas toutes les formes d'expression conventionnelle telles que les rencontres de dialogue avec les autorités ou les consultations électorales, même s'ils ne se font pas d'illusions sur l'efficacité de tels mécanismes. Beaucoup de ces individus sont persuadés que face à un régime autoritaire les seules actions efficaces sont celles qui s'appuient sur la violence : « Si on n'avait pas brûlé et cassé, beaucoup de choses n'auraient pas changé dans ce pays. Après l'assassinat de Norbert Zongo, le régime allait poursuivre sa série noire »⁵⁸, soutiennent certains. Du reste, les réponses constructives des pouvoirs publics, même symboliques, sous forme de concertations, de tolérance administrative, de mesures dilatoires, etc. tendent à accréditer l'idée que seule la « casse » constitue un mode d'expression et de communication politique efficace.

Depuis quelques années, la récurrence de ces mouvements sociaux de nature protestataire, notamment dans la capitale et les principaux centres urbains, conduit à les envisager comme faisant partie désormais du répertoire d'action des individus ou groupes opposés au système en place⁵⁹. En 2003 et en 2006, les émeutiers se sont attaqués exclusivement à des biens publics (feux tricolores, véhicules, voies bitumées, bâtiments publics, etc.). En 2007, ce sont des biens privés qui ont fait les frais de la colère des émeutiers. En 2008, ce sont des biens publics et des biens privés qui ont été saccagés, la plupart des biens privés ayant été perçus à tort ou à raison par les émeutiers comme appartenant à des acteurs ou à des dignitaires du système ou à leurs dépendants. Dans certains secteurs de l'opinion et du côté des autorités subsiste une incompréhension face aux actes de vandalisme. Pour les uns, c'est l'ignorance qui pousse à de tels actes, certains émeutiers croyant viser le patrimoine personnel des dirigeants. Pour les autres, même s'ils n'ignorent pas le caractère public des biens saccagés, les émeutiers entendent tout simplement médiatiser leur lutte, attirer

d'en être à la base pour discréditer les mouvements protestataires ou justifier une répression contre les dirigeants de ces mouvements, les seconds accusant les premiers d'être les responsables ou de recourir aux « casses » comme forme de pression sur le pouvoir.

58. Source : entretiens.

59. En 2003, après l'incendie du grand marché de Ouagadougou, les pertes subies par les commerçants et les tentatives des autorités municipales de les redéployer dans les autres marchés de la ville se soldent par des émeutes. Lorsqu'en août 2006, les autorités municipales de la commune tentent d'appliquer le décret instituant le port obligatoire du casque pour les motocyclistes, c'est l'émeute ; une émeute alimentée par des rumeurs selon lesquelles la décision administrative aurait été motivée par des raisons d'ordre commercial. À la mi-mars 2007, deux personnes soupçonnées d'assassinat sont mises aux arrêts, les bars « Kundé » sont alors saccagés par des manifestants sur la base de rumeurs selon lesquelles l'un des auteurs présumés des assassinats serait lié à cette chaîne de bars très fréquentés. Selon les mêmes rumeurs, leur succès commercial foudroyant serait dû à leurs accointances avec le système en place ainsi qu'à des pratiques occultes. Une année plus tard, ce sont les « émeutes contre la vie chère », d'abord dans les principales villes de province (Bobo-Dioulasso, Ouahigouya, Banfora), où l'activité économique est relativement dynamique, puis à Ouagadougou dans la capitale.

l'attention de l'opinion et interpeller les autorités publiques. Il s'agit donc de problématiser une question, autrement dit, de « dire ce qu'elle est » mais aussi de « dire qui est appelé à intervenir, de quelle manière et avec quels moyens » (Barthe, 2003 : 478).

Quelle est justement l'attitude des autorités publiques ? Celles-ci ont tendance à voir derrière les mouvements sociaux la main de « politiciens tapis dans l'ombre ». En recherchant nécessairement une manipulation politique derrière tout mouvement social, les pouvoirs publics ne peuvent que le politiser. À supposer même que les « politiciens tapis dans l'ombre » ne soient pour rien dans ces mouvements, ceux-ci revêtent-ils réellement un caractère ou une teneur politique ? Ceci pose le problème de la définition de ce qui est politique dans une société comme le Burkina Faso. Pour ne pas diluer le politique dans le social et pour en saisir la spécificité, on est obligé d'admettre que les phénomènes sociaux n'acquiescent un caractère politique que s'ils font l'objet d'un processus de politisation. Ainsi, « prend une charge politique un mouvement qui fait appel aux autorités politiques (...) pour apporter, par une intervention publique, la réponse à une revendication, qui impute aux autorités politiques la responsabilité des problèmes qui sont à l'origine de la mobilisation » (Neveu, 2002 : 12). Même dans le cas des émeutes contre les bars « Kundé », la signification politique ne semble pas absente, même si les biens saccagés constituent une propriété privée. Les rumeurs ou les croyances selon lesquelles le succès commercial insolent des propriétaires serait en partie dû à leur patronage politique ont contribué à leur donner une signification politique. Mais c'est surtout dans les derniers mouvements sociaux contre la « vie chère » que la signification politique de tels mouvements apparaît le plus amplement. Un hebdomadaire réputé pour sa proximité avec le frère cadet du président Compaoré a même pointé un doigt accusateur vers l'ancien ministre d'État tombé en disgrâce et les opérateurs économiques de sa région. En dehors des accusations de manipulation politique, des prises de position publiques des partis politiques, de la société civile et des médias qui sont de nature à politiser le mouvement, on a constaté l'implication de divers acteurs porteurs de messages politiques différents. Ainsi, dans les villes de province, notamment à Bobo-Dioulasso, les commerçants ont été les principaux moteurs du mouvement protestataire dirigé contre l'augmentation des taxes et des impôts. Pour ces acteurs économiques, peu importe l'origine de cette augmentation. Le gouvernement a beau jeu de clamer qu'il n'applique pas des mesures fiscales nouvelles mais qu'il lutte contre les fraudes fiscales, les opérateurs économiques ne comprennent pas qu'un pouvoir qui les a habitués aux passe-droits veuille redéfinir les règles du jeu économique à leur détriment et en dehors d'eux. Pour certains analystes, la volonté du nouveau Premier ministre de lutter contre la corruption et de nettoyer les écuries d'Augias vient de trouver sa première limite. Ensuite, parmi les émeutiers figuraient également des consommateurs protestant contre la hausse des prix de première nécessité. Ici également la problématisation est politique en ce sens qu'en dépit des

dogmes de l'économie de marché officiellement en vigueur au Burkina Faso, les consommateurs qui ont manifesté entendaient lancer un appel au politique pour qu'il intervienne et inscrive la question de la « vie chère » sur son agenda gouvernemental. Peu importait que la flambée des prix soit imputable non au gouvernement mais à la mondialisation comme le clamaient les différentes missions d'explication envoyées par le pouvoir auprès des leaders d'opinion, des autorités traditionnelles et religieuses, des organisations de la société civile ou – chose rare – auprès des partis politiques⁶⁰. Ce que les manifestants attendent du gouvernement, ce sont des réponses locales, ici et maintenant, à la flambée des prix, que celle-ci soit alimentée par des facteurs internationaux et/ou nationaux. Ce qui oblige le gouvernement à revoir, entre autres, sa gouvernance économique. En effet, l'économie politique du système en place est celle d'une osmose entre le « business » et la politique, particulièrement dans les hautes sphères économiques. Ici, la famille, le clientélisme et le copinage constituent des véhicules de choix pour la création et la transmission des richesses. Les conséquences de ces liens politico-socio-économiques ne sont pas seulement le manque d'équité, de transparence et d'efficacité dans la gestion des opportunités économiques et dans l'émergence de pratiques anticoncurrentielles, mais aussi le manque d'autonomie du pouvoir politique et le manque d'autorité du gouvernement vis-à-vis de ces opérateurs économiques qui ont pris l'État en otage. Dans un tel contexte, les mécanismes de régulation économique qui devraient jouer un rôle stratégique depuis la libéralisation de l'économie burkinabè à partir de 1990 semblent neutralisés ou impuissants. C'est le cas de la Commission nationale de la concurrence et de la consommation et de l'Inspection générale des affaires économiques, qui n'ont pas les moyens de leurs ambitions. Ce qui laisse le champ libre aux pratiques anticoncurrentielles et inflationnistes des commerçants. C'est également contre ce mode de gouvernance politique et économique, qui s'accommode du développement de fortes inégalités sociales et qui permet à une minorité de capter à son seul profit les bonnes performances dont est créditée l'économie burkinabè, que se sont insurgés certains manifestants de février 2008. Selon Nana Thibaut⁶¹, le président du Rassemblement démocratique et populaire (RDP) – un leader qui se réclame de l'opposition mais qui n'a pas hésité à soutenir le président Compaoré à l'élection présidentielle de 2005 – « les gens ont faim dans ce pays pendant que d'autres se payent des véhicules rutilants et se moquent du peuple. Dans ces conditions, on profite de la moindre occasion pour se défouler... C'est l'abus du pouvoir et la négligence des problèmes sociaux de la masse qui engendrent des

60. Certains partis de l'opposition n'ont pas manqué de conseiller au gouvernement de ne pas toujours attendre que « ça chauffe » pour se convaincre des vertus du dialogue.

61. Nana Thibaut avait lancé un appel à une marche contre la vie chère, avant d'y renoncer – ce qui n'a pas empêché le gouvernement de le faire arrêter, de le juger pour propos séditionnels et de le jeter en prison.

situations du genre. Même si Blaise Compaoré reste jusqu'à sa mort au pouvoir, ça ne me gêne aucunement, pourvu que je puisse me nourrir, me soigner et éduquer mes enfants dans de bonnes conditions»⁶². Dans l'enquête par sondage réalisée par le CGD en 2006, plus de 80 % des personnes interviewées estimaient que le fossé entre riches et pauvres au Burkina Faso ne fait que se creuser au fil des années. Bien évidemment, dans un pays où, malgré la croissance économique, près de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et où on assiste à une montée de l'insécurité en dépit des moyens déployés par le gouvernement, il n'est pas surprenant que des « passagers clandestins » tentent à la faveur des mouvements sociaux de piller ou de commettre des larcins.

Conclusion

S'interroger sur les modes d'expression de l'opposition burkinabè, c'est finalement s'interroger sur la nature de la domination politique en place depuis la prise du pouvoir par le président Compaoré le 15 octobre 1987 et sur ses modes de légitimation. Ceux-ci tiennent d'abord à la maîtrise de l'appareil d'État, civil comme militaire, connecté par des canaux informels à un parti ultradominant, mais aussi à diverses pratiques politiques qui laissent peu d'espaces d'expression à l'opposition, qui en est réduite à profiter des mouvements sociaux pour rebondir politiquement. Ainsi, le 1^{er} avril 2008, plusieurs partis politiques de l'opposition – dont la plupart des leaders ont contribué à asseoir la domination du président Compaoré – ont publié un « manifeste pour la refondation nationale ». Dans ce manifeste, ces opposants font le procès du régime et réclament des réformes structurelles face à la crise économique, sociale et politique que traverse le pays, et dont les violentes manifestations protestataires ne sont que la partie émergée de l'iceberg.

La recrudescence des mouvements sociaux illustre en fait un paradoxe de plus en plus manifeste, à savoir la coexistence des aspirations croissantes des Burkinabè au changement et de la permanence au pouvoir du régime Compaoré qui s'est évertué à neutraliser les forces alternatives potentiellement crédibles, qui auraient pu catalyser ces demandes de changement. Dans ces conditions, le régime n'a d'autre choix que de prêter lui-même une oreille attentive à ces demandes de changement, sous peine d'alimenter la violence politique comme mode alternatif de changement. Du reste, on peut s'interroger sur la durabilité à long terme d'un système bâti autour d'un homme, fût-il exceptionnel. En l'absence d'une consolidation des institutions et d'un respect plus scrupuleux des règles du jeu

62. Voir son interview dans *L'Observateur Paalga* n° 7077 du vendredi 22 au dimanche 24 février 2008.

démocratique, il faut craindre que l'entreprise de domination Compaoré ne survive pas à son fondateur. Ce serait alors un retour à la case départ des années 1980 caractérisées par l'instabilité politique.

Bibliographie

- Balima S. T., Frère M.-S., 2003, *Médias et communications sociales au Burkina Faso : approche socio-économique de la circulation de l'information*, Paris, L'Harmattan.
- Barthe Y., 2003, « Le recours au politique ou la problématisation politique par défaut », in Lagroye J. (dir), *La politisation*, Paris, Belin.
- Centre pour la gouvernance démocratique (CGD), 2006, *État de la gouvernance au Burkina Faso : description des résultats d'une enquête par sondage*, Ouagadougou.
- Conseil supérieur de la communication (CSC), 2007, *Rapport public 2006*, Ouagadougou.
- Chabal P., Daloz J.-P., 1999, *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica.
- Gberie L., 2003, « L'Afrique de l'Ouest : entre pierres et étincelles », Document hors série n°9 du Projet sur les diamants et la sécurité humaine, une initiative conjointe du Partenariat Afrique Canada (Ottawa), de l'International Peace Information Service (Anvers) et du Network Movement for Justice and Development (Freetown).
- Hilgers M., Mazzocchetti J., 2006, « L'après-Zongo : entre ouverture politique et fermeture des possibles », *Politique africaine*, n° 101.
- IDEA, 1998, *Rapport sur la démocratie au Burkina Faso*, Stockholm.
- Ihl O., 1999, « Tours de main et double jeu. Les fraudes électorales depuis la Révolution française », in Poirmeur Y. et Mazet P. (dirs), *Le métier politique en représentations*, Paris, L'Harmattan.
- Lemieux V., 2005, *Les partis politiques et leurs transformations*, Les Presses de l'Université Laval.
- Loada A., 1999, « Réflexions sur la société civile en Afrique : le Burkina de l'après-Zongo », *Politique africaine*, n° 76, pp.136-150.
- 2003, « La limitation du nombre de mandats présidentiels en Afrique francophone », *Revue électronique Afrilex*, n° 3.
- Neveu E., 2002, *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte.
- Mayer N., Perrineau P., 1992, *Les comportements politiques*, Paris, Armand Colin.
- Otayek R., 1991, « Organisations et compétitions politiques », in Coulon Ch. et Martin D.-C. (dir.), *Les Afriques politiques*, Paris, La Découverte.
- Ouattara V., 2006, *L'ère Compaoré. Crimes, politique et gestion du pouvoir*, Paris, Klanba éditions.

- Ouédraogo G. N., 2007, « Contribution de l'ADF/RDA au colloque sur la renaissance démocratique », *L'Observateur Paalga*, n° 6992, mercredi 17 octobre.
- Réseau national de lutte anti-corruption (REN-LAC), 2006, *État de la corruption au Burkina Faso. Rapport 2005*, Ouagadougou, Imprimerie FGZ Trading.
- Sakandé I., 2008, *Rôle de la communication politique dans l'émergence d'une culture démocratique : le cas du Burkina Faso*, Mémoire de DEA en Communication, Université de Ouagadougou.
- Weber M., 1971, *Économie et société*, tome 1, Paris, Plon.
- Yé B. A., 1995, *Burkina Faso, les fondements politiques de la IV^e République*, Ouagadougou, Presses universitaires.

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

Démocratie à double façade

Sten HAGBERG

Le processus de démocratisation et de libéralisation politique en Afrique demeure particulièrement ambigu. En effet, les libertés politiques (élections démocratiques, débats publics...) semblent y faire bon ménage avec des éléments autoritaires, telles les violences politiques impunies. Qu'il s'agisse du double langage, des logiques de convivialité ou des cultures politiques (Hagberg, 2006; Mbembe, 2000; Olivier de Sardan, 2004), mon point de départ est que cette ambiguïté ne représente pas une phase passagère ou une transition vers la démocratie, mais exprime un mode de gouvernance particulier qui, au moins dans le cas du Burkina Faso, pourrait être qualifié de démocratie à double façade¹.

La distinction entre «le formel» et «le réel» est souvent employée dans l'analyse du politique africain pour intégrer, d'un côté, les programmes, les textes officiels et les conventions et, de l'autre, les pratiques quotidiennes, les simulacres et les manipulations. Toutefois, le concept de démocratie à double façade nous permet d'aller au-delà de la distinction entre «le formel» et «le réel». L'expression «démocratie à double façade» laisse entendre simultanément la façade en tant que faces extérieures d'un bâtiment (par exemple: la construction de l'État de droit) et la façade en tant qu'apparences trompeuses (par exemple: la tenue des élections présidentielles malgré les perceptions répandues d'un pouvoir à vie). Ceci n'implique pourtant pas qu'une de ces façades soit plus réelle que l'autre. La démocratie à double façade est, en même temps, constituée par les faces extérieures et les apparences trompeuses. La démocratie a, certes, besoin d'infrastructures et d'institutions pour construire un État de droit. Mais ces mêmes structures et institutions sont simultanément perçues comme les décors d'un théâtre: tout se passe comme si les acteurs

1. Je tiens à remercier Mathieu Hilgers, Jacinthe Mazzocchetti, Mahaman Tidjani Alou et Olo Pépin Hien pour les discussions autour des versions préliminaires de ce texte et de leurs commentaires.

de la scène politique jouaient la démocratie pour tromper les spectateurs. Cette proposition implique que les pratiques démocratiques ne font pas partie d'une phase ou d'une transition vers la démocratie (Bratton, Van de Walle, 1997 ; Englebert, 2000 ; Ottaway, 2003 ; Young, 2003), mais qu'elles constituent un mode de gouvernance, une manière de pratiquer la démocratie.

Pour le Burkina Faso, le concept de démocratie à double façade nous permet de mieux comprendre le contexte des arguments souvent utilisés, par exemple, dans l'opposition entre « le pays réel » et « le pays officiel ». Il est également approprié pour décrire le souci des acteurs politiques de toujours veiller aux apparences d'un mouvement, d'un parti politique ou de n'importe quelle organisation. Parmi les représentations et pratiques populaires du politique, il est important de ne pas occulter le fait qu'il y a aussi des institutions et des oppositions très présentes sur la scène politique burkinabè.

Me basant sur un tel argumentaire, je voudrais souligner l'importance de poursuivre une anthropologie politique des institutions démocratiques transformées par la situation postcoloniale. L'enquête de terrain anthropologique est particulièrement appropriée pour, selon les termes de Marc Abélès, observer dans l'action la conjugaison de la reproduction et de l'innovation afin de comprendre « la manière dont des thématiques et des symboliques ancestrales sont remaniées et repensées ou disparaissent au profit d'autres préoccupations dans cette optique tout à fait significatives » (Abélès, 1992 : 19-20). Par exemple, l'usage politique et médiatisé de la parenté à plaisanterie ne devra pas, *a priori*, être conceptualisé comme une folklorisation mais être replacé dans le contexte des moqueries, satires et simulacres dans la postcolonie (Hagberg, 2006). Si, dans des régimes totalitaires, l'espace culturel de plaisanteries, de satires et de moqueries s'avère crucial pour les dominants et les dominés (Mbembe, 2000), cet espace se construit différemment dans un contexte de démocratisation et de liberté d'expression. Des pratiques démocratiques (élections législatives, municipales et présidentielles, alternance politique et liberté de presse) ont considérablement renforcé les possibilités d'action politique et de débats publics. Malgré le clientélisme, la culture de l'impunité, le double langage et la corruption dans l'État africain au quotidien (Hagberg, 2002, 2007a ; Olivier de Sardan, 2004), émergent également des espaces de liberté et d'opposition.

Dans cette partie de l'ouvrage sur les représentations et pratiques populaires du politique au Burkina Faso intitulée « Opposition et institutions », quatre textes riches et détaillés répondent à cette préoccupation d'étudier les institutions et les partis d'opposition sur une base empirique solide. Ces quatre études concernent, en quelque sorte, ce qu'on appelle « l'élite ». Le travail de Jacinthe Mazzochetti sur les étudiants burkinabè raconte la formation d'une élite qui, dans les circonstances actuelles, voit ses perspectives d'ascension sociale réduites, d'où les profondes frustrations exprimées par ses interlocuteurs. L'analyse de Sabine Luning sur le *Réseau national*

de lutte anti-corruption (REN-LAC) porte sur une élite intellectuelle qui cherche à dénoncer les pratiques corruptives. Marie-Soleil Frère s'intéresse à la presse écrite suite à «l'enterrement de première classe» de l'affaire Norbert Zongo en juillet 2006. Augustin Loada travaille sur l'opposition politique afin de comprendre comment le pouvoir de Blaise Compaoré arrive à contrôler les partis d'opposition et les mouvements protestataires. Ensemble, ces quatre études prennent au sérieux la nécessité d'analyser les institutions et les oppositions à partir de perspectives précises : l'université et le milieu étudiant ; la société civile et les institutions internationales ; la presse écrite et les partis politiques ainsi que l'opposition politique parlementaire et extraparlementaire. La présente conclusion est donc organisée autour du thème «opposition et institutions» à partir de ces quatre études, en intégrant quelques éléments de mes propres travaux sur le politique au Burkina Faso, et vise à explorer les faces extérieures et les apparences trompeuses de cette démocratie à la sauce burkinabè.

Acteurs et limites

Les questions relatives à la distinction des acteurs légitimes à prendre la parole et à faire des revendications dans le débat public, et à la définition des limites qui circonscrivent ce débat sont centrales pour comprendre la démocratie à double façade au Burkina Faso. Tout le monde n'est pas considéré comme un acteur légitime à participer au débat public. La construction de cette légitimité s'opère sur le plan éducatif, coutumier, politique ou financier. De même, il y a des limites qui définissent les contours du débat public. Dans ce qui suit, je distinguerai trois aspects qui conditionnent cette participation au débat public.

La maîtrise du français est un premier aspect, car le niveau d'enseignement des acteurs politiques burkinabè est généralement très élevé. Malgré l'existence «de grands électeurs», tels des opérateurs économiques à peine lettrés et des chefs traditionnels impliqués dans la politique (Hagberg, 2007b ; Somé, 2003), il est difficilement imaginable qu'un leader politique puisse émerger sans avoir une bonne maîtrise du français. Du coup, les leaders politiques potentiels sont considérablement réduits par cette exigence tacite liée à la maîtrise de cette langue. Même si des acteurs politiques (maires, députés) peuvent avoir un niveau d'instruction assez bas, le leadership exige un autre niveau.

Les frustrations des étudiants burkinabè analysées par Mazzocchetti, aussi légitimes soient-elles, doivent aussi être comprises comme leur sentiment d'être dans une catégorie sociale apte à accéder à des postes importants sans que cela puisse se réaliser. Pour eux, toutes les portes semblent désormais fermées. S'intéresser à la formation d'une élite est central, surtout lorsque les potentialités de cette élite sont limitées. À tra-

vers l'analyse des étudiants ouagalais, l'on se pose la question de savoir si les étudiants décrits par Mazzocchetti ne sont pas déconnectés, au sens proposé par James Ferguson à propos des ouvriers de Copperbelt en Zambie (Ferguson, 1999). La déconnexion n'est pas ici l'absence de connexion, mais plutôt le fait d'avoir été «connecté» et, ensuite, de ne plus l'être. Pour de nombreux étudiants ouagalais, le fonctionnariat demeure toujours l'idéal recherché, malgré qu'il soit de plus en plus difficile d'y avoir accès. Il y a des concours et des procédures de recrutement, mais pour réussir, il faut être «branché» et avoir «le bras long». Aussi, l'analyse des étudiants nous rappelle des liens implicites entre les acteurs politiques de la scène politique burkinabè actuelle et les mouvements estudiantins à l'extérieur. Par exemple, dans le paysage politique, le militantisme des étudiants burkinabè des années 1980 joue toujours un rôle important dans la construction d'alliances. En effet, un grand nombre de politiciens burkinabè «ont fait» Dakar ou Bordeaux, des lieux et écoles où s'est formée et forgée une génération de politiciens burkinabè.

La presse écrite analysée par Frère est exclusivement francophone, les journalistes s'inscrivent donc également dans cette catégorie sociale des élites qui maîtrisent le français. Il en est autrement dans le secteur radiophonique. La radio constitue une possibilité d'entrer en politique à travers l'oralité, mais ne produit pas, au stade actuel, un débat public autonome. Les activités du REN-LAC décrites par Luning se focalisent sur l'État et, par conséquent, sur l'interface entre administrateurs et administrés. Au lieu de cibler «le complexe de la corruption» (Olivier de Sardan, 2004), la définition de la corruption adoptée par le REN-LAC – «the abuse of public office for private gain» – est limitée et concerne surtout l'espace public francophone.

On peut également établir le constat d'une prédominance du français à propos de l'opposition politique proprement dite analysée par Loada. S'il est vrai que le français est la langue officielle du pays et qu'il est donc normal que les «grands» débats de la nation soient menés dans cette langue, il en découle que la maîtrise du français est une exigence, au moins tacite, pour accéder aux postes politiques importants au Burkina Faso. Cet état de fait réduit considérablement le nombre d'acteurs qui peuvent prendre part au débat public. L'importance du grade et du statut pour monter en politique est clairement reconnue par les acteurs politiques : le niveau d'instruction joue donc un rôle important. Un chercheur burkinabè m'a confié, lors d'un entretien, une réflexion loin d'être anecdotique : «Un jour je ferai de la politique, mais il me faut d'abord devenir professeur titulaire. À ce moment-là, personne ne pourra plus me casser.» Cette dimension linguistique illustre un aspect de la démocratie à double façade. Tout citoyen peut, en principe, accéder aux postes politiques, mais en réalité, et c'est un fait reconnu, seuls des citoyens hautement éduqués peuvent occuper des postes politiques importants.

Un second aspect conditionne la participation légitime dans le débat public : pour «percer», selon l'expression burkinabè, chaque association,

chaque institution et chaque parti doivent avoir « des partenaires » à l'extérieur. Les leaders des ONG locales utilisent souvent des arguments du type : « Nous avons des amis suisses qui nous ont donné cette pompe ». Ce genre de partenaires extérieurs représente, bien entendu, des partenaires financiers, mais implique aussi un processus de légitimation des groupes qu'ils soutiennent. En politique, l'extérieur joue un rôle important comme acteur politique local (Tidjani Alou, 2001). Cette dépendance des rapports à l'extérieur est néanmoins ambiguë. Ces rapports peuvent, en effet, également servir à ternir l'institution. Par exemple, Luning démontre comment le REN-LAC a été inspiré et influencé par *Transparency International*, une organisation basée à Berlin ayant des rapports étroits avec la Banque mondiale. Le REN-LAC est le répondant burkinabè de cette organisation, et les données statistiques collectées par le REN-LAC sont aussi utilisées pour établir l'indice de perception de la corruption de *Transparency International*. Aussi, le soutien financier au REN-LAC de bailleurs de fonds tels que la Suède et les Pays-Bas joue-t-il à la fois un rôle de légitimation et de délégitimation dans le débat public.

Dans le même ordre d'idées, on peut mentionner le rôle joué par « les Blancs » – et surtout les Français – lors de la crise de Norbert Zongo (Hagberg, 2002). Pendant cette période politique « chaude », aussi bien le pouvoir que le « Collectif » ont fait référence aux spécialistes français alors que les deux camps s'accusaient mutuellement d'avoir recours aux « Blancs » pour légitimer leur position. Robert Ménard en est la plus parfaite illustration. Jusqu'en 2008, Robert Ménard, secrétaire général de *Reporters sans frontières* (RSF), a joué un rôle significatif dans la dénonciation de l'impunité dans l'affaire Zongo, mais il a aussi été fortement attaqué par *L'Opinion*, journal proche du pouvoir. « Robert Ménard est le prototype de ces petits blancs qui acceptent difficilement que le temps où nos grands-parents exécutaient les travaux forcés sous les coups de fouet des colons est à jamais révolu. » (*L'Opinion*, n° 459, 26 juillet-1^{er} août 2006, cité par Frère).

Un troisième élément vient conditionner la participation légitime dans le débat public : il s'agit des limites du débat ou de l'espace public et, par voie de conséquence, de la position du débat dans l'espace social. Il y a, en principe, des limites entre le débat public et les déclarations officielles d'une part, et le débat populaire, les rumeurs et les tracts « souterrains », d'autre part. Les rumeurs ne peuvent pas uniquement être considérées comme des spéculations, puisqu'elles jouent un rôle important dans la manière même dont se pose le débat public, comme le montre Loada dans son analyse. Pendant les moments critiques, les manifestations politiques, les tensions sociales, des tracts circulent souvent à Ouagadougou. On y raconte « la vérité » sur le « sommet politique ». Les aspects ténébreux du pouvoir en place – souvent en rapport avec des puissances occultes – sont révélés dans ce type de documents photocopiés dans les grandes villes. En faisant rarement cas de ces tracts, la presse circonscrit, en un sens, certaines limites propres au débat public. On doit mentionner aussi la contri-

bution des nouvelles technologies d'information dans l'élaboration de ces limites. Il s'agit par exemple de l'usage d'Internet pour lancer un débat dans la diaspora. Les forums de discussion sur Internet suscitent, de fait, beaucoup de réactions des Burkinabè de l'étranger. De même, les documents concernant l'affaire Zongo ont été distribués jour après jour sur Internet, faisant en sorte que la presse burkinabè puisse publier ses rapports sans trop de craintes (Hagberg, 2002).

L'analyse de ces trois aspects de la participation légitime au débat public démontre que la démocratie à double façade n'est pas une phase passagère, mais qu'au contraire elle constitue par elle-même une manière particulière de pratiquer la démocratie.

Opposition de tous les noms

Depuis que la Constitution de la IV^e République a été adoptée par référendum en juin 1991, l'opposition politique a été « traitée de tous les noms » au Burkina Faso. Lors des présidentielles de 1991, tous les opposants à Blaise Compaoré avaient fini par boycotter le scrutin. Lors des législatives de 1992, le parti au pouvoir – à l'époque *L'Organisation pour la démocratie populaire/Mouvement du travail* (ODP/MT), prédécesseur du *Congrès pour la démocratie et le progrès* (CDP) – remportait les élections avec une victoire écrasante. Les présidentielles de 1998 ont vu l'opposition dite radicale boycotter le scrutin pendant que deux candidats (Ram Ouédraogo et Frédéric Guirma) de l'opposition dite modérée y participaient. Ces deux candidats ont ainsi donné une certaine légitimité démocratique au président élu. Les législatives de 2002 ont pourtant suscité beaucoup d'espoirs, car l'opposition parlementaire a pu avoir 54 sièges sur 111 au Parlement (Santiso, Loada, 2003). Avec les présidentielles de 2005, les municipales de 2006 et les législatives de 2007, l'opposition est plus affaiblie et divisée, si bien qu'il est légitime de se demander où est l'opposition qui, elle, dit son nom.

Loada démontre avec précision comment l'affaiblissement de l'opposition a été orchestré par le pouvoir en place. Vrai ou faux : les acteurs politiques voient la main du pouvoir de Blaise Compaoré partout où l'opposition semble percer. D'un autre côté, Luning clarifie les dilemmes auxquels un réseau comme le REN-LAC est confronté : s'il participe aux activités organisées par l'État, le REN-LAC peut avoir une légitimité comme facilitateur mais est, en même temps, considéré comme « acheté » par l'État. La presse analysée par Frère est face au même problème : les journaux sont généralement vus comme liés aux partis politiques, ce que les proches du pouvoir en place ne ratent pas l'occasion de soulever. À l'ombre de tout débat public, il y a aussi toutes ces références au *Parti communiste révolutionnaire voltaïque* (PCRV). Loada indique que ce parti

politique clandestin, créé au début des années 1980, œuvre pour une révolution nationale et refuse de participer aux élections qu'il considère comme «une mascarade». Référence est souvent faite à ce parti, et tous les mouvements sociaux (estudiantins, «Trop c'est trop», «la vie chère») des dernières décennies ont été accusés d'être dirigés par les membres de celui-ci. Certains journaux sont aussi tacitement, mais pas ouvertement, taxés comme étant des fidèles du PCRV.

Le paradoxe est clair. Il existe d'un côté une opposition modérée, liée au pouvoir et «traitée de tous les noms», et de l'autre, une opposition clandestine refusant toute participation électorale qui se manifesterait ici et là dans des mouvements sociaux. Aucune de ces oppositions n'est plus «réelle» que l'autre, toutes deux participent à la constitution de ce mode de gouvernance qu'est la démocratie à double façade. Qu'il s'agisse des étudiants (Mazzocchetti), du REN-LAC (Luning), des journalistes et juristes (Frère) ou de l'opposition politique (Loada), il y a des faces extérieures et des apparences trompeuses. L'une des manières d'étudier le politique au Burkina Faso aujourd'hui est donc de poursuivre des recherches sur le travail politique quotidien des institutions démocratiques. De fait, au-delà des manœuvres politiques nationales, des protestations contre divers fléaux, des casses, des violences, etc., il ne faut pas oublier que les institutions démocratiques sont en pleine activité au Burkina Faso. L'Assemblée nationale se réunit, les conseils régionaux et municipaux élaborent des programmes d'action à travers le pays, et l'État est soumis à un contrôle, faisant du Burkina Faso le bon exemple de la Banque mondiale et du FMI.

Dans les discours de développement actuels, il y a une distinction nette entre «la politique» et «le développement». Les acteurs impliqués dans le développement – bailleurs de fonds, représentants de l'État, acteurs de la société civile – ont tous intérêt à préserver cette distinction, notamment, pour justifier l'aide budgétaire : cette distinction permet aux bailleurs de fonds de rentrer dans des enjeux profondément politiques avec un discours apolitique. Ainsi, des ONG nationales et internationales se présentent comme étant des institutions apolitiques intervenant dans un contexte fort politisé : le REN-LAC est soutenu par des bailleurs de fonds tels que les Pays-Bas et la Suède ; le *Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples* (MBDHP) a été un acteur particulièrement important pour regrouper l'opposition extraparlamentaire ; de son vivant, Norbert Zongo a été critiqué d'être soutenu par les Danois – d'après certains, c'était sa protection –, ce qui n'a malheureusement pas empêché son élimination.

Formellement, ces ONG occupent un espace moral et «se refusent de faire de la politique», car elles représentent plutôt la société civile. Au Burkina Faso, la distinction nette entre «la politique» et «le développement» n'est ainsi pas seulement le résultat du discours du développement, mais constitue, de façon pragmatique, une stratégie efficace pour demeurer implanté dans la société civile sans pour autant dénier la réalité des faits politiques. Par conséquent, même si le chercheur peut critiquer la défini-

tion classique de la société civile basée sur une distinction nette entre État et société (Comaroff et Comaroff, 1999 ; Hagberg, 2004), des institutions telles que le REN-LAC sont obligées de maintenir cette définition pour éviter des problèmes aussi bien avec le pouvoir en place qu'avec les bailleurs de fonds internationaux.

Opposition, institution et le *naam* de Blaise

L'élection de Blaise Compaoré aux présidentielles de 2005 était attendue, non pas parce qu'il s'agirait simplement d'un régime autoritaire déguisé en démocratie, mais plutôt parce qu'il s'agit d'une démocratie à double façade. Il y a une façade démocratique à travers la construction de l'État de droit et les grandes institutions républicaines mises en place depuis les années 1990, y compris l'institution d'ombudsman (*Le Médiateur du Faso*). Les Burkinabè ont en grande majorité voté pour Blaise Compaoré, le président est bien plus populaire que le CDP. Il y a aussi l'autre aspect de la façade démocratique, le décor d'un théâtre. Comme l'affirme un dicton populaire du politique burkinabè, « Tout peut être dit à condition que l'on ne s'en prenne pas au *naam* (« pouvoir » en moore) de Blaise » : vous pouvez tout faire sauf attaquer le *naam* du président !

Dans la même lignée, on observe qu'il existe une opposition au sein de la mouvance présidentielle. Suite à l'élection présidentielle de 2005, on a constaté l'émergence d'une opposition politique liée à la mouvance présidentielle lors des municipales de 2006. Par exemple, l'ADF/RDA est le parti d'opposition à Bobo-Dioulasso et est localement dirigé par l'ancien maire CDP de la ville, Célestin Koussoubé. Malgré une campagne électorale féroce entre l'ADF/RDA et le CDP, qui y a remporté les élections, l'ADF/RDA soutient Blaise Compaoré. Le leader national de ce parti est Gilbert Ouédraogo. Il est à la fois « chef de file de l'opposition » à l'Assemblée nationale et ministre des Transports ! Autre exemple, le *Rassemblement pour le développement du Burkina* (RDB) a remporté les élections municipales de Banfora contre le CDP. Or, les représentants du RDB disent ne pas être contre Blaise Compaoré, mais ne pas aimer le CDP. De cette manière, beaucoup de politiciens de l'opposition se positionnent comme supporters du président. On entend souvent dans les débats politiques populaires : « *Blaise kanye nga CDP manye* » (« Blaise est bon, mais le CDP est mauvais » en dioula).

Blaise Compaoré s'est récemment distancé du CDP avec la montée en puissance des *Amis de Blaise Compaoré* ainsi que d'autres alliances politiques au-delà du parti majoritaire. L'organisation *Les Amis de Blaise Compaoré*, proche de François Compaoré (le petit frère du président Compaoré), s'est récemment transformée pour devenir la *Fédération associative pour la paix et le progrès avec Blaise Compaoré* (FEDAP-BC).

Beaucoup d'observateurs politiques burkinabè pensaient que la FEDAP-BC pourrait un jour venir remplacer le CDP. Cette éventualité a néanmoins été contrariée lors de la convention nationale du CDP du 13 au 14 septembre 2008 (*L'Événement*, n° 148, 25 septembre 2008 : 7-9). Finalement, peu importe, car au-delà des rivalités et des coups bas, pour les fidèles, Blaise Compaoré reste le « grand inspirateur et guide suprême du parti » (*Le Reporter*, n° 16, octobre 2008 : 2). Les présidentielles de 2010 pointent déjà à l'horizon. Les observateurs politiques voient depuis quelques années le petit frère du président émerger, ils se posent même la question de savoir si François n'est pas en train de devenir « présidentiable » pour succéder à son grand frère.

Une autre dimension du *naam* de Blaise concerne l'implication accentuée de la chefferie traditionnelle ces dernières années. En 2000-2001, le pays a vécu des cas de violence où la chefferie traditionnelle a été fortement impliquée, notamment à Bobo-Dioulasso, Pô et Tenkodogo. À la suite de débats, protestations et manifestations, il me semble que la chefferie ne puisse plus s'en prendre aux citoyens n'importe comment (Hagberg, 2007b). Pour analyser les rapports entre le *naam* de Blaise et les chefs traditionnels, il convient aussi de voir comment la chefferie se positionne par rapport au politique. Les chefs sont le plus souvent devenus des « grands électeurs » du pouvoir de Blaise Compaoré. Mais cette légitimité traditionnelle n'a pas toujours profité au CDP. Car, si la plupart des chefs traditionnels ont fait preuve de soutien à l'égard de Blaise Compaoré lors des présidentielles et des législatives, au niveau local il y a souvent eu des rivalités entre « les hommes forts » des localités pour occuper le fauteuil du maire. Au-delà des querelles et rivalités, Blaise Compaoré se présente ainsi de plus en plus comme le chef suprême auquel les chefs traditionnels doivent montrer allégeance pour accéder aux ressources matérielles et financières.

Enfin, le *naam* de Blaise concerne la presse et la manière dont les oppositions politiques sont articulées à travers celle-ci, par exemple, dans des institutions telles que *L'Indépendant* ou le *Journal du Jeudi*. Il importe aussi de chercher à comprendre les rôles joués par des journaux tels que *L'Hebdomadaire du Faso* et *L'Opinion*. En effet, ces journaux ont eu à défendre l'indéfendable. Leurs propos dans toutes les affaires brûlantes du Burkina (et surtout celle de Norbert Zongo) constituent, comme on le dit localement, « une insulte à l'intelligence des gens ». Frère soulève bien cette dimension dans son analyse de la presse proche du pouvoir. L'exemple du non-lieu de l'affaire Norbert Zongo évoque la question de savoir pourquoi et comment « on cherche à nous faire avaler une pilule aussi grosse ». Ces journaux jouent un rôle particulier dans le paysage politique. Ils fournissent des arguments aux militants du CDP, de la FEDAP-BC et aux agents de l'État. Ils constituent la parole du pouvoir et présentent un argumentaire qui doit être approprié aux militants, même lorsqu'il s'agit de défendre l'indéfendable ou de justifier l'injustifiable.

Conclusion

Pour conclure cette réflexion à partir de ces quatre études riches autour du thème « opposition et institutions », je suggère que l'attention réservée par tous les acteurs politiques au « *naam* de Blaise » produit en permanence de multiples spéculations et théories de conspiration. La « *kremlinologie* » burkinabè serait alors une *naamologie* où les observateurs de la scène politique cherchent à anticiper les mouvements et les décisions du président ou de son cercle étroit. C'est pourquoi les gens ont, de fait, du mal à penser un après-Compaoré. Finalement, au terme de ce travail analytique et de ces descriptions, la question demeure : s'agit-il d'une alternance impossible avec cette faible opposition institutionnelle, ou d'une institutionnalisation lente qui porte les germes de la démocratie (Hilgers, Mazzocchetti, 2006) ? S'il est difficile d'y répondre, l'on sait néanmoins que Blaise Compaoré est omniprésent et représenté comme garant de la stabilité politique du Burkina Faso, en même temps que le fossé entre les riches et les pauvres s'accroît toujours davantage. Voilà le paradoxe de la politique burkinabè ! Ce paradoxe est aussi évident à partir du moment où les Burkinabè contestent « le Burkina des affaires » sans que l'État lui-même soit interrogé. Les gens ne questionnent pas la légitimité de l'État en tant que telle, mais plutôt les acteurs qui occupent les postes de responsabilité et donc qui investissent la place publique. Blaise Compaoré a ainsi réussi à rester au-delà des débats politiques de cette démocratie à double façade, simultanément construite par les faces extérieures et les apparences trompeuses.

Bibliographie

- Abélès M., 1992, « Anthropologie de la modernité », *L'Homme*, tome XXXII (1), pp. 15-30.
- Bayart J.-F., 1993, *The state in Africa : The politics of the belly*, London & New York, Longham.
- Bayart J.-F., Mbembe A., Toulabor C., 1992, *Le politique par le bas en Afrique noire : contributions à une problématique de la démocratie*, Paris, Karthala. Nouvelle édition 2008.
- Bratton M., Van de Walle N., 1997, *Democratic experiments in Africa : Regime transitions in comparative perspective*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Chabal P., Daloz J.-P., 1999, *Africa Works : Disorder as Political Instrument*, Oxford, Bloomington & Indianapolis, The International African Institute in association with James Currey & Indiana University Press.

- Comaroff J. L., Comaroff J. (eds), 1999, *Civil Society and the Political Imagination in Africa: Critical Perspectives*, Chicago & London, The University of Chicago Press.
- Englebert P., 2000, *State Legitimacy and Development in Africa*, Boulder, Lynne Rienner Publishers.
- Ferguson J., 1999, *Expectations of Modernity: Myths and Meanings of Urban Life on the Zambian Copperbelt*, Berkeley, Los Angeles & London, University of California Press.
- Hagberg S., 2002, «“Enough is Enough”: An Ethnography of the Struggle against Impunity in Burkina Faso», *The Journal of Modern African Studies*, n° 40 (2), juin 2002, pp.217-246.
- 2004, «Ethnic Identification in Voluntary Associations: The Politics of Development and Culture in Burkina Faso», in Englund H., Nyamnjoh F. B. (eds), *Rights and the Politics of Recognition in Africa*, London & New York, ZED Books, pp.195-218.
 - 2006, «“Bobo buveurs, Yarsé colporteurs”: parenté à plaisanterie dans le débat public burkinabè», *Cahiers d'études africaines*, n° 183-184, tome XLVI (4), pp.861-881.
 - 2007a, «Comprendre sans légitimer: corruption, impunité et une anthropologie engagée», in *Une anthropologie entre rigueur et engagement: essais autour de l'œuvre de Jean-Pierre Olivier de Sardan*, Paris, Karthala.
 - 2007b, «Traditional Chieftaincy, Party Politics, and Political Violence in Burkina Faso», in *State Recognition and Democratization in Sub-Saharan Africa: A new dawn for traditional authorities?*, New York, Palgrave Macmillan.
- Hilgers M., Mazzocchetti J. (dirs), 2006, «Le Burkina Faso: l'alternance impossible», *Politique africaine*, n° 101.
- L'Événement*, bimensuel, Ouagadougou.
- «CDP: discours officiels et stratégies de coulisses», *L'Événement*, n° 148, 25 septembre 2008, p.7.
 - «Quel avenir pour le parti présidentiel?», *L'Événement*, n° 148, 25 septembre 2008, p.8.
 - «Blaise/CDP: stratégie contre stratégie!», *L'Événement*, n° 148, 25 septembre 2008, p.9.
- Le Reporter*, mensuel, Ouagadougou.
- «Le CDP veut-il se rebeller?», *Le Reporter*, n° 16, octobre 2008, p.2.
- Mbembe A., 2000, *De la postcolonie: essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala.
- Olivier de Sardan J.-P., 2004, «État, bureaucratie et gouvernance en Afrique de l'Ouest francophone: un diagnostic empirique, une perspective historique», *Politique africaine*, n° 96, pp.139-162.
- Ottaway M., 2003, *Democracy Challenged: The Rise of Semi-Authoritarianism*, Washington, Carnegie Endowment for International Peace.
- Santiso C., Loada A., 2003, «Explaining the unexpected: Electoral reform and democratic governance in Burkina Faso», *Journal of Modern African Studies*, n° 41, pp.395-419.

- Somé M., 2003, «Les chefferies moose dans la vie politique du Burkina Faso depuis 1945», in Perrot C.-H., Fauvelle-Aymar F.-X. (dir.), *Le retour des rois : les autorités traditionnelles et l'État en Afrique contemporaine*, Paris, Karthala.
- Tidjani Alou M., 2001, «Globalisation : l'État africain en question», *Afrique contemporaine*, n° 3, pp. 11-24.
- Young T. (ed), 2003, *Readings in African Politics*, Oxford, James Currey.

Les auteurs

BEUCHER Benoît

Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) à l'université Paris IV-Sorbonne, Benoît Beucher est spécialiste des royaumes moose, il a notamment publié *Une royauté africaine à l'heure de la mondialisation: le royaume de Ouagadougou et la question du développement au Burkina Faso*, Fasopo, Paris, 2008, *La naissance de la communauté nationale burkinabè, ou comment le Voltaïque devint un «Homme intègre»*, Fasopo, Paris 2009 [benoit.beucher@paris-sorbonne.fr].

BIEHLER Alexandra

Doctorante en géographie à Paris 1-Panthéon Sorbonne, laboratoire PRODIG – UMR 8586 – C.N.R.S, Alexandra Biehler travaille sur la gestion foncière à Ouagadougou à propos de laquelle elle a publié plusieurs articles [alexandra.biehler@club-internet.fr].

BIERI Arnaud

Chercheur en ethnologie/géographie au CREAGEO – Collectif de recherches anthropologiques et géographiques – Genève [arnaud_bieri@sunrise.ch].

BOJU Jacky

Maître de Conférences à l'Université de Provence et Directeur-adjoint du Centre d'Études des Mondes Africains (CEMAf), Jacky Bouju a longtemps travaillé sur la gestion des déchets dans les villes africaines et notamment au Burkina Faso où il a vécu plus de dix ans. Il est entre autres l'auteur de *Graine de l'homme, enfant du mil*, Société d'ethnographie, Paris, 1984 [bouju@msh.univ-aix.fr].

FOURCHARD Laurent

Chargé de recherche Fondation Nationale des Sciences Politiques, rattaché au Centre d'étude d'Afrique noire de l'Institut d'études politiques de Bordeaux, Laurent Fourchard a publié de nombreux articles et coordonné de nombreux ouvrages sur les villes en Afrique. Il est

notamment l'auteur de *De la ville coloniale à la cour africaine : Espaces, pouvoirs et sociétés à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso (Haute-Volta) fin XIX^e siècle-1960*, L'Harmattan, Paris, 2001 (Prix L'Harmattan de la meilleure thèse) [l.fourchard@sciencespobordeaux.fr].

FRÈRE Marie-Soleil

Chercheuse qualifiée au Fonds national de la Recherche scientifique, rattachée à l'Université Libre de Bruxelles, Marie-Soleil Frère travaille sur la presse en Afrique, elle a notamment publié *Presse et démocratie en Afrique francophone : Les mots et les maux de la transition au Bénin et au Niger*, Karthala, Paris, 2000 et *Médias et communications sociales au Burkina Faso*, L'Harmattan, Paris, 2003 [marie-soleil.frere@ulb.ac.be].

FROIDEVAUX Sylvain

Sylvain Froidevaux a vécu de nombreuses années au Burkina Faso et a consacré sa thèse de doctorat au rapport au savoir avec et chez les anciens. Docteur ès Sciences sociales, Enseignant/Chercheur à la Haute École d'Art et de Design de Genève (HEAD), il mène depuis de nombreuses années des projets dans le domaine de l'art, de la culture et des sciences sociales [sylvain.froidevaux@creageo.ch].

HAGBERG Sten

Associate Professor, Director of Studies au département d'anthropologie culturelle et d'ethnologie de l'Université d'Uppsala, Sten Hagberg est l'auteur de nombreux articles consacrés aux phénomènes sociaux et politiques au Burkina Faso et de deux ouvrages : *Between Peace and Justice : Dispute Settlement between Karaboro agriculturalists and Fulbe agro-pastoralists in Burkina Faso*, Uppsala Studies in Cultural Anthropology 25, 1998 et *Poverty in Burkina Faso : Representations and Realities*, Uppsala:Uppsala University, 2001 [sten.hagberg@antro.uu.se].

HILGERS Mathieu

Professeur à l'Université Libre de Bruxelles, Mathieu Hilgers a publié une quinzaine d'articles consacrés à la ville et au politique au Burkina Faso et un livre intitulé *Une ethnographie à l'échelle de la ville. Urbanité, histoire et reconnaissance à Koudougou*, Paris, Karthala, 2009 [mhilgers@ulb.ac.be].

LAURENT Pierre-Joseph

Professeur à l'Université Catholique de Louvain, Directeur du Centre d'Anthropologie Prospective, Pierre-Joseph Laurent a écrit de nombreux ouvrages et articles sur le Burkina Faso, citons notamment *Les pouvoirs politiques locaux et la décentralisation au Burkina Faso*, Académia-L'Harmattan, Louvain-la-Neuve-Paris, 1995, *Une association de développement en pays mossi. Le don comme ruse*, Paris, Karthala, (rééd. 2008), *Les pentecôtistes du Burkina. Mariage, pouvoir et guérison*, Paris, coédition IRD-Karthala (rééd. 2010) [pierre-joseph.laurent@uclouvain.be].

LE BRIS Émile

Directeur de recherche à l'IRD (Institut de recherche pour le développement), spécialiste du milieu urbain, Émile Le Bris a participé à la réalisation d'ouvrages fondateurs dans le champ des études foncières, notamment, *Enjeux fonciers en Afrique noire*, *L'appropriation de la terre en Afrique noire*, *Espaces disputés en Afrique noire : pratiques foncières locales*, publiés aux éditions Karthala [elebris@ird.fr].

LOADA Augustin

Professeur à l'Université de Ouagadougou, Directeur exécutif du Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD), depuis plus d'une quinzaine d'années, Augustin Loada publie dans des revues internationales des articles de référence consacrés à l'évolution politique du Burkina Faso. Il est responsable de l'Afro-barometer project dans ce pays [aloada@hotmail.com, aloada@cgd-igd.org].

LUNING Sabine

Lecturer à l'Institute of Cultural Anthropology and Development Sociology de l'Université de Leiden, Sabine Luning a publié plusieurs articles sur les relations ethniques et travaille aujourd'hui plus spécifiquement sur l'exploitation aurifère au Burkina Faso [sluning@fsw.leidenuniv.nl].

MAHIR Saul

Professeur à l'Université d'Illinois, Urbana-Champaign, récipiendaire de l'*Africanist Award* de l'Association for Africanist Anthropology, (USA) en 2002, spécialiste du Sud-Ouest du Burkina Faso, Mahir Saul est l'auteur de nombreux articles publiés dans des revues internationales. Il a reçu le prestigieux *Amaury Talbot Prize* of the Royal

Anthropological Institute pour le livre *West African Challenge to Empire*, rédigé avec P. Royer [m-saul@illinois.edu].

MAZZOCCHETTI Jacinthe

Chargée de cours, Université Catholique de Louvain, Centre d'Anthropologie Prospective, elle a coordonné avec M. Hilgers un numéro de la revue *Politique africaine* consacré à l'évolution politique du Burkina Faso, son ouvrage consacré à la jeunesse étudiante et à la réussite au Burkina Faso *Être étudiant à Ouagadougou. Itinérances, imaginaire et précarité*, vient de paraître aux éditions Karthala [jacinthe.mazzocchetti@uclouvain.be].

SANOU Alain

Professeur à l'Université de Ouagadougou (UFR/LAC), il est l'auteur de plusieurs articles consacrés au politique au Burkina Faso [alain.sanou@univ-ouaga.bf].

VAAST Marion

EHESS-CEMS/CNRS [marion.vaast@gmail.com].

Table des matières

Introduction : semi-autoritarisme, perceptions et pratiques du politique	5
---	---

Mathieu HILGERS – Jacinthe MAZZOCCHETTI

Contextualisation : situation politique, économique et développement au Burkina Faso	15
---	----

Mathieu HILGERS – Jacinthe MAZZOCCHETTI

PREMIÈRE PARTIE

OPPOSITION, TRADITION ET CHANGEMENT SOCIAL

1. Le mythe de l'« Empire mossi » et l'affirmation des royautés comme force d'accompagnement ou de rejet des nouveaux pouvoirs centraux (1897-1991)	25
--	----

Benoît BEUCHER

2. Le recours à la chefferie moaga dans la commune de Kaya : stratégies personnelles ou opposition populaire ?	51
---	----

Marion VAAST

3. Dieu, le président et le wak. À propos de certains phénomènes « magico-religieux » au Burkina Faso	67
--	----

Arnaud BIERI – Sylvain FROIDEVAUX

4. Pouvoir et contre-pouvoirs dans la société moose et plus globalement au Burkina Faso	85
--	----

Pierre-Joseph LAURENT

- 5. Conclusion de la première partie. Les mages magnats de l'après-ajustement structurel** 107

Mahir SAUL

DEUXIÈME PARTIE

VILLE ET CONTESTATIONS

- 6. La révolte des autochtones bobo contre les autorités municipales** 119

Alain SANOU

- 7. Les formes d'opposition aux politiques de la ville à Ouagadougou** 133

Alexandra BIEHLER – Émile LE BRIS

- 8. La leçon des ordures. Ou l'affrontement politique entre une municipalité «sourde» et des citoyens «muets» (Bobo-Dioulasso)** 151

Jacky BOUJU

- 9. Identité collective et lutte pour la reconnaissance: les révoltes à Koudougou lors de l'affaire Zongo** 175

Mathieu HILGERS

- 10. Conclusion de la deuxième partie. L'historicité des registres politiques au Burkina Faso** 195

Laurent FOURCHARD

TROISIÈME PARTIE

OPPOSITION ET INSTITUTIONS

11. Entre espoirs et désillusions: représentations politiques des étudiants burkinabè	205
Jacinthe MAZZOCCHETTI	
12. Réseau National de Lutte Anti-Corruption (REN-LAC): a network for opposition?	223
Sabine LUNING	
13. «Enterrement de première classe» ou «leçon de droit»: la presse burkinabè et l’affaire Norbert Zongo	241
Marie-Soleil FRÈRE	
14. Contrôler l’opposition dans un régime semi-autoritaire: le Burkina Faso de Blaise Compaoré	269
Augustin LOADA	
15. Conclusion de la troisième partie. Démocratie à double façade	295
Sten HAGBERG	
Présentation des auteurs	307